



MEMOIRES
ET
LETTRES
DE HENRI DUC DE ROHAN,

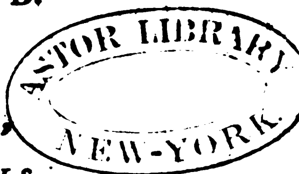
Sur la Guerre de la Valteline.

Publiés pour la premiere fois, & accompagnés de notes géographiques, historiques & généalogiques.

Par M. le Baron DE ZUR-LAUBEN, *Chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, Brigadier d'Infanterie, Capitaine au régiment des Gardes-Suisses, & Associé-Correspondant-Honoraire de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME SECOND.



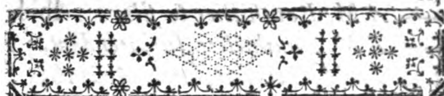


A GENEVE,

Et se vend A PARIS,

Chez VINCENT, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin, à l'Ange.

M DCC LVIII.



TABLE

DES ARTICLES

Contenus en ce Volume.

Fin de la Table des Articles.

ERRATA

Du second Volume.

Page 32. *lig*. 18. Majsté, *lisez* Majesté.
Pag. 57. *lig*. 24. Montauzie, *lis*. Montauzier.
Pag. 107. *lig*. 11. Schavestein, *lis*. Schawenstein.
Pag. 157. *lig*. 22. Buillon, *lis*. Bullion.
Pag. 166. *lig*. 3. Buillon, *lis*. Bullion.
Pag. 167. *lig*. 1. Buillon, *lis*. Bullion.
Pag. 170. *lig*. 6. Buillon, *lis*. Bullion.
Pag. 241. *lig*. 7. Mistre, *lis*. de Mistre.
Pag. 242. *lig*. 26. Piseiadel, *lis*. Pisciadel.
Pag. 294. *lig*. 9. d'Emery, *lis*. d'Hemery.
Pag. 300. *lig*. 13. d'Emery, *lis*. d'Hemery.
Pag. 313. *lig*. 15. le chevalier Melun, *lis*. le chevalier de Melun.
Pag. 320. *lig*. 10. Buillon, *lis*. Bullion.



LETTRES
DE
HENRI
DUC DE ROHAN,
SUR LA GUERRE
de la Valteline.

Manifeste (a) de M. le Duc de Rohan.

CHACUN sçait que les armes du Roi Monseigneur, n'ont jamais eu autre fondement que l'augmentation de la religion catholique, & le sou-

(a) Copie faite sur un manuscrit de M. Du-

tien de ses alliés oppressés. Toute la chrétïenté l'a éprouvé ; & en Allemagne elle ne s'est maintenue ès lieux où les protestans ont été les plus forts, que par son autorité. Ces mêmes considérations ont fait passer ses armes en ce pays, où le desir de conserver la paix d'Italie lui a fait souffrir plusieurs années durant diverses infractions aux traités faits pour la Valteline. Enfin vivement presséepar les Grisons, ses anciens alliés, Sa Majesté a été obligée de les assister, dont tous les cantons Suisses étant bien informés, & ayant intérêt qu'un membre du corps Helvétique y fût réuni, ont, conformément à l'ancienne alliance avec la couronne de France, permis le passage de ces troupes dans leurs terres ; & afin que tous les autres

puy, conservé à la bibliothéque du Roi, faisant partie du cabinet de défunt M. l'ancien procureur-général, Joly de Fleury, cotté N° 538, communiqué par M. l'abbé Sallier.

princes & états qui environnent ce pays, ne prennent aucun ombrage des armes de Sa Majesté, nous avons voulu par la présente déclarer ses bonnes & sinceres intentions en cette affaire, qui ne sont autres que de rétablir aux Grisons la souveraineté sur les Valtelins, & comtés de Bormio & Chiavennes, laquelle ne leur est disputée par aucun traité fait sur ce sujet, ne permettre qu'on use de vengeance en leur endroit, & ne souffrir qu'on y exerce autre religion que la catholique, & de vivre en bonne amitié avec tous ceux qui voudront faire le semblable avec Elle. Fait au camp de Morbeigno, le vingt-huitiéme jour d'Avril 1635.

Signé, HENRI DE ROHAN.

DÉPÊCHES EN COUR, par le Sieur de la Perche, du camp de Tiran (*a*), le deuxiéme jour d'Août 1635.

A M. Bouthillier (b), *sur-intendant.*

MONSIEUR,

C'est avec un extrême déplaisir,

(*a*) *Tirano*, en allemand *Tyran*, sur la rive gauche de l'Adda, dans la Valteline, au-dessous de *Sernio*; c'est le bourg principal du haut *Terzero*, ou Tiers dans la Valteline, sur la frontiere de l'état de Venise. Le gouvernement de *Tirano* comprend onze communautés. *Grosio*, *Grossotto*, grand village, *Roncale*, *Porta*, *Vervio*, *Nova*, *Rigorbello*, *Scalotto*, villages au côté droit de l'Adda, dans le même gouvernement de Tirano. Les villages suivans qui sont aussi de ce gouvernement, sont sur la gauche de l'Adda, sçavoir *Mazzo*, siége de l'archiprêtre, *Massoni*, *Sernio*, ou *Serno*, *Villa*, où est le siége d'un autre archiprêtre, &c.

(*b*) Claude Bouthillier, sur-intendant des

que je vous mande la mort de M. de Montauzier (*a*). On ne l'a sçu sauver ayant le cerveau offensé. Le Roi y a perdu un fidéle serviteur & un excellent homme de guerre. J'espere que Sa Majesté aura égard à ses services, en donnant à son frere son régiment. J'en écris à M. le cardinal (*b*), pour le supplier de le lui vouloir procurer ; je vous conjure de m'être favorable en cette poursuite. Cette mort, & celle de M. du Biez (*c*), ne peuvent qu'elles

---

finances, qui mourut en 1651. Il avoit été fait surintendant des finances en 1632, conjointement avec Bullion, & seul à la mort de Bullion, en 1640.

(*a*) Hector de Sainte-Maure, marquis de Montauzier, qui s'étoit très-distingué à la défense de Mazzo, fut blessé à mort le 4 Juillet à l'attaque des Bains de Bormio, que le duc de Rohan emporta de force. Son frere puîné étoit Charles de Sainte-Maure, depuis duc de Montauzier, & gouverneur de Monseigneur.

(*b*) De Richelieu.

(*c*) Régiment de Biez, sieur de la Neufville-le-Grand en Valteline 1635. *Extr. des*

n'affoibliſſent nos troupes Françoiſes ; je ne puis rien ajoûter aux inſtances que j'ai faites d'en avoir de nouvelles, ſinon que tant plus nous allons en avant, & plus nous en avons néceſſité. Je me veux promettre que Sa Majeſté y aura déja pourvu. L'on me menace toujours de m'attaquer de tous côtés, & je n'obmets rien pour les en empêcher. Les Suiſſes & Griſons me perſécutent pour toucher de l'argent, je ne leur en puis donner avant la venue de la voiture ; j'attends avec grande impatience le retour d'un de mes couriers.

Je vous ai déja écrit que je voulois mettre le ſieur (*a*) de Boiſſy à

Guerres. Antoine du Biez avoit levé ce régiment d'infanterie de ſon nom, par commiſſion du 11 Juin 1632. Il fut tué en 1635, au combat de Mazzo en Valteline.

(*a*) Philippe de Saint-Offange, ſieur de la Poiſſe-Saint-Offange, meſtre de camp du régiment de ſon nom, aujourd'hui Touraine. Il fut tué en Valteline cette année 1635.

Bormio & aux Bains (*a*). La mort de M. de Montauzier m'y oblige plus que jamais ; il y fait travailler fort diligemment, je lui baille une commiſſion pour cela, en attendant les proviſions de Sa Majeſté, leſquelles il ſeroit à propos d'envoyer. Je ſouhaiterois auſſi qu'Elle voulût pourvoir au gouvernement de Chiavennes & de la Rive ; car quand un homme aura la garde, il en aura beaucoup plus de ſoin, & faudroit que les gens de guerre François qui ſeront ſous lui, ne fuſſent point tirés des régimens de l'armée : ce quartier-là mérite une perſonne d'importance ; pour la fin je vous demande la continuation de vos

(a) *Bagni di Bormio*, à deux milles d'Italie, derriere *Bormio*, au-deſſus du hameau *Molina*, vers le mont *Umbrail*. Ces eaux minérales, qui ſont célébres, & que les habitans du pays appellent *les bains de S. Martin*, ſe trouvent ſur la grande route qui va à *Sainte Maria*, dans le *Val di Monaſtero*, ou *Munſterthal*.

bonnes graces, & que vous me croyiez toujours.

A M. le cardinal de Richelieu.

MONSIEUR,

Je vous ai importuné depuis peu pour le pauvre M. de Montauzier; maintenant que Dieu l'a retiré de ce monde, je vous importune pour ſon cadet, me promettant que vous aurez ſouvenance des ſervices de l'aîné, & que vous le protégerez auprès du Roi pour lui faire avoir le régiment: je vous en ſupplie très-humblement, vous demandant pardon de cette hardieſſe; mais le mérite du défunt me fait eſpérer que vous ne prendrez en mauvaiſe part ma requête. J'écris à M. Bouthillier en quel état je ſuis ici, & ce que j'y crois utile à faire pour le ſervice de Sa Majeſté, ce qui m'empêche de vous le réïtérer ici, afin de ne vous être ennuyeux, n'allongeant cette lettre, que pour vous

assurer que je suis plus que personne du monde.

A M. Servien (a).

MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre du 17 Juillet, où vous me parlez d'envoyer les Allemans pris à la défaite de Mazzo (*b*), à M. de Savoie (*c*). Ils sont déja dispersés dans toutes nos troupes, tellement que c'est une

(*a*) Abel Servien, qui mourut le 17 Février 1659, avoit été secrétaire d'état de la guerre, depuis le 11 Décembre 1630 jusqu'au 16 Février 1636, que François Sublet des Noyers lui succéda.

(*b*) Le combat de *Mazzo* ou *Mazze*, se donna le 3 Juillet 1635 : le duc de Rohan y défit entiérement Fernamont, général des Impériaux. *Mazzo*, village & la sixieme communauté du haut *Terzero* de la Valteline, sur la gauche de l'Adda, au-dessus de *Tovo*, & en face de *Vervio*.

(*c*) Victor-Amedée I, duc de Savoie, qui mourut le 7 Octobre 1637.

chose qu'il m'est impossible de faire, & même quand je les aurois tous ensemble, il me seroit difficile de les faire passer par la Suisse. Vous me mandez aussi que bientôt j'aurai ici l'un de mes couriers ; je l'attends avec impatience, me promettant que le Roi aura eu égard à mes demandes, sur-tout aux nouvelles troupes Françoises qui me sont du tout nécessaires : car outre les maladies qui nous défont les vieilles, nous avons perdu depuis quinze jours deux mestres de camp ; le dernier est M. de Montauzier, qui enfin est mort de sa blessure à la tête ; c'est une perte indicible. Je supplie très-humblement M. le Cardinal de vouloir procurer le régiment à son cadet. Vous m'obligerez beaucoup de favoriser ma demande, je vous en conjure de tout mon cœur. J'espere vous écrire plus amplement dans peu de jours ; cependant je vous baise bien humblement les mains, & demeure.

DÉPÊCHES DE LA COUR, par Isaac, du 19 Juillet, reçues le 2 Août 1635.

De M. Bouthillier, dudit jour.

MONSIEUR,

Le Roi a eu un contentement plus particulier que je ne puis vous dire d'apprendre par vos deux dernieres dépêches, les heureux succès que ses armes ont eu entre vos mains, & une très-particuliere satisfaction de ce que vous avez fait très-à-propos pour la réputation d'icelles, & pour la conservation de la Valteline, de laquelle les desseins que Sa Majesté a dans l'Italie dépendoient entiérement; outre que ces nouvelles lui sont arrivées en une saison qu'elle n'en recevoit pas de semblables d'ailleurs, quoique, grace à Dieu, ses affaires ne soient pas en mauvais état aux au-

tres lieux où ſes forces ſont employées.

Vous voulez bien, Monſieur, que je vous témoigne en mon particulier la joie que j'ai eue de la gloire que vous avez acquiſe par-delà, & de voir combien l'on vous a ici loué & eſtimé d'avoir maintenu celle de cette Couronne, & défait (*a*) les ennemis, lorſqu'il y avoit apparence que vous auriez peine à leur réſiſter avec ſi peu de forces.

Vous aurez, avec la patience, un *duplicata* du mémoire que le Roi commande d'être envoyé à M. de la Thuillerie (*b*), afin que vous ſoyez

---

(*a*) Le 3 Juillet 1635, au combat de *Mazze* ou *Mazzo*.

(*b*) Gaſpard Coignet, ſeigneur de la Thuillerie, comte de Courſon, petit-fils de Matthieu Coignet, ſeigneur de la Thuillerie-lès-Dampmartin, qui avoit été ambaſſadeur de France depuis 1559, juſqu'en 1562 en Suiſſe, & qui étoit mort en 1586, âgé de 72 ans. Gaſpard Coignet, ſeigneur de la Thuillerie, conſeiller au parlement de

informé des intentions de Sa Majesté, tant pour le regard de l'Italie en général, que de la république de Venise en particulier, spécialement pour ce qui est de la

---

Paris en 1618, maître des requêtes en 1624; puis conseiller d'état & du conseil royal des finances, fut nommé ambassadeur à Venise en 1632, & il y soutint dignement la prééminence de la couronne de France sur celle d'Espagne. En 1637, le Roi le tira de Venise, & le fit son ambassadeur extraordinaire vers les Princes d'Italie, d'où Sa Majesté le rappella en 1640, pour aller, revêtu du même caractere, auprès de la république d'Hollande. La guerre s'étant allumée entre la Suéde & le Danemarck, il eut le bonheur de la terminer par le traité de Brosboo ou Bremsebro, le 25 Septembre 1645, le Roi Louis XIII l'ayant envoyé en qualité de son ambassadeur extraordinaire aux rois de Suede & de Danemarck. En 1646, il revint à son ambassade d'Hollande, qu'il ne quitta que le 23 Mai 1648. Il mourut en 1653, âgé de 57 ans. Louis XIV avoit érigé en comté sa terre de Courson en Auxerrois. Wicquefort parle souvent de la Thuillerie, & dit, que *cet ambassadeur n'étoit ni froid ni stupide, mais un ministre résolu & vigoureux.*

Valteline. Il n'est point besoin de vous dire, Monsieur, qu'il est nécessaire que vous teniez correspondance avec ledit sieur de la Thuillerie, M. de (a) Bellievre, & particuliérement avec M. le duc de Créqui (b), ainsi qu'ils feront de leur part avec vous.

Sa Majesté vous écrit & m'a commandé de vous dire que vous vous fortifiïez le plus que vous pourrez à Tiran, & que vous essayiez de chasser les ennemis de Bormio & des passages du Val (c) Monastere,

---

(a) Pomponne de Bellievre, petit-fils du chancelier, qui mourut le 13 Mars 1657, premier président du Parlement de Paris. La mémoire de cet illustre magistrat vivra toujours.

(b) Charles, qui fut depuis tué le 17 Mars 1638, en voulant jetter du secours dans Bremo, assiégé par les Espagnols. Il étoit maréchal de France depuis 1621.

(c) *Val de Munster*, en allemand *Munsterthal*, & en Italien *Val-di Monastero*, forme l'onzieme jurisdiction générale de la ligue *Cadée*, ou de la *Maison-Dieu*. Le Munster-

l'Escale (*a*) & Sainte-Marie (*b*), ce que l'on ne doute point que vous ferez, étant fortifié de nouvelles troupes.

Pour nouvelles je vous dirai seulement, qu'encore que (*c*) Gallas ait

---

thal est un petit pays à l'orient de l'Inn, borné à l'orient par le Tirol, au midi par le comté de Bormio, & au couchant par la basse Engadine, dont il est séparé par de hautes montagnes. Il tire son nom d'un monastere de religieuses, fondé par Charlemagne, & il est partagé en deux jurisdictions, dont la premiere a quatre paroisses, & la seconde une seule. Dans la premiere de ces jurisdictions, on trouve la paroisse de *Santa Maria*, d'où l'on va par le mont *Wormser-Joch*, dans le comté de Bormio. Dans la seconde jurisdiction on trouve le mont Sainte-Marie, où il y a une abbaye de Bénédictins.

(*a*) *Scaletta* ou *Scala*, & en allemand *Scalberg*, montagne dont le passage pratiqué dans le roc est comme une échelle, elle sépare le pays de Davos de l'Engadine.

(*b*) Chef-lieu de la communauté de même nom dans le *Terzal*, de la jurisdiction de Munsterthal, dans la ligue Cadée, sur la frontiere du Tirol.

(*c*) Matthias Baron, puis comte de Gallas,

passé en deçà du Rhin, il y avoit déja quelque temps, néanmoins, après la prise de Spire & de Worms, places foibles, il n'a fait aucun progrès, étant encore à présent devant Mayence & Kayserslautern qu'il tient assiégés, sans apparence de les pouvoir prendre, quoique la derniere ne soit pas forte. Cependant M. le cardinal de la (*a*) Valette s'avance avec la nouvelle armée qu'il commande pour se joindre, ou partie de ladite armée, au duc Bernard de (*b*) Veimar, qui est

---

ou *Galasso*, général des Impériaux, qui mourut à Vienne en Autriche, le 15 Août 1647, âgé de 59 ans.

(*a*) Louis de Nogaret de la Valette d'Epernon, archevêque de Toulouse, qui mourut en 1639.

(*b*) Ce héros mourut à Neubourg, sur le Rhin, le 18 Juillet 1639, âgé seulement de 36 ans. On sçait que le grand Gustave, roi de Suede, ayant été tué le 16 Novembre 1632, à la bataille de Lutzen, malgré sa mort, Valstein fut défait le même jour, & au même endroit par le duc de Saxe-Veimar, lieutenant de Gustave.

fort de neuf à dix mille chevaux, pour conjointement aller combattre l'ennemi, s'il les attend, ce que l'on ne croit pas; mais qu'il se retirera au-delà du Rhin, où il sera même suivi par ledit duc Bernard. Nous avons avis que . . . (*a*) . . . se sont joints, & viennent aussi vers le Rhin, de concert avec ledit duc Bernard, couper les passages aux Galasses (*b*), l'obliger à venir aux mains, ou le ruiner, en lui ôtant les vivres.

M. le duc (*c*) d'Angoulême va commander l'armée dont M. le maréchal (*d*) de la Force étoit lieutenant-général, ayant demandé permission d'aller prendre du repos, après tant de fatigues qu'il a eues depuis plusieurs années qu'il a con-

---

(*a*) Il y a ici défectuosité dans l'original.

(*b*) Aux troupes du général Gallas.

(*c*) Charles de Valois, fils naturel du roi Charles IX, qui mourut en 1650.

(*d*) Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, qui mourut le 10 Mai 1652.

tinuellement servi ; cette armée est pour opposer au duc Charles (*a*) qui s'est approché de la Lorraine, & même saisi de Remiremont, qui n'est pas d'importance, ayant pris son tems que ladite armée étoit distribuée en divers quartiers pour se rafraîchir, maintenant est rassemblée & va droit vers ledit duc, ou Jean de Vert (*b*) qui a la principale conduite de ses troupes.

En Flandre, les nôtres & les Hollandois ont été obligés, par la disette des vivres, à quitter Louvain qu'ils avoient commencé d'attaquer ; mais ils ont pris Erentals (*c*)

(*a*) Charles IV, duc de Lorraine, qui abdiqua en 1634, en faveur de son frere Nicolas-François, & qui mourut le 18 Septembre 1675, âgé de 72 ans.

(*b*) Jean Baron de Werth, célébre général des Bavarois, mourut dans son château de Brauneck en Bohême, le 6 Octobre 1652. Il étoit natif de la petite ville de Werth, près de Luttich.

(*c*) Herenthals sur la Nethe, dans le Brabant, au quartier d'Anvers.

qui eſt une meilleure place ; nous attendons tous les jours des nouvelles de la ſuite de leur progrès.

Le Roi eſt toujours en bonne ſanté, graces à Dieu ; Sa Majeſté eſt à S. Germain-en-Laye. Monſieur (*a*) dina hier à Ruel, & monſeigneur le cardinal avec lui. J'arrivai avant-hier de Blois avec S. A. qui ne fut jamais en meilleure ſanté, & plus diſpoſée à faire tout ce qu'elle croit être agréable au Roi. Monſeigneur le cardinal ſe porte fort bien maintenant. Sur ce, je vous ſupplie de croire que je ſuis toujours.

Nous venons préſentement d'avoir nouvelles que le ſiége de Kayſerſlautern (*b*) a été levé ; on en attribue la cauſe, ou à la faute des vivres qu'a eu Gallas, ou à l'approche des ſuſdites armées.

(*a*) Jean-Baptiſte Gaſton, duc d'Orléans, frere unique de Louis XIII, qui mourut en 1660.

(*b*) Ville ſur la Lauter, dans le Waſgau, au bas Palatinat.

Inſtructions à M. de la Thuillerie (a), *du 19 Juillet 1635.*

DUPLICATA.

Ledit ſieur ambaſſadeur ayant ci-devant donné avis à la république de l'acheminement du ſieur de Bellievre, ambaſſadeur extraordinaire du Roi à Turin, pour de-là paſſer vers la république, & voir les princes d'Italie ſur ſon chemin, il pourra lui dire maintenant que Sa Majeſté eſt aſſurée des bonnes intentions de M. le duc de Savoye, & que S. A. ſe met en état de contribuer au bien général de l'Italie, ainſi que l'on peut aiſément juger être à propos dans la conjoncture préſente ; que Sa Majeſté a ſujet d'eſpérer la même choſe deſdits autres princes ; que ledit ſieur de Bellievre eſt parti préſentement de

(a) Ambaſſadeur du roi à Veniſe.

Turin, & se rendra dans quelque tems à Venise, pour faire connoître à cette république que le Roi n'oublie aucun soin de tous côtés pour le bien général de la chrétienté & celui de ses amis & alliés, dont Elle desire de voir le repos affermi pour toujours par les moyens que ladite république trouvera sans doute nécessaires pour parvenir à cette fin, qui est de faire une bonne ligue entre le Roi, ladite république & les princes d'Italie.

Il sçaura bien faire comprendre à ces MM. que l'état présent des affaires les doit convier à faire quelque chose de généreux pour se mettre, & tous les princes d'Italie avec eux, en termes de conserver désormais le repos & la tranquillité en cette province, leur faisant considérer que ceux qui leur pourroient donner traverse ou empêchement en ce dessein, sont divertis & occupés de tous côtés pour long-temps par Sa Majesté & ses alliés; de sorte que l'on doit te-

nir pour assuré qu'aucunes forces étrangeres ne peuvent passer en Italie contre ceux qui voudront entreprendre d'en affermir le repos & la tranquillité, outre que le passage de la Valteline est maintenant occupé par les Grisons, assistés des armes du Roi qui les y ont maintenus contre les efforts de leurs ennemis, lesquels ont été vains jusques ici & le seront encore ci-après; d'autant plus que Sa Majesté a augmenté ses troupes en ces quartiers-là, tant par l'envoi de nouveaux régimens François, que par la nouvelle (a)

(a) Elle formoit deux régimens, l'un sous le colonel Caspar Schimid, de Zurich, & l'autre sous le colonel Wolffgang Greder, de Soleure, & elle avoit été accordée par les cantons assemblés à Soleure en Avril de cette année 1635, sur la proposition de Meliand ambassadeur du Roi. *Par état du Roi*, du 8 Juillet 1635, on leva un régiment Suisse pour Jean-Louis d'Erlach, de Berne; un pour Jacques d'Estavayé-Molondin, de Soleure; un pour Schmid, de Zurich; un pour Greder, de Soleure; un pour Brucker, Grison;

levée de Suiſſes qui a joint M. le duc de Rohan, ſi bien que la république, & toute l'Italie, ne doit point douter que cette porte eſt fermée aux Allemans. Que comme le Roi ſe promet que ladite république prendra bien volontiers dans la conjončture préſente les réſolutions convenables au bien général de l'Italie, y contribuant ce qui peut être attendu d'elle ſelon l'intérêt qu'elle y a, ainſi que les autres princes feront de concert & conjointement. Auſſi Sa Majeſté, pour la part qu'elle prend en cette affaire, par la ſeule conſidération du repos de ſes alliés, & leſdits princes ſeront bien contens que ladite république y ait tous les avantages qu'elle peut eſpérer, & (s'il

---

un pour François d'Affri, de Fribourg; un pour Schawenſtein, Griſon; un pour Molina, Griſon; un pour Salis, Griſon; un pour Genatz, Griſon; un pour Guler, Griſon; & un pour Florin, Griſon: total douze régimens.

plaît à Dieu leur donner tout le succès qu'il y a lieu de se promettre) que ladite république soit accommodée de ce qui sera à sa bienséance, ainsi qu'il a été dit ici à son ambassadeur, auquel il a été parlé conformément au présent mémoire, & lui a été dit que la république aura entre autres choses le Comasque (*a*) & la Gira (*b*) d'Adda, dont elle doit entrer en possession aussitôt qu'ils seront conquis.

Ledit sieur de la Thuillerie témoignera à ces Messieurs le gré que le Roi sçait de l'assistance de vivres & de munitions qu'ils ont donnée à M. le duc de Rohan & aux troupes de Sa Majesté dans les Grisons; qu'Elle s'en promet la continuation & même augmentation, selon l'intérêt qu'ils ont en l'affaire de la Val-

(a) *Territorio di Como*, le territoire de Come, limitrophe du lac de ce nom.

(b) *Ghiera Adda*, dans le *Lodigliano*, près de *Pizzighetone*.

teline, que Sa Majesté approuve ladite république entrant dans la ligue susdite, que leur alliance avec les Grisons se fasse, & même a très-agréable que ladite république ait dans ladite Vallée la garde de Tiran (a) qui est très-importante pour la communication de leurs Etats avec les Grisons, Suisses & ladite Vallée, comme aussi pour celle d'Allemagne en Italie, ce qu'il fera valoir à ces Messieurs comme une preuve de grande confiance que le Roi a en eux, de ce que Sa Majesté veut avoir toujours grande communauté d'intérêt avec la république.

Ledit sieur ambassadeur ajoûtera à tout ce que dessus, que ces Messieurs seront plus amplement informés des volontés du Roi par ledit sieur de Bellievre, aux propositions duquel il se servira de ce que dessus, pour préparer ladite république.

Il donnera avis au Roi par les plus

(a) Tirano.

promptes voies de la diſpoſition en laquelle il connoîtra que ladite république ſera, & tiendra correſpondance avec ledit ſieur de Bellievre, comme auſſi avec M. le duc de Rohan, pour le regard de la Valteline & Griſons.

Le traité de (*a*) ligue eſt conclu avec M. le duc de Savoye; mais il ſuffira de dire à la république, que le Roi eſt aſſuré des bonnes intentions de S. A. ſans ſpécifier que le traité ſoit fait.

Fait à S. Germain en Laye le 19 Juillet 1635. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, BOUTHILLIER.

Lettre du Roi, dudit jour, à M. le duc de Rohan.

Mon couſin, je ne puis que vous

(*a*) Ligue offenſive & défenſive entre la France, la Savoie & le duc de Parme, conclue à Rivoli, le 11 Juillet 1635. Victor-Amedée eſt fait capitaine-général de la Ligue. Le maréchal de Créqui mene 10000 hommes en Italie. Cette guerre n'eut point de ſuccès, par la méſintelligence des chefs. *M. le préſident Henault, Hiſt. de France 1635.*

témoigner par cette lettre les contentemens que j'ai eu d'apprendre par vos deux dernieres, les heureux succès que mes armes ont eu entre vos mains pour la défense de la Valteline, contre ceux qui en vouloient éloigner les Grisons, nonobstant l'assistance que je leur donne pour s'y maintenir. Je suis extrêmement aise que par votre prudence & valeur elle a été telle, que les ennemis ont été repoussés & mis hors d'espérance de pouvoir venir à bout de leur dessein. Je ne doute point que les troupes qui vous devoient joindre, ayant grossi les vôtres, vous ne chassiez les ennemis de tous les postes qui leur restent près de vous, afin qu'il ne puissent dorénavant faire semblables entreprises. C'est tout ce que je vous dirai par la présente, que je ne ferai plus longue que pour vous assurer que j'ai plus de satisfaction que je ne puis vous dire du service que vous m'avez rendu en cette occasion si importante, dont je me souviendrai

en toutes celles qui s'offriront pour vous donner des preuves de la continuation de mon affection en votre endroit. Priant ſur ce Dieu qu'il vous ait, mon couſin, en ſa ſainte garde. Ecrit, &c.

DÉPÊCHES EN COUR, par un gentilhomme du vicomte de Melun (*a*), du troiſiéme Août 1635, du camp de Tiran.

A M. Bouthillier (b) *le fils.*

MONSIEUR,

Je ſuis honteux du gré que le Roi me témoigne par ſa lettre du 19

(*a*) Gui Arbaleſte, vicomte de Melun. Il étoit encore en 1641 meſtre de camp du régiment d'infanterie de ſon nom.

(*b*) Léon Bouthillier de Chavigni, ſecrétaire d'état, & ſurintendant des finances,

Juillet, pour le petit ſervice que j'ai tâché de lui rendre en ces dernieres occaſions. Ce m'eſt un fort aiguillon pour me forcer à l'avenir de faire encore mieux. Je ſuis menacé d'être attaqué de nouveau plus puiſſamment que jamais. Je fais ce que je puis pour embarraſſer les paſſages aux Allemans; mais c'eſt choſe bien difficile durant l'été:

---

mourut le 11 Octobre 1652. La maiſon de Bouthillier-Chavigni eſt illuſtre dans l'hiſtoire de France, & il ne faut pas en confondre le le nom avec celui de Chevignard de Chavigny, ou Chevigny. *Voyez ſur la généalogie de Chevignard de Chavigny, le Dictionnaire hiſtorique de Moreri, Supplément, tom. I. p. 303-304, Paris 1749, in-fol.* Il faut également diſtinguer les Bouthillier de la maiſon de le Roi-Chavigni, ſi célébre dans les annales de France. Armes de Bouthillier-Chavigni, *d'azur à trois fuſées d'or poſées en faſce.* Chevignard-Chavigny, de Beaune: *de gueules, à la croix d'argent, ſur le tout de ſable au cep de vigne d'or; au chef couſu d'azur, chargé d'un ſoleil d'or.* Le Roi-Chavigny, *d'argent à la bande de gueules.*

c'eſt pourquoi j'inſiſte toujours à avoir plus d'infanterie Françoiſe que je n'ai. Si le régiment de Chamblay (*a*) pouvoit ſuivre les deux autres qui me viennent, & une couple de bonnes compagnies de cavalerie, je croirois pouvoir m'oppoſer à quelque effort qui pût venir contre moi ; car il ne faut pas s'y flater, la perte de l'état de Milan dépend de la conſervation de ce paſſage, cela vous doit faire croire qu'ils employeront tous leurs efforts pour le forcer ; en tout cas, les troupes qui ſe pourront trouver ici en automne, ne ſeroient inutiles au deſſein de la conquête du Milanois. Je me promets que quand Sa

(*a*) Ferri de Haraucourt, baron de Chamblai, meſtre de camp du régiment qu'avoit levé en 1627 Louis de Guiſe, prince de Pfaltzbourg, fils naturel du cardinal de Guiſe, archevêque de Reims. Il en fut fait meſtre de camp le 7 Février 1632, & il fut fait maréchal de camp le 22 Janvier 1636.

Majesté aura été informée par le sieur de la Blacquiere (*a*), de l'état de ces passages, Elle fera considération sur mes demandes ; cependant je ne perdrai le temps à me fortifier, autant que la nature du lieu me le permettra. Tout ce qui

---

(*a*) Le duc de Rohan avoit envoyé la Blaquiere avec 500 hommes de renfort, en 1629, dans Aletz. *Mém. imprimés de Rohan*, *liv. IV. p. 238. tom. I. partie II. Amsterdam 1756*, in-12. Il pouvoit être fils de la Blacquiere, colonel d'un régiment des Cevenes, qui fut tué avec Randon son sergent major, en 1622, au Pont de la Véruve, en combattant du côté des réformés, contre les troupes du duc de Montmorenci : *mêmes Mém. tome I. part. I. pag. 169 & 170*. La Blaquiere n'abandonna jamais le duc de Rohan : on lit dans la relation des obséques de ce seigneur à Geneve, que la Blaquiere porta à cette cérémonie funebre le *heaume timbré* du duc, & Prioleau le manteau d'hermine avec le chapeau, & la couronne ducale. *Ordre tenu par le sieur Pelisson, en la conduite du corps de défunt monseigneur le duc de Rohan, depuis Kunigfeld jusques à Geneve, & les cérémonies observées au dépôt dudit corps, audit Geneve. A Paris 1638, avec permission, pag. 8.*

me met en peine, eſt que le pain encherit tous les jours, & que pour faire ſubſiſter les troupes, il abſorbe une partie des deniers deſtinés ailleurs; ce qui me fait ſouhaiter ardemment d'avoir deux hommes; l'un pour les finances & l'autre pour les vivres; car outre que je ne ſçaurois fournir à toutes ces fonctions, je deſire en être tout-à-fait déchargé, pour pouvoir mieux vaquer aux affaires qui regardent purement l'exercice de ma charge.

J'ai envoyé à M. de la Thuillerie le paquet du Roi; je ne manquerai de tenir bonne correſpondance avec lui & tous ceux qui ſont employés pour Sa Majſté aux affaires d'Italie.

Je commence à détromper les communes Griſonnes. J'y emploie les langues de nos miniſtres envers les proteſtans, & quelque peu d'argent envers ceux qui ne ſe guériſſent que par ce metal.

Les Valtelins ſe réſolvent enfin de députer vers le Roi, pour ſe remettre entiérement à ſa volonté.

Les Grisons, à mon avis, en feront aussi une. Je vous avertirai par avance avant leur arrivée en Cour, de la charge qu'ils auront, afin que vous soyez mieux préparés de ce que vous aurez à faire avec eux.

Après vous avoir parlé des affaires publiques, je vous dirai un mot du vicomte de Melun. C'est un gentilhomme qui se porte très-bien en toutes occasions, & qui a un grand soin en ce qu'il entreprend. Si Sa Majesté l'honoroit du régiment (*a*) de Biez, il s'en acquitteroit très-dignement, & le remettroit en très-bon état de servir. Je vous supplie de tout mon cœur, Monsieur, de lui vouloir assister; je vous en aurai une particuliere obligation. Continuez-moi la faveur de vos bonnes graces, & me croyez toujours, &c.

(*a*) Nous en avons parlé dans une note.

Lettre à M. Bouthillier, ſurintendant, dudit jour.

MONSIEUR,

Encore que vous ne m'ayez point écrit cette fois, je vous ai trop d'obligation pour manquer aucune occaſion à vous aſſurer de mon ſervice. Mon homme m'a témoigné la joie que vous avez eue des heureux ſuccès que Dieu a donnés aux armes du Roi entre mes mains; & je reconnois par la lettre de Sa Majeſté, combien vous lui avez fait goûter le peu de ſervice que je lui ai rendu. Aſſurez-vous, Monſieur, que je ſuis votre ſerviteur à toute épreuve. J'écris à M. votre fils les affaires d'ici & nos néceſſités. Vous les apprendrez par ſa lettre, ſans que je vous les réitere ici, me promettant la continuation de votre aſſiſtance aux choſes qui me ſont néceſſaires pour le ſervice de Sa Majeſté.

Au reſte, je vous dirai encore un

mot pour le vicomte de Melun. Je souhaiterois fort qu'il eût le regiment de feu M. de Biez, il le remettroit en bon état; aussi-bien lui faut-il des gens de guerre pour garder le fort de Tiran. C'est un gentilhomme de service qui m'agrée beaucoup. Sa Majesté, à mon avis, en sera très-bien servie, & vous n'aurez point de reproche de vous être employé pour lui. Je sçai que vous l'affectionnez, & qu'il n'a pas besoin d'aucune recommandation que la sienne; néanmoins j'ose me promettre que la mienne ne lui sera pas nuisible en votre endroit. Pour la fin, je vous baise bien humblement les mains, & suis, &c.

Lettre à M. Servien, par le jeune la Fontan, du 9 Août 1635, du camp de Tiran.

MONSIEUR,

Je n'ai pu dénier au jeune la Fontan, porteur de la présente, son

congé après le décès de son pere qui avoit une compagnie au régiment de feu M. de Biez, & dont il est lieutenant, pour ce que ses affaires sont en tel état, qu'il seroit pour perdre tout ce que son feu pere lui a acquis, s'il n'y alloit pour y donner ordre. Il espere aussi que le Roi, en considération des services du défunt, lui baillera la compagnie. Je prends cette occasion pour vous dire que le colonel (a) Salis que j'ai laissé à commander dans la Rive, & qui a très-bien servi Sa Majesté, a été sollicité depuis deux jours par le comte (b) Serbellon, de lui livrer la place, avec promesse de

(a) Ulisse de Salis, Grison, d'une naissance très-illustre, & célébre par ses exploits militaires, mourut maréchal de camp au service de la France, le 3 Février 1674, âgé de 79 ans. *Voyez* ses services, *Hist. milit. des Suisses, tome VI. p. 484-491.*

(b) Jean, comte de Serbellonne, célébre général des Espagnols dans le Milanez, mourut à Perpignan, le 21 Février 1638; on lui devoit, en 1634, en partie le gain de la bataille de Nordlingen.

très-grande récompense dont il m'a aussi-tôt donné avis, étant fort piqué de ce qu'on l'a jugé susceptible de trahison. Je tâcherai d'attraper ces marchands de places. Je fais aussi ce que je puis pour boucher les passages aux Allemans, & je ne désespere pas encore, s'ils me donnent du temps; car je serois bien aise de pouvoir être en état cette automne, d'entrer de mon côté dans le duché de Milan, ce qui se feroit utilement, si la République (a) se vouloit déclarer.

J'apprends que les régimens (b) de

(a) De Venise.

(b) Henri de Chaumont, baron de Lecques & de Bourdon, maréchal de camp par brevet du 30 Novembre 1635, & mort en 1678, âgé de 84 ans, avoit levé un régiment d'infanterie Françoise, le 27 Mars 1630. Ce régiment fut licencié le 11 Janvier 1631; rétabli pour le même baron, le 21 Mars 1632. Il fut incorporé dans les régimens que le duc de Rohan menoit aux Grisons, par ordre du 6 Mars 1635, & rétabli par ordre du même jour, sans perdre son rang. M. de Lecques le possédoit encore en 1641.

Leques & du (*a*) Landé passent deçà; ils me viennent très-à-propos, ne pouvant rien faire qui vaille, ici, sans des François. J'espere que Sa Majesté fera suivre celui de Chamblay, & une couple de compagnies de cavalerie. Tout ce que je crains est que lesdits régimens s'affoiblissent passant par la Suisse, à cause qu'on ne leur baille que huit sols par jour, étant impossible que nul soldat y puisse vivre à douze sols; & je doute fort que les officiers puissent faire cette avance : c'est

(*a*) Joab de Sequeville, sieur du Landé, ou du Landais, leva un régiment d'infanterie le 20 Mars 1632. Son régiment fut incorporé dans les régimens que le duc de Rohan menoit aux Grisons, par ordre du 6 Mars 1635, & rétabli par ordre du même jour, sans perdre son rang. Du Landé le possédoit encore en 1638. *Voyez l'Hist. milit. des Suisses tom. VI*, sur son ambassade aux Grisons. En 1635, sur les comptes de l'extraordinaire des guerres, il est nommé Joab de Guillebert, sieur du Landé. Ce colonel avoit été fait maréchal de camp en Valteline, en 1635.

une petite épargne qui pourra nous coûter bien cher, & qui empêche que les meſtres de camp qui ſont ici, n'oſent faire leurs recrues, leſquelles me ſont très-néceſſaires. Pour moi je leur ai promis dix ſols par jour pour le paſſage de la Suiſſe, le duſſé-je payer du mien. Je vous ſupplie très-humblement, Monſieur, le vouloir faire approuver.

Pour la fin, je vous dirai que partant d'Alſace, j'ai laiſſé une compagnie de M. de la Frezeliere (*a*) à

(*a*) Iſaac de Frezeau de la Frezeliere, commandoit un vaiſſeau au ſiége de la Rochelle. Il fut meſtre de camp du régiment d'infanterie, aujourd'hui Touraine, par la mort de Philippe de Saint-Offange, ſieur de la Poiſſe-Saint-Offange, tué en Valteline en 1635. Il fut fait maréchal de camp par brevet du 30 Novembre 1635. Il ſervit en Valteline en cette qualité, en 1635 & 1636; il paſſa en Italie en la même qualité, & y ſervit les années 1637 & 1638: il revint ſervir en la même qualité aux Pays-Bas en Flandre, en 1639, & fut tué cette année au ſiége d'Heſdin.

Lure (*a*) que le ſieur de la Cour (*b*) d'Argi me demande inſtamment, il ſeroit facile de la faire venir ici ; ce que je deſirerois fort, car ce régiment eſt maintenant entre les mains d'un homme qui le fait bien valoir, & qui s'acquitte très-dignement de ſa charge. Sur ce, je vous baiſe bien humblement les mains, & ſuis, &c.

(*a*) Abbaye célébre de Bénédictins, dépendante de l'Abbaye de Murbach en Alſace, ſituée avec la ville du même nom, ſur la riviere de Lougnon, au pied des montagnes de Vôge, au diocèſe de Beſançon, à ſix lieues de Beffort, & à ſix autres de Véſoul.

(*b*) Cet officier avoit commandé dans Lure, le 20 Mai 1635, & avoit alors donné un avis très-utile, auquel on dut en partie la retraite du duc Charles de Lorraine. *Mém. pour l'hiſtoire du cardinal de Richelieu, tom. II. pag. 327. Cologne 1667, in-12.*

Lettre de M. Bouthillier fils, par la voie ordinaire, du 24 Juillet, reçu le 16 Août 1635.

MONSIEUR,

Vous ayant écrit depuis trois jours par l'un de vos couriers, ce mot sera seulement pour ne laisser partir cet ordinaire sans dépêche, & vous dire que les affaires sont toujours au même état du côté d'Allemagne, Galas ayant levé le siége qu'il avoit mis devant Keiserslautern, après avoir été fort rudement mené par les Suédois qui sont dans la place, tant aux assauts qu'il leur a livrés, qu'aux sorties qu'ils ont faites sur ses troupes, de sorte qu'il s'est retiré; & l'on dit qu'il fait filer sesdites troupes pour repasser le Rhin, & s'aller opposer au Landgrave de Hesse (a) qui a fait quelques progrès.

(a) Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel, allié des Suédois depuis 1631. Ce grand

Les avis que nous recevons de divers endroits, ſont tous conformes, que l'électeur (a) de Saxe n'eſt ſuivi de perſonne en ſon traité de paix, & que Arnheim (b) qui étoit général de ſon armée l'ayant abandonné avec raiſon dans une réſolution ſi préjudiciable au bien public & au particulier même dudit électeur, attire à lui pluſieurs chefs & ſoldats de ladite armée, pour ſe joindre à l'électeur (c) de Brandebourg, au duc de (d) Lunebourg & autres confé-

---

prince mourut à Lier en Oſt-Friſe, le 21 Septembre 1637.

(a) Jean-George, qui mourut le 8 Octobre 1657. Par ſont raité de paix avec l'Empereur, en 1635, il obtint la Luſace à titre d'hérédité.

(b) Jean-George d'Arnim ou d'Arnheim, d'une illuſtre maiſon de la Marche de Brandebourg, mourut le 18 Avril 1641, âgé de ſoixante ans.

(c) George-Guillaume, qui mourut à Koenigsberg, le 21 Novembre 1640.

(d) George, duc de Brunſwick, & de Lunebourg, mort à Hildesheim, le 2 Avril 1641.

dérés qui ont des forces ſur pied en Allemagne.

Le Roi eſt encore à S. Germain-en-Laye, d'où Sa Majeſté partira Jeudi pour Chantilly. Monſeigneur le cardinal eſt toujours en ce lieu où il ſe porte le mieux du monde. Sur ce, je vous baiſe très-humblement les mains, & ſuis, &c.

DÉPÊCHES EN COUR, par la voie ordinaire, du 17 Août 1635, du camp de Tiran.

A MM. les (a) *ſurintendans.*

MESSIEURS,

Si je ne ſçavois combien vous haïſſez les couriers qui portent des

---

(*a*) François Sublet des Noyers, Claude de Bullion, & Claude de Bouthillier de Chavigni.

dépêches pour avoir de l'argent, j'aurois dû vous en envoyer plusieurs, vu la nécessité en laquelle se retrouvent tous les gens de guerre qui sont sous ma charge. Vous sçavez ce qui leur est dû en un pays étroit, stérile en bleds, qui sur sa moisson a été mangé de trois armées, & tellement ruiné, que les habitans y meurent de faim, étant même contraint de fournir le pain à la cavalerie, tellement que je puis bien vous protester que si je ne suis promptement secouru d'une puissante voiture, vous me taillez en pièces plus assurément que ne sçauroient faire tous les Serbellons (*a*) & Fernamonds (*b*), eussent-ils 20000

(*a*) Jean comte de Serbellonne, ou Serbellonni, général des Espagnols dans le Milanez.

(*b*) Fernamont, général d'artillerie des Impériaux dans la Valteline. Il se nommoit Jean-François de Barwitz, seigneur de Barbet, baron de Fernamont en Silésie, issu d'une illustre maison de Silésie. En 1642, il

hommes. Aux François & Grisons il est dû plusieurs monstres ; & encore qu'il n'en soit dû qu'une aux Suisses, ils ne laissent pas de crier aussi haut que les autres. Il y a trois semaines que je suis ici, sans pouvoir travailler au fort qu'il m'y faut faire, faute d'argent. Le même défaut est près de faire abandonner la Rive, laquelle je ne puis munir de vivres, non plus que les Bains (a) de Bormio. Bref je me trouve en la plus grande extrémité que j'aye jamais été, & au point que je suis menacé d'être attaqué de toutes parts. Je sçai assez que vous faites plus que vous ne pouvez, & quelles armées vous avez à soldoyer ; mais toutes ces raisons ne me peuvent pas sauver. J'avois cru que la voiture qui s'est arrêtée à Soleure, venoit ici ;

---

commanda l'infanterie Impériale à la bataille de Leipzig, & y fut fait prisonnier par les Suédois ; ayant obtenu sa liberté, il fut nommé commandant du grand Glogau.

(a) *Bagni di Bormio.* Nous en avons parlé.

néanmoins la voyant destinée ailleurs, & que je n'ai aucune nouvelle de celle qui doit venir à nous, chacun est dans le désespoir ; ce m'est un déplaisir extrême de me voir périr, sans y pouvoir remédier : car on ne combat point la faim & la nécessité à coups d'épée ; & si vous n'y avez déja pourvu, avant que de recevoir cette lettre, il ne sera plus temps. Il ne faut faire d'état de subsister ici sans argent, c'est chose du tout impossible ; c'est pourquoi, Messieurs, vous devez être, s'il vous plaît, ponctuels à ce que l'argent y vienne à point nommé ; autrement c'est vous abuser, que de vous promettre de pouvoir conserver ce pays.

Outre la dépense ordinaire, il est du tout nécessaire d'un fond d'extraordinaire pour pourvoir de vivres le fort de Rive, le château de Chiavennes, les Bains de Bormio, le fort de Tiran (*a*) & quelques autres

(a) *Castelo.*

petits dans l'Engadine baſſe (*a*). Pour cet effet, je jugerois à propos qu'on envoyât quelqu'un qui entreprît leſdites fournitures, & même les bâtimens, greniers, magaſins, fours & moulins néceſſaires auxdits lieux; car ſans cela, toutes ces fortifications, quoique bonnes, ne ſe peuvent maintenir.

Il m'eſt encore néceſſaire que leſdits entrepreneurs ou d'autres particuliers viennent pour avoir ſoin

---

(*a*) L'Engadine, *Engadina*, *Enjatina*; pays conſidérable de la ligue Cadée, qui a ſeize lieues de longueur, depuis la ſource de l'Inn, & qui ſe diviſe en *haute & baſſe Engadine*, chacune formant une juriſdiction particuliere. Au levant, elle touche le comté du Tirol; au couchant, les juriſdictions de Pregell & de Stalla; au midi, la juriſdictionde Puſclav, le Munſterthal, & la ſeigneurie de Bormio; & au nord, le pays de Davos, & la juriſdiction de Remus. La baſſe Engadine, ſituée plus vers le levant & le nord, comprend les communautés de Cernez, Suſſ, Lavin, Guarda, Ardez, Fettan, Scuol & Sent.

des vivres, lesquels je tire des deux côtés, l'un par la Suisse, qui nourrit les troupes du fort de France, du Steig, Chiavennes, la Rive, & l'Engadine; l'autre, par l'état de Venise, qui nourrit les gens de guerre qui sont dans la Valteline & Bormio. Or pour tout cela je n'ai aucun officier qui s'en mêle, employant la plûpart de mes gardes & de mes gens pour faire venir le bled, faire faire les farines, cuire le pain, & le voiturer où il est besoin. Je pense qu'il est sans exemple, qu'une armée du Roi se soit trouvée sans officiers des vivres, ni des munitions de guerre, que celle-ci: vous y pourvoirez à l'avenir, s'il vous plaît, je vous en supplie bien humblement; autrement je ne puis répondre de rien. Je me promets, Messieurs, que vous aurez égard à ce que je vous mande, & que vous y donnerez l'ordre que le service du Roi requiert. Je vous baise bien humblement les mains, & suis, &c.

A M. Bouthillier (a) *ſecrétaire d'Etat.*

MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre par la voie ordinaire du 24 Juillet, le 16 de ce mois ſeulement. Je vous remercie bien humblement du ſoin que vous prenez de me faire ſçavoir de vos nouvelles. J'écris amplement à Meſſieurs les ſurintendans (*b*) nos néceſſités, leſquelles ſont plus grandes qu'on ne ſçauroit s'imaginer, & telles, que je ſuis ſur le point de voir toutes les troupes ſe diſſiper, ſi le ſecours d'argent ne nous vient promptement.

Meſſieurs de Caniſy (*c*) & de la

(*a*) Léon Bouthillier de Chavigni

(*b*) François Sublet des Noyers, Claude Bouthillier, & Claude de Bullion, qui mourut le 22 Décembre 1640.

(*c*) René de Carbonel, marquis de Caniſi, maréchal de camp, par brevet du 5 Juin 1635, avoit eu un régiment d'infanterie. Il fut tué en 1636, à une fauſſe attaque de Valence en Italie.

Frezeliere revinrent hier de la Val de (*a*) Levin, où je les avois envoyés conférer avec M. du Landé, & visiter de nouveau les passages, lesquels je fais accommoder, en sorte que je me résous de les défendre; & si un troisiéme régiment me vient, comme on dit, j'espere de garnir tous les passages : en tout cas, si les Allemands en forcent quelqu'un, ils ne passeront point outre, que je ne les combatte. Il ne faut point douter qu'ils ne fassent quelque grand effort pour secourir le Milanois. C'est pourquoi je m'étonne fort d'être abandonné de la sorte, car je suis sur le point de voir débander toutes les troupes, de

(a) *Val-di Luvino*, vallée qui a environ deux lieues de longueur, entre la Valteline, Pusclav, l'Engadine & le Munsterthal, dans le comté de Bormio, dont elle forme la sixiéme communauté. Elle est entourée de toutes parts de hautes montagnes, dont quelques-unes sont impraticables l'hiver à cause de la neige.

quelque nation qu'elles ſoient, faute de payemens, au moins je proteſte ici de tous les inconvéniens qui en pourront arriver.

Je vous ai déja mandé la mort de M. l'évêque (*a*) de Coire, ſur quoi étant important au ſervice du Roi d'en élire un qui lui ſoit affectionné, nous avons tous jetté les yeux ſur le prévôt de (*b*) l'évêché, & par avance nous avons écrit M. du Landé & moi au chapitre pour les exhorter de ne faire aucune élection ſans notre participation. Nous jugeons à propos qu'il plût à Sa Majeſté écrire une lettre audit chapitre, pour lui mander qu'ils n'euſſent à rien conclure, ſans en concerter avec ſes miniſtres. Il ſeroit bon auſſi de

(*a*) Joſeph de Mohr, qui étoit prince & évêque de Coire, depuis 1627, mouru le 6 Août 1635.

(*b*) Jean Fluog d'Aſpermont: il fut en effet élu prince & évêque de Coire, le premier Février 1636. Ce prélat mourut en Janvier 1661.

faire écrire à M. le nonce (*a*) de Lucerne qui a du pouvoir en cette affaire-là. Il y a déja quelques chanoines portés pour le prévôt. Il en faudra gagner d'autres avec de l'argent. Bref nous n'obmetrons rien pour cette affaire; mais un peu d'aide de votre part nous fera grand bien. On croit ledit évêque être mort de la peste; cela nous donne le temps d'attendre votre secours.

Quant aux Valtelins, l'espérance qu'ils ont de nous voir chasser d'ici, les fait supercéder tant qu'ils peuvent, d'envoyer leur députation en cour; néanmoins si on ne me laisse point périr, j'espere que les Allemands auront de la peine à me forcer. C'est ce que j'ai de nouveau à vous mander pour le présent. Je vous baise bien humblement les mains, & suis, &c.

(*a*) Ranutio Scotti, comte, évêque de San-Donini, nonce du pape en Suisse depuis 1630 jusqu'en 1640.

DÉPÊCHES DE LA COUR, du 26 Juillet 1635, par l'homme du ſieur de Nogent, le 18 Août.

Lettre de M. le cardinal de Richelieu à M. le duc de Rohan.

MONSIEUR, Je ne ſçaurois aſſez vous témoigner le contentement que le Roi a eu de la victoire que vous avez remportée ſur ſes ennemis au pays où vous êtes. Je ſerai toujours très-volontiers caution envers Sa Majeſté, que vous ſçaurez bien conſerver les avantages que vous avez acquis, & ne perdrez aucune occaſion de les augmenter, s'il ſe peut, m'aſſurant que je ne ſerai point en peine de payer pour vous, à qui je ſuis & ſerai toujours, &c.

Lettre de M. Bouthillier, surintendant, à M. le duc de Rohan.

MONSIEUR,

Ce gentilhomme s'en retournant vous trouver, je lui donnerai seulement ce mot pour vous continuer les assurances de mon très-humble service, ayant été répondu ci-devant aux dépêches qu'il avoit apportées. Lorsque je reçus celle qui parloit de mettre sur pied votre compagnie de chevaux-légers, j'en rendis compte au Roi, & depuis j'ai fait considérer par-tout où il a été nécessaire, qu'il seroit fort à propos d'augmenter de votredite compagnie la cavalerie que vous avez par-delà, ce que Sa Majesté a trouvé bon. Je m'assure que vous aurez contentement de l'emploi que vous y donnez au vicomte de Melun, qui servira avec courage & affection. Je prends bonne part à l'obligation que ceux à qui il appartient vous ont de

la faveur que vous lui faites, & vous supplie très-humblement de croire que je ferai toute ma vie.

Lettre de M. Servien, à M. le duc de Rohan.

MONSIEUR,

Nous avons appris les heureux succès des armes du Roi sous votre conduite, & les généreuses résolutions que vous avez exécutées pour chasser les ennemis de la Valteline. En mon particulier je vous puis assurer que votre gloire se trouvant jointe à l'avantage que la France en reçoit, il ne se peut rien ajoûter au ressentiment de joie dont j'ai été touché en cette occasion. En effet, puisque vous battez les ennemis lorsque vous êtes le plus foible, que la saison leur est favorable & qu'ils font tous les efforts qui leur sont possibles, il y a grande apparence que, lorsque nous vous aurons renforcé,

comme nous ſommes après à le faire de bonne ſorte, & que les neiges & les glaces vous défendront d'elles-mêmes, non-ſeulement ils n'oſeront pas vous attaquer; mais ils auront aſſez de peine à s'oppoſer dans l'état de Milan, aux progrès que vous & M. de Crequi d'un autre côté, lequel Sa Majeſté aſſiſte maintenant puiſſamment, y pourrez faire. Nous avons eu quelques avis d'Italie, que vous avez repris Bormio; mais nous attendons à le croire, que nous l'ayons ſçu de vous: une nouvelle de cette importance mériteroit bien qu'on en informât par courier exprès. On nous dit auſſi que le comte Serbellon a été contraint de ſe retirer dans le Milanois, faute de vivres. Si cela ſe trouve vrai, cette facilité vous en pourra faciliter l'entrepriſe, que Sa Majeſté ne doute pas que vous laiſſiez échapper, ſans en profiter.

Sa Majeſté envoie un brevet de maréchal de camp à M. le marquis

de Montauzier (*a*), afin que vous ſoyez aſſiſté d'officiers principaux dans votre armée, & pour l'encourager à continuer ſes ſervices avec le même zéle qu'il a fait juſqu'ici.

Sadite Majeſté auſſi trouve bon de vous renforcer de cavalerie, & agrée que vous mettiez votre compagnie de chevaux-légers ſur pied. J'aurai l'honneur d'en parler à madame de Rohan, pour ſçavoir ſi dès à cette heure, je pourrai délivrer ici les expéditions & les ordres néceſſaires pour la levée, ou s'il ſera néceſſaire d'attendre votre réponſe, avant que de la commencer. J'eſtime qu'il pourroit être fort avantageux au ſervice de Sa Majeſté, s'il y avoit moyen de faire quelques compagnies de dragons au lieu où vous êtes, ou en montant votre infanterie, afin qu'elle pût ſervir plus utilement, ou

(*a*) Hector de Sainte-Maure, marquis de Montauzie. Il mourut de la bleſſure qu'il avoit reçue à l'attaque de Bormio.

par de nouvelles levées, en sorte que lesdites compagnies puissent vivre sur les communautés, sans pourtant qu'elles en fussent foulées, ou qu'on les pût faire subsister par contributions dans le pays ennemi, comme nous le pratiquons par-deçà en Picardie & autres provinces frontieres. Cette invention pourroit vous donner moyen d'incommoder plus les ennemis que vous ne pouvez faire maintenant; néanmoins c'est une proposition que je ne vous fais que comme de moi, croyant bien que Sa Majesté, à laquelle je n'en ai point parlé, ne la désapprouveroit pas, pourvu qu'il ne lui en coûte rien.

Je m'assure que les régimens de Leques & du Landé seront près de vous, avant que cette lettre y arrive, y ayant près de quinze jours que nous leurs avons envoyés l'ordre de passer. Je vous baise très-humblement les mains, & suis.

DÉPÊCHES EN COUR, par Isaac, du 20 Août 1635, du camp de Tiran.

A M. Servien.

MONSIEUR,

Je suis tout étonné que vous ayez pu apprendre l'heureux succès des armes du Roi, dans la comté de Bormio & val Monastere, au temps que vous me le marquez par la vôtre du 27 du passé, car je ne fus à Sainte-Marie que le 21, & je dépêchai au Roi le 23. Je suis trop glorieux de la part que vous prenez aux petits services que j'ai tâché de rendre à Sa Majesté, je vous en ai une particuliere obligation, vous suppliant de croire que vous ne favoriserez jamais personne de vos bonnes graces qui soit plus votre serviteur que moi.

J'ai grand regret que le paquet que vous m'envoyez pour le pauvre

feu M. de Montausier, ne l'ait trouvé en vie, je le trouverai bien à dire; mais M. de Leques (*a*) qui vient, le remplacera; son régiment & celui du Landé sont arrivés: j'ai nécessairement affaire d'un troisiéme pour m'opposer comme il faut aux Allemands qui se fortifient de toutes parts pour m'attaquer; car de s'attendre aux levées étrangeres, ni à faire des recrues en ce pays, c'est tems perdu.

Pour la cavalerie, je vous ai déja mandé que j'avois donné de l'argent pour faire faire les recrues de Canillac (*b*) & Villeneuve (*c*), les-

---

(*a*) Henri de Chaumont, baron de Lecques. Nous en avons parlé dans une note, *p*. 37.

(*b*) Guillaume de Montboissier-Beaufort, baron de Canillac, d'abord capitaine d'une compagnie de chevaux-légers, puis mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, depuis le 24 Janvier 1638, jusqu'à la réforme de 1661, maréchal de camp en 1649, & lieutenant-général, le 10 Juillet 1652.

(*a*) Claude de Murat, sieur de Villeneuve,

quelles s'avancent tellement que je ne songe point à mettre ma compagnie de chevaux-légers sur pied, pour ce qu'aussi-bien viendroit-elle trop tard, & vaudroit mieux m'en envoyer une toute faite.

Quant aux dragons, outre que je suis en un pays où je ne puis entretenir personne sans argent, je les tiens fort inutiles ici où il ne faut que bonne cavalerie & bonne infanterie, à cause que le fourrage est très-rare ici; car d'entretenir quelques troupes sur le pays ennemi, c'est chose du tout impossible pour ce que nous ne l'avons qu'aux deux bouts de la Valteline : le côté du Milanois nous est bouché par le lac de Como & les fortifications que Cerbellon y a faites jusqu'au haut des montagnes; & celui du Tirol par de hautes montagnes, la

---

capitaine d'une compagnie de chevaux-légers, leva un régiment de cavalerie de son nom, le 24 Janvier 1638. Il fut fait maréchal de camp le 20 Octobre 1647.

peste, la famine & les Allemands; tellement que soit cavalerie ou infanterie, il faut me l'envoyer toute faite de France.

Tout ce qui me reste à vous dire est que le Milanois ne se peut sauver des mains du Roi que par le secours d'Allemagne, lequel n'y peut arriver à temps, qu'en forçant la Valteline : jugez par-là l'intérêt que Sa Majesté a de me fortifier jusqu'à la fin de Novembre; car de la conservation de ce pays dépend le bon succès des affaires d'Italie, si bien que le secours qui m'est nécessaire doit être présent, & non le fonder sur de nouvelles levées; c'est ce que je vous supplie bien humblement de vouloir faire considérer où il appartient, me trouvant maintenant en tel état que, manque d'argent, tous travaux sont cessés, & toutes les troupes prêtes à débander; mais de cela j'en écris plus particuliérement à MM. les surintendans, & envoie ce courier en toute diligence, afin qu'on y pour-

voye promptement ; sur ce, je vous baise bien humblement les mains, & demeure.

A MM. les (a) *surintendans.*

MESSIEURS,

Je vous avois écrit par la voie ordinaire l'extrême nécessité où je me trouve, ayant une armée sur les bras, force fortifications à faire & force forts à munir sans un sou, & qui pis est, sans aucune nouvelle de la voiture ; mais maintenant il y a bien pis, c'est que le commis du sieur Lionne (*b*), sur un courier qui lui est venu de Paris, s'en est allé je ne sçais où, sans m'en donner avis, & sans donner ordre

(*a*) François Sublet des Noyers, Claude de Bullion, & Claude Bouthillier, surintendans des finances.

(*b*) Peut-être Martin de Lyonne, conseiller du Roi, qui avoit été trésorier général des Ligues Suisses en 16.8, & en 1624.

à quoi que ce ſoit, tellement que je me trouve en une peine extraordinaire; & ſi M. Méliand (*a*) ne m'eût aſſiſté extraordinairement, je n'euſſe pu ſubſiſter juſqu'à préſent. Ce qui me fait vous envoyer ce courier en toute diligence, pour vous conjurer, au nom de Dieu, autant que vous avez les affaires du Roi en recommandation, de ne perdre un moment de temps à m'aſſiſter, autrement je ſuccomberai ſous le faix. Je vous envoie un *duplicata* de ma précédente dépêche, qui vous fera entendre en quel état je ſuis, & ce qui m'eſt néceſſaire pour y remédier : bref, Meſſieurs, le Milanois ne peut être ſecouru que par ici; jugez par-là de quelle importance eſt ce pays : vous ne devez nullement douter que les Allemans ne

(*a*) Blaiſe Méliand, ſeigneur d'Egligny, préſident en la cour du parlement de Paris, fut ambaſſadeur du Roi en Suiſſe depuis la fin de 1634 juſqu'en 1640.

faſſent leurs efforts pour l'occuper avant l'hiver ; c'eſt pourquoi il ne faut pas s'amuſer à de nouvelles levées, il faut m'envoyer des troupes toutes faites, & de quoi les entretenir, car il n'y a homme particulier dans la Valteline qui puiſſe trouver du pain pour de l'argent : A qui que ce ſoit, tant de cavalerie que d'infanterie, il faut que je lui fourniſſe du pain de munition, tant le pays eſt ruiné. Vous pouvez voir par-là ſi le ſoldat peut vivre ſans la ſolde. J'ai cru néceſſaire de vous faire ſçavoir ces choſes, afin que, ſelon vos prudences, vous y pourvoyez à l'avenir particuliérement, vous ſuppliant bien humblement de donner ordre qu'en cas que la voiture fût encore éloignée, de nous envoyer en poſte la plus groſſe ſomme d'or que vous pourrez. Pour la fin je vous demande pardon ſi je vous parle ſi librement ; mais l'extrême néceſſité m'y contraint, & je me promets que vous m'excuſerez facilement, puiſque

vous sçavez combien je vous honore, étant plus que personne du monde.

A M. Bouthillier surintendant.

MONSIEUR,

Outre la lettre que je vous écris en commun avec M. de Bullion (*a*), je vous fais ce mot en particulier pour vous dire que je juge plus à propos pour le vicomte de Melun, de lui faire obtenir le régiment du Biez, que la lieutenance d'une compagnie de chevaux-légers en mon nom, pour ce qu'ayant le gouvernement de Tiran, il a affaire d'infanterie, & qu'il ne sera point obligé à une grande dépense ; c'est pourquoi, avant que de lui en parler,

(*a*) Claude de Bullion, surintendant des finances, depuis 1632, mourut en 1640, le 22 Décembre président à mortier au parlement de Paris

j'ai voulu vous écrire ce que dessus. J'en écris aussi à ma femme qui en conférera avec vous ; en ce cas, je ne mettrai point ma compagnie sur pied, afin de ne lui donner nul mécontentement, aussi bien ne sçauroit-elle venir à temps pour le secours qui m'est nécessaire ici. Je mande à M. Servien que j'ai besoin de compagnies faites & non à faire, tellement que si les affaires le requiérent, & ledit vicomte le désire, je la pourrai mettre plus facilement sur pied à ce printemps qu'à présent. Pour la fin je vous demande la continuation de la faveur de vos bonnes graces, & que vous me croyiez plus que personne du monde.



DÉPÊCHE EN COUR, par un courier de M. de Bellievre, du 25 Août 1635, de Tiran.

A M. Bouthillier, surintendant.

MONSIEUR,

Je ne puis que réitérer mes instances sur nos nécessités, lesquelles ne se peuvent exprimer. Je n'eusse jamais cru qu'on m'eût laissé en l'état où je me trouve. Nous sommes à la fin d'Août, & nous n'avons nulle nouvelle d'aucune voiture, si est-ce qu'on ne peut vivre ici sans argent, parce que tant de cavalerie que d'infanterie, il me la faut nourrir du bled que je tire ou de Venise, n'y en ayant pas dans la Valteline pour nourrir la moitié des habitans qui y sont. Je ne puis munir de vivres la Rive & les autres forts que

j'ai accommodé, tellement que quelque bons qu'ils soient, ils ne peuvent tenir huit jours. J'ai grand mal de cœur que le Roi estime si important en ses affaires la garde de ce passage, & de me voir en état de ne le pouvoir maintenir. Tous travaux sont cessés, mais ce n'est pas le pis; car je suis à la veille de voir l'armée mutinée. Je vous supplie de me croire, Monsieur, que je ne vous exagere aucunes choses, au contraire je ne vous les dis pas si fâcheuses qu'elles sont. Vous ferez, s'il vous plaît, la réflexion sur ce que dessus, pour en représenter à Sa Majesté les conséquences, afin qu'au moins je sois déchargé des inconvéniens qui en peuvent arriver. Je vous en supplie bien humblement, & de me croire toujours plus que personne du monde.

homme, ſans lui donner cette lettre, non pour vous faire ſçavoir les intentions du Roi, parce que vous les apprendrez particuliérement par les dépêches de Meſſieurs les ſecrétaires d'état, mais ſeulement pour vous aſſurer de nouveau de la continuation de mon affection & de mon ſervice, & vous faire connoître la joie que j'ai des avantages que vous avez remportés ſur les ennemis de Sa Majeſté, aux lieux où vous êtes. Elle ſe promet de votre prudence, que vous n'oublierez rien non-ſeulement pour les conſerver, mais auſſi pour prendre tous ceux que vous jugerez utiles au bien de ſes affaires. Je vous en conjure en mon particulier, & de croire que vous n'aurez jamais tant d'honneur & de gloire que vous en ſouhaite, &c.



Du

Du P. (a) *Joseph, du 14 Août.*

MONSIEUR,

J'eſtime que vous ſerez content des ſoins que l'on prend par-deçà pour correſpondre aux vôtres, dont les ſuccès ſont ſi heureux, qu'ils redoublent l'affection & l'obligation que l'on a de les maintenir. Je laiſſe à M. de la Blacquiere quelques particularités que ma confiance & la connoiſſance que j'ai du zéle que vous avez pour le ſervice du Roi, me donnent laliberté de vous repré-

---

(*a*) Le pere Joſeph le Clerc du Tremblay; célébre Capucin, & favori du cardinal de Richelieu. En 1636, le cardinal découragé vouloit quitter le miniſtere, *& il en auroit fait la folie*, dit Siri, *ſans le pere Joſeph qui le raſſura: ce pere fut bien ſecondé par le ſur-intendant de Bullion.* Le pere Joſeph mourut le 18 Décembre 1638, âgé de ſoixante-un ans. On voit ſon tombeau dans l'Egliſe des Capucins à Paris, rue S. Honoré. Sa vie a été imprimée.

ſenter, vous ſuppliant de me continuer l'honneur de me croire, &c.

De M. Bouthillier, du quatorziéme.

MONSIEUR,

Le Roi a eu avis de pluſieurs endroits, que les Eſpagnols raſſemblent une armée de dix à douze mille hommes à leurs dépens, tant de troupes du Tirol, qui ſont reſtées après leur deſſein de la Valteline, dont vous avez empêché le ſuccès par leur défaite, que de celles qui étoient dans le Wirtemberg & dans la Bohême, auxquelles l'Empereur (*a*) joint 1000 ou 1500 chevaux, en intention de paſſer dans le Milanois, ſoit par la Valteline ou par les petits cantons, & particuliérement par celui d'Ury, ſur

(*a*) Ferdinand II, qui mourut en 1637. Ce prince ſembloit être au-deſſus des événemens, & trouvoit juſques dans ſes pertes les moyens de parvenir à ſes fins.

quoi il a été envoyé ordre à M. Meliand, de faire un traité particulier, s'il est possible, avec lesdits cantons, pour la conservation des passages d'Ursere (*a*) & de l'Hôpital, du mont S. Godard, & généralement de donner l'alarme à tous les cantons, du dessein que les Allemands & Espagnols ont de se saisir des passages, & même d'y envoyer partie de la levée des 12000 Suisses qu'il a ordre de faire pour empêcher que lesdits Espagnols & Allemands s'en puissent prévaloir. Outre cela, le Roi a avisé qu'il

---

(*a*) Le Val-Urseren au pied du mont *Saint-Gotthardt*, dans le canton d'Ury, a quatre lieues en longueur & deux de largeur. Ses fromages sont très-renommés.

Hospital, bourg voisin du mont *Saint-Gotthardt*, dans le Val-Urseren.

Le mont *Saint-Gotthardt*, en latin *summæ Alpes*, est la plus haute montagne qui sépare la Suisse de l'Italie. Elle est dans le canton d'Ury. C'est le réservoir d'eaux d'une grande partie de l'Europe.

ſera bon que M. du Landé aille en ces quartiers-là pour commander les Suiſſes que M. Meliand y envoyera, s'il en eſt beſoin, ou aſſiſter ceux dudit canton dans la défenſe de leurs paſſages. Vous y envoyerez donc, s'il vous plaît, ledit ſieur du Landé, au premier avis que vous aurez de M. Meliand, lui permettant d'emmener avec lui trois ou quatre compagnies de ſon régiment, s'il en a beſoin. Nous avons trouvé cet expédient, de l'employer ailleurs qu'en l'armée que vous commandez, & il ſe trouvera peut-être ci-après quelque occaſion de lui donner autre occupation, en ſorte qu'il ne retourne plus en vos quartiers, dont vous ne ferez point, s'il vous plaît, de ſemblant.

L'on vous envoyera encore deux compagnies de cavalerie, & un régiment de gens de pied, outre ceux de Leques & du Landé, & les recrues, & l'argent pour leſdites recrues eſt à Lyon : ſi vous pouvez

vous contenter de ces recrues ſans ledit régiment, il ſera fort à propos dans le beſoin que Sa Majeſté en a pour groſſir ſes autres armées ; en ce cas, ſi vous voyez les ennemis venir à vous en grand nombre, vous pourriez demander encore à M. Meliand 2000 Suiſſes, qu'il a ordre de vous envoyer auſſi-tôt que vous lui en écrirez. Comme le Roi ne veut rien épargner pour conſerver la Valteline, auſſi eſt-il néceſſaire que vous vous contentiez du moins qu'il ſe pourra, continuant à faire l'impoſſible pour cet effet.

Le Roi a dégradé des armes & de nobleſſe, tous les officiers de guerre qui ſe ſont trouvés abſens de ſes armées d'Allemagne, les faiſant mettre à la taille, de ſorte que vous ne donnerez, s'il vous plaît, congé à pas un de ceux qui ſont par-delà, & envoyerez à Sa Majeſté un rolle de ceux qui ſont abſens.

Par ce que deſſus, il me ſemble qu'il eſt entiérement ſatisfait ou à-peu-près au contenu en vos dé-

pêches des 14, 23 & 28 du mois passé, & du 3 du présent. J'ai ouvert en l'absence de M. le surintendant, celle dudit jour 28 Juillet, que vous lui avez écrite de votre main, je la lui ferai voir demain, qu'il sera de retour de Chantilly à Paris. Je ne doute point qu'il n'ait tous les ressentimens possibles des assurances que vous lui donnez de l'honneur de vos bonnes graces, comme j'ai en mon particulier de celles qu'il vous a plû me donner, aussi par les écrits que vous m'avez adressés, dont je vous fais très-humble remerciment, & vous supplie de croire que mon service vous est entiérement acquis.

Pour nouvelles, je vous dirai que l'armée du Roi, commandée par M. le cardinal de la Valette, s'étant avancée vers S. Avold (*a*), celle de M. le duc Bernard de Veymar

(*a*) Petite ville de la Lorraine-allemande, dans l'évêché de Metz, avec une abbaye de Benédictins.

l'a jointe, & sont allés ensemble vers Deux-Ponts que Galas tenoit assiégé. A leur approche, il s'est retiré; ils atteignirent le lendemain son arriere-garde à Lanstel (a), où elle eût été battue sans la trahison du gouverneur dudit lieu, qui lui avoit donné le château, lequel commande entiérement sur le passage. Ensuite ledit Galas a abandonné Kaysers-Lautern, dont la prise lui avoit coûté plus de 3000 hommes. Depuis, lesdites armées ayant suivi leur chemin, en intention de faire lever le siége de Mayence, elles ont fait cet

(a) *Landstuhl*, seigneurie & petite ville avec un château situé sur une montagne, dans le bas Palatinat, entre Kayserlautern & Deux-Ponts. Eberhard de Sikingen, que le duc de Saxe-Weymar avoit établi gouverneur de ce château, se laissa corrompre par Galas, général des Impériaux, & fit pointer le 28 Juillet 1635 le canon du château sur l'armée Françoise, qui sans cette trahison eût entiérement défait l'armée de Galas. *Le pere Griffet, Hist. de France, Louis XIII, tom. XIV, pag. 601, à l'an 1635.*

effort en étant encore à ſix lieues. Le gouverneur dudit Mayence a chargé les Impériaux en leur retraite, & leur a pris quantité de bleds. Ils étoient le cinq de ce mois à Oppenheim entre Vorms & Mayence, & leurs forces diviſées des deux côtés du Rhin, ſans que l'on pût juger s'ils ſe vouloient aſſembler au-deçà ou au-delà. Le dernier eſt plus vraiſemblable, de ſorte que l'on eſt ici en délibération ſi leſdites armées du Roi & confédérés paſſeront auſſi pour redreſſer entiérement les affaires du parti en Allemagne. On renforce l'armée par Meſſieurs les ducs d'Angoulême & maréchal de la Force, de quantité de nobleſſe des provinces qui s'y achemine, & fera plus de 4000 chevaux, outre les régimens de dragons que l'on y envoie de nouveau.

Le Roi eſt en très-bonne ſanté, graces à Dieu. Sa Majeſté eſt encore à Chantilly. Monſieur s'y en alla d'ici hier fort tard; il y dîna & joua la plus grande partie de l'après-dîné.

Monſeigneur le cardinal ſe porte fort bien. Sur ce, je vous ſupplie très-humblement de croire que je ſuis toujours, &c.

Mémoire du Roi ſur les affaires de la Valteline, du treizieme d'Août 1635.

Munir (*a*) de vivres pour deux mois la Rive, les Bains, l'Engadine, & pourvoir en telle ſorte à la fortification & conſervation du fort de Tiran, qu'il ſerve de principal magaſin, tant pour nourrir l'armée que pour ſecourir les autres lieux, ce qui ne ſe peut faire ſans argent.

Les combats & maladies diminuant de jour en jour les troupes Françoiſes, en ſorte qu'il n'y en reſte pas 2000 en état de combattre,

---

(a) *On lit ici à la marge ces mots :* On a envoyé 10000 piſtoles pour cela, par le ſieur Doujat qui eſt allé en poſte, & qui aura ſoin de faire tout ce qui ſera néceſſaire pour ces choſes-là.

il eſt beſoin d'y (*a*) renvoyer 3000 hommes effectifs.

Il faut faire (*b*) fonds d'extraordinaire pour les recrues de quarante maîtres en chacune compagnie de cavalerie, qui feroient réduites à la moitié par les maladies, ſans leſdites recrues.

Les Impériaux chaſſés, reconnoiſſant leur foibleſſe, ne retourneront que fortifiés de plus grand nombre d'hommes & d'artillerie, quelques piéces de campagne, & partant il eſt beſoin d'un fonds (*c*) pour l'a-

---

(a) *On lit ici à la marge ces mots :* On a pourvu à ces articles.

(b) *Ibidem à la marge :* On a payé les compagnies de cavalerie comme complettes; ſi elles ne le ſont pas, les deniers revenans bon peuvent ſervir à faire les recrues.

(c) *Ibidem à la marge :* On a pourvu à cet article, ayant fait un fonds de 10000 livres pour acheter dix canons, & pourvoir à l'équipage néceſſaire.

Le ſieur Doujat ſervira aux finances, & ſoulagera le ſieur de Rohan pour les munitions & pour les vivres.

chat de ladite artillerie, & de faire un état des officiers d'icelle, du moins pour trois mois, ensemble pour les entretenir de 200 chevaux de charroi. Fait à Chantilly le 13 du mois d'Août 1635. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, BOUTHILLIER.

Lettre du sieur de (a) *la Barde, à M. le duc de Rohan.*

MONSEIGNEUR,

J'ai grande obligation à M. le vicomte de Melun, du témoignage

---

(*a*) Jean de la Barde, depuis marquis de Marolles sur Seine, connu par ses négociations à la paix de Munster, & par son ambassade en Suisse, où il renouvella l'alliance générale avec le corps Helvétique en 1657 & 1663, sous le régne de Louis *le Grand*, célébre par ses ouvrages, entr'autres par une histoire de la minorité de Louis XIV en latin, mourut en 1692, âgé de quatre-vingt-dix ans. Il commença sa fortune par être prèmier commis du secrétaire d'état Chavigni, sous Louis XIII.

qu'il vous a donné de mon inclination à vous rendre très-humble service, sans autre considération que celle de la grande réputation que vos belles actions vous ont acquises, & de la fidélité & affection que vous avez au bien des affaires du Roi. Il se peut dire avec vérité que le principal & plus continuel succès qu'elles ont en cette année, a été en vos quartiers. Dieu veuille qu'elles y prosperent toujours, comme on l'espere ici par votre valeur & excellente conduite. Vous n'aurez, Monseigneur, dorénavant plus de contradiction de la (*a*) personne dont vous vous plaigniez, puisqu'elle sera employée ailleurs ; elle ne manque pas de protecteurs par-deçà, assez puissans ; mais la vérité y est bien connue. Sur ce, je vous supplie très-humblement de croire que je me tiendrai très-heureux, si je puis vous faire connoître par mes services, que je suis.

(*a*) Du Landé.

Lettre du Roi, du 9 Août, par le ſieur Doujat, reçue le 29 Août 1635.

Mon Couſin, j'envoie préſentement près de vous le ſieur Doujat, pour ſervir d'intendant des finances dans l'armée que vous commandez & au pays des Griſons, ſuivant mes lettres patentes de commiſſion que je lui ai fait expédier ce jourd'hui. Comme j'ai confiance en ſa fidélité, je m'aſſure auſſi que vous l'aurez en lui telle qu'il convient pour le bien de mon ſervice, & que vous tiendrez, ſelon l'autorité que je vous ai donnée par-delà, à ce qu'il ſoit reconnu & obéi en ce qui regardera ladite commiſſion, dont il s'acquittera fort bien. C'eſt ce que je me promets de l'affection que vous avez à tout ce qui eſt de mon ſervice. Priant ſur ce, Dieu qu'il vous ait, mon Couſin.

Lettre de M. de Bullion, du 9 Août, par le sieur Doujat, à M. le duc de Rohan.

MONSIEUR,

Sur les avis que vous nous avez donnés, que le commis du sieur Lyonne n'avoit aucun fonds en ses mains, l'ayant pressé de venir à compte, il s'est absenté, ce qui nous a obligé de vous dépêcher en toute diligence M. Doujat avec 10000 pistoles, pour subvenir aux dépenses qui se pourront présenter, en attendant la voiture qu'on fait partir promptement pour la montre. Il a été choisi par le Roi & monseigneur le cardinal, pour aller servir près de vous en qualité d'intendant des finances. C'est une personne intelligente, & qui sçaura bien rendre le respect qui est dû à votre condition. Je vous supplie très-humblement, Monsieur, de lui départir protection; de sorte que Sa Majesté puisse

être fidélement servie, & que les dépenses se fassent sans confusion. Vous tiendrez aussi la main, s'il vous plaît, que le commis dudit Lyonne, remette tous les deniers qu'il peut avoir par-delà. Vous serez à présent informé comme nous avons de temps en temps pourvu suffisamment à tout ce qui pouvoit être nécessaire, & que le seul manquement est venu dudit Lyonne, qui a retenu sur toutes les voitures une parti du fonds que nous ordonnions. Il faut sauver ce qu'on pourra de ce naufrage. J'espere que vous aurez satisfaction dudit sieur Doujat. Je l'aurai toute entiere de vous témoigner que je suis entiérement.



DÉPÊCHES EN COUR, par le courier de M. de Bullion, ſurintendant, du premier Septembre 1635, du camp de Tiran.

SIRE,

J'ai reçu deux lettres de V. M. preſque en même temps; l'une par M. Doujat, l'autre par le ſieur de la Blacquiere. Par la premiere, vous me commandez de recevoir ici ledit ſieur Doujat, & l'autoriſer en ſa charge d'intendant des finances en cette armée, ce que je ne manquerai de faire; par l'autre, j'ai reçu la réponſe au mémoire que j'avois fait préſenter à V. M. touchant les choſes néceſſaires pour la conſervation de la Valteline. A préſent je lui envoie un autre mémoire, par lequel Elle verra au vrai l'état des affaires de deçà. Il ne me reſte

qu'à attendre l'honneur des commandemens de V. M. là-dessus, & prier Dieu, Sire, pour la prospérité & grandeur de votre regne glorieux.

A M. le cardinal de Richelieu.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par le sieur de la Blacquiere, par laquelle vous me témoignez agréer le peu de service que j'ai tâché de rendre au Roi & à vous par-deçà; c'est une nouvelle marque de votre bienveillance que je reconnois, comme je dois. Je ne m'arrêterai point à vous rendre compte de l'état de nos affaires, envoyant par ce courier, un mémoire très-particulier au Roi de toutes choses. Sur quoi je finirai en priant Dieu, Monsieur, qu'il fasse prospérer vos desseins, & conserver longuement votre personne en parfaite santé.

A MM. les furintendans.

MESSIEURS,

Je ne vous fais ce mot, que pour accompagner le mémoire que je vous envoie, vous fuppliant d'en faire la confidération telle que requiert la néceffité des affaires de deçà, & le bien & fervice du Roi; vous affurant que je n'exagere rien, même que je ne dis pas tout pour ne me rendre importun; cependant j'attendrai la réponfe qu'il vous plaira m'y faire, ne me reftant autre chofe, après vous avoir bien humblement baifé les mains, qu'à vous prier de me croire.

A M. Bouthillier, fecrétaire d'état.

MONSIEUR,

Vous verrez par le mémoire que j'envoie au Roi, l'état auquel nous fommes par-deçà, fur quoi je vous fupplie bien humblement de croire

que je n'exagere rien. Les ennemis s'assemblent autour de Landech (*a*) en nombre de 14000 hommes pour faire un dernier effort ; & ce d'autant plus qu'ils voient l'Etat de Milan attaqué, & sans espoir de secours que des Allemands, auxquels si nous empêchons le passage, il n'y a nul doute que le Roi peut en Italie tout ce qu'il lui plaira. Voyez donc, Monsieur, de quelle conséquence est pour les affaires de Sa Majesté, de nous assister ici ; & si je demande des choses exorbitantes par mon mémoire, ayant tant de forts à munir, & trente lieues de pays à garder, ne pouvant pas sçavoir par quel endroit cette armée percera pour entrer ici. Tous les princes d'Italie ont les yeux tournés sur ce côté-ci, & les Vénitiens commencent à se rechauffer, faisant des le-

(*a*) Landeck, petite ville du Tirol, sur une montagne près de la riviere de l'Inn, passage remarquable sur la frontiere des Grisons.

vées par-tout où ils peuvent, & ayant depuis peu de jours élu un général en terre ferme, ce qui fait espérer que M. de Bellievre sera arrivé à Venise en une bonne conjoncture.

Vous verrez par mon mémoire le bon témoignage que je rends du colonel (a) Salis ; il mérite encore plus que je n'en puis dire. Je l'ai fait gouverneur du château & comté de Chiavennès, sous le bon plaisir du Roi, ce qui me fait vous supplier de lui en vouloir expédier la commission la plus honorable qui se pourra, avec une lettre du Roi de gratification, par-là nous gagnerons tout-à-fait le cœur d'un homme qui ne se peut assez estimer, & même cela servira de bon exemple envers les autres colonels Grisons, qui

(a) Ulysse de Salis. Son frere aîné, le général Rodolphe, baron de Salis, avoit été l'un des libérateurs de sa patrie, pour la tirer de l'oppression des Espagnols, en 1622. Ils étoient fils du colonel Hercule de Salis, qui étoit mort en 1620.

verront clairement par-là, que qui fait bien, reçoit bien, & que le Roi est très-bien informé des déportemens d'un chacun. M. le maréchal d'Estrées (*a*) avoit baillé la même chose à son (*b*) frere.

Vous me mandez de vous envoyer un rolle de tous les officiers de cette armée absens. Je ne l'ai pas encore dressé, vous pouvant assurer à l'avance, que je n'ai baillé congé qu'à l'occasion des maladies, blessures, ou très-pressantes affaires. S'il y en a dignes de châtiment pour ce regard, c'est le Pouyet & la Saliniere, tous deux officiers au régiment du Landé, lesquels s'en sont allés à la cour, sans y avoir aucune affaire que de médire, remplissant les oreilles d'un chacun de faussetés

(*a*) François Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, qui mourut le 5 Mai 1670, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans. Il avoit entrepris la premiere expédition de la Valteline en 1624.

(*b*) Rodolphe, baron de Salis. Il mourut en 1623, âgé de trente-cinq ans.

& calomnies ; c'eſt ce qui reſtoit à ajoûter à mon mémoire. Sur quoi je vous baiſe bien humblement les mains, & ſuis.

Monſieur, j'ai pourvu ici à la charge de prévôt de l'armée, remplie d'un homme qui s'en acquitte très-dignement, ce qui me fait vous ſupplier de le vouloir agréer.

A M. Servien.

MONSIEUR,

Vous recevrez ici copie du mémoire que j'envoie au Roi, touchant l'état des affaires de la Valteline, & des choſes qui nous ſont néceſſaires pour la conſervation du pays. Sur quoi je vous ſupplie bien humblement, Monſieur, de continuer à m'appuyer de votre autorité, puiſque vous connoiſſez mieux que perſonne l'importance de ce paſſage pour le bien du ſervice du Roi en la conjoncture préſente. Il eſt certain que l'épouvante eſt grande dans

le Milanois ; qu'ils n'ont autre eſpérance qu'au ſecours d'Allemagne, de ſorte que ſi cela leur manque, ils ne ſçavent où donner de la tête : or je me promets de fermer le paſſage aux Allemands, pourvu qu'on me donne les moyens tels que je les demande par mondit mémoire ; & pour cela il ne faut pas perdre une heure de temps, car les ennemis ſe groſſiſſent autour du Landech, & font état d'y aſſembler bientôt 14000 hommes ; toute l'Italie a les yeux tournés ſur le ſuccès de cette ſeconde tentative. Il ſemble que les Vénitiens ſe réchauffent, faiſant des levées de toutes parts, & ayant depuis peu de jours élu un général en terre ferme, ce qui me fait bien augurer de la négociation de M. de Bellievre.

Vous verrez par mon mémoire le bon témoignage que je rends du colonel Salis : il mérite encore plus que je n'en puis dire ; je l'ai fait gouverneur du château & comté de Chiavennes, ſous le bon plaiſir du

Roi, ce qui me fait vous supplier de lui en vouloir expédier la commission la plus honorable qui se pourra, avec une lettre du Roi de gratification; par-là nous gagnerons tout à fait le cœur d'un homme qui ne se peut assez estimer, & même cela servira de bon exemple envers les autres colonels Grisons, qui verront clairement par-là, que qui fait bien, reçoit bien, & que le Roi est très-bien informé des déportemens d'un chacun. M. le maréchal d'Estrées avoit baillé la même chose à son frere. Sur quoi ne me restant autre chose après un si long mémoire, je vous baise bien humblement les mains, vous priant de me croire à jamais. Monsieur, j'ai pourvu ici à la charge de prévôt de l'armée, l'ayant remplie d'un homme qui s'en acquitte très-dignement, ce qui me fait vous supplier de le vouloir agréer.



Au

Au pere Joseph (a).

MONSIEUR,

Le ſieur de la Blacquiere m'a rendu la lettre qu'il vous a plû m'écrire, par laquelle je vois bien le ſoin que vous continuez de prendre pour le bien & avancement des affaires du Roi en ce pays, l'état duquel je repréſente au Roi, par le mémoire dont je vous envoie copie. Le ſommaire dudit mémoire conſiſte en trois points principaux. Le premier eſt que les Allemans aſſemblent tout ce qu'ils peuvent de forces autour de Landech, pour faire un dernier effort. Le ſecond eſt touchant les préparatifs que nous avons déja faits pour les bien recevoir; & le troiſiéme, de ce qui nous eſt néceſſaire pour la conſervation & ſûreté entiere de ces paſſages ſi im-

(*a*) Du Tremblai, capucin, favori du cardinal de Richelieu.

portans aujourd'hui, que si nous les gardons comme il faut, il n'y a nul doute que le Roi fera ce qu'il lui plaira au duché de Milan, où déja l'étonnement est très-grand. Je vous supplie de considérer que nous n'avons plus à être sur la défensive que pour six semaines, pendant lesquelles aussi il ne faut rien épargner de ce que je vous demande. Sur quoi je vous baise les mains & suis.

Mémoire de M. le duc de Rohan au Roi, touchant l'état des affaires de ce pays.

Il est certain que quelque bon ordre que Messieurs les surintendans ayent apporté pour la subsistance de cette armée, le mauvais ordre du sieur Lyonne qui a retenu l'argent destiné pour ici, est cause qu'il est dû aux trois anciens (a) régimens Gri-

(a) Régiment d'Antoine de Molina, qui avoit été levé par Rodolphe de Schawenstein.

sons, à la fin d'Août quatre montres, aux trois (a) nouveaux régimens Grisons, tantôt deux; aux régimens (b) Suisses tout de même; aux François, tant cavalerie qu'infanterie, la montre est dûe dès le 15 Août, & néanmoins nous n'attendrons ici la voiture pour un mois seulement, que dans trois semaines.

Ce qui fait assez voir la nécessité en laquelle je suis, me trouvant dans un pays si ruiné, que les passans pour de l'argent n'y trouvent pas du pain, tellement que me trouvant sans aucuns officiers des vivres, j'ai eu une peine infinie de fournir du pain

---

Régiment du colonel André Brucker. Régiment du colonel Ulisse de Salis. Ils avoient été levés en 1624, pour l'expédition de la Valteline contre les Espagnols.

(a) Régimens de Florin, de Jenatsch, & de Guler, levés par la France, le 8 Juillet 1635.

(b) Régimens Suisses de Caspar Schmid, de Zurich, & de Wolffgang Greder, de Soleure.

aux troupes disperſées comme elles ſont, & y ai employé tous mes domeſtiques & la plûpart de mes gardes, ayant même été contraint de donner ce que j'avois d'argent, n'ayant pas maintenant de quoi vivre.

Ces manquemens ſont cauſe qu'il y a tantôt ſix ſemaines que je ſuis ici ſans pouvoir travailler au fort de Tiran, qui ſeroit maintenant preſque en défenſe, & qu'il a fallu ceſſer de travailler preſque par-tout. Cela auſſi m'a empêché de pouvoir mettre des vivres dans la Rive, le château de Chiavennes, & le fort des Bains, ce qui m'avoit mis en grand repos, ſi ces places euſſent été munies de vivres; & j'aurois beaucoup plus de liberté de pouvoir m'oppoſer aux ennemis, que je n'ai maintenant à cauſe de cela, car faiſant pour les vivres à Chiavennes, & la Rive au jour la journée, ſi le paſſage de Zurich m'étoit bouché, je ne pourrois maintenir leſdites places.

Il eſt vrai que M. Doujat eſt arrivé avec 10000 piſtoles, ſans quoi tout étoit perdu; mais je ſupplie très-humblement de conſidérer que c'eſt une goutte d'eau dans la mer; car dans ce mois de Septembre il faut faire la plûpart de nos voitures, pour le bled, à cauſe que les neiges nous bouchent ou rendent très-difficiles tous les paſſages des montagnes. J'ai acheté du côté de Zurich, 2000 ſacs de bled, à dix-ſept florins le ſac, qui reviennent à 51000 livres de France, & le ſac vaut déja à Zurich vingt-deux florins, enchériſſant tous les jours, comme auſſi du côté de Veniſe, étant enchéri de telle ſorte depuis le département de M. Bullion, que M. de la Thuillerie d'un côté, & le ſieur (a) Malo de l'autre, me mandent que faute de l'avoir pris de

(a) André Malo étoit le 20 Mars 1635, controlleur général des Ligues Suiſſes & Griſons.

bonne heure, il nous coûtera un quart ou un quint plus qu'il n'avoit fait, il y a trois mois; fibien que ces 10000 pistoles ne sçauroient fournir aux dépenses qu'il nous faut présentement faire; il seroit donc du tout nécessaire de nous en envoyer très-promptement en poste, & de faire partir une seconde voiture, où les anciens régimens Grisons trouvassent leurs arrérages, autrement tout demeurera ici imparfait & ne sera en nulle défense, & qui pis est, l'armée se débandera infailliblement.

J'ai jugé avec ledit sieur Doujat, être du tout important d'avertir le Roi de ce que dessus, par courier exprès; en attendant il vérifiera toutes les dépenses faites jusqu'à présent, & me sera un grand aide pour mettre toutes choses en bon ordre, ce qui néanmoins est du tout impossible avec le peu d'officiers que j'ai; car de penser faire les revues exactement des gens de guerre avec un seul commissaire & un seul control-

leur, c'eſt une choſe du tout impoſſible, les troupes de cette armée étant ſéparées en tant de lieux & par des montagnes ſi fâcheuſes, que je défie qui que ce ſoit de les pouvoir toutes voir en dix jours, pouvant dire avec vérité, que depuis le département de M. de Bullion, j'ai pris plus de peine à faire ſubſiſter cette armée, que je n'en ai eu en toute ma vie.

J'ai mandé, comme j'avois baillé 8000 livres au ſieur de Canillac (*a*) & Villeneuve (*b*), à ſçavoir 4000 livres à chacun pour mettre leurs compagnies de chevaux-légers au nombre des autres. On ne me répond rien là-deſſus, & on aſſigne le payement de la montre deſdites re-

(*a*) Guillaume de Momboiſſier-Beaufort, baron de Canillac.

(*b*) Claude de Murat, ſieur de Villeneuve, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers, leva un régiment de cavalerie de ſon nom, par commiſſion du 24 Janvier 1638, & le poſſéda juſqu'en 1645. Il fut fait maréchal de camp le 10 Octobre 1647

crues, sur les deniers revenans bons des autres compagnies, tellement que pour la premiere dépense, je ne vois aucun fonds, & pour l'autre, un qui est assez incertain.

Nonobstant tous ces manquemens, les Allemans s'approchent de moi avec de grandes forces, pour faire leurs efforts de passer dans le duché de Milan, & moi je me trouve comme immobile pour pouvoir me porter où il faut pour les empêcher de passer, ou les combattre. Les étrangers s'excusant de marcher sans être payés, & les François leur étant comme impossible de le faire, si bien que s'ils me tombent sur les bras, comme il y a apparence avant la venue de la premiere voiture, je me trouverai bien empêché.

De plus, il me faut faire travailler au fort de Tiran, & y employer tous les jours 1000 à 1200 hommes à dix sols par jour, outre le gazon, fascines, palissades, fours, moulins, greniers & logemens nécessaires, de sorte que tout bien calculé, je trouve que tout cela montera à

plus de 25000 écus, pour laisser ledit fort en état de défense, outre quoi on travaille incessamment à rompre ou accommoder plusieurs passages, & aux forts de la Rive, château de Chiavennes, les Bains de Bormio & le fort de Sus (*a*) dans l'Engadine-basse, sans comprendre les travaux du fort de France, Pont du Rhin & le Steig.

Par les dépêches du 13, que le sieur de la Blacquiere m'a rendues, M. Bouthillier m'écrit, qu'en cas que je sois pressé, je puis en donner avis à M. Meliand qui m'envoyera 2000 Suisses, en conformité de quoi j'ai écrit audit sieur Meliand pour faire marcher lesdits Suisses, ayant eu avis certain que les ennemis se grossissoient autour de Landech, & qu'ils étoient sur le point de faire un second effort avec 14000 ou 15000 hommes. Je présuppose que M. Meliand aura

(*a*) Suss, communauté de la jurisdiction d'au-dessus du Val *Tasna*, dans la basse Engadine.

reçu le même ordre, M. Bouthillier me l'ayant mandé; de ſorte que je viens encore tout préſentement de lui réitérer de très-vives inſtances ſur ce ſujet.

Il eſt certain que les paſſages depuis Bormio juſqu'à l'Engadine, qui étoient les plus dangereux, ſont en tel état aujourd'hui, qu'il y a apparence que les ennemis ne tenteront rien de ce côté-là, mais tâcheront de s'ouvrir quelque autre trou: or il ne leur en reſte que deux, l'un par la Vallée de Partans, & l'autre par la Suiſſe, au Pont du Rhin, leſquels venant à leur manquer, il faudra de néceſſité qu'ils tâchent de paſſer par le mont S. Gotard, à quoi il faut pourvoir en traitant avec le canton d'Ury, y envoyant des troupes Suiſſes & un homme d'autorité pour les commander, comme j'en ai déja écrit cy-devant, étant bien aiſe de voir par la derniere dépêche, que ce mien ſentiment n'ait pas été déſapprouvé, puiſque l'ordre en a été donné à M. Meliand.

Quant aux postes de la Rive & de Chiavennes, ils sont à présent en bon état, le colonel (a) Salis ayant usé d'un soin & diligence extraordinaire à les bien fortifier, en quoi véritablement il a rendu très-bon service au Roi; mais comme ces postes sont très-mal sains, sur-tout l'été, ainsi se trouve-t-il aujourd'hui réduit à tel point, que son régiment & celui de Shavenstein (b) n'ont pas 200 hommes qui puissent combattre, tous les officiers étant aussi-bien malades que les soldats; de sorte que je suis contraint de prendre douze compagnies des régimens François pour la garde de la Rive, laissant les malades à la comté de Chiavennes, de laquelle comme du château, j'ai laissé le commandement audit sieur colonel Salis, sous le bon plaisir du Roi.

(a) Ulisse de Salis, avoit levé un second régiment Grison, le 8 Juillet 1635.

(b) Régiment Grison de Schawenstein, levé par la France, le 8 Juillet 1635. Rodolphe de Schawenstein en étoit colonel.

En envoyant lesdites douze compagnies à la Rive, je m'affoiblis d'un régiment entier au temps que je me vois sur le point d'être attaqué, ce qui me fait supplier très-humblement Sa Majesté de m'envoyer encore un régiment François ; car pour mes recrues, je vois bien que je ne les sçaurois avoir qu'à la fin de l'année. De plus, il seroit entiérement néceſſaire de m'envoyer deux compagnies de cavalerie faites, & commiſſions pour en faire deux autres, lesquelles se mettront sur pied & à meilleur marché qu'en France.

Fait au Camp de Tiran le premier de Septembre 1635.

Lettre de M. Bouthillier surintendant, du 21 Août 1635, par la voie ordinaire, reçue le 6 Septembre.

MONSIEUR,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 28 du passé, m'a été rendue ici par mon fils à

mon retour de Chantilly. Il l'avoit ouverte & vous a fait réponse sur tout le contenu en vos dépêches, par le retour du sieur de la Blacquiere, de sorte qu'il ne me reste rien à vous dire par cet ordinaire, sinon que le Roi est si assuré de l'affection que vous avez à ce qui regarde le bien de ses affaires, & a telle opinion de votre prudence & bonne conduite, comme aussi de votre valeur, que Sa Majesté ne doute point que vous ne fassiez toujours tout ce qui sera possible & au-delà, dans les occasions où il faudra faire effort pour maintenir ses armes où vous les avez heureusement portées, si bien que vous n'avez pas besoin d'être servi sur ce sujet près de Sa Majesté. M. le cardinal est dans le même sentiment, & je vous puis assurer que l'on a en vous toute la créance & confiance que vous pouvez desirer; c'est tout ce que je vous dirai pour cette fois, & ajoûterai seulement pour nouvelles que le duc Charles ayant été

tain & qu'on ne diſſipera point ; car de remettre le tout ſur ce qu'on extraît de la ſolde, il y a trois inconvéniens ; l'un, que le Roi en donne la moitié aux François, tellement que le fonds ſe trouveroit court ; le ſecond, que les montres ne venant pas à point nommé, le pain manqueroit par conſéquent aux ſoldats, & le dernier qu'il faut faire les achats & voitures par avance, autrement on n'y trouvera pas ſon compte.

Pour les fortifications, faute d'argent, je ne puis y faire travailler avec la diligence requiſe, ni mettre en défenſe le fort de Tiran avant l'hiver, ce qui nous eſt d'un très-grand préjudice.

Reſte la derniere auſſi néceſſaire qu'aucune ; à ſçavoir, de munir de vivres les forts déja conſtruits, ſans quoi je ne puis rien entreprendre, & ſuis toujours en appréhenſion de tous côtés, étant certain que la Rive & le château de Chiavennes ne ſçauroient tenir huit jours faute

de pain ; donc faut mettre des vivres principalement en ces lieux-ci, à la Rive, au château de Chiavennes, au fort des (a) Bains de Bormio, au fort de Sus dans l'Engadine basse, & au fort de Tiran, que j'aurois mis en défense avant l'hiver, si j'avois de l'argent.

Si on m'envoie promptement de quoi pourvoir à ces choses, je serai en état, après la chûte des neiges, d'entreprendre ce qu'on voudra ; car pour les 10000 pistoles que M. Doujat a apportées, il vous mandera qu'elles ne suffisent pas à nous faire subsister, tant le désordre du sieur Lyonne a mis nos affaires en grande confusion.

J'ai fait un voyage dans l'Engadine ; je me suis abouché avec M. du Landé, & les chefs des Ligues. J'ai fait passer deux régimens dans la vallée de (b) Partans, & y ai envoyé des outils pour y fortifier les

(a) *Bagni di Bormio.*
(b) Parpan.

passages ; il s'y en est trouvé treize, dont il y en a quatre principaux ; je fais demeurer les chefs des Ligues à Tavos (a), proche de Partans, pour encourager ce peuple-là, & ils écrivent à toutes les communes de se tenir prêtes au premier mandement, pour se porter où le besoin le requerra, & qu'elles déclarent si elles viendront ou non, pour ce que, comme je les ai assuré de nouveau de la part de Sa Majesté de la restitution de la Valteline, je leur ai aussi déclaré que les communes qui ne me viendront point m'aider à défendre leurs passages, n'auront point à l'avenir de part à la Valteline.

J'ai donc disposé les troupes depuis le Steig jusqu'à Bormio à tous

(a) *Davos*, *Dafas*, & *Tafaas*, district de pays considérable dans la Ligue des Dix Jurisdictions. De trois ans en trois ans les ligues Grises s'y assemblent, dans la maison du conseil général de ce pays, qui est située près de la mere-église du pays, qui est dédiée à l'honneur de S. Jean-Baptiste.

les passages, de telle sorte que j'espere donner de la peine aux Impériaux d'entrer dans le pays, & moi je demeure à Tiran avec quatre régimens François, 1200 Suisses (*a*) & la cavalerie pour me porter où sera l'effort, tellement que quand bien les Allemands forceroient quelques passages, j'espere qu'ils ne pénétreront pas bien avant, sans que je leur tombe sur les bras.

Durant mon absence, il est arrivé quelque désordre aux Bains de Bormio, la garnison ayant voulu quitter le lieu, à cause de leurs nécessités, & faute de payement. M. de Canisy (*b*) a pourvu promptement à la sûreté du lieu; j'y envoie présentement, afin d'être informé de l'af-

---

(*a*) Des régimens de Schmid & de Greder.

(*b*) René de Carbonel, marquis de Canisi, maréchal de camp depuis le 5 Juin 1635. Nous en avons déja parlé. En 1639 il commandoit en Normandie. *Hist. de France, Louis XIII, tom. XV, p. 250. Par le pere Griffet, Jesuite.*

faire, & y donner l'ordre, de telle sorte que j'arrête le cours d'une affaire de telle conséquence.

Touchant l'évêque de Coire, il y a un mois qu'il est mort; si dans trois mois depuis sa mort, le chapitre ne fait l'élection, elle appartient au pape. C'est pourquoi il ne faut point négliger les lettres requises pour cela. M. le nonce de Lucerne y aura grande part. Il sera bon que le Roi lui écrive. Je lui en ai écrit, comme aussi à M. (a) de Noailles. Quand ce viendra le temps de l'élection, un peu d'argent délivré par Sa Majesté au bénéfice de l'évêché, servira beaucoup.

On travaille du côté du Tirol, soit à Rome ou dans le corps des chanoines contre ledit prévôt; car ils sçavent bien que celui-là exclus, tous les autres seront favorables à la maison d'Autriche. Fait, &c.

(a) François de Noailles, comte d'Ayen, ambassadeur du Roi à Rome.

Il y a lettres à M. de Sully, à MM. les ſurintendans, à MM. Bouthillier & Servien, au P. Joſeph, toutes lettres de créance ſur le ſuſdit mémoire.

DÉPÊCHES EN COUR, par l'ordinaire, du 15 Septembre 1635.

A M. Bouthillier, ſurintendant.

MONSIEUR,

Je n'ai rien à ajoûter à mes précédentes, ſinon que nous attendons avec impatience de l'ärgent pour recommencer nos travaux, leſquels, par la banqueroute du ſieur Lyonne, ont été ceſſés par-tout, & nos affaires en telle confuſion, que ſi on n'y pourvoit promptement, nous envoyant en poſte quelque bonne ſomme d'argent, l'armée ſe débandera

faute de pain. J'en ai déja écrit deux ou trois fois; mais je le réitere encore aujourd'hui, afin que le Roi ne me puisse imputer le mal qui en arrivera, si on n'y pourvoit comme il faut. Je crois que M. Doujat ne manquera de sa part d'écrire ce qui en est. Ce retardement aux travaux m'oblige de changer de dessein, & au lieu de travailler au fort de Tiran cette année, je me contenterai de mettre en défense celui de Mentel (*a*), qui est à la tête du fort de Fuentes, & auquel les Espagnols n'ont point touché, afin d'assurer toute la Valteline, & le mettre en défense, avant que la fonte des neiges n'aye ouvert les passages du côté d'Allemagne.

Quant aux nouvelles de deçà, les Allemands sont toujours en deux

(a) *Mantello*, village, & la derniere communauté de la *Squadra* de *Trahona*, dans le bas *Terzero* de la Valteline, vers Chiavennes. Il y a là un pont sur l'Adda.

corps, l'un à Glorus (*a*) & aux environs qui est dans le Tirol, à deux heures du Val (*b*) Monastere, du côté de Bolzan (*c*); l'autre à Landek,

---

(*a*) Lisez *Glurens*, en latin *Glorium*, petite ville du comté de Tirol, dans le Winschgow, ou Val-Venosta, aux confins des Grisons, sur la gauche de l'Adige, fleuve appellé en allemand *Etsch*, & en latin *Athesis*, lequel prend sa source au mont Braulio sur la frontiere du Tirol, arrose le Trentin, le Veronois & le Padouan, & se jette dans la mer Adriatique à *Fossone*, dans le duché de Venise. L'*Etschland* est un district de pays dans le Tirol, qui prend son nom de ce fleuve, & qui s'étend le long de ce fleuve, en descendant jusqu'à Botzen ou Bolzano. Glurens est distant de Bolzano environ à trente milles.

(b) *Val di Monastero*, en allemand *Munsthenthal*.

(c) Botzen ou Bolzano, ville au comté de Tirol, sur la riviere d'Eisach, proche l'Adige, à sept lieues & demie de Brixen, & à onze de Trente. Bolzano est une ville commerçante, environnée de montagnes, & avec un château fort, où réside le capitaine général de l'*Etschland*, au nom de la maison d'Autriche. Il croît du bon vin dans les environs

ſur la riviere d'Ins (*a*), du côté de l'Engadine-baſſe, & de la Vallée de Partans (*b*), ſans qu'ils ayent rien entrepris, que de venir reconnoître ſi nous faiſons bonne garde.

Je vous ai déja écrit par mes autres dépêches, comme j'ai diſpoſé les troupes, tant pour les empêcher d'entrer dans le pays, que pour les combattre, en cas qu'ils forcent quelque paſſage.

Reſte à vous parler du régiment du feu ſieur du Biez. Le ſieur de

---

de Bolzano. On appelle auſſi cette ville *Balſano*.

(*a*) L'*Inn*, en latin *Œnus*, riviere qui prend ſa ſource au mont *Beſnina*, lequel eſt une branche des Alpes Juliennes, en Griſons. Elle traverſe l'Engadine, paſſe à Finſtermuntz où il y a un pont, par le Val de Krampach, à Stambs, à Intzingem, & à Inſpruck, ville capitale du Tirol, & elle ſe jette dans le Danube, près de la ville de Paſſau.

(*b*) Il faut lire la vallée de Parpans, ou Parpan, l'une des quatre paroiſſes du pays de Churwalden, dans la ligue des Dix Ju-

Neufville

Neufville a écrit aux capitaines, que le Roi le lui avoit donné, tellement que les ſieurs de Baſchevillier, Neuilly & Godechar qui ſont les ſeuls capitaines qui ſe trouvent ici dudit régiment, comme auſſi les officiers des trois autres compagnies, me ſont venus trouver pour me dire, qu'ils n'avoient accepté leurs charges, que pour ſervir ſous M. du Biez, & non ſous le ſieur de Neufville, & m'ont remis leurs charges entre les mains, ſans qu'aucune remontrance les ait pu démouvoir de cette réſolution, proteſtant que ce n'étoit pour quitter le ſervice du Roi dans cette armée, en laquelle ils ſerviroient plutôt volontaires. Or pour ce que ce ſont trois gentilshommes qui ont très-bien ſervi, & continuent encore au

---

riſdictions, en la haute juriſdiction de Bellfort. Le nom latin de Churwalden eſt *Vallis Corvantiana*.

poſte le plus incommode & le plus important qui ſoit du côté d'Allemagne, ſans que les incommodités qu'ils y reçoivent leur ayent fait faire aucune plainte, & que je ſerois bien empêché de commettre la garde de ce lieu-là à nuls autres qui s'en acquittaſſent mieux qu'eux, je me ſuis réſolu de les retenir, ſans ſe réputer plus du régiment qui doit être au nom dudit ſieur de Neufville, juſqu'à ce que Sa Majeſté en ait autrement ordonné, tellement qu'à ſon arrivée il trouvera ledit régiment compoſé de quatre compagnies qui ne feront pas 100 hommes. J'attendrai ſur ce les volontés de Sa Majeſté; & cependant je vous dirai encore que ces trois capitaines & le ſieur de Limermont, dont le frere eſt mort capitaine dans ledit régiment, & pour lequel le ſieur du Biez avoit demandé la compagnie, ſont perſonnes qu'ils me fâcheront de perdre, pour ce que ſont de braves gens qui ſervent avec beaucoup

d'affection & d'honneur, se plaisant d'être employés aux choses les plus hazardeuses & les plus difficiles, & sans jamais se plaindre, ce qui m'affoibliroit beaucoup. A quoi j'ajoûte que le sieur de Bachevillier, qui est le premier capitaine, est un gentilhomme de qualité qui a douze ou quinze mille livres de rente, à qui tous obéissent volontiers. Si en cette occasion Sa Majesté faisoit quelque chose pour lui, ce seroit un exemple pour inciter un chacun à servir franchement comme il fait.

Par ma prochaine dépêche, je vous écrirai encore plus particuliérement de toutes les affaires de ce pays. Cependant je vous baise bien humblement les mains, & demeure.

Lettre de M. Bouthillier fils, par la Saliniere, du dernier Août, reçue le 22 Septembre 1635.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre Lettre du vingt de

ce mois, avec la copie de celle que vous avez écrite en même temps à MM. lés surintendans. C'est dans celle-ci que vous parlez d'affaires, l'autre étant sur le sujet du vicomte de Melun, je vous prie de croire que je ne manquerai pas de tenir la main à ce qu'il soit pris résolution sur le contenu en votredite lettre auxdits surintendans, autant que je juge être important au service du Roi qu'il y soit promptement pourvu. Cependant vous avez par-delà le sieur Doujat qui a la direction des finances, auquel vous ferez connoître, s'il vous plaît, tout ce dont vous aurez besoin, afin qu'il y donne l'ordre qu'il pourra par avance. C'est tout ce que je vous dirai par cette occasion du retour du sieur de la Saliniere par-delà.

Le Roi est à Monceaux, d'où Sa Majesté partira pour son voyage jusqu'à S. Dizier, & au-delà, s'il est nécessaire; Elle sera accompagnée de 16000 hommes de pied &

de plus de 4000 chevaux, ce qui obligera le duc Charles à se retirer, ainsi que Gallas a fait, jusques au-delà du Rhin; il fait travailler près de Vorms, au-deçà du pont (qu'il y a fait construire) à une fermeture de camp, en laquelle il prétend faire repasser & tenir son armée, si on lui donne le loisir d'achever ce travail. Le Roi (*a*) de Hongrie est à Heilbron (*b*), la ville de Francfort a reçu le traité (*c*) de Pirne; mais Saxenhausen (*d*), qui en est comme

(*a*) Ferdinand III, fils de l'empereur Ferdinand II, mourut à Vienne le 23 Mars 1657, âgé de 49 ans. Il avoit été élu roi des Romains en 1636.

(*b*) Heilbronn, ville impériale de la Souabe, sur le Necker.

(*c*) Pirna, château, ville & bailliage sur l'Elbe, dans le marquisat de Misnie, à quatre lieues au-dessus de Dresde. Ce fut-là qu'en 1634 l'on continua la négociation du traité de paix qui avoit été entamé à Leutmeritz, entre l'empereur Ferdinand & l'electeur de Saxe, traité que l'on résuma depuis à Prague, où on le ratifia.

(*d*) Sachsenhausen, ville dans la comté

la forteresse, tient toujours pour les Suédois & leurs alliés; ce lieu est séparé du reste de la ville par un pont qui est sur le Mein; il se fait plusieurs escarmouches entre ceux de ladite ville & de ladite forteresse de Saxenhausen. Le duc Bernard de Veimar a passé le Rhin à Mayence, & s'achemine avec 3000 chevaux vers ledit Francfort, & de plus nous avons nouvelles certaines que le landgrave de Hesse s'y avance aussi avec 20000 hommes au moins, la conservation de ladite ville est de grande importance, pour être le lieu où se fait l'élection du roi des Romains, à laquelle on pourroit travailler avec précipitation, si l'Empereur en devenoit entiérement maître. M. le cardinal, ainsi que je crois vous avoir déja écrit, ne sera pas du voyage,

de Waldeck, & en même tems faisant partie de la ville de Francfort sur le Mein, qui est assise de l'autre côté de la riviere, & jointe avec Sachsenhausen par un pont.

mais demeurera autour de Paris. M. le surintendant, mon pere, suivra le Roi, & moi je demeurerai par-deçà.

J'oubliois à vous dire que dimanche dernier, lorsque le Roi revenoit de la chasse, le tonnerre tomba assez proche de Sa Majesté, ce qui épouvanta les chevaux de son carrosse & les autres de la suite, & causa quelque frayeur à ceux qui l'accompagnoient; cette rencontre pourra donner matiere à plusieurs de faire divers discours inutiles, puisque c'est une chose purement fortuite que la chute des foudres, & à laquelle on ne peut, sans superstition, donner bonne ou mauvaise interprétation en quelque maniere qu'elles arrivent: néanmoins celle-ci, pour toutes ses circonstances, pourroit être tirée à bon augure; mais je m'abstiens de vous les dire, de peur de tomber moi-même dans la vanité que j'improuve. Il suffit que Sa Majesté n'en a point été offensée, qu'il a passé derriere

ſon carroſſe qu'Elle menoit Elle-même, ayant ſeulement légérement touché le cocher qui s'y met ordinairement, quand il ne conduit pas ſes chevaux, & enfin que Sa Majeſté ſe porte le mieux du monde. Sur ce, je vous prie de croire que je ſerai toute ma vie.

Lettre de M. de Bouthillier, ſecretaire d'Etat, du 7 Septembre, reçue le 22 dudit mois.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du vingt-cinq du mois paſſé, depuis lequel le ſieur Doujat ſera arrivé par-delà avec quelque ſomme d'argent qu'il y a portée, & 20000 livres qu'il a pris en paſſant à Soleure. S'il eſt beſoin de plus grande proviſion, il ne manquera pas de le faire ſçavoir à MM. les ſurintendans, afin qu'ils y pourvoient ſelon qu'il ſera néceſſaire ; à quoi je

vous assure que je tiendrai la main, faisant considérer vos lettres, ensorte que l'on connoisse les extrémités auxquelles vous vous trouvez souvent réduit, faute de vous envoyer de l'argent à temps. Je pars présentement pour aller faire un tour à Monceaux, où le Roi est toujours en fort bonne santé, graces à Dieu.

J'oubliois de vous avertir qu'il ne faut pas que M. du Landé s'achemine si-tôt au canton d'Ury, mais seulement lorsque M. Méliand vous fera sçavoir être nécessaire, étant important qu'il n'y aille pas plutôt. Je suis & serai toujours. De Ruel, &c.

Lettre de M. de Bouthillier fils, du 4 Septembre 1635, par le sieur Dupujet, reçue le 25 dudit mois.

MONSIEUR,

Je vous écrivis le dernier Août

par le ſieur de la Saliniere qui s'en retournoit aux Griſons. Depuis je n'ai reçu aucune de vos lettres, & il n'eſt rien ici ſurvenu de nouveau qui m'obligeât à mettre la main à la plume ſans l'occaſion de cet ordinaire, par laquelle je vous aſſurerai ſeulement de la bonne ſanté du Roi. Je viens tout préſentement d'auprès de Sa Majeſté qui eſt encore à Monceaux, d'où Elle partira dans trois ou quatre jours pour ſon voyage. Sur ce, je vous ſupplie très-humblement de croire que je ſuis.



DÉPÊCHES EN COUR, par le vicomte de Melun, touchant le ſieur du Landé & la Saliniere, du 26 Septembre 1635.

AU ROY.

SIRE,

Je dépêche le vicomte de Melun à Votre Majeſté, pour lui repréſenter l'état des affaires de ce pays, qui me ſemble tel, qu'Elle peut avoir ſujet d'en faire conſidération ſur le pied des deſſeins qu'Elle a en Italie. Depuis quelques jours en-çà les troupes Allemandes qui étoient dans le Tirol, ont fait montre de l'argent du roi d'Eſpagne, & ont prêté ſerment audit Roi. En même temps j'ai avis de divers eſpions, que leſdites troupes ſe retiroient de ces frontieres, & devoient prendre leur

chemin vers Constance (*a*) & Lindau (*b*), ce qui ne peut être que ce ne soit pour passer par le Mont S. Gotard, dans le duché de Milan, me confirmant de tant plus dans cette opinion, que je suis averti que l'ambassadeur (*c*) Cazati traite avec les petits cantons pour ledit passage, tellement qu'à ce compte-là, ils perdroient l'envie de retenter le passage par-deçà. J'ajoûte à cela que le comte de Cerbellon a été appellé

(*a*) Ville autrefois impériale, & aujourd'hui sujette de la maison d'Autriche, sur le lac de même nom, l'un des plus grands de l'Europe, en Souabe. Elle est limitrophe de la Turgovie, bailliage considérable de la Suisse.

(*b*) Ville impériale, dans une isle du lac de Constance.

(*c* Charles, comte de Casati, d'une illustre maison de Milan, & dont le pere Alphonse avoit été ambassadeur d'Espagne, en Suisse & aux Grisons, depuis 1594 jusqu'à sa mort en 1621, succéda en 1622 à son frere Jerôme, comte de Casati, dans la même ambassade. Il la remplit jusqu'en 1639.

dans le Milanois, lequel étoit principalement sur le lac de Côme pour favoriser le passage des Allemands. Toutes ces choses ensemble me font juger que leur principal dessein est de secourir le Milanois, sans hazarder leurs troupes en y allant; cependant je ne m'endormirai point, & jusqu'à la chûte des neiges (qui ne peut plus tarder qu'un mois) je redoublerai de soin & de vigilance pour la garde de tous ces passages; le vicomte de Melun en pourra informer Votre Majesté encore plus particuliérement. Sur quoi j'attendrai l'honneur de ses commandemens.

Au reste, Sire, j'ai donné audit vicomte un mémoire, par lequel Votre Majesté verra le juste sujet que j'ai de Lui demander justice de la Saliniere, & me plaindre du sieur du Landé.

Je me suis senti si honoré de me voir employé à son service, que j'ai jusqu'à cette heure forcé mon naturel, me violentant moi-même, pour

ſouffrir beaucoup de choſes indignes à un homme de ma ſorte, & à la qualité qu'Elle m'a donnée dans ſon armée, eſpérant toujours que ma patience vaincroit leur mauvaiſe volonté; mais en étant venu juſqu'à ce point de m'attaquer en la plus ſenſible partie de mon honneur, je ne puis, ſans manquer à votre ſervice, & à moi-même, m'empêcher de recourir à votre juſtice; car ſi ce qu'ils ont publié avec tant d'effronterie, eſt vrai, je ne mérite plus de poſſéder la qualité dont Votre Majeſté m'a honoré. Si c'eſt une calomnie, ledit ſieur du Landé ne peut plus exercer la charge qu'il a dans cette armée. Je ne prends point la hardieſſe, Sire, de demander à V. M. qu'Elle me veuille préférer à lui, mais bien qu'Elle choiſiſſe lequel des deux eſt le plus utile à ſon ſervice en ce pays; ſi c'eſt lui, & qu'Elle me veuille commander de la ſervir ailleurs, ou de faire toute autre choſe qu'Elle m'ordonnera, j'y obéirai avec une telle prompti-

tude, qu'Elle jugera bien que je n'ai autre pensée que le bien de son service ; si Elle me commande de continuer en cet emploi, je la supplie très-humblement d'en pouvoir retirer ledit sieur du Landé, son service ne pouvant plus compatir que nous vivions ensemble. J'attendrai avec une extrême impatience l'ordre qu'il plaira à V. M. de me donner là-dessus. Cependant je prie Dieu, Sire, &c.

A M. Servien.

MONSIEUR,

Vous verrez par la copie de la lettre que je vous envoie, que j'écris au Roi, & de mon mémoire le juste ressentiment que j'ai des calomnies que le sieur du Landé a fait publier contre moi par la Saliniere ; elles me troublent à tel point, que je croirois être coupable de ce qu'ils m'imputent, si je ne poussois cette affaire jusqu'au bout. La Saliniere

eſt trop peu de choſe pour me contenter de m'en prendre à lui ſeul, puiſqu'il a confeſſé, il n'y a que deux jours en ce lieu, qu'il n'a fait que ſuivre la leçon qu'on lui a donnée. Je me plains donc au Roi du ſieur du Landé, Lui faiſant connoître clairement que ſon ſervice ne peut plus ſouffrir que nous vivions enſemble, & attendrai avec impatience l'ordre que Sa Majeſté me donnera là-deſſus; de ſorte qu'il ne me reſte qu'à vous proteſter que je ſuis réſolu de ne ſervir jamais où ſera ledit ſieur du Landé, & que ſoudain après la réponſe de cette dépêche, s'il n'a ordre de s'en aller d'ici, je me retirerai, prenant tout délai ou ambiguité pour un congé manifeſte, étant ſi outré, que je fais effort ſur moi-même d'attendre la réponſe de cette dépêche.

Au reſte, je m'ouvre à vous en particulier ſur le comble de déplaiſir que je reçois, de voir que la Saliniere ſe ſoit venu vanter ici d'avoir un brevet d'aide de camp.

Après avoir parlé si indignement de moi, comme il a fait publiquement à qui a voulu l'écouter, ne pouvant comprendre comment on veut que j'use de sévérité envers ceux à qui on donne récompense pour me flétrir. Je reconnois vous être beaucoup obligé. Je sçai que vous avez été auteur de mon premier emploi aux Grisons, aussi en gardé-je en mon cœur le ressentiment tel que je dois. Je vous confesse ingénument que je me trouve surpris de voir qu'un homme de la portée du sieur du Landé, se vante d'être protégé contre moi, de celui dont j'attends tout support & assistance, faisant comprendre à tout le monde que le brevet de la Saliniere est une marque que ce qu'il a dit de-là, n'a pas été mal reçu. Nonobstant cela, je ne me persuaderai point que vous vouliez détruire les obligations que vous avez acquises sur moi, pour complaire à un homme qui n'aura jamais une volonté si entiere que

j'ai de vous ſervir ; & (ce qui eſt de plus conſidérable) en une cauſe où tout le droit & la raiſon eſt de mon côté. Sur ce, je vous baiſe bien humblement les mains, demeurant.

Au pere Joſeph.

MONSIEUR, . Vous verrez par la dépêche que je fais au Roi, & par le rapport que vous fera le vicomte de Melun, les raiſons que j'ai de demander à Sa Majeſté, que le ſieur du Landé & moi ſoyons ſéparés. J'ai ſouffert pour le ſervice de S. M. & en votre conſidération, plus que ne doit un homme de ma condition ; mais puiſque, pour couvrir ſes manquemens, il en eſt venu à ce point-là, que d'envoyer la Saliniere en cour, pour publier de moi des calomnies ſi noires & ſi fauſſes, qu'elles peuvent même émouvoir ceux qui n'ont point d'intérêt à m'aimer, j'en fais ma plainte à S.M. la ſuppliant de me faire

cette grace, que ſans délai Elle tire l'un ou l'autre d'ici, ne pouvant recevoir aucun commandement ſur ce ſujet qu'avec gaieté, puiſque ſon ſervice ne peut plus ſouffrir que nous vivions enſemble. Je vous ſupplie ſeulement que je puiſſe promptement avoir réponſe, étant tout ce que j'ai pu obtenir ſur moi-même, que de l'attendre.

Je remets le reſte audit vicomte qui eſt informé de ce qui eſt de mon intention ſur ce ſujet, comme auſſi de l'état des affaires de ce pays, duquel il vous entretiendra. Sur ce, je vous baiſe bien humblement les mains, & ſuis.

A M. de Bullion, ſurintendant.

MONSIEUR,

Enfin le ſieur du Landé n'a jamais eu de repos, il a fallu qu'il ait éclaté juſqu'au bout; & ne pouvant couvrir ſes manquemens, il a envoyé un certain la Saliniere en cour pour

remplir les oreilles d'un chacun des calomnies les plus noires & les plus fausses qui se peuvent jamais forger, en étant venu jusqu'à ce point-là, que de m'attaquer en la plus sensible partie de mon honneur. Il est à noter qu'après tout cela, ledit la Saliniere s'en est revenu ici, se vantant d'avoir été bien oui, d'avoir bien suivi sa leçon, & de remporter pour récompense un brevet d'aide de camp. Jugez, Monsieur, si je puis davantage souffrir ledit sieur du Landé auprès de moi, sans faire tort au service du Roi & à mon honneur. J'en écris donc à S. M. lui faisant mes plaintes, la suppliant très-humblement de m'accorder de deux choses l'une, ou de retirer d'ici ledit sieur du Landé, ou moi, protestant au reste en particulier à MM. les secretaires d'état, que toute ambiguité ou délai sur ce sujet sera interprété par moi pour un manifeste congé. J'ai cru vous devoir avertir de tout ceci, vous suppliant bien humblement de me départir

vos bons offices auprès de M. le cardinal & où il appartiendra, ſçachant combien puiſſamment vous les faites ſentir à vos amis, quand ils en ont beſoin. Je ne me promets pas moins, vû les témoignages que j'ai déja reſſentis en diverſes occaſions de vos bonnes graces; auſſi y ai-je ma principale eſpérance. Pour le reſte des affaires & nouvelles, je les remets au vicomte de Melun qui vous en informera autant que vous le deſirerez. Sur ce, je vous baiſe bien humblement les mains, & ſuis du meilleur de mon cœur.

A M. Bouthillier pere.

MONSIEUR,

Vous verrez par la dépêche que je fais au Roi, & entendrez du vicomte de Melun l'état des affaires de ce pays; il eſt bien informé de toutes choſes & vous en rendra bon compte. Ce qui m'empêchera de m'étendre davantage par cette-ci

ſur ce ſujet, il vous porte un mémoire du juſte ſujet que j'ai de me plaindre du ſieur du Landé. Vous ſçavez la patience que j'ai eue juſqu'à cette heure, & combien j'en ai ſouffert; mais il en eſt venu au comble de toute malice contre moi, tellement que je ne puis plus, ſans faire tort au ſervice de S. M. & à ma réputation, demeurer ici avec lui; la réſolution en eſt priſe ſi ferme, que tout délai & ambiguité en la réponſe qu'on me donnera, me ſervira de congé manifeſte. Je crois ſuperflu de vous demander votre protection en cette affaire, tant je m'en ſuis aſſuré par tant de preuves que j'ai eu juſqu'à préſent de la part que j'ai en vos bonnes graces.

Ledit vicomte a demeuré près d'un an auprès de moi, pendant lequel il s'eſt trouvé en toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées, où il a donné de telles preuves de ſon courage, que je me ſens obligé de lui procurer quelque emploi digne de

lui. Je ne vois rien de plus propre pour lui qu'un régiment ; celui de M. du Biez est encore comme vacant ; car tous les capitaines m'ont remis leurs charges entre les mains, plutôt que d'obéir au sieur de Neufville, qui en avoit été pourvu durant le bas âge du jeune du Biez. Je n'apprends point encore que le frere de feu M. de Montauzier aye accepté le régiment ; s'il demeure à la cavalerie où il est maintenant, & où M. de Brassac (*a*) le veut retenir, il seroit bien propre audit vicomte. J'en écris à M. le cardinal. Je vous supplie bien humblement de nous assister en cela, afin que l'un nous manquant, nous puissions avoir l'autre. Je re-

(*a*) Jean de Galard de Bearn, comte de Brassac, chevalier du S. Esprit en 1633, ambassadeur à Rome, vers le pape Urbain VIII, ministre d'Etat, surintendant de la maison de la Reine, gouverneur de la Lorraine, puis de Saintonge & d'Angoumois, mort le 14 Mars 1645. Il leva le 10 Août 1638 un régiment d'infanterie françoise.

mets le ſurplus à la relation dudit vicomte. Cependant je vous baiſe bien humblement les mains, & demeure à jamais.

A M. le cardinal de Richelieu, dudit jour.

MONSIEUR,

Le vicomte de Melun rendra compte au Roi & à vous de l'état des affaires de ce pays, ce qui m'empêchera de vous en entretenir par cette lettre. Il vous préſentera un mémoire que je prends la hardieſſe de vous envoyer, touchant le juſte ſujet que j'ai de me plaindre du ſieur du Landé, duquel j'ai ſouffert juſqu'à préſent au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer; mais en étant venu juſques-là, que de m'attaquer par calomnies juſques dans la plus ſenſible partie de mon honneur, je croirois être indigne de me dire votre ſerviteur, ſi je n'en témoignois quelques reſſentimens. J'ai donc recours à

à vous, Monſieur, pour vous ſupplier très-humblement de trouver bon que lui ou moi ſe retire d'ici, étant du tout contraire au ſervice du Roi, que nous vivions enſemble. Je me ſens trop honoré de ſervir, & ſuis prêt d'aller par-tout où vous me jugerez propre. Je ſervirai même ici avec gaieté en la façon qu'il vous plaira, pourvu que je ſois délivré du ſieur du Landé, avec lequel je ne puis demeurer ſans un très-notable préjudice de ma réputation. J'attendrai pour ce ſujet l'honneur des commandemens du Roi & des vôtres.

Le vicomte de Melun ayant en toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées ici, donné toutes ſortes de preuves de ſon courage, & s'étant comme attaché à moi, je me ſens obligé de vous ſupplier très-humblement qu'il puiſſe avoir ici quelque emploi pour y pouvoir ſervir avec honneur. Je ne vois rien de plus propre pour lui qu'un régiment; il s'en trouve deux vacans dans

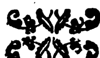
cette armée. Les capitaines de celui du Biez m'ayant remis leurs charges entre les mains, pour ne vouloir obéir au ſieur de Neufville, à qui ledit régiment a été donné durant le bas âge du fils de M. du Biez, & apprenant qu'il n'a pas été encore pourvu à celui de M. de Montauzier, ſon jeune frere deſirant demeurer dans la cavalerie comme il s'y trouve. Cela étant ainſi, je vous ſupplie très-humblement que le vicomte de Melun puiſſe être pourvu de l'un ou l'autre ; & je recevrai cette grace avec la gratitude que je dois à tant d'autres faveurs qu'il vous a plû me départir.

A M. de Chavigny, dudit jour.

MONSIEUR,

Vous verrez par la dépêche du Roi & par mon mémoire, le juſte ſujet que j'ai de me plaindre du ſieur du Landé. Je juge ſuperflu de recourir à votre protection pour ce re-

gard, sçachant la part qu'il vous plaît prendre en tout ce qui me touche. Le vicomte de Melun vous informera tant de l'état des affaires de ce pays, que de ce qui s'y passe entre le sieur du Landé & moi. Somme, Monsieur, il est venu au comble, m'ayant attaqué en la plus sensible partie de mon honneur. Jugez si le service du Roi importe que nous soyons davantage ensemble. Je suis tout prêt d'obéir gaiement à tout ce qui me sera ordonné, ne craignant rien en cela que le temps. Je vous conjure, Monsieur, de me faire bientôt sçavoir la volonté du Roi sur ce sujet, étant tout ce que je puis faire, que d'avoir patience jusqu'à ce temps-là. Continuez-moi, s'il vous plaît, la faveur de vos bonnes graces, comme étant plus que personne du monde.



Mémoire de M. le duc de Rohan, pour M. le vicomte de Melun s'en allant en cour, dudit jour 26 Septembre 1635.

Monsieur le vicomte de Melun rendra compte au Roi, à M. le cardinal & MM. les ministres de l'état des affaires de deçà, qui est tel.

Le baron Fernamond & les troupes Allemandes qui se sont retirées dans le Tirol, depuis avoir été chassés de la Valteline, ont passé à la solde du roi d'Espagne, & lui ont prêté serment.

En même temps elles ont délogé des postes où elles étoient, & dit-on qu'elles prennent leur chemin vers Constance & Lindau.

D'où on conjecture avec grand fondement, que c'est pour passer au Milanois par S. Gotard, d'autant plus qu'en même temps l'ambassadeur d'Espagne traite avec les petits cantons pour ledit passage de S. Gotard.

Le comte Cerbellon qui s'étoit avancé avec quelques troupes vers le lac de Côme, pour favoriser l'entrée des Allemans dans la Valteline, en nous tenant en échec de ce côté-là, a été rappellé dans le Milanois; de sorte qu'aussi-tôt après la chute des neiges, qui désormais ne peut plus tarder, nous attendrons les commandemens du Roi.

Tous nos ouvrages sont arrêtés faute d'argent, & ne pouvons nous employer à travailler ni au fort de Tiran, ni à celui de Mantel, si on ne nous envoie un fonds pour cela.

Il nous faut aussi de l'argent pour travailler à rompre les gués du Rhin & à faire les redoutes nécessaires; car à mesure que les neiges nous couvrent d'un côté, le Rhin s'abaisse de l'autre, & nous oblige à nous garder d'un autre.

Ledit sieur vicomte entretiendra particuliérement M. le cardinal de toutes choses.

Le bled va tellement enchérissant, que si on ne fait un bon fonds d'ar-

gent pour en acheter quantité, l'armée patira sans reméde, & de cela il entretiendra MM. les surintendans.

A Messieurs les secretaires d'Etat il dira clairement qu'il m'a laissé une extrême impatience, ayant protesté aux principaux officiers de l'armée, que je ne demeurerai point ici, si le sieur du Landé y demeure, & que cela ne peut souffrir délai, d'autant que je me suis laissé entendre que tout délai me servira de congé.

Au pere Joseph, il fera entendre que je n'appréhende nullement de recevoir mon congé, & que je le recevrai gaiement, plutôt que de demeurer huit jours avec ledit sieur Landé.



Mémoire (a) *de M. le duc de Rohan, envoyé en cour par le vicomte de Melun, le 26 Septembre 1635, touchant le sieur du Landé & la Saliniere.*

Je sçavois bien que quand une affaire réussissoit malheureusement, elle avoit besoin d'être défendue ; quoiqu'il n'y eût point de la faute de celui à qui elle étoit commise ; mais je ne pouvois pas m'imaginer que celles qui réussissent à souhait, comme a fait le dessein de la Valteline, eussent besoin d'apologie ; néanmoins l'artifice du sieur du Landé, & l'insolence de la Saliniere ont tellement éclaté à la cour, que

(*a*) On trouve aussi ce mémoire dans un manuscrit de M. Dupuy, *coté 454, in-folio*, conservé à la bibliothéque du Roi, faisant partie du cabinet de M. l'ancien procureur général défunt Joly de Fleury, communiqué par M. l'abbé Sallier.

je ſuis obligé de faire ce petit diſcours pour ma ſatisfaction.

J'ai tû les mauvais offices que j'ai reçu de tous ceux que le ſieur du Landé a envoyé en cour, lequel, pour ſe faire juger néceſſaire aux Griſons, m'a décrié en ce qu'il a pu parmi les Suiſſes catholiques, ce qui n'a pas peu nui aux affaires du Roi, & a voulu perſuader à tout le monde, qu'étant huguenot, je favoriſerois toujours ceux de ma religion au préjudice des autres qui, ſans une bride qui me retint, ne pouvoient être maintenus. C'eſt lui qui a pouſſé les petits cantons à ſe plaindre de moi, tellement que quand le Roi me commanda de l'aller trouver, il publia par-tout que je ne retournerois plus aux Griſons, & qu'il m'avoit chaſſé. Lui & Maubuiſſon ſe ſont un temps accordés pour cela, juſqu'à ce qu'étant ſeuls ils n'ont pu compatir enſemble. Ceux qui n'ont voulu ſe joindre à lui contre moi, ont été ſes ennemis. M.r de Bullion qui a été ici, ſçait ſes dé-

portemens, & si je dis vrai ou non. Tout cela ne m'a point empêché de bien vivre avec lui, pour ce que le service de Sa Majesté le requeroit ainsi.

La premiere action importante où je n'ai pu fléchir à son avis, (pour ce qu'il ruinoit les affaires de Sa Majesté) fut quand je passai de Chiavennes en Valteline, où il soutint que je n'y devois point passer, mais demeurer dans le comté de Chiavennes, jusqu'à ce que j'eusse un nouveau renfort. Que si je faisois autrement, il protesteroit des inconvéniens qui en arriveroient, & qu'il ne me le disoit pas seulement, mais qu'il l'écriroit au Roi & à M. le cardinal.

Soudain que les Allemans furent entrés à Bormio, & qu'il fut retiré dans l'Engadine-haute, il publia hautement qu'il avoit été prophéte, & que tout ce malheur n'étoit arrivé, que parce que je ne l'avois pas voulu croire.

Faut considérer ici que, si je ne

fusse lors entré dans la Valteline, l'armée du Roi fût périe en quinze jours dans le comté de Chiavennes, & qu'entrant dans la Valteline, je la conservois & faisois ce qui m'étoit commandé, chose qu'il sçavoit bien; mais pour ce qu'il a dessein formé de me nuire, tous ses conseils ne tendent qu'à me faire commettre quelque faute notable qui m'éloigne des bonnes graces de Sa Majesté.

Quand les Allemans furent à Luvin (*a*), & que je me résolus de les en chasser, il fut d'avis du tout contraire, jusqu'à vouloir protester, afin qu'en cas de mauvais succès, il pût toujours dire que la chose s'étoit faite contre son avis; & en vint si avant, qu'il cabala avec quelques chefs Grisons qui étoient lors auprès de moi, pour contre-carrer avec lui ma délibération, lesquels me reprocherent que pour ma gloire particu-

(a) *Val di Luvino.*

liere, je voulois hazarder leur pays. Le combat fait, il maintint toujours que c'étoit une action téméraire, & qui avoit réussi contre toute apparence de raison.

Au combat de Mazzo, il disputa jusqu'au bout, qu'il ne falloit point l'entreprendre, & je le fis contre son avis.

Quand j'allai pour combattre Cerbellon, la peur qu'il avoit que je l'attaquasse, lui fit découpler la Saliniere, qui toute la nuit alloit dans le camp, publiant à qui le vouloit entendre, que c'étoit une grande témérité de vouloir combattre les troupes Espagnoles & Napolitaines, qui étoient la meilleure infanterie qui fût en Europe, & que nous n'en aurions pas si bon marché que des Allemans que nous venions de battre.

Quand je fus à Sainte-Marie, il opiniâtra qu'il falloit que j'y fisse un fort, quoiqu'il ne pût répondre aux impossibilités de le construire qu'on lui objectoit, qui consistoient en ce que je n'y pouvois subsister

faute de vivres; qu'il falloit y occuper toute l'armée jusqu'à ce que le fort fût parfait, muni de vivres & munitions de guerre pour soutenir un siége de six mois, pour ce que l'hiver on ne peut aller à son secours, & que les ennemis le peuvent attaquer de plein pied avec cinquante canons; mais il a toujours des avis ou impossibles à exécuter, ou trop prudens quand il en faut venir aux mains; le tout, pour ce qu'il n'est pas responsable de rien.

Donc toutes choses s'étant bien passées pour le Roi contre ses avis, son dernier recours a été d'envoyer la Saliniere en cour, publier à qui l'a voulu entendre, que je ne m'étois jamais trouvé aux occasions qui s'étoient passées dans la Valteline; que je ne m'étois jamais mêlé des ordres de l'armée, parce que je n'avois garde de m'approcher des lieux où il les falloit bailler. Que si d'autres que moi n'y eussent mis la main, les affaires du Roi feroient en un étrange état. Que toute l'ar-

mée se plaignoit de moi pour les fripponneries que je faisois ; qu'autrefois on avoit trouvé mauvais que feu M. le connétable (*a*) prît en Italie sept sols sur somme de cheval, & que j'en prenois trente-deux ; que je ne me mêlois des affaires que pour voler.

Lesdites accusations consistent en deux points. Le premier est si ridicule, que je ne prendrai pas la peine d'y répondre, puisque j'ai autant de témoins de mes actions, qu'il y avoit de soldats dans l'armée.

L'autre est plus chatouilleux, pour ce que beaucoup de gens se laissent aller au profit. Il est certain qu'un mois durant, M. de Bullion & moi fimes d'avis d'imposer sur chaque somme de vin un ducaton, moyennant quoi je donnois les passe-ports visés dudit sieur de Buillon. Ce qui

(*a*) François de Bonne, duc de Lesdiguieres, commandoit l'armée Françoise en Italie, l'an 1625. Il mourut le 28 Septembre 1626, âgé de 84 ans.

en eſt provenu, a été employé au profit du Roi ; les Griſons m'en ayant fait plainte, je ne l'ai point rétabli ; mais ce n'eſt pas le prétexte qu'ils ont pris de traiter avec les Impériaux, comme on le veut faire croire, n'ayant allégué autre raiſon, ſinon que voyant Bormio perdu, Poſchiavo abandonné ſans voir l'ennemi, la Vallée de Luvin occupée ſans oppoſition, & puiſque les François lâchoient le pied partout, ils ne vouloient pas achever de ſe perdre.

S'il ſe trouve que j'aye exempté ou permis l'exemption de quelques villages pour de l'argent ; que j'aye fait faire aucune contribution à mon profit, ou même tiré la moindre commodité de la Vallée à mon uſage, je me condamne dès-à-préſent à tout ce que mériteroit le plus infâme homme du monde.

Je demande donc ou qu'on me puniſſe, ou qu'on châtie publiquement cet impoſteur qui a oſé accuſer ſon général avec tant de fauſſe-

té, & qui, après cela, a été si imprudent que de se présenter devant lui, où il venoit chercher ce qu'il méritoit, si je ne me fusse retenu, afin que la justice que j'espere que Sa Majesté en fera faire, apprenne à ces petits galans à vivre comme ils doivent.

Je laisse maintenant à juger à tout homme non prévenu de passion, si après une telle suite de mauvais offices reçus depuis quatre ans continuels du sieur du Landé, & un tel éclat que celui-ci, le service du Roi peut souffrir sans dommage, qu'il demeure auprès de moi. C'est pourquoi je supplie en toute humilité S. M. qu'il Lui plaise choisir celui des deux qui lui est le plus utile ici, étant résolu de ne servir jamais où il sera.

J'ajoûte à tout ce que dessus, que depuis que je suis dans ce pays, ledit sieur du Landé n'a cessé de décrier toutes mes actions aux officiers de l'armée, tâchant de leur faire comprendre que tous mes sentimens

étoient contraires au service du Roi, ce de quoi lesdits officiers feront foi, quand ils en seront requis.

Mémoire de M. le duc de Rohan, touchant les empêchemens qu'on peut donner au passage des Allemands, par S. Gotard.

Comme on ne peut s'opposer directement au passage des Allemans par S. Gotard, sans offenser les petits cantons, aussi y a-t-il un moyen de les traverser sans que les Suisses s'en puissent plaindre. C'est d'envoyer des forces au Val de Meza(a), sous prétexte de vouloir mettre la Rive & Chiavennes en sûreté, écrivant en même temps aux petits cantons, que nous n'avons autre dessein en cela, que de nous tenir sur nos

(a) On trouve sur la carte *Mese* entre *Prada* & *Gordona*, près de la riviere de *Liro*, dans le comté de Chiavenne.

gardes, pendant que les ennemis paſſent ſi près de nous.

Cependant nous ſommes en état avec deux régimens au Val de Meza, de tailler en piéces les Allemans à meſure qu'ils paſſeront, ou pour le moins nous les obligerons de faire un gros pour ſe garantir, & par ce moyen ils donneront jalouſie aux Suiſſes, qui ne permettront point qu'ils ſe groſſiſſent dans leurs pays.

J'ajoûte que nous ferons par-là une puiſſante diverſion; car il faudra que les Eſpagnols renforcent leurs gardes du côté de Chiavennes, & ſoient en perpétuelle crainte d'être taillés en piéces, ce qui même leur ſera inévitable.

De plus, il eſt à remarquer que par le Val de Meza, on peut aller juſqu'à Milan avec cavalerie, & infanterie ſans difficulté.

Ce deſſein & tout autre ne peut être mis en exécution, ſi on ne pourvoit à la paye des Griſons qui ſont ſur le point de ſe débander, ne pouvant plus ſubſiſter ſans argent. Les

chefs des Ligues viennent de m'écrire ſur ce ſujet, proteſtant du mal qui en arrivera; & faut y pourvoir ſans attendre la prochaine voiture.

DÉPÊCHES DE LA COUR, par Iſaac, du 15 Septembre 1635, reçues le 27 dudit mois.

DU ROY, touchant le ſieur d'Antremeaux (a), *du 2 Août 1635.*

Mon Couſin, ayant choiſi le ſieur d'Antremeaux, aide de mes camps & armées, pour faire dorénavant & exercer ladite charge dans mon armée que vous commandez, avec les autres qui y ſont déja employés, j'ai voulu vous en donner avis par cette lettre, afin que, ſuivant mon

---

(a) Robert de Riberos, ſieur d'Antremaux, qui étoit encore aide de camp de l'armée d'Italie en 1640, ſous le comte d'Harcourt.

intention, vous l'établiſſiez en ladite charge, le faſſiez reconnoître en icelle de tous ceux qu'il appartiendra, le recevant favorablement, comme une perſonne dont je me promets être bien ſervi; & n'étant la préſente à autre fin, je ne vous la ferai plus expreſſe. Ecrit à Monceaux, &c.

Lettre de M. de Bullion, du 15 Septembre.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre qu'il vous a plû m'écrire. Je ne vous dirai autre choſe, après avoir vu votre mémoire, que dans les papiers du ſieur Lyonne il s'eſt trouvé des bordereaux de tous les fonds qu'il a été ordonné pour le payement des gens de guerre juſqu'au 15 Août, & à la vérité s'ils ne l'ont été, vous me pardonnerez, ſi je vous dis que les états du fonds ordonné, vous ayant été envoyés de temps en temps,

vous deviez donner avis de ce manquement ; néanmoins, en attendant que tout ſoit éclairci, outre la derniere montre qui a été envoyée, on en envoie une autre à préſent. Nous eſpérons dans huit ou dix jours avoir ici les acquits du ſieur du Hamel, & le ſieur Lyonne avec lui pour ſçavoir la vérité de toutes choſes, & y pourvoir ſans difficulté pour les montres qui ſeront dûes aux Griſons.

On vous envoie deux compagnies de cavalerie. Vous verrez l'état du fonds qu'on envoie à M. Doujat, & outre les 85000 livres qu'il a portées, on lui en envoie encore 60000, leſquels le Roi n'entend être divertis pour quelque occaſion que ce ſoit, ains employés aux fortifications de ce que la ſaiſon pourra porter juſqu'aux gelées, & munitions de vivres ; & on attendra les avis que vous en donnerez de deçà, s'il vous plaît.

Quant aux 2000 Suiſſes que vous demandez, S.M. a commandé toutes

les dépêches néceſſaires; mais on appréhende que pas un des régimens qui ſont levés pour la France, ne veuillent aller à la Valteline; auſſi avez-vous 3000 Suiſſes & 4000 Griſons, neuf régimens François qui ſe payent pour 13000 hommes effectifs, & 700 chevaux, compris les deux nouvelles compagnies qu'on vous envoie. Je deſirerois pour le ſervice du Roi & pour votre avantage, qu'il n'y eût aucuns deniers revenant bons; mais ſi Sa Majeſté y eſt ſervie, comme je m'aſſure que vous y tiendrez la main, il n'y en aura que trop, à mon très-grand regret, vous conjurant de me croire.

Lettre de M. Servien, dudit jour, & par même voie.

MONSIEUR,

Le mémoire que vous avez envoyé par-deçà, a été jugé de telle importance, qu'auſſi-tôt après l'a-

voir reçu, nous nous sommes assemblés en présence de Monseigneur le cardinal, avec M. de Buillon, pour le résoudre & accorder les contradictions qui se rencontrent entre ce qu'il contient & les ordres que M. de Buillon assure avoir donnés pour le payement de vos troupes. Messieurs les surintendans ont justifié qu'ils ont fait les fonds cette année de cinq montres pour l'infanterie Françoise, de sept pour les régimens Grisons anciens, & pour les nouvellement levés, à proportion du temps qu'ils sont sur pied; & parce que les François ne faisant que huit montres l'année, il ne faut y pourvoir que de six en six semaines, à mesure qu'ils ont ordonné les fonds pour une montre & demie des étrangers, cela étant, c'est tout ce qu'on pouvoit desirer d'eux; & il faut maintenant que s'il s'y est rencontré quelque manquement, il procéde de la faute du sieur Lyonne, trésorier, ou de ses commis. On a envoyé pour le justifier sur les lieux,

ledit ſieur de Buillon, frere de M. le ſurintendant, qui a charge d'informer particuliérement des fripponneries dudit tréſorier ou de ſes commis, & d'y apporter le reméde qu'il ſe pourra. Le ſieur Doujat qui eſt paſſé juſqu'à vous, a eu le même ordre, & cependant vous a porté un ſecours de 10000 piſtoles, afin qu'on puiſſe travailler ſans diſcontinuation à mettre en défenſe les forts de Tiran & de Rive, & à les ravitailler auſſi-bien que les autres qui ont été faits du côté du Tirol. Ce que S. M. juge abſolument néceſſaire pour le bien de ſes affaires, & à quoi Elle ſe promet bien que vous n'aurez point perdu de temps, puiſque vous en connoiſſez la conſéquence mieux que perſonne. Meſſieurs les ſurintendans vous envoient outre cela 60000 livres. J'eſtime que moyennant cela, vous aurez moyen d'attendre qu'on ait pourvu aux manquemens cauſés par les tréſoriers. La ſixiéme montre eſt maintenant arrivée près de vous;

& la ſeptiéme part demain ou après demain d'ici.

Si vous avez eu beſoin de nouvelles troupes, M. Meliand n'aura pas manqué de faire paſſer juſqu'à vous encore 2000 Suiſſes, ſuivant les ordres que S. M. lui en a donné ſur la demande que vous lui en aviez faite. Nous vous envoyons deux compagnies de chevaux-légers, commandées par les ſieurs Damanty & de la Motte-Canillac; elles peuvent être maintenant arrivées en Breſſe; & je fais état qu'elles commencent dès-maintenant à filer dans la Suiſſe pour vous joindre. Nous croyons qu'avec cela & vos recrues, vous aurez ſuffiſamment de cavalerie pour ce pays où vous êtes. Quant à l'infanterie, vous avez été renforcé des régimens du Landé & de Leques; tout cela vous donnera moyen de conſerver les avantages que vous avez emportés juſqu'ici ſur les ennemis pendant le peu de temps qui leur reſte favorable pour vous attaquer; car dans

dans six semaines au plus les neiges combattront pour vous, pendant que M. de Crequy de son côté, continuera ses progrès dans le Milanois, dont la conquête dépend entiérement de la conservation des passages que vous avez occupés.

Je vous ferai réponse au premier jour sur les deux nouvelles compagnies de carabiniers que vous demandez & que vous proposez de faire dans les Grisons, & tâcherai, autant qu'il sera en mon pouvoir, d'en faire prendre une résolution conforme à votre desir. Quant au gouvernement de Chiavennes, on approuve le choix que vous avez fait du sieur Salis. M. Bouthillier s'est chargé de lui envoyer le pouvoir de gouverneur; & cependant on lui envoie la lettre de remerciment que vous avez demandée.

Pour le prévôt de l'armée, puisqu'il n'y en a point sur les lieux, on se remet à vous d'y établir celui que vous y estimerez plus propre & plus capable de servir le Roi.

C'eſt la réponſe que je ferai à tous les points de votre derniere dépêche ; & après vous avoir très-humblement baiſé les mains, je finirai celle-ci, en vous aſſurant que je ſuis, &c.

Lettre du ſieur de la Barde, du 18 Septembre, par le courier de M. de Bellievre, reçu le dernier Septembre 1635.

MONSEIGNEUR,

Je ne ſçai où votre lettre du 17 du mois paſſé étoit demeurée, mais elle ne m'a été remiſe que depuis peu, avec celle de M. le ſurintendant. Si je l'euſſe eu plutôt, il eût été ſatisfait à ce que vous dites par icelle être néceſſaire pour porter le chapitre de Coire à élire le prévôt pour leur évêque. Vous trouverez, Monſeigneur, dans cette dépêche deux lettres du Roi ſur ce ſujet, audit chapitre & au nonce

de Lucerne. Pour le reste, contenu tant en votredite lettre qu'au mémoire qui faisoit partie de votre dépêche du premier de ce mois, j'en voulus parler hier chez le révérend pere Joseph où M. de Buillon étoit; mais il me ferma la bouche, disant qu'il avoit donné ordre à tout. Je mettrai ledit mémoire entre les mains de M. Bouthillier le surintendant, aussi-tôt qu'il sera arrivé, afin qu'il le fasse considérer avec plus d'autorité que je ne peux faire; en sorte qu'il vous soit donné satisfaction, tant pour ce qui est de l'argent, que pour ce que vous desirez pour le colonel Salis.

Nous attendons d'heure à autre nouvelle de quelque combat entre MM. les ducs d'Angoulême & maréchal de la Force, commandant l'armée du Roi en Lorraine, & le duc Charles, s'il n'évite le choc, comme il a fait souvent par le passé, soit en se retirant, soit en se retranchant dans les lieux forts pour gagner jusqu'à l'hiver.

Monſeigneur le cardinal de la Valette a paſſé le Rhin à Mayence, comme vous aurez pu ſçavoir, pour appuyer & aſſiſter de plus près les alliés du Roi. L'armée de Galas eſt partie au-deça du Rhin, depuis Vorms juſques à Spire, partie au-delà affligée de peſte & de famine.

Je me donne l'honneur de vous écrire ce mot en l'abſence de M. Bouthillier, pour ne laiſſer paſſer en vos quartiers ce courier de M. de Bellievre qui s'en retourne vers lui, ſans vous porter aucunes nouvelles de deçà. M. Bouthillier fils, partit, il y a trois jours, pour aller trouver le Roi, & demeurer près de Sa Majeſté pendant ſon voyage. M. le ſurintendant revient ici pour ſa charge des finances, & les affaires étrangeres ; il y ſera dans deux jours au plus tard. Sur ce je vous ſupplie très-humblement de croire que je ne deſire rien tant que de vous témoigner que je ſuis véritablement.

Lettre du Roi, en faveur de Carlo Marin, résident pour la couronne de Suede en Suisse, du 2 Juillet, reçue le 15 Septembre 1635.

Mon Cousin, l'ambassadeur que ma sœur la reine de Suede tient près de moi, m'a supplié de vous écrire en faveur du sieur Charles Marin, qui réside en Suisse pour le service de ladite dame Reine, à ce qu'il puisse jouir des biens appartenans à sa femme, situés en la Valteline ; en quoi j'ai bien agréable que vous l'assistiez autant qu'il vous sera possible, si c'est chose qui soit dans le cours ordinaire, & qui n'ait aucune relation aux affaires publiques, qui y puisse préjudier, étant fort content en ce cas de favoriser ledit résident, en considération de la bonne intelligence qui est entre moi & ladite dame Reine. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon cher Cousin, en sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau, &c.

DÉPÊCHES EN COUR, de M. le duc de Rohan, par le ſieur de la Roqueſerviere, du dernier Septembre 1635.

AU ROY.

SIRE,

J'envoye vers votre Majeſté le ſieur de Rocqueſerviere (*a*), pour lui rendre compte d'un affaire qui s'eſt paſſée aujourd'hui, & d'où votre Majeſté pourra peut-être tirer quelque lumiere pour le bien de ſon ſervice ; c'eſt la priſe de Clauſel (*b*)

(*a*) Ou Roqueſerviere (Jacques) lieutenant-colonel du régiment de Lecques en 1636, apparemment après M. de Boiſſy paſſé à un régiment, depuis meſtre de camp d'un régiment d'infanterie de dix compagnies qu'il leva le 23 Août 1642, ſergent de bataille en 1644. Il fut tué au mois d'Octobre de cette année.

(*b*) Du Clauzel, autrefois connu du duc de Rohan pendant les mouvemens du Languedoc ; le Vaſſor parle beaucoup de ſa fin tragique. *Hiſt. de Louis XIII*, *liv. 38. p. 507 & ſuiv. Amſterdam 1712*, in-12, *fig.*

que j'ai fait consigner ès mains de M. de Saint-Simon au fort du

---

Il nous apprend qu'ayant été arrêté en 1635 par le duc de Rohan, Lasnier, intendant de l'armée de la Valteline, condamna Clauzel qui étoit huguenot, & le fit étrangler sans bruit dans la Valteline comme Espagnol. Ce qui est certain, c'est que du Clauzel méritoit la mort. Nous ajoûterons ici le détail que le pere Griffet, Jesuite, nous a fait de cet événement, dans l'histoire de Louis XIII. (*Tome XIV, Hist. de France, p. 648-651.*) Ce détail éclaircira beaucoup les lettres du duc de Rohan sur les motifs de la détention de Clauzel. *Le comte de Serbellon voyant que tous les secours qui lui venoient d'Allemagne étoient battus, entreprit de gagner le duc de Rohan, qu'il ne pouvoit vaincre. Il lui fit proposer de reprendre ses anciennes liaisons avec la cour d'Espagne, qui consentoit de lui céder la souveraineté de la Valteline, & qui lui fourniroit les moyens de délivrer le parti huguenot de l'oppression où il étoit en France. Ces propositions furent faites au duc de Rohan par le sieur du Clauzel, qui avoit eu toute sa confiance pendant les guerres civiles, & qui s'étoit depuis réfugié à Bruxelles, auprès de la Reine-mere, d'où il étoit venu à Milan. Le duc de Rohan rejetta les offres des Espagnols avec indignation; & craignant que l'entretien qu'il avoit eu avec*

Rhin (*a*), j'attendrai ſur ce l'honneur de Ses commandemens ; le ſurplus de

---

du Clauzel ne le rendît ſuſpect à la cour de France, au lieu de renvoyer cet agent du comte Serbellon au camp des Eſpagnols, il le fit arrêter comme eſpion. On le mit entre les mains du ſieur Laſnier, intendant de l'armée, qui lui fit ſon procès, & il fut pendu le 10 Novembre 1635, après avoir abjuré le calviniſme, dont il avoit fait profeſſion juſqu'alors. L'affaire de du Clauzel acheva de perdre la Reine-mere dans l'eſprit du Roi. On ne doutoit pas que cet homme n'eût été envoyé de Bruxelles en Italie, pour tenter la fidélité du duc de Rohan ; & l'on étoit perſuadé que la Reine-mere, ou du moins ceux qui la gouvernoient, avoient beaucoup de part à cette intrigue. Le Roi étoit déja mécontent d'une lettre qu'elle lui avoit écrite, pour le détourner de faire la guerre à l'Eſpagne, &c. On trouve parmi les manuſcrits de Dupuy, à la bibliothéque du Roi, *vol. 100, p. 166*, un traité du duc de Rohan, par du Clauzel, à Cauvuiſſon 1629. Ce traité prouve le dégré de confiance dont le duc de Rohan avoit honoré du Clauzel pendant le tems des guerres civiles. Le duc de Rohan étant rentré dans ſon devoir, regardoit depuis avec indignation tous ceux qui tentoient d'ébranler ſa fidélité.

(*a*) Iſaac de Rouvroy, ſieur de Saint-Si-

la créance eſt remiſe audit ſieur de la Rocqueſerviere, lequel informera non-ſeulement Votre Majeſté de cette affaire, mais auſſi de tous les paſſages de ce pays, dont il a parfaite connoiſſance, lui pouvant rendre ce témoignage en toute vérité qu'il a très-grande part en tout ce qui s'eſt paſſé ici; ſur quoi je prie Dieu, &c.

A M. le cardinal de Richelieu.

MONSIEUR,

Je vous envoie une lettre que j'ai reçue de Clauzel, le 19 de ce mois; je lui ai donné rendez-vous, & à ce miniſtre d'Eſpagne, (qui eſt le préſident (*a*) Coſte,) pour les voir dans

---

mon, qui mourut au mois d'Août 1643.

(*a*) Il étoit Savoyard, & émiſſaire des Eſpagnols à la cour de Savoye. Du Clauzel l'accompagna juſqu'à Milan en 1635. *Voyez Hiſt. de Louis XIII, par le Vaſſor, liv. 38, p. 509.* Il s'appelloit Jean-Baptiſte Coſta,

la Valteline, jugeant impoſſible de les arrêter dans la Suiſſe. Je les crois aſſez imprudens, au moins Clauzel, pour tomber dans l'embuſcade. Il ne m'a demandé aucune ſûreté, tellement que ma parole n'eſt nullement engagée. Je n'ai pas cru que ſa lettre méritât un courier exprès; mais je ne manquerai d'en envoyer, s'ils me tombent entre les mains: celui qui m'a rendu ladite lettre, eſt un homme Liégois qui n'a nulle créance, & duquel je n'ai ſçu rien apprendre, ſinon que M. d'Elbeuf (*a*)

---

comte du Villars & ſeigneur de Cernez, conſeiller d'état & quatrieme préſident de la chambre des comptes de Savoye, le 13 Février 1629, puis ſurintendant général des finances deçà les Monts, le 30 d'Avril 1632, & la même année commiſſaire général des étapes, deſtitué de ſa charge de ſurintendant, le 8 Août 1634, rétabli quatrieme préſident de la chambre des comptes de Savoye, le 19 Janvier 1646. Il vivoit encore en 1662.

(*a*) Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, qui mourut le 5 Novembre 1657.

les doit bientôt ſuivre, & que le préſident Coſte doit écrire au duc de Savoie, pour eſſayer de le divertir du parti du Roi.

Cette lettre étoit deſtinée pour l'ordinaire de cette ſemaine, quand le jeune Liegois eſt retourné, pour me donner avis que Clauzel s'étoit rendu à Sondrio (*a*), mais que le préſident Coſte n'avoit pu y venir; ſoudain j'ai monté à cheval, & l'ai fait arrêter en la façon que vous dira le ſieur de Rocqueſerviere, lequel, comme informé de toutes choſes, vous en rendra bon compte. Je l'ai fait conſigner entre les mains de M. de Saint-Simon au fort de

(*a*) En allemand *Sonders*, bourg, capitale du Tiers du milieu de la Valteline, au-deſſous du hameau Pontſchera, en raſe campagne, ſur la riviere de Maler, qui deſcend du *Val di Malengo*. Sondrio eſt au pied du mont Maſegrio. On trouve dans la communauté de Sondrio, qui eſt la premiere du Tiers du milieu, *Ponchiera* ou *Pontſchera*, *Pradella*, &c.

France, où il a été conduit par le baron de Canillac ; j'attendrai là-dessus les commandemens du Roi & les vôtres : sur ce je prie Dieu.

Monsieur, je me suis servi du sieur de Rocqueserviere pour vous porter cet avis, parce qu'outre qu'il s'est très-bien porté en cette action, il a autant de part que nul autre en tout ce qui s'est passé dans la Valteline, ayant une parfaite connoissance de tous les passages de ce pays.

A M. Bouthillier, surintendant.

MONSIEUR,

Je dépêche vers Sa Majesté le sieur de Rocqueserviere pour lui rendre compte de la prise de Clauzel, qui a été si hardi de venir jusques dans la Valteline pour me faire des propositions telles que vous entendrez par le sieur de Rocqueserviere ; il est informé tant de cette affaire-là que de tout ce qui se passe

ici, & particuliérement des passages de ce pays, dont il a plus de connoissance qu'aucun autre. Il ne me reste donc, monsieur, qu'à vous supplier d'ajoûter entiere créance à ce qu'il vous dira, & de vous supplier de me continuer l'honneur de vos bonnes graces, comme étant, &c.

A M. de Bullion, surintendant.

MONSIEUR,

Je vois par la lettre qu'il vous a plû m'écrire, du 15 de ce mois, qu'on vous a fort mal informé de mes actions au service du Roi, & de mes intentions à votre endroit. Depuis mon voyage à Paris, & le bon traitement que j'y ai reçu de vous, je n'ai fait fondement plus assuré pour me maintenir en cour, que de la faveur de vos bonnes graces; & je vois qu'on a tâché d'altérer la bonne volonté que vous m'aviez témoi-

gnée. Je ne puis assez m'étonner que je reçois ces mauvais offices de celui dont je les devois attendre le moins ; car j'ai vécu en votre considération avec M. votre frere, avec tant de respect & de circonspection, qu'il devroit s'en louer, au lieu de s'en plaindre. Il partit d'auprès de moi avec toute sorte de bonne intelligence, & n'y en a jamais eu de mauvaise, tant que j'ai été dans la Valteline ; car j'ai toujours fait tout ce qu'il a voulu. Il m'a écrit de Thurin qu'il ne renonçoit pas à la Valteline, pourvu qu'on lui tînt à la cour ce qu'on lui avoit promis. Depuis il m'a mandé qu'il avoit l'entiere direction en cour des affaires de ce pays, & que je lui mandasse toutes choses, qui fait assez voir de quelle façon j'ai vécu avec lui ; aussi sçai-je bien qu'il ne compatira jamais avec personne, comme il a fait avec moi. Or, monsieur, pour venir au fait, vous vous plaignez de ce que je ne vous ai averti du man-

quement de fonds qui s'eſt trouvé pour le payement des anciens (*a*) Griſons, & que je mettois en gros ſeulement, qu'il n'y avoit point d'argent. Je ſçai qu'on vous a voulu faire accroire que du Hamel m'étoit venu trouver, pour me prier d'avoir pitié de Lyonne, & que je lui avois donné du temps pour pourvoir à ſes affaires, ſans vous en avertir. Sur quoi je vous dirai que du Hamel ne m'a jamais parlé de ces choſes, mais ſeulement M. votre frere me dit, que, s'il vouloit, qu'il ruineroit Lyonne, & qu'il s'en falloit cent mille livres, qu'il n'eût envoyé ce qu'il étoit obligé de faire aux Griſons. Il ſçait que la derniere montre qu'il a fait faire aux vieux Griſons, n'eſt que Mars & Avril.

Vous ſçavez que depuis que M. votre frere eſt parti d'ici, il n'eſt venu nulle voiture pour eux, tellement

(*a*) Régimens de Molina, de Brugger, & de Salis.

qu'il ſçait bien qu'il leur eſt dû depuis le premier de Mai juſqu'à préſent, hormis quelques petites avances qu'on leur a faites pour pouvoir ſubſiſter. Je ne ſuis donc point coupable, ſi vous n'en avez été averti ponctuellement, mais plutôt M. votre frere qui avoit cette charge ſpéciale & tous les états entre ſes mains, dont il ne m'a jamais donné copie; ce n'eſt pas que je m'en plaigne, mais c'eſt pour me juſtifier à vous, avec lequel je deſire paſſionnément me bien maintenir & vivre avec la bonne correſpondance, confiance & familiarité, que je ſuis parti d'avec vous de Paris, dont je me glorifiois hautement. Je ſçai que vous connoiſſez l'humeur de M. votre frere. Je vous ſupplie donc de tout mon cœur de me donner quelques conſolations là-deſſus

Pour les affaires de l'armée, nous remettons, M. Doujat & moi, à vous en informer bien particuliérement, après le payement de cette montre. Le ſieur de Rocqueſerviere

vous rendra compte du ſujet de ſon voyage, & de l'état de ce pays. Pour la fin, je vous demande encore un coup la faveur de vos bonnes graces, & que vous me témoigniez par votre réponſe, que vous n'avez aucune altération contre moi, vous aſſurant qu'il n'y a perſonne au monde qui ſoit de meilleur cœur que moi.

Copie de la lettre de Clauzel, à M. le duc de Rohan, écrite de Lucerne, le 14 Septembre 1635.

Par commandement de la Reine ma maîtreſſe (*a*), j'ai paſſé auprès du roi (*b*) de Hongrie & de M. Ga-

(*a*) Marie de Medicis, retirée à Bruxelles.

(*b*) Ferdinand III, fils de l'empereur Ferdinand II, né en 1608, roi de Hongrie en 1625; roi de Boheme en 1627; élu roi des Romains en 1636, le 12 Décembre; & empereur en 1637 à la mort de ſon pere, âgé de vingt-neuf ans, mourut en 1657.

lafe (*a*), & de M. de Lorraine (*b*); & m'en vas maintenant à Milan; mais le plus exprès que j'aye, eſt de m'approcher le plus près que je pourrai de vous, pour vous prier inſtamment de ſa part que vous me donniez le moyen de vous voir; tout ce voyage je l'ai fait avec un miniſtre d'Eſpagne, en qui je ſuis certain que vous aurez confiance, le connoiſſant vous être affectionné, vous le verrez, ſi vous le deſirez avec moi ou ſans moi; car il a ce commandement en la forme que vous commanderez & que vous me marquerez, ſans que vous puiſſiez craindre que ame vivante en aye connoiſſance. Je vous parle ainſi de lui, parce que c'eſt une perſonne

(*a*) Mathias comte de Gallas, général des Impériaux.

(*b*) Charles IV, duc de Lotraine. Ce prince ſingulier mourut le 18 ou 20 Septembre 1675, au village d'Aldach, entre Birckenfeld & Berncaſtel. Il étoit né en 1603, ou 1604.

de grande autorité, en qui la Reine ſe fie, & que vous connoiſſez pour homme d'eſprit & d'honneur, & avec qui je m'en vas en Eſpagne. Maintenant je vous dirai que j'ai de très-belles propoſitions à vous faire, & beaucoup de choſes grandes à vous faire voir, ſi vous m'en donnez le moyen. Il eſt maintenant en votre pouvoir de ſatisfaire à ce que vous devez à la Reine, de rétablir les choſes qui ſe ſont par malheur ruinées entre vos mains, & faire votre fortune telle que vous le ſçauriez deſirer. La Reine s'attend que je lui rapporterai la ſatisfaction qu'Elle deſire de vous, que j'aye l'honneur de vous voir. Elle croit que vous pouvez aujourd'hui ſans danger aucun, vous ſouvenir des bontés qu'Elle vous a toujours départies, & de l'affection que vous lui avez promiſe. La fortune ſemble vous y ſemondre & vous promettre sûreté pour tout ce que vous pourriez entreprendre. Vous voyez comme quoi elle tourne le dos au

parti dans lequel vous vous trouvez engagé où votre armée est la moins embarrassée. Nous pouvons sans fard vous faire voir l'état des autres & celui des affaires de l'Europe, avec quoi vous pouvez pardessus considérer cette bonne fortune qui accompagne si hautement le parti dans lequel nous sommes. Au reste mon maître (*a*) sçait que vous vous trouvez engagé & ruiné ; vous faut prétexte honorable & qu'il paroisse tel pour vous dégager, & que vous aurez encore d'autres choses à craindre. A tout cela j'ai de quoi satisfaire à votre contentement & honneur, & de faire tout ce que vous me commanderez absolument; faites l'un & l'autre, & vous n'obligerez pas seulement la Reine, mais encore le roi d'Angleterre (*b*) & M. de Savoye (*c*); & celui-ci vous le tirerez d'un mauvais pas;

(*a*) Philippe IV, roi d'Espagne.
(*b*) Charles I.
(*c*) Victor-Amedée I, duc de Savoye.

& ne vous amusez point au bruit qui court de lui, nous sçavons le fond de l'affaire; mais il est mal aisé qu'il ne se perde, quoi qu'il fasse, si vous ne le sauvez: voyez les belles choses qui sont entre vos mains. J'en ai beaucoup plus à vous dire ou à vous en faire sçavoir de la part de tous ceux-là. Je puis venir en cette ville pour voir quelqu'un de votre part, ou ailleurs où vous voudrez que j'y eusse votre réponse; mais j'ai en crainte de donner le soupçon que je veux ôter en ce qui vous regarde. Je vous supplie avec tout ceci; croyez que Dieu vous aime, & qu'il m'a conduit vers vous pour vous tirer de ce pas glissant où la nécessité vous a embarqué, & d'où j'espere que nous vous retirerons maintenant sans aucun risque à courre pour vous & les vôtres. Vous êtes si sage que vous n'êtes pas sans avoir considéré que le cardinal (*a*) n'est

---

(*a*) De Richelieu.

plus en état de vous faire ni grand peur, ni grand mal. Vous voyez comme quoi la fortune lui tourne le dos, & que tout lui ſuccede mal; tout ce qu'on entreprend contre lui, réuſſit, même contre toutes les apparences. Il a dû conquérir la Flandre, & vous voyez qu'au contraire la Hollande s'en va perdue, depuis la priſe du fort de (*a*) Sking, Rez, Eſmeric, Nimegue, juſqu'au nombre de neuf places : on nous a fait ſçavoir la défaite des deux

---

(*a*) Schenck, fortereſſe d'Allemagne, à une lieue de Cleves, dans l'endroit où le Rhin ſe ſépare en deux bras, dont l'un ſe nomme *Wahal*, à quinze ou ſeize lieues de Ruremonde : Rées ſur le Rhin entre Emmerick & Weſel.

Emmerick, ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, au duché de Cleves : elle eſt près du Rhin, à trois lieues de Cleves.

Nimegue, ville des Pays-Bas, capitale de la Gueldre Hollandoiſe, avec une citadelle. Elle eſt ſur la rive gauche du Vahal, entre le Rhin & la Meuſe.

armées Françoiſe & Hollandoiſe; celle-ci (*a*) par Piccolominy, & l'autre (*b*) par le cardinal Infant. De l'Allemagne, vous en ſçaurez plus que moi, qui vois pourtant avec regret qu'il n'y a déja plus rien qui occupe les armes de l'Empire.

Quant aux choſes d'Italie, c'eſt un feu de paille que vous verrez incontinent éteint, qui ne ſçauroit plus durer que cet hiver. On parle fort de paix d'autre côté, qui ne doit fort ſatisfaire; & croit-on que ce ne ſera point ſans un bon effet: ceci eſt un galimathias; car vous n'en devez ſur ma foi point attendre. Si M. de S. André (*c*) eſt auprès

---

(*a*) Octave Piccolomini d'Aragon, duc d'Amalfi, l'un des plus grands généraux de ſon tems, mourut à Vienne le 10 Août 1656.

(*b*) Ferdinand, infant d'Eſpagne, cardinal, archevêque de Tolede; ce prince mourut le 9 Novembre 1641. Il étoit frere de Philippe IV roi d'Eſpagne, & gouverneur des Pays-Bas Eſpagnols.

(*c*) Alexandre du Pui-Montbrun, marquis de Saint-André-Montbrun, capitaine

de vous, & qu'il vous plût que je m'abouchasse avec lui, je crois qu'il sera personne sûre. J'attendrai une réponse à Milan. De Lucerne (*a*) ce 14 Septembre 1635. Il vous souviendra bien que le roi de carreaux est le mot de créance ; celui qui me l'apportera, je le recevrai sans lettres.

---

d'une compagnie de chevaux-légers, lorsqu'il fut fait mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, à la formation des régimens de cavalerie en 1638, lequel régiment il conserva jusqu'à la réforme de 1661. Il fut fait maréchal de camp, par brevet du 30 Septembre 1641, & lieutenant-général le 12 Septembre 1648, mort en 1676.

(*a*) Lucerne, ville & capitale du premier des cantons catholiques, au bord du lac de même nom, autrement dit *des IV cantons ;* c'est-là où résident le nonce & l'ambassadeur d'Espagne. Son gouvernement est aristocratique. Ce canton, qui est le troisieme en rang du corps Helvétique, est le plus considérable après Berne & Zurich.



DÉPÊ-

DÉPÊCHES EN COUR, par le sieur de Boissy, du 5 Octobre 1635.

A M. le cardinal de Richelieu.

MONSIEUR,

Je vous ai rendu compte de l'état des affaires de ce pays par le vicomte de Melun, & puis par le sieur de Roqueserviere ; maintenant le sieur de Boissy vous informera de ce qui s'est passé ici depuis leur départ, qui ne consiste qu'aux réglemens que nous avons faits pour la subsistance de cette armée, laquelle a besoin de beaucoup de choses très-nécessaires. J'en donne avis par un mémoire à MM. les surintendans. Si on a égard à mon mémoire, je me promets que ces troupes s'y maintiendront, & que même elles seront en état de faire

quelque chofe de bon ; mais fi on ne pourvoit aux néceffités que je repréfente, il faudra néceffairement que tout périffe ici, ou fe débande. Le fieur de Boiffy, fi vous l'avez agréable, vous en pourra dire quelque chofe, ce qui m'empêchera d'allonger la préfente, que pour prier Dieu, &c.

A MM. les furintendans.

MESSIEURS,

Je vous envoie par le fieur de Boiffy un mémoire très-particulier des affaires de cette armée, vous fuppliant bien humblement de faire confidération de ce que je vous repréfente par icelui, & ne trouver point mauvais que je vous importune. Je vois les manquemens ; & fi je ne vous en avertiffois, je croirois en être coupable. Quand vous aurez bien confidéré mon mémoire, vous verrez qu'il eft bien fondé. J'attends MM. de vous le reméde

en nos néceſſités que vous verrez être très-preſſantes.

Le ſieur de Boiſſy vous entretiendra, ſi vous l'avez agréable, bien qu'à dire vrai mon mémoire contient tout. Je vous ſupplie derechef de le vouloir examiner, & prendre la peine de m'y faire réponſe. Sur ce, je vous baiſe bien humblement les mains, & ſuis.

A M. Servien.

MONSIEUR,

Je vous envoie un mémoire des choſes néceſſaires pour la ſubſiſtance de cette armée, & dont on ne ſe peut paſſer; ſi on y pourvoit, j'eſpere d'être en état de rendre un bon ſervice au Roi. Si on le néglige, il peut arriver des accidens en Italie, qu'on ſe repentira de m'avoir laiſſé périr. Je l'envoie auſſi à meſſieurs les ſurintendans. J'attendrai ſur ce que deſſus les ordres de Sa Majeſté.

Quant aux deux compagnies de chevaux-légers que j'offrois de faire faire ici, je vous dirai qu'il se présente une excellente occasion pour cela ; c'est que les sieurs de Canillac & de Villeneufve, pour ne demeurer courts, ont travaillé à leurs recrues ici & en leur pays, & en chaque lieu il se trouve qu'ils les auront faites entiérement, tellement que quand celles de France seront venues, ils en auront plusieurs sur les bras de plus que leur nombre, lesquels je tâcherai de faire subsister jusqu'à ce que j'aye par vous la volonté de Sa Majesté.

J'ai mis en charge d'aide de camp le sieur d'Antremaulx, suivant le commandement de S. M. à moi apparu par sa lettre & son brevet. Il y a le sieur du Prunier, second capitaine du régiment de la Frezeliere, que j'ai fait servir jusqu'à présent sur la nécessité que j'avois d'officiers généraux, dont je vous ai donné avis. Je n'ai point eu de réponse là-dessus ; si S. M. desire qu'il conti-

nue, il faudra lui envoyer ſon brevet, & mettre trois aides de camp ſur l'état, &, en attendant, m'ordonner de le faire payer; c'eſt un homme de ſervice. J'attendrai ſur tout ce que deſſus de vos nouvelles, vous ſuppliant que j'aye réponſe des volontés de S. M. Je vous baiſe bien humblement les mains, & ſuis, &c.

Mémoire des choſes néceſſaires pour cette armée, envoyé par le ſieur de Boiſſy.

Le retardement des payemens nous a fait naître de très-grandes difficultés en cette derniere montre, leſquelles augmenteront aux ſuivantes, & finalement causeront le débandement de l'armée, ſi on ne fait un effort pour payer les arrérages dûs aux étrangers, & faire venir aux François plus réglément leur argent.

Premiérement, aux Suiſſes. Soudain qu'ils ſont dix jours dans le mois de

service, ils veulent être payés sur les vieux rolles, & ne font nulles recrues pour l'avenir, tellement qu'étant entrés dans le quatriéme mois, & ne touchant que le second, nous sommes contraints de les payer beaucoup plus qu'ils ne sont en effet.

Il y a une autre difficulté, c'est que par la capitulation qu'ils ont faite avec M. Meliand, on leur doit fournir le pain : or ils ont refusé nettement de le prendre à plus haut prix que trois sols, & nous ont baillé leur protestation par écrit, qu'au cas qu'on leur baillât à plus haut prix, ils s'en iroient, chose déraisonnable; néanmoins la nécessité nous a contraint de passer par-dessus.

Les Grisons (particuliérement les trois vieux régimens) sont au désespoir & la plûpart prêts à quitter, pour ce qu'il leur est dû depuis le dernier de Mai, & que le pain leur coûte quatre sols la ration, encore ne sçavent-ils s'ils en demeureront-

là. Ils m'ont fort pressé de leur fournir du pain à quatre sols la ration, tellement que s'il ne vient quelques mois d'arrérages pour lesdites troupes, il n'en faut attendre qu'un débandement.

Les François sont les plus misérables de tous. Nous entrons dans l'hiver, ils sont tous nuds, & n'ont pas moyen de pouvoir épargner de quoi avoir une paire de chausses. Ils ont déclaré que si on leur rabatoit la moitié de la ration du pain, on leur ôtoit la gratification que le Roi leur a accordée, en leur retranchant deux mois cette année; car le pain allant à quatre sols, il n'y auroit nulle gratification, tellement que pour cette fois j'ai été contraint de leur rabattre seulement treize deniers, suivant la réduction que Sa Majesté en a fait faire, & ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent, présupposant la ration n'être que de vingt-six, autrement je ne pouvois éviter un débandement des troupes.

Il y a plus, c'est que les capitai-

nes m'ont déclaré que tous me remettoient leurs compagnies entre les mains, si on leur rabatoit leurs 10 pour 100, en cas que leurs compagnies n'eussent le nombre porté par l'ordonnance de Sa Majesté, alléguant qu'ils ne peuvent vivre de leur solde en ce pays, vû la cherté qui y est de toutes choses, & qu'on ne peut recouvrer de soldats, ce qui est très-véritable ; encore crains-je bien qu'un régiment ne se débande, pour ce que j'ai ordonné que les capitaines qui n'auroient que cinquante soldats, commençassent à perdre de leurs dix pour cent, & que ceux qui en auroient moins de quarante, n'en eussent point.

Sur ces deux points, je desirerois avoir les ordres de Sa Majesté avant la prochaine monstre.

Mon avis est qu'il est impossible de rabatre aux François plus de dix deniers sur le pain, autrement ils ne peuvent subsister, & ne rabatre point les dix pour cent aux capitaines ; mais quand une compagnie

ſera réduite à un certain nombre, la licencier, remettant les ſoldats dans les compagnies du même régiment.

Quant au pain de munition, il eſt néceſſaire d'y pourvoir, autrement l'armée ne peut ſubſiſter, pour à quoi ſatisfaire il faut un fonds extraordinaire ; car de s'amuſer aux deniers revenans bons, MM. les ſurintendans y donnent bon ordre dès Paris, puiſqu'ils ne font fonds que de moins de gens que nous n'avons, tellement qu'à cette montre, au lieu d'avoir des deniers revenans bons, nous avons manqué de fonds, & en aurons toujours ſur le préſuppoſé qu'ils font, ne ſe pouvant pas imaginer, vû les chemins que nous avons faits, les fatigues que nous avons ſouffertes, les maladies que nous avons eues, & les morts & bleſſés qui ſont demeurés aux combats, que l'armée ſoit encore en l'état qu'elle eſt, auſſi eſt-ce une merveille, & qui peut-être ne s'eſt vu, il y a long-temps, en autre armée

Françoise. Il ne faut donc pas faire son compte sur ce que l'argent qu'on rabat aux monstres pour fournir le pain, puisse suffire, pour ce qu'il s'en faut un quart qu'on ne le rabate aux Suisses; qu'aux François le Roi le doit donner hormis dix deniers, & que les monstres retardant, comme elles font quelquefois, le pain ne peut souffrir un jour de délai.

Faut aussi faire état de fournir à l'armée que le Roi a présentement ici 10000 rations pour le moins de pain par jour, faire son compte que l'un portant l'autre, la ration coûtera au moins trois sols six deniers par jour, ce qui reviendra pour trente jours, & non pour quarante-cinq, comme vous présupposez par de-là, à 52500 livres, c'est un fonds qu'il faut faire qui soit certain, & ne le prendre sur deniers revenans bons.

Il y a plus; c'est que du côté de Venise nous ne pouvons avoir du bled pour l'argent qu'on nous en-

voie : car tant l'or que l'argent, s'il n'eſt de poids, il ne ſe prend point, & tout ce qu'on nous envoie, eſt très-léger ; tellement que pour l'Italie il faut néceſſairement ſe ſervir de lettres de change, & cela très-promptement. Si vous en envoyez une de 100000 livres par le premier qui viendra en poſte, vous nous mettrez en grand repos, & vous pouvez être aſſuré que nous n'en abuſerons point.

Nos François ſont tous nuds, il y a un an qu'ils roulent ; ils ne peuvent (vu leur néceſſité) s'habiller. Si on les veut conſerver, il faudroit envoyer quatre mille paires d'habits pour habiller les plus mal vêtus ; cela étant, j'oſe promettre qu'il n'y a infanterie qui ſubſiſte tant que celle-ci, ni qui ſoit meilleure, & ce ſeroit dommage de la laiſſer périr.

Il n'y a nul fonds pour les bleſſés & malades, & il n'y a armée où il y en ait plus grand nombre qu'en celle-ci ; les ſix deniers pour livres qui ſe levent ſur l'armée mê-

me ne sçauroient être mieux employés que là.

L'on m'a toujours mandé qu'on ne m'envoyoit point de troisiéme régiment, pour ce qu'on avoit pourvu aux recrues des régimens qui sont ici, & que l'argent étoit à Lyon; néanmoins je n'en ai point reçu l'ordre: s'il plaisoit à Sa Majesté le faire envoyer, & ajoûter trois compagnies aux régimens qui n'en ont que douze, je croirois être en état de faire quelque chose de bon.

Je trouverois à propos qu'il plût à Sa Majesté pourvoir de gouverneurs & garnisons, par ces régimens de l'armée, le fort des Bains de Bormio, celui de la Rive, & celui de Sus dans l'Engadine basse; il faut au premier 300 hommes effectifs, au second autant, & au troisiéme cent: outre cela, je ferai garder par les Grisons les postes dépendans de la Rive où il faut 600 hommes; j'envoyerai au plutôt fort exactement les gardes néceſſaires

auxdits forts, & les retrancherai le plus que je pourrai.

Plus, faut du canon, dont si je me suis passé jusqu'à présent, c'est par nécessité : l'on m'a bien mandé que j'en achetasse ; mais il faut faire fonds pour l'achat, pour la conduite, jusques dans la Valteline, pour le faire rouler avec l'armée, & avoir les officiers d'artillerie nécessaires pour s'en servir.

Plus, faut considérer que des 85000 livres apportés par M. Doujat, il s'est trouvé manqué de fonds de 34000 livres ou environ pour le payement des Suisses & Grisons. Qu'il y a eu 2000 François à payer de plus qu'il n'y avoit de fonds dans l'état du Roi ; qu'on a employé 25500 livres pour acheter 1000 sacs de bled à Zurich pour nourrir les troupes qui sont au Steig, Engadine, Chiavennes & la Rive. Qu'il faut encore employer 25500 livres pour autres 1000 sacs de bleds pour les mêmes troupes, outre qu'il a fallu payer des dépenses nécessaires pour

les fortifications de Bormio, de l'Engadine, de Partens & autres lieux qu'on ne pouvoit éviter, tellement qu'au lieu de trouver en ladite somme les 10000 livres qu'on destinoit pour achat d'artillerie & sa suite, ledit fonds n'a pu suffire, & par ainsi il m'a fallu faire cesser le travail commencé au fort de Tiran (*a*).

Pour la fin, il faut un fonds pour faire travailler aux fortifications, pour munir les forts de vivres, & autres choses nécessaires, pour y faire les logemens des soldats, construire les magasins, fours & moulins, & en un mot, mettre lesdits forts en état qu'ils puissent au moins attendre un mois de secours; à cet effet je juge nécessaire d'envoyer des personnes intelligentes en telles affaires, & qui n'ayent à répondre que de cela; car lesdits ouvrages se faisant en divers en-

(*a*) Tirano.

droits en même temps, & éloignés les uns des autres comme ils sont, il est du tout impossible que les officiers de l'armée y puissent satisfaire.

Mémoire de M. le duc de Rohan, à M. Servien, par le sieur de Boissy, du 7 Octobre 1635.

Le sieur de Neufville est arrivé ici, lequel rencontre de la difficulté au régiment que le Roi lui a donné; je l'avois déja fait sçavoir en cour, & s'il n'eût dit mot jusques à ce qu'il fût arrivé, les choses se fussent mieux accommodées; maintenant il y a quatre capitaines qui absolument m'ont remis leurs charges entre les mains, résolus de ne servir point sous le sieur de Neufville: néanmoins voyant que c'étoit la destruction dudit régiment, & que ces quatre capitaines ont très-bien servi, & qu'ils m'étoient & me sont encore nécessaires pour la garde des Bains, je leur ai

promis qu'ils demeureroient ſous la charge du ſieur Bachevillier, leur premier capitaine, juſques à ce que j'euſſe nouvel ordre de Sa Majeſté, & à cette condition ſont entrés dans le fort (*a*) des Bains avec leurs compagnies, & de plus ſont entrés avec eux celles du fils de M. du Biez, & du feu capitaine la Fontan, en nombre de 360 ſoldats, qui eſt encore un corps aſſez conſidérable, auquel lieu ils demeureront juſqu'à la chute des neiges, & en cet ordre juſqu'à ce que Sa Majeſté réponde ſur ce mémoire.

Je crois que Sa Majeſté peut faire de deux choſes l'une, ou de maintenir entiérement le ſieur de Neufville en ſa charge, & mettre d'autres capitaines en la place de ceux qui quitteront, ou bien laiſſer ces quatre capitaines ſous la charge du ſieur Bachevillier, (qui volontiers

---

(*a*) Près de Bormio. Nous en avons déja parlé.

despendra dix mille écus pour faire un bon régiment) & bailler d'autres commissions audit sieur de Neufville ; sur quoi j'ajoûterai seulement ce mot, que ces quatre capitaines sont d'aussi bon service qu'il y en ait dans l'armée. J'attendrai sur ce que dessus l'ordre de Sa Majesté.

Lettre de M. le duc de Rohan à M. de Bullion, surintendant, du 9 Octobre 1635, par le courier de M. de Bellievre.

MONSIEUR,

Le courier de M. de Bellievre passe en si grande hâte que je n'ai loisir que d'écrire à vous seul, pour vous dire encore une fois que nous sommes réduits à tel point que si vous ne nous envoyez quelque argent extraordinaire, il est impossible de subsister : car il s'est trouvé un tel manquement de fonds à la

voiture arrivée qu'on n'a ſçu payer la cavalerie, tellement que celle que nous attendons, ne ſçauroit remédier à ce déſordre ; le ſeul remède (en attendant que vous pourvoyez aux arrérages des Griſons) eſt de nous envoyer en poſte une lettre de change de 50000 écus à Veniſe, ſans quoi je vous proteſte qu'il eſt impoſſible de pouvoir empêcher que l'armée ne ſe débande.

J'apprends par les lettres de MM. de Belliévre & de la Thuillerie les froidures de la république, qui ne procédent que de deux cauſes ; l'une eſt de la créance qu'ils ont que la paix ſe fera, & que par ainſi ils n'auront autre fruit de leur déclaration que la haine du parti contraire ; l'autre raiſon eſt que les progrès des armes du Roi au Milanois n'ont pas répondu à leur eſpérance. Je ne voudrois écrire cela qu'à vous ſeul ; auſſi pouvez-vous être aſſuré que ce n'eſt pas ſans fondement.

Il y a un (*a*) ambaſſadeur de l'Empereur arrivé en Suiſſe, pour traiter des moyens de mettre la Valteline en dépôt entre les mains des Suiſſes catholiques & proteſtans. M. Méliand en aura, je m'aſſure, donné avis au Roi. Je m'apperçois auſſi que les Valtelins qui vouloient députer vers Sa Majeſté, ſe refroidiſſent, & ſemblent n'y penſer plus, d'où vous jugerez qu'il ſeroit temps de donner quelque établiſſement aux affaires dans la Valteline : car les Griſons ſe ſerviront de cette occaſion pour me preſſer extraordinairement d'être retablis.

J'ai bien eu de la peine juſqu'à cette heure à m'en défendre. Je n'ai pas le tems de vous écrire plus amplement. Je ſuis donc contraint de finir, en vous baiſant bien humblement les mains ; c'eſt, &c.

(*a*) Jacques Annibal, comte de Hohen-Embs.



Lettre de M. Bouthillier, surintendant, du 2 Octobre, reçue le 18 dudit mois, 1635.

MONSIEUR,

Depuis que je suis arrivé en ces quartiers-ci, je n'ai encore reçu aucune de vos lettres, de sorte que celle-ci sera seulement pour vous donner avis, comme peut-être M. Méliand aura déja fait, qu'il a ordre de demander la levée de 2000 Suisses pour envoyer aux Grisons, au cas que vous en ayez besoin & non autrement ; vous aurez sçu qu'il a été impossible d'en faire demeurer 2000 à cet effet des 12000 qui ont été levés, mais qu'ils ont voulu tous passer en France. Je vous donnerai aussi part, s'il vous plaît, d'une bonne nouvelle qui nous est venue de M. le cardinal de la Valette, lequel on vous a mandé ci-devant être passé au-delà du Rhin, à quoi il avoit été obligé, tant par

le bruit qui couroit que le roi d'Hongrie s'approchoit, que parce que Gallas étoit aussi passé avec la plûpart de ses troupes; mais ledit roi d'Hongrie ne s'étant pas avancé, & ledit Gallas étant revenu au-deçà dudit Rhin pour y prendre ses avantages, ledit sieur cardinal l'a repassé aussi à Mayence, & a eu avis en même tems que ledit Gallas avoit fait avancer vers ledit Mayence 5000 chevaux avec treize piéces de canon, prétendant les joindre au plutôt pour empêcher ledit cardinal de passer plus outre & de s'étendre. Ayant pris prompte résolution de faire attaquer lesdits 5000 chevaux avant que le reste de l'armée de Gallas les eût joints, ils ont été entiérement défaits, & les treize piéces de canon prises; c'est un beau commencement, qui fait espérer que si Gallas se présente ensuite, il aura, s'il plaît à Dieu, le même traitement. Il n'est point besoin de vous dire que vous fassiez, s'il vous plaît, valoir cette

nouvelle par-delà ainsi qu'il convient. Il ne s'est encore rien passé entre nos chefs de l'armée du Roi en Lorraine & le duc Charles, l'armée duquel est toujours dans ses retranchemens à Rambervilliers (a); ses Croates seulement font diverses escarmouches, & se retirent si-tôt & si vîte qu'ils ne donnent pas le tems aux nôtres de les défaire.

Le Roi devoit partir le 30 de Bar-le-duc pour s'avancer dans la Lorraine. Sa Majesté est en la meilleure santé qu'il est possible. Monseigneur le cardinal est en ce lieu, qui se porte aussi fort bien. Sur ce, je vous baise très-humblement les mains, & suis.

Je viens de recevoir votre dépêche du 7 Septembre; je ne manquerai pas de faire considérer votre mémoire comme il convient.

(a) Petite ville de Lorraine, Châtellenie. C'est un grand marché de bled pour la Voge, sur l'Agne. On l'appelle en allemand *Remberviller*.

DÉPÊCHES EN COUR, par la voie ordinaire, du 19 Octobre 1635.

A MM. les surintendans.

MESSIEURS,

Celle-ci sera toute sur le sujet de M. de Saint-Simon, qui depuis quelques jours est venu ici me représenter toutes ses nécessités. M. Doujat vous en écrit amplement, je ne laisserai pas de vous en marquer ici les points principaux.

Premierement, il y a deux choses absolument nécessaires pour la défense du fort de France; l'une est une tranchée depuis ledit fort jusqu'au Rhin, & jusqu'à la riviere de Lancoire (*a*); outre cela il faut

(*a*) Le *Lanquart*, riviere, a sa source sur la frontiere de la Ligue des Dix Jurisdictions,

une redoute pour défendre le Pont du Rhin : la premiere pourra coûter 2000 livres, & l'autre 3000.

Pour le Steig (*a*), il est certain que pour la garde de ce poste-là il

vers la basse Engadine, dans les Alpes *Farcina* & *Sardaska*, vis-à-vis la haute montagne de *Selvreta*, traverse tout le Prettigeu, sépare la seigneurie de Meyenfeld de la jurisdiction des quatre Villages, & se jette dans le Rhin au-dessus du bas pont de péage, *Zoll-Brugg*. Il fait souvent de grands dégâts dans son cours de douze lieues.

(*a*) Le Pas de Steig avoit été fortifié, en 1623, par l'archiduc Léopold, & en 1624 par le marquis de Cœuvres. Ce retranchement que l'on appelle en allemand *Sant Luci Steig*, & en latin *Clivus S. Lucii*, est à une demi-lieue au-dessus de Flesch, dans la seigneurie de Meyenfeld, & dans la Ligue des Dix Jurisdictions. Les Grisons y ont établi un péage pour toutes les marchandises, que l'on transporte d'Allemagne en Italie, ou d'Italie en Allemagne par cet endroit. Le pas de S. Luci couvre le pays des Grisons contre la comté de Vaduz, & les états limitrophes de la maison d'Autriche. Le pont du Rhin & son fort sont situés à une lieue & demie du Steig.

faut

faut faire parachever le fortin quarré, dont la dépense pourra monter à 10000 livres.

A présent que les neiges nous couvrent d'un côté, elles nous découvrent de l'autre ; car désormais le Rhin sera si bas, qu'il se pourra gayer en divers endroits. Pour nous réparer de ce côté-là, il faut faire des palissades pour embarrasser les gués, qui pourront coûter 600 livres.

Outre ces dépenses, qui sont toutes nécessaires, il est dû à M. de Saint-Simon la montre depuis le 13 Août jusqu'à la fin de Septembre ; & de plus la montre pour deux mois des cent Suisses levés pour la garde du fort de France.

M. Doujat vous fera entendre bien particuliérement, comment il faut fournir audit sieur de Saint-Simon, surplus de sa garnison. Je n'entre point ici plus avant dans ces matieres, sçachant que ledit sieur Doujat vous informe bien là-dessus, seulement me trouvé-je obligé de

vous représenter que M. de Saint-Simon nous presse si vivement là-dessus, qu'il proteste ne répondre de rien, si on n'y pourvoit promptement. Il est certain que tout le danger durant l'hiver est de ce côté-là. Il ne me reste sur ce sujet qu'à vous supplier qu'il vous plaise ordonner un fonds particulier pour tout ce qui regarde M. de Saint-Simon; car outre que nous sommes bien loin d'avoir ce qu'il nous faut, pour comble de nécessité nous l'avons perpétuellement sur les bras: il est entiérement nécessaire qu'il ait son fait à part, dont il vous rendra compte; je suis obligé de lui rendre ce témoignage, qu'il sert très-utilement en ce pays.

Les Allemands nous laissent jouir d'un profond repos; j'avois essayé de troubler le leur, si je n'en étois empêché par une forte considération, qui est que la peste est parmi eux & dans le Tirol, où étant une fois entrés nous ne pourrions plus, à cause de la contagion, avoir

aucune communication avec l'état de Venise, duquel nous ne pouvons nous passer pour nos vivres: de sorte que les Allemands ont cette obligation à la peste qui les travaille, qu'elle les garantit d'être attaqués par nous. Du côté du Milanois, nous jouissons du même repos, les Espagnols qui sont sur la frontiere de la Valteline de ce côté-là n'étant ni en état, ni en nombre de rien entreprendre. Sur quoi, ne me restant autre chose pour cette fois, je vous baise bien humblement les mains, & suis.

A M. Bouthillier, surintendant.

MONSIEUR,

Je viens présentement de recevoir celle qu'il vous a plu m'écrire du deux du présent, avec la nouvelle de la défaite de 5000 chevaux de l'armée impériale par M. le cardinal de la Valette; je n'ai pas manqué de la faire valoir où il con-

vient. J'attends bientôt quelque heureux ſuccès des armes de Sa Majeſté en Lorraine. Quant aux affaires de deçà, elles ne peuvent pas être plus tranquilles. Car les Eſpagnols, qui ſont ſur la frontiere du Milanois vers la Valteline, ne ſont ni en état, ni en nombre ſuffiſant de rien entreprendre, & les Allemands dans le Tirol ſe diminuent tous les jours par la peſte, à laquelle ils ont cette obligation que d'avoir été garantis de quelques attaques juſqu'à cette heure, vous aſſurant que ſans cela je n'aurois manqué de les réveiller; mais ſçachant que dès l'heure que nous mettions le pied dans le Tirol, nous perdrions, à cauſe de la contagion, la communication de l'Etat de Veniſe, duquel nous tirons la plûpart de nos vivres, j'ai cru être plus à propos de laiſſer les Allemands en paix, que de nous couper la gorge à nous-mêmes. Sur ce, je vous baiſe bien humblement les mains, & ſuis,

DÉPÊCHES EN COUR, du 26 Octobre, par la voie ordinaire.

A M. Bouthillier, ſurintendant.

MONSIEUR,

La ſaiſon eſt ſi belle en ces quartiers, que les montagnes ſont auſſi aiſées à paſſer qu'au mois d'Août, ce qui a convié les Allemands (avec quelque renfort qu'ils ont eu) d'enlever un régiment (*a*) Suiſſe que j'ai à Bormio, & de tenter à ſurprendre les Bains (*b*) de Bormio; à cet effet, ils ſont venus au nombre de 6000 hommes au paſſage du Val (*c*) Petin, qu'ils ont ſaiſi

(*a*) De Greder.
(b) *Bagni di Bormio.*
(c) *Val de Pedenos*, où l'on voit la Paroiſſe de ce nom, dans le comté de Bormio.

ſans réſiſtance, s'étant trouvé peu de gens à la garde, en même tems ils ont fait paſſer 500 mouſquetaires par le Val de Criſtal, chemin endiablé, & qu'ayant fait reconnoître deux fois, a toujours été jugé impaſſable ; mais en ayant eu quelques avis, j'ai envoyé M. de Caniſy (*a*) avec quatre régimens & deux cornettes de cavalerie, qui a fait grande diligence pour y pourvoir, & peu s'en eſt fallu que le ſieur de Lecques qui étoit le premier, n'aie attrapé les 500 mouſquetaires, tellement que leurs deux deſſeins ſont réuſſis entiérement vains. Ils ſont maintenant dans la vallée de Fraile (*b*), & ont abandonné le Val Petin, où M. de Caniſy met-

---

Cette paroiſſe que l'on appelle auſſi *Pedenuci*, comprend, entr'autres diſtricts, celui de *Freel* ou *Fera valla*, où il y a des mines de fer.

(*a*) René de Carbonel, marquis de Caniſi, maréchal de camp.

(b) *Val de Freel.*

tra garde avant retourner, tellement que les voilà rechassés de nos postes, & je crois qu'ils n'auront plus grande hâte que de retourner dans le Tirol, car s'ils séjournent-là, je tâcherai de les attaquer, ne les voulant laisser si proches de moi; dans peu de jours je verrai plus clair à leurs desseins, & ne manquerai de vous tenir averti de tout ce qui se passera.

La compagnie du sieur d'Amenty est arrivée fort foible, n'y ayant pas cinquante maîtres; ils disent en avoir perdu trente en Suisse, faute de n'avoir eu l'argent de la subsistance: ce qui y est, est bon, je n'ai pas encore nulles nouvelles de celle du sieur de la Motte-Canillac, je l'attends en bonne dévotion. Je n'ai plus rien à vous mander touchant nos nécessités, vous en ayant écrit diverses fois, & M. Doujat aussi. Si nous n'avons 50000 livres d'extraordinaire, tous les mois de trente jours pour le pain, sans compter les autres dépenses, il faut que l'armée périsse, je m'en décharge en vous

baiſant bien humblement les mains. Je demeure du meilleur de mon cœur, &c.

A M. Servien.

MONSIEUR,

Le beau temps qu'il fait ici du tout extraordinaire pour la ſaiſon, a convié les Allemands de me venir viſiter ; ils ont voulu enlever un régiment de Suiſſes que j'ai à Bormio, l'un & l'autre leur a manqué, & avons fait ſi bonne diligence qu'on a pourvu à temps à toutes choſes, y ayant envoyé M. de Caniſy avec quatre régimens & deux cornettes de cavalerie, étant demeuré ici avec le reſte pour garder le derriere, & m'oppoſer aux Eſpagnols, s'ils euſſent voulu s'avancer. Les Allemands ſont maintenant dans la Vallée de Fraile, avec 6000 hommes. Nous verrons aujourd'hui ce qu'ils feront. S'ils ſe retirent, il faudra les laiſſer aller ; mais s'ils demeurent-là

je tâcherai de les attaquer, & ne manquerai de vous tenir ſoigneuſement averti de tout ce qui ſe paſſera en ces occurences.

La compagnie du ſieur d'Amanti eſt arrivée compoſée de quarante-huit maîtres; ſon lieutenant jure en avoir perdu trente-deux en Suiſſe, faute de l'argent de la ſubſiſtance, & qu'il n'en a perdu aucun depuis avoir emprunté de l'argent à Soleure de M. Meliand. Je n'ai nulles nouvelles de celle du ſieur de la Motte; je l'attends en bonne dévotion: c'eſt ce que j'ai de nouveau; continuez-moi la faveur de vos bonnes graces, & me croyez toujours, &c.



DÉPÊCHES EN COUR, de M. le duc de Rohan, par les ſieurs de Saint-Léger (*a*), & du Tremblay (*b*), du 5 Novembre 1635.

AU ROY.

SIRE,

J'envoye ici à Votre Majeſté la relation de ce qui s'eſt paſſé le dernier d'Octobre au Val de Freſle, où votre armée a combattu celle

(*a*) Gilles de Saint-Simon, ſeigneur de S. Léger près Dourlens, oncle de Claude premier duc de Saint-Simon. Il fut gouverneur du Catelet, & défendit cette place en 1636, contre les Eſpagnols.

(*b*) Jean le Clerc du Tremblay, lieutenant au régiment des Gardes-Françoiſes, troiſieme fils de Charles le Clerc du Tremblay, gouverneur de la Baſtille, qui étoit frere puîné du célébre pere Joſeph Capucin.

de l'Empereur avec l'avantage & le ſuccès que Votre Majeſté verra par ladite relation, & par le rapport du ſieur du Tremblay, qui y a été préſent, & y a donné preuve de ſon courage. Je confeſſe qu'il ne ſe peut voir meilleures troupes que celles que j'ai l'honneur de commander ici ; mais de temps en temps elles ont beſoin d'être renforcées : les combats & les maladies les diminuent peu-à-peu. J'ai appris qu'il vient de nouvelles forces dans le Tirol, ſous le commandement du comte (*a*) Schlick, nous nous préparons à les bien recevoir, n'y ayant autre remede juſqu'à ce que les neiges ſoient tombées pour aſſurer ce paſſage, que de combattre les ennemis. Je tâcherai toujours, autant qu'il me ſera poſſible, de n'engager point vos armes mal-à-pro-

(*a*) Henri de Schlick, comte de Paſſaun, & de Weiſskirchen, géneral-feld-maréchal de l'empereur, & chevalier de la toiſon d'or, qui mourut en 1653.

pos ; mais d'en conserver la réputation avec autant de passion & de zele, que je prie Dieu, &c.

A M. le cardinal de Richelieu.

MONSIEUR,

Le sieur de Saint-Leger (*a*) vous porte la nouvelle de l'heureuse victoire que Dieu a donnée au Roi en ce pays, afin qu'outre la relation que je vous en envoye, il vous fasse entendre particuliérement tout ce qui s'est passé, ayant grande connoissance du lieu où le combat s'est fait ; c'est un gentilhomme qui en toutes les occasions s'est porté très-généreusement, & qui a un tel soin de sa compagnie, que, depuis qu'il est dans cette armée, elle n'a jamais été de moins de 100 hommes, & la meilleure & mieux armée qui se peut.

(*a*) Gilles de Saint-Simon, seigneur de de S. Léger près de Dourlens.

Je vous dis cela, Monsieur, comme une des merveilles de ce temps, afin que par-là vous reconnoissiez combien il vaut.

Je prends aussi, Monsieur, la hardiesse de vous envoyer un mémoire touchant les affaires du Milanez. S'il y a quelque chose qui vous plaise, & que je reçoive les commandemens du Roi & les vôtres là-dessus, je tâcherai de les exécuter très-fidélement n'ayant point un plus passionné désir que d'être cru de vous autant que je suis, &c.

Avis pour présenter à M. le Cardinal.

A mon retour de Bormio, j'apprends que le siége de (*a*) Valence est levé, & que les Espagnols, sur l'avis qu'ils avoient que les Alle-

(*a*) L'armée des princes ligués, je veux dire celle de France, des ducs de Savoye & de Parme, leva le siége de Valence, le 28 Octobre 1635.

mands étoient entrés vers les confins de Bormio, pensoient d'attaquer la Valteline des deux côtés; mais je tiens maintenant leurs mesures rompues : & encore qu'il vienne de nouvelles troupes du côté du Tirol, je ne puis m'imaginer que MM. de Savoye, de (*a*) Parme & de Crequy, laissent tellement le Milanois en repos, qu'ils donnent loisir aux Espagnols de m'attaquer puissamment.

Je n'ai manqué de rechercher toute voies d'avertir M. le maréchal de Créquy de tout ce qui se passe par-deça; & même j'envoyerai un gentilhomme vers MM. les ducs de (*b*) Mantoue & de Parme, pour conférer avec eux de leurs affaires; néanmoins depuis la conjonction dudit duc de Parme avec

---

(*a*) Odoard I Farnese, qui mourut le 12 Septembre 1646.

(*b*) Charles I de Gonzague, duc de Nevers, qui mourut le 21 Septembre 1637.

de Crequy, je n'ai eu aucunes
velles d'eux., dont je ne puis
m'étonner.

avis seroit que l'armée tour-
té de Nouarre (*a*), & sans
vînt prendre Côme, &
rai facilement (*b*) Lec-
fait, le lac de Côme est
à nous. Les troupes Espagnoles
qui sont vers la Rive, ne se peu-
vent sauver; il faut que le fort de
Fuentes tombe de soi-même, & les
Allemands ne sçauroient passer en
Italie. Nous ne manquerons de vi-
vres, ni de quoi que ce soit de
l'état de Venise. Nous serons à la
porte de Milan, & oserions espérer

(a) *Novara*, ville capitale du *Novarese*.

(b) *Lecco*, qui donne son nom à une bran-
che du lac de *Como*, est située sur le lac de
son nom, entre *Varena* & *Castello di Trezzo*,
en face de *Malgrato*, qui est de l'autre côté
du lac. C'est une petite ville fortifiée en Lom-
bardie dans le Milanez, sur la frontiere de
l'état de Venise & du Bergamasque, à neuf
ou dix milles de *Como*, selon Magin.

que dans l'hiver on pourroit se rendre maître de la Ville, nous serions dans le meilleur pays du Milanois, & prenant le long de la riviere d'Adde nous pourrions attaquer Cremone & Lody, & nous joindre par-là aux Etats des ducs de Mantoüe & de Parme, & avoir à dos l'Etat de la république.

Le dessein de Côme est si facile, que je me persuaderois de l'emporter sans canon après la chute des neiges, l'ayant bien fait reconnoître & ayant mon petit équipage de pétards préparé pour cela. Si monsieur le cardinal approuve ce dessein, il seroit à propos que le Roi envoyât ses ordres de toutes parts très-promptement, & me fortifiât des commissions de deux compagnies de cavalerie & de quelques dragons, & de la recrue des régimens qui sont ici, laquelle encore qu'elle ne vînt au terme de l'exécution, ce seroit toujours assez à propos pour maintenir l'armée en l'état qu'elle est.

C'eſt auſſi l'unique moyen de faire déclarer la république, laquelle, ſi elle eût vu Valence priſe, & que j'euſſe exécuté le deſſein que j'ai ſur Côme & Lecco, je ne ferai nulle difficulté qu'elle ne ſe fût déclarée, croyant avoir des lumieres aſſez grandes pour en faire ce jugement-là. La diligence & le ſecret peuvent faire réuſſir ce deſſein avec facilité. J'attendrai ſur ce que deſſus l'honneur des commandemens de M. le cardinal.

A MM. les ſurintendans.

MESSIEURS,

Vous apprendrez par le ſieur de Saint-Léger toutes les particularités de ce qui s'eſt paſſé au dernier combat que nous avons eu contre les Allemands; le ſuccès duquel a été plus glorieux pour les armes de Sa Majeſté, qu'aucun de ceux qui ſe ſont faits ici. L'Empereur envoye de nouvelles troupes dans le Tirol

ſous le commandement du comte de Schlick ; il n'y a point de doute que les ennemis voudront encore tenter leur paſſage par ici avant l'hiver, le tems leur étant favorable extraordinairement : car juſqu'à préſent il n'a point neigé en ce pays, & les montagnes ſont auſſi acceſſibles qu'au mois d'Août.

Je n'ai rien à ajoûter à mes précédentes touchant nos néceſſités, ſinon qu'elles croiſſent tous les jours. Je vous ſupplie, au nom de Dieu, en avoir conſidération ; faute d'argent, nous nous trouvons ſans avoir aucun fort dans la Valteline, où nous puiſſions mettre notre bagage en ſûreté, quand il faut aller combattre les ennemis. Sur ce, je vous baiſe bien humblement les mains, & ſuis.

A M. Bouthillier, le fils.

MONSIEUR,

Vous verrez par la lettre que j'é-

cris au Roi, & par la relation que je lui envoye, le ſuccès qu'il a plu à Dieu donner depuis peu aux armes de Sa Majeſté en ce pays; il ne faut pas pour cela laiſſer de nous renforcer & d'infanterie & de cavalerie. Car c'eſt preſque un miracle comment avec ſi peu de gens on a pu juſqu'à préſent maintenir ces paſſages, qui ne ſe peuvent garder qu'avec très-bonne armée, & ne faut point faire aucun fondement ſur les montagnes : car, par exemple, nous les voyons encore à préſent toutes ouvertes, n'étant point encore tombé de neiges cette année. Le ſieur de Saint-Léger que j'envoye par-delà bien informé de toutes choſes, mérite d'avoir audience de vous; car il vous rendra bon compte des affaires de par-deçà. Cependant le ſieur du Tremblai vous dira les particularités du combat où il s'eſt trouvé, & y a donné des preuves de ſon courage. Il ne me reſte qu'à vous baiſer bien humblement les mains, & vous deman-

der la continuation de vos bonnes graces, comme étant.

A M. Servien.

MONSIEUR,

Je vous envoye une relation bien ample de ce qui s'est passé de notre dernier combat contre les Allemands; outre cela le sieur de Saint-Léger s'en va bien informé de toutes choses, de sorte que je me contenterai de vous dire par la présente, qu'on attend dans le Tirol de nouvelles troupes commandées par le comte Schlick, que nos montagnes sont aussi découvertes & accessibles qu'au mois d'Août, n'ayant point encore tombé de neiges en ce pays, par où vous voyez qu'il nous faut résoudre à un autre combat avant l'hiver; car il n'y a autre moyen d'empêcher les Allemands de passer au Milanois, j'espere que Dieu nous en baillera aussi bonne issue que par le passé. Il ne

faut pas laiſſer de nous fortifier de gens de guerre & d'argent ; j'ai recours, pour cet effet, à l'uſage ordinaire de vos faveurs, la continuation deſquelles je vous demande, puiſque je ſuis autant que perſonne du monde.

Au pere Joſeph.

MONSIEUR, La relation que j'envoye à M. le cardinal vous informera de ce qui s'eſt paſſé en notre dernier combat contre les Allemands, où votre neveu a été préſent, & y a donné preuve de ſon courage. Je l'ai dépêché vers le Roi pour porter cette bonne nouvelle à Sa Majeſté. Le ſieur de Saint-Léger vous rendra bon compte des affaires de deçà, où nous éprouvons un temps extraordinaire pour la ſaiſon & pour la ſituation, que les montagnes ſont auſſi découvertes & acceſſibles qu'au mois d'Août ; ce qui a fait réſoudre les Allemands de tenter

le paſſage pour la ſeconde fois. Il vient de nouvelles forces dans le Tirol, commandées par le comte de Schlick, je ne puis les empêcher qu'en combattant. C'eſt à quoi je me reſous, & eſpere d'en avoir auſſi bonne iſſue que par le paſſé, en notre dernier combat; mais nous avons beſoin d'être renforcés de toutes choſes. Je continue d'avoir toujours recours à vous pour nos néceſſités, ſçachant le ſoin que vous en daignez prendre. Je finis en vous baiſant les mains, & en vous demandant la continuation de vos faveurs, puiſque je ſuis véritablement.

Relation de ce qui s'eſt paſſé au Val de Freſle, le 31 Octobre 1635.

Depuis que les Impériaux ont été chaſſés de la Valteline, ils n'ont eu autre penſée que de ſe préparer pour y retourner.

Pour cet effet ils ont aſſemblé de

nouvelles troupes, fortifié les villes, & armé leur cavalerie.

Mené de secrettes pratiques avec les habitans, tant de la Valteline que de la comté de Bormio, pour former un dessein sur les Bains (*a*).

Fait de grands préparatifs de pics, pelles, grenades, grapins & munitions de vivres & de guerre.

Et traité avec les cantons catholiques pour leur passage par Saint-Gotard, feignant tous les jours de partir pour aller par-là, afin de tant mieux couvrir leur dessein.

Ayant donc conduit leur entreprise, sans être découverte jusqu'au point de l'exécution, le 24 d'Octobre le général Fernamont vint avec son armée dans le Val (*b*) de Fraile, força le passage du Val (*c*)

(a) *Bagni di Bormio.*

(*b*) Val de Freele, Fraelle, ou *Fera Valle*; situé dans la communauté de *Pedenos*, au comté de Bormio, au pied du mont *Braio.*

(c) *Val de Pedenos*, dans le comté de Bormio.

Petin, & au même temps fit passer le colonel Erera (a), avec 500 mousquetaires, par le Val de Cristal, passage qui jusqu'à cette heure avoit été jugé inaccessible.

Leur dessein étoit d'enlever le régiment Suisse du colonel Greder qui étoit à Bormio, & cela fait, d'attaquer les Bains de tous côtés; mais leur gros ayant paru au Val Petin six heures plutôt que lesdits 500 mousquetaires ne purent se rendre à Bormio, ledit colonel eut loisir de se retirer avec son régiment au-dessous du fort des Bains, tellement que leur entreprise étant manquée, Fernamont se résolut de demeurer avec toute l'armée au Val de Fresle, pour tenter le passage au Milanois par la voie qu'il trouveroit la plus propre.

Soudain que la nouvelle en vint dans la Valteline, le sieur de Lecques qui avoit ordre de marcher à

(a) Espagnol.

la premiere alarme, se rend à minuit à la Serre de Bormio pour m'en conserver l'entrée ; & M. de Canisy part avec les régimens (*a*) de la Frezeliere, de Serres & Vandy, & les compagnies de chevaux-légers Mistre (*b*), & S. André de Mont-

---

(*a*) Isaac de Frezeau de la Frezeliere, obtint en 1635 le régiment d'infanterie Françoise, vacant par la mort du sieur de la Poisse-Saint-Offange. Jean de Béon, vicomte de Serres, leva un régiment d'infanterie Françoise, le 15 Août 1632. Ce régiment ayant été licencié à la fin de la campagne, fut rétabli le 4 Juillet 1634. Le vicomte de Serres en étoit encore mestre de camp en 1640. Jean-Absalon-Claude d'Aspremont, marquis de Vandy, leva un régiment d'infanterie Françoise, le 3 Octobre 1634. Il le commandoit encore en 1648. Il fut fait maréchal de camp en 1641, lieutenant-général le premier Octobre 1655, & mourut en Octobre 1689 gouverneur de Montmedi. Il avoit été mestre de camp général des Carabins.

(*b*) Peut-être Mitte de Miolans, maison dont étoit le marquis de Saint-Chaumont, alors ambassadeur du Roi en Allemagne.

brun. M. de Canisy voyant que les ennemis ne s'étoient point avancés, & jugeant qu'il pouvoit par le Val Petin (*a*) venir droit à Poschiave (*b*), & passer dans l'état de Milan, me renvoya très-à-propos les régimens de la Frezeliere & Lecques.

De ma part, j'envoyai les régimens de Montauzier, & de Canisy à Poschiave, & rassemblai tout ce que j'avois de troupes dans la Valteline auprès de moi, pour me porter où la nécessité le requeroit, &

(a) *Val de Pedenos, dans le comté de Bormio.*

(*b*) La communauté de *Puschiavo* en allemand *Pesclaf*, la huitiéme communauté de la ligue Cadée, est une belle vallée à côté de celle de *Pergell*, & environnée de la Valteline de trois côtés. Elle comprend deux petites vallées, celle de *Puschiavo* & celle de *Pisciadel.* Puschiavo est un gros bourg au bord de la riviere de Puschiavo, & près d'un petit lac. On trouve dans cette communauté les villages *Pisciadel*, *Cavaglia*, *Campigliono*, *Bruscio*, *&c.*

envoyai les ſieurs de Saint-Léger & Clauſy vers ledit ſieur de Caniſy, à cauſe qu'ils connoiſſoient ces poſtes-là, leſquels, par la relation dudit ſieur de Caniſy, ſe ſont très-dignement portés en tout ce qu'il leur a commandé.

Cependant M. de Caniſy uſa de toutes ſortes de diligences pour obſerver le deſſein des ennemis, & s'appercevant qu'ils refaiſoient le paſſage de (*a*) l'Eſcale, il entreprit ſur eux ſi heureuſement, que 200 mouſquetaires commandés par les ſieurs de Sainte-Liniere & Saint-Moray, capitaines au régiment de Vandy, taillerent en piéces les corps de garde qui étoient à l'Eſcale, y prirent un lieutenant-colonel, & ſe vinrent rendre audit ſieur de Caniſy, qui les attendoit au bas de l'Eſcale.

Cela fait, M. de Caniſy me faiſant repréſenter par le ſieur de Clau-

(a) *Scala*, montagne.

ſy, capitaine au régiment de Montauzier, l'état auquel ſe trouvoient les ennemis, & les moyens qu'on avoit de les attaquer, je me réſolus ſur la propoſition de le faire, & formai mon deſſein ſur le pied qui s'en ſuit.

J'envoyai ordre à M. du Landé par le ſieur de Prunier, aide de camp, d'aller avec quatre compagnies de ſon régiment, le régiment du ſieur colonel (*a*) Schmit, & quelques communes de l'Engadine baſſe, pour ſe rendre le 31 dudit mois à la pointe du jour à la montagne du (*b*) Gal, & charger les ennemis, en cas qu'ils ſe retiraſſent.

Le colonel Genats (*c*) avec ſon

(*a*) Caſpar Schmid, de Zurich.

(b) *S. Gallo*, la premiere communauté & paroiſſe du Val intérieur de la ſeigneurie de Bormio. On y trouve les hameaux de *Primay*, *Terriplan*, & de *Molina*,

(*c*) George Jenatſch, de la Ligue des Dix Juriſdictions, colonel d'un régiment Griſon de ſon nom, entretenu par la France en

régiment, le reste de celui du sieur du Landé, & les communes de l'Engadine haute, fut commandé par M. du Landé, suivant mon ordre, de s'en aller par l'Apensel, au-dessus de la vallée de Fresle.

M'étant acheminé à Bormio, je disposai mes attaques ; l'une par M. de Canisy, lequel avec les régimens de Montauzier, Canisy & Serres, ayant fait un chemin de quatorze heures, vint fondre sur le Val Petin.

Et moi, avec toute la cavalerie

1635, le commanda avec distinction au combat de Morbegno ; fut depuis l'un des principaux acteurs de la révolution arrivée en Grisons l'an 1637, en faveur de la maison d'Autriche, & fut assassiné à Coire, le 14 Janvier 1639, à un souper, par trente masques, qui étant entrés dans la sale, éteignirent d'abord les lumieres. On prétend qu'à la tête de ces masques étoit Catherine de Planta, fille du célébre Pompée de Planta qui avoit été cruellement persécuté par Jenatsch, dans les commencemens des troubles de la Valteline.

& le reste de l'infanterie, m'acheminai par le Val Pedenos (*a*), pour donner en même temps que ledit sieur de Canisy auroit paru au-dessus.

La troisieme, par le sieur de Vandy, & les six compagnies du sieur du Biez, qui ont gardé les Bains, commandées par les sieurs de Bascheviller (*b*), Nevilli, & Godechar. Ceux-ci avoient ordre de forcer les retranchemens que les ennemis avoient faits près du fort des Bains. Cette attaque n'étoit que pour les divertir; mais ils les chargerent si vigoureusement, qu'ils les emporterent & tuerent près de 100 hommes, ce qui ne fut pas inutile: car se voyant attaqués de tant de

(*a*) Qui est dans le comté de Bormio.

(*b*) Nicolas de Gaudechard, sieur de Bachevilliers, qui leva un régiment d'infanterie le 19 Juin 1637. Jerôme de Neuvilly, depuis aide de camp de l'armée du comte du Plessis-Praslin, qui faisoit le siége de Roses en 1645.

parts, ils ne sçavoient à laquelle ils devoient aller.

Soudain que ceux qui étoient à Val Petin, apperçurent M. de Canisy sur leur tête, ils abandonnerent le passage, tellement que lui de son côté & moi du mien l'occupâmes, & les enfans perdus s'avançant, je fis marcher les bataillons de l'avant-garde, & à cause que les passages étoient étroits, ceux de Frezeliere & de Lecques marcherent les premiers.

Faut considérer que cette descente est longue d'une heure & demie, si étroite & rude qu'il faut y aller à la file, & la cavalerie pied à terre.

Approchant de la vallée, & le chemin s'élargissant, les régimens formerent leurs bataillons, & s'avancerent vers les ennemis qui firent fort bonne contenance, & toute leur cavalerie ne voyant que trois compagnies des nôtres, vint en bon ordre pour les charger; mais voyant notre infanterie s'avancer en très-bon ordre, les piques baissées, ils

s'arrêterent; & comme on avança à eux, ils plierent & allerent à toute bride jusques à un retranchement qu'ils avoient, & commencerent à faire escarmoucher leur infanterie; mais la nôtre les délogea bientôt, & l'arriere-garde se ralliant, ils n'eurent recours qu'à la retraite, arrivant à propos avec 800 hommes par le flanc.

Ce que voyant, je mandai à M. de Canisy qu'il les pressât, ce qu'il fit si brusquement, qu'ils jetterent toutes leurs armes, & en demeurerent de morts plus de 2000, nos soldats n'ayant voulu faire aucun quartier; & si M. du Landé se fût trouvé assez à temps il n'en échappoit aucun, tant ils étoient bien enfermés.

Leur armée étoit composée de six à sept mille hommes de pied, & 800 chevaux.

J'avois ensemble, avec M. de Canisy, 3000 hommes de pied & 400 chevaux.

Le colonel (*a*) Genats avec quatre

(*a*) George Jenatsch.

compagnies de M. du Landé, pouvoit faire 800 hommes.

Nous avons pris le colonel Spaigne qui commandoit à la retraite, un capitaine de cavalerie, le lieutenant colonel Errera, & plusieurs autres capitaines & officiers.

Ils n'ont cru être en sûreté dans le Tirol, ayant abandonné le fort de Sainte-Marie, qu'ils avoient raccommodé, ce que j'ai envoyé de nouveau ruiner.

C'est le récit de ce qui s'est passé en toute cette occasion, où M. de Canisy a confirmé le bon choix que le Roi a fait de sa personne pour être maréchal de ses camps & armées.

Les sieurs de la Frezeliere & de Lecques, ont fait connoître qu'ils étoient dignes de pareil honneur.

Les sieurs de Canillac, de Saint-André de Montbrun, son frere, de Ville-Franche (*a*), le baron de

(*a*) René du Puy de Montbrun, qui fut

Saint-Sire (*a*) & Villettes (*b*), s'y ſont comportés valeureuſement.

Le ſieur de Vandy (*c*) & nos aides de camp y ont très-bien fait leur devoir, tellement que l'ordre y a été ſi bien obſervé, que l'exercice s'y eſt fait en preſence des ennemis : bref ſi j'avois à me plaindre, ce ſeroit d'un peu trop d'ardeur ; mais j'aime mieux qu'ils ayent beſoin de caneſſon que d'éperon.

---

fait maréchal de camp, par brevet du 15 Juillet 1649.

(*a*) J'ignore ſon nom de baptême.

(*b*) Peut-être Pierre-Guillaume de la Villette, d'abord lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Gaſſion, puis meſtre de camp d'un régiment de cavalerie de ſon nom, en 1638, maréchal de camp, en 1651.

(*c*) Jean-Abſalon-Claude d'Aſpremont, marquis de Vandy ; il mourut en 1689. Il avoit été une des perſonnes qui avoient demandé inutilement la grace du maréchal de Marillac.



DÉPÊCHES DE LA COUR, par les sieurs de Boissy & Rocqueserviere, & M. Lasnier, des 18, 19, 20, 21, 24 & 28 Octobre, reçues le 11 Novembre 1635.

Lettre DU ROY, *par M. Lasnier, du 18 Octobre.*

Mon cousin, j'envoye par de-là le sieur (a) Lasnier, conseiller en mon conseil d'état, & maître des requêtes ordinaire de mon hôtel, sur le sujet qu'il vous fera entendre, touchant lequel il a besoin de votre assistance, vous la lui départirez telle qu'il sera nécessaire, ajoûtant

(a) François Lasnier, seigneur de Ferrieres, baron de Sainte-Gemme sur Loire, maître des requêtes, le 23 Juin 1632, & ambassadeur du Roi en Portugal, l'an 1646.

au reste créance entiere à ce qu'il vous dira de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde. Ecrit à Vitry le

Lettre de M. Bouthillier, surintendant, par M. Lasnier, du 19 Octobre 1635.

MONSIEUR,

Le Roi vous écrit par M. Lasnier, maître des requêtes, qui vous dira lui-même le sujet de son envoi. Il est personne en qui l'on se confie, ainsi que vous pourrez juger, & qui s'acquittera bien de ce que Sa Majesté lui a commis ; ce mot n'est que pour accompagner sa lettre, remettant au retour de M. le vicomte de Melun, ou du sieur de Rocqueserviere, de vous faire réponse sur le contenu en la dépêche dont ledit vicomte a été porteur. Sur ce, je vous supplie très-humblement de croire que je suis toujours.

Lettre de M. le cardinal de Richelieu, du 20 Octobre, par M. Lasnier.

MONSIEUR, Je ne prends pas la plume pour vous faire sçavoir la satisfaction que le Roi a reçûe de la façon avec laquelle vous vous êtes comporté sur le sujet de Clausel, parce que vous l'apprendrez particuliérement par la dépêche de Sa Majesté, mais seulement pour vous témoigner la joie que j'ai en mon particulier de l'estime que vous avez acquise en cette occasion. On envoye M. Lasnier, maître des requêtes, sur les lieux, pour interroger ledit Clausel, le Roi n'ayant pas jugé à propos de le faire venir de deçà pour lui faire faire son procès. Il a ordre de conférer avec vous & de suivre vos bons avis en toute sa procédure ; je m'assure que vous ne les lui dénierez pas, ni votre assistance, s'il en a besoin.

Nous avons retenu pour quatre

jours le sieur de Rocqueserviere, afin de vous porter les réponses à toutes vos dépêches, & la satisfaction que vous pouvez désirer raisonnablement sur les choses qu'il a proposées de votre part. Ce m'en sera toujours une bien particuliere de vous servir & de vous faire connoître en ce, en quoi j'en aurai lieu, que je suis véritablement.

Lettre de M. de Bullion, surintendant, du 21 Octobre, par M. Lasnier.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre qu'il vous à plû mécrire sur le fait de M. du Landé, & sur la créance qu'avez que mon frere m'aye fait connoître quelque chose au préjudice du très-humble service & de l'affection que je vous ai vouée ; je vous supplie croire que je vous ai toujours grandement estimé, & qn'en toutes les occasions où je vous ai pu servir, je l'ai

fait & continuerai. Je vous avoue que j'ai estimé que vous pouviez presser M. Lyonne de fournir les deniers qu'il avoit entre les mains, que vous avez estimé que nous eussions divertis ; j'avois tellement expliqué le tout par un état que j'avois envoyé à M. Priolo, afin de vous en instruire, que je n'ai pas cru qu'il y pût avoir aucune difficulté.

Quant au fait de M. du Landé, vous connoîtrez dans peu de jours que vous aurez contentement entier du côté du Roi & de monseigneur le cardinal. Et vous sçaurez particuliérement par le vicomte de Melun comme tout s'est passé.

Je vous supplie, monsieur, de nous aider à maintenir l'ordre dans les affaires du Roi ; jusqu'à présent nous avons fait le mieux que nous avons pu : nous espérons dans trois ou quatre jours faire une ample réponse à votre mémoire ; je vous supplie me continuer l'honneur de vos bonnes graces, & croire que de mon côté je vous servirai en toutes occa-

ſions avec affection & fidélité. Je prie Dieu qu'il vous conſerve, & deſire demeurer.

Lettre de MM. les ſurintendans, par le ſieur de Boiſſy, du 21 Octobre 1635.

MONSIEUR,

Nous avons reçu les lettres que vous avez écrites; nous vous prions de croire que nous avons fait tout ce qui dépendoit de nous en l'affaire de M. du Landé, & croyons que vous aurez au premier jour toute ſatisfaction, par les dépêches que vous portera M. le vicomte de Melun qui vous a fidélement ſervi.

La détention de M. Clauzel eſt une affaire ſi importante qu'elle a donné une entiere preuve de votre affection & fidélité au ſervice du Roi, & de S. E. & nous vous pouvons aſſurer que cette action a été tellement approuvée & bien reçue de tous les bons ſerviteurs du Roi,

que vous avez occaſion d'en être très ſatisfait, étant une preuve infaillible de vos bonnes intentions envers S. M. & du déſir qu'avez de finir vos jours dans la fidélité toute entiere. M. l'ambaſſadeur Meliand a donné avis de l'arrivée d'un courier de l'Empereur vers les Ligues de Suiſſe; cette affaire eſt de très grande importance pour divers reſpects. Vous avez vû les dépêches que S. M. vous a faites ſur ce ſujet: il eſt néceſſaire de toute néceſſité, que les Griſons s'accommodent à mettre des catholiques dans toutes les magiſtratures, autrement le Roi perdroit ſa cauſe parmi tous les catholiques, & le Pape donneroit gain de cauſe au prétexte que prennent les Eſpagnols; on a autrefois propoſé de la part du Roi, une ligue défenſive à tous les cantons & leurs alliés, pour conſerver aux Griſons la poſſeſſion de la Valteline. S. E. deſire de traiter à fond de cette affaire auprès du Roi, qui arrivera dans peu de jours,

afin de ſçavoir ſes commandemens ; & en même temps on vous donnera avis de ce que S. M. voudra être fait en cette occaſion.

Nous avons vu votre dernier mémoire apporté par M. de Boiſſy, nous croyons maintenant que vous aurez reçue la ſeptiéme montre dans laquelle nous vous avons envoyé, outre ce qui eſt deſtiné pour les gens de guerre, 60000 liv. ſur 10000 piſtoles, que vous demandiez, outre les 10000 piſtoles que nous vous avons envoyés peu auparavant. Nous vous ferons un mémoire bien exact & très particulier, dans lequel nous vous ferons connoître ce que nous eſtimons pouvoir être fait. La montre ſera ſans doute arrivée, quand vous recevrez la préſente ou incontinent après & plutôt qu'une lettre de change à Veniſe, où la taxe des monnoies eſt ſi exceſſive que ni le Roi, ni vous n'y trouveroient leur compte.

Nous vous prions de nous conſer-

ver vos bonnes graces, & prions Dieu qu'il vous maintienne. Nous desirons demeurer.

Lettre DU ROY, par le sieur de Rocqueserviere, du 24 Octobre 1635.

Mon cousin, le sieur du Landé mon ambassadeur aux Grisons, m'ayant servi en cet emploi plus que le temps ordinaire, j'ai jugé à propos de le rappeller pour l'envoyer en Provence, sur quoi lui dépêchant présentement mes ordres, j'ai voulu vous en donner avis par cette lettre, vous aurez par ce moyen en mon armée moins d'un maréchal de camp, dont les soins vous pouvoient soulager; mais je m'assure que vous redoublerez les vôtres, à ce que tout ce qui sera nécessaire pour mon service ne manque point. Que si l'absence du sieur du Landé y apportoit quelque préjudice, je reprendrois volontiers le dessein que vous sçavez que j'ai eu d'appeller

mon cousin le duc de Candalle (*a*) pour agir avec vous, ce que toutefois je veux remettre à ce que vous en jugerez plus à propos. Si vous estimez qu'il soit nécessaire, vous lui envoyerez de ma part le pouvoir qui vous fût envoyé il y a quelque temps, & lui envoyerez aussi la dépêche que vous trouverez ci-jointe, pour cette effet, ce qu'encore une fois je remets à ce que vous en jugerez pour le mieux, me confiant du tout en vous. Quant à ce que vous avez fait proposer d'entreprendre dans le Milanois, & spécialement de vous opposer aux Allemands, s'ils tentent de descendre par la Suisse audit pays pour le secourir, je trouve très-à-propos que toutes choses étant assurées en Valteline & aux Grisons, vous fassiez ce que vous jugerez possible, soit pour donner

---

(*a*) Henri de Nogaret de la Valette & de Foix, duc de Candale, qui mourut en Mars 1639.

diverſion aux Eſpagnols, ou pour empêcher ladite deſcente des Allemands. Vous tiendrez correſpondance, pour ce qui eſt de ladite diverſion, avec mon couſin le duc de Crequi, comme auſſi avec le ſieur Meliand, mon ambaſſadeur en Suiſſe, pour être averti par lui du temps que leſdits Allemands voudroient paſſer par le mont S. Gotard. Il ſera auſſi à propos de donner avis de votre deſſein d'entrer dans le Milanois à mes ambaſſadeurs à Veniſe, afin qu'ils excitent la république à faire quelque choſe de ſon chef, ou en joignant ſes troupes aux miennes que vous commandez; mais ſur-tout il faut prendre garde, avant que de vous engager dans le Milanois, que les paſſages ſoient fermés auxdits Allemands dans les Griſons & la Valteline, & qu'il n'y puiſſe arriver d'inconvénient par votre éloignement: car autrement il vaudroit mieux ſe contenter de donner jalouſie par quelques entrepriſes qui ne vous obligent pas à quitter de loin

ladite vallée. Je me repose de tout sur votre prudence & bonne conduite; priant sur ce, Dieu, qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde. Ecrit à S. Germain-en-Laye, &c.

Mémoire à M. le duc de Rohan, pair de France, lieutenant-général du Roi en son armée aux Grisons.

L'on a avisé depuis la dépêche faite, que pour empêcher le prétexte que l'Empereur desire être pris par les cantons, de demander que le Roi mette la Valteline en dépôt entre leurs mains, ou de rappeller leurs troupes de ladite vallée, & même d'interpeller Sa Majesté de retirer les siennes, il seroit peut-être à propos de faire paroître par quelque marque considérable le rétablissement des Grisons dans ladite vallée, comme pourroit être d'y remettre leur justice, ainsi qu'ils ont ci-devant fait instance, & que ledit sieur duc leur a

donné intention qu'il feroit fait. Après quoi, il feroit aifé de tirer d'eux la déclaration ou lettre aux cantons mentionnés dans la dépêche, fans la rechercher néanmoins, fi ledit fieur duc y prenoit la moindre difficulté, parce que ce rétabliffement de leur juftice pourra faire fans cela l'effet que Sa Majefté defire.

Il eft mandé au fieur Meliand, ambaffadeur du Roi en Suiffe, que s'il juge que ce que deffus puiffe empêcher les cantons d'avoir égard à ce que le commiffaire de l'Empereur aura propofé, il le faffe fçavoir audit fieur duc, lequel en ce cas, pourra (fans attendre ordre du Roi, fi la chofe preffe) faire entendre aux Grifons pour le Roi felon ce qu'il leur a ci-devant fait dire, & voulant qu'ils jouiffent du fruit de l'affiftance qu'il leur a donnée pour rentrer en ladite vallée autant que la conjoncture préfente le peut permettre, trouve bon qu'ils envoyent en ladite vallée

des juges Grisons, mais catholiques seulement, pour les considérations qu'ils peuvent assez juger ; & pour le regard des autres prétentions & différends desdits Grisons avec les Valtelins, il les faut pour le présent laisser indécis, leur donnant sur ce sujet toutes bonnes paroles générales, & espérances, s'il est de besoin. Fait à S. Germain en Laye, le 26 jour d'Octobre 1635. *Signé* LOUIS, *& au bas*, BOUTHILLIER.

Lettre de M. Bouthillier, surintendant, du 28 Octobre 1635, par le sieur de Rocqueserviere.

MONSIEUR,

J'ai reçu vos dépêches par le vicomte de Melun, & depuis par le sieur de Rocqueserviere. Pour le regard de la nouvelle que ce dernier apporta, M. Lasnier, maître des requêtes, vous aura fait sçavoir que ça été le sujet de son envoi aux Grisons, & vous aura fait entendre

dre, en vous rendant une lettre du Roi en créance ſur lui, combien Sa Majeſté a été ſatisfaite du témoignage que vous avez donné en cette occaſion de votre conſtante fidélité, & du procédé que vous y avez tenu : Elle ne conſidere pas ce ſervice pour le moindre que vous lui avez rendu par-delà, bien que les autres lui ayent été très-agréables & utiles. Pour monſieur le cardinal, vous pouvez juger par ſa ſatisfaction au ſervice du Roi, qu'il a été très-content de cette affaire qui n'importe pas peu.

Avant que ledit ſieur de Rocque-ſerviere fût arrivé, il avoit été déja réſolu de rappeller M. du Landé, & de l'envoyer en Provence ſervir de maréchal de camp en l'armée que M. le maréchal (*a*) de Vitry y commande. Le Roi vous écrit ſur ce ſujet, & vous fait ſçavoir ſon in-

(*a*) Nicolas de l'Hôpital, duc de Vitri, qui mourut le 28 Septembre 1644.

tention pour le regard de M. le duc de Candale, ſur quoi je n'ai rien à vous dire de plus que ce qui eſt porté par la lettre de Sa Majeſté, laquelle vous laiſſe en pleine liberté pour le regard dudit ſieur duc; de ſorte que vous en uſerez ainſi que vous aviſerez pour le mieux. Je me réjouis comme votre très humble ſerviteur, que vous ayez en cette affaire le contentement que vous avez deſiré: le régiment dudit ſieur du Landé demeurera en vos quartiers; mais on ne parle point encore d'y renvoyer la Saliniere. M. Meliand vous aura donné part d'une aſſemblée des cantons que l'Empereur a demandé par un ſien commiſſaire, être convoquée à Baden, à deſſein, ſelon l'opinion dudit ſieur Meliand, de faire enſorte que le Roi retire ſes armées de la Valteline, & qu'elle ſoit miſe comme en dépôt entre les mains deſdits cantons: il ſeroit bien à propos de ſçavoir adroitement ſi les Griſons ont quelque part en ce deſſein; &

néanmoins, si cela étoit, le dissimuler; mais si cela n'est pas, & qu'ils soient contens (comme ils ont sujet d'être,) de l'assistance qu'ils reçoivent du Roi, il seroit à propos, s'il se pouvoit, qu'ils en fissent une déclaration en bonne forme, ou au moins par une lettre aux cantons, qu'ils mettroient entre vos mains, & que vous envoyeriez audit sieur Meliand. Si toutesfois il y avoit la moindre incertitude d'obtenir cela d'eux, il ne le leur faut pas, s'il vous plaît, demander.

Pour nouvelles, je vous dirai que le Roi ayant mis les affaires en bon état vers la Lorraine, s'est acheminé en ces quartiers-ci; Sa Majesté passa hier en ce lieu, où elle tint conseil, & de-là alla coucher à S. Germain-en-Laye: Elle ne fut jamais en meilleure santé, graces à Dieu. L'incommodité que l'armée de Sa Majesté, commandée par MM. les ducs d'Angoulême & maréchal de la Force, souffroit au camp

de Manieres, les a (*a*) obligés à s'éloigner un peu de Rembervillers, où le duc Charles s'étoit retranché; ce qui lui a donné moyen de se retirer, & d'aller joindre avec son armée celle de Galas, dans laquelle il ne trouvera pas moins de nécessité qu'il en souffroit dans ses retranchemens, la peste y étant grande & la disette aussi; cependant la tréve que je vous ai donné avis être faite entre la Pologne & la Suede, donnant moyen au chancelier Oxestern (*b*) de se fortifier de l'armée

(*a*) Charles de Valois, fils naturel du roi Charles IX, duc d'Angoulême, mourut en 1650. Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, maréchal de France en 1622, mort le 10 Mai 1652.

(*b*) Axelius *Oxenstirn*, ou *Oxenstierna*, fils de Gustave Oxenstirn, baron de Fyholmen, ambassadeur du roi de Suede près de Sigismond, roi de Pologne, naquit le 15 Juin 1583; fut fait grand chancelier de la Suede en 1612; suivit en 1630 le grand Gustave-Adolphe, dans son expédition d'Allemagne, & mourut en Septembre 1654, après avoir rendu de

qui étoit destinée contre le roi (*a*) de Pologne, il se dit que cela a fait reprendre vigueur à ceux qui étoient pressés par l'électeur de Saxe d'accepter son traité, & que ceux qui s'étoient rendus à ces instances, ne laisseront pas de favoriser & même de se réjoindre aux desseins des confédérés. Vous sçavez les nouvelles de votre armée d'Italie plutôt que nous. Sur ce, je vous supplie très-humblement de croire que je serai toujours, &c.

---

continuels & importans services à la Suede. Ce chancelier étoit l'un des plus grands politiques de son tems. La maison des comtes d'Oxenstirn en Suede étoit très-illustre dès l'an 1365.

(*a*) Uladislas-Sigismond, fils de Sigismond III, mourut le 10 Mai 1648.



DÉPÊCHES EN COUR, par le ſieur Prioleau, du 14 Novembre 1635.

AU ROY.

SIRE,

Je dépêche vers Votre Majeſté mon ſecretaire avec cette ſimple lettre de créance, l'ayant inſtruit de toutes choſes. Il Vous rendra compte de la diſpoſition des Suiſſes ſur le ſujet de la négociation qui ſe traite parmi eux, au nom de l'Empereur, de quel pied marchent les Griſons en cette affaire ; de l'aſſiette en laquelle ſe trouvent les eſprits des Valtelins ; de l'intention des Griſons ſur l'ajuſtement des affaires de la Valteline ; de l'état de votre armée ; de ſes néceſſités, & de la derniere victoire que nous avons obtenue ſur

les Eſpagnols à Morbeigne (*a*) : ce ſont les principaux points, Sire, dont j'ai chargé mon ſecretaire, ſuppliant très-humblement Votre Majeſté de le faire ouïr ſur ce que deſſus, afin que par lui je puiſſe recevoir vos commandemens au plutôt; ſur quoi je prie Dieu, Sire, qu'il comble Votre Majeſté de toute félicité & grandeur. Du Camp de Tiran, ce 14 Novembre 1635.

(a) *Morbegno*, petite ville, ou bourg principal du gouvernement de ſon nom dans la Valteline. Ce bourg que l'on appelle en allemand *Morben*, eſt ſur la rive gauche de l'*Adda*, & preſque vis-à-vis de *Trahona*; & il forme la premiere communauté du gouvernement de Morbegno, qui eſt le ſecond gouvernement du *Tiers d'en-bas*. Les autres communautés de ce gouvernement ſont *Furcula*, *Coſio*, *Rogolo*, *Alebio*, *Plantedio*, *&c.*



A M. le cardinal de Richelieu.

MONSIEUR,

Je dépêche le ſieur Prioleau pour rendre compte au Roi & à vous de l'état des affaires de ce pays, de ce qui ſe paſſe en Suiſſe ſur le ſujet de la négociation que les miniſtres d'Eſpagne y menent ſecrettement, de la diſpoſition en laquelle je trouve les Griſons touchant leur ajuſtement avec les Valtelins, & finalement de la derniere victoire que Dieu a donnée à l'armée du Roi ſur les Eſpagnols à Morbeigne : ce ſont les principaux points dont j'ai chargé ledit ſieur Prioleau, vous ſuppliant très-humblement de le vouloir ouïr, afin que par lui je puiſſe avoir les commandemens du Roi & les vôtres ; ſur quoi je prie Dieu.

Lettres à MM. Bouthillier pere, & Bouthillier fils; à M. Servien; à M. de Bullion, surintendant; au pere Joseph.

MONSIEUR,

Je dépêche au Roi mon secretaire, pour rendre compte à Sa Majesté de toutes les occurrences de ce Pays, & notamment de la derniere victoire obtenue sur les Espagnols à Morbeigne. Je vous supplie sur tous les points qu'il vous proposera de ma part, d'avoir entiere créance à lui comme à moi-même; sur quoi ne me restant autre chose, je vous baise bien humblement les mains, vous demandant toujours la continuation de vos bonnes graces, comme étant.

Relation de ce qui s'est passé en la défaite du comte Serbellon, le 10 Novembre 1635.

A mon retour de la défaite des

Allemands dans le Val de Freſle ; j'appris ici l'arrivée du comte Schlick dans le Tirol, avec de nouvelles forces, & de l'autre côté l'entrée du comte Serbellon dans la Valteline, avec 6000 hommes de guerre, des meilleures troupes du Milanois, ayant pris ſon temps après le levement (a) du ſiége de Valence, pour faire un grand effort contre moi ; ce qui me fit réſoudre d'aller au plus preſſé & de n'attendre point qu'ils euſſent ajuſté leurs forces pour me prendre entre deux : j'envoyai mes ordres à M. du Landé par le ſieur de Sandres, aide de camp, pour ſe ſaiſir de tous les poſtes qui étoient du côté des Allemands ; je laiſſai le ſieur de Vandy avec ſon régiment dans les Bains, le ſieur d'Entremaux, aide de camp, à Bormio pour avoir l'œil aux paſſages de ce côté-là ; je remis les ſix compagnies du régiment du Biez, commandées par le ſieur Bachevil-

(a) Qui arriva le 28 Octobre 1635.

ler, au Val Petin ; & moi avec le reste de ce que j'avois de plus leste, je me résolus d'aller attaquer Serbellon.

Pour cet effet, je partis de ce lieu, le vendredi 9 de Novembre ; j'allai camper au-de-là de Sondrio, d'où je partis à minuit, le samedi 10, veille de la S. Martin ; à l'aube du jour, je me rendis au Pont (*a*) S. Pierre où j'avois avancé mes gardes ; à deux heures de soleil, je fais quitter la garde de cavalerie des Espagnols, qui étoit au Pas (*b*) S. Grégoire, où s'ils eussent eu le temps de m'opposer une partie de leur infanterie, le lieu est si avantageux, qu'ils m'eussent arrêté-là. A midi, j'arrivai au-dessous de leur camp, où je les re-

(a) *Ponte S. Piero*, sur l'Adda, entre *Pusine* & *Rodul*, en face de *Bollaggia*.

(b) *Gregoria* sur la grande route, le long de l'Adda entre *Serta*, & la riviere de *Tartano*. On appelle ce Pas *S. Gregorio* ; il est dans la communauté de *Furcula*, dans le *Squadra* de *Morbegno*, sur la gauche de l'Adda, dans la Valteline.

trouvai retranchés & accommodés, & qui m'attendoient en bonne dévotion de se bien défendre.

L'assiette dudit camp étoit de cette sorte : il avoit à main droite la montagne qui va vers Morbeigne, à main gauche un bois, & la riviere (a) d'Adde, au-devant un petit ruisseau, où la cavalerie ne pouvoit passer que sur un pont à la file, & l'infanterie dans l'eau jusques à demi pied au-dessus des genoux. Dans le camp il y avoit deux églises qu'ils occupoient, & des murailles qui leur servoient de retranchemens, & entre ces murailles, de l'espace

(a) *Adda*, riviere qui prend sa source en partie dans le Val de *Freel*, au comté de Bormio, & en partie au mont Braio; traverse la Valteline; se jette dans le lac de *Como*, près d'*Olonia* & de *Forte di Fuentes*, à l'endroit dit *Bocca d'Adda*. Elle reprend son nom en sortant du lac de *Lecco*, arrose une grande partie du Milanez, & se jette dans le Pô, au-dessus de Cremone. Cette riviere n'est pas navigable dans la Valteline.

pour faire combattre leur cavalerie.

Ce logement avantageux me mit en doute si je les devois attaquer. Néanmoins après avoir balancé avec les principaux chefs de l'armée le mal inévitable que j'encourois, si je me fusse retiré sans rien faire;

Premiérement, de donner cœur à Serbellon de me suivre, de voir toute la Valteline révoltée contre moi, & de me voir attaqué en même temps par les Allemands, nous nous résolûmes tous unanimement de tenter la fortune; j'envoyai le Capitaine Clausy, du régiment de Montauzier, avec cinquante mousquetaires, pour gagner l'éminence de la montagne, & en même temps j'envoyai reconnoître par le jeune Roqueserviere, & un enseigne de la Frezeliere, s'il y avoit moyen de passer dans le bois du côté de la riviere d'Adde: ils nous firent rapport qu'ils y avoient trouvé un passage assez difficile.

Cela fait, je disposai quatre atta-

ques, la premiere à gauche, le long de la montagne, par les régimens de Montauzier & Canisy, commandés par Vidaut. La seconde, par les régimens de Lecques & de Cerny (*a*), & quatre compagnies du régiment de Biez, commandés par Lecques, soutenus par l'escadron de Villeneufve qui étoit suivi par celui de Canillac, pour ce que c'étoit le seul lieu par où nous croyions que la cavalerie pût passer. La troisiéme, par les régimens de la Frezeliere & de Serres, commandés par Frezeliere. La quatriéme, par cent mousquetaires détachés de la Frezeliere pour donner par ce chemin que j'avois fait reconnoître dans le bois, & prendre en flanc l'ennemi.

Outre cela Clausy qui étoit dans la montagne, y servit utilement, car il y attira trois ou quatre cens des en-

(*a*) Louis de Boutillad de Cerny, leva un régiment d'infanterie Françoise, le 3 Mars 1622. Il le commandoit encore en 1636.

nemis, qui dégarnirent d'autant leurs postes.

Et moi je demeurai au milieu avec le régiment Suisse du colonel Greder & l'escadron de S. André.

Les choses ainsi disposées, les enfans perdus marcherent les premiers, suivis des bataillons : on donne si furieusement de toutes parts, qu'on les pousse jusques à leur dernier retranchement ; l'église de S. Martin est emportée : néanmoins Montauzier & Lecques rencontrant des murailles qu'ils ne purent surmonter, ni la cavalerie les y assister, ils furent repoussés. Ce fut là où le capitaine Vidau reçut une grande mousquetade, & vint dire des paroles au sieur de Lecques qui doivent être remarquées dans l'histoire. Ils se retirerent tous les derniers, M. de Canisy qui étoit à la tête de la cavalerie, tourna à droite avec les enfans perdus de Lecques, & ceux de son régiment & de Montauzier, & joignit le corps de la Frezeliere, qui perça tout ce qu'il rencontra &

gagna entre Morbeigne & les ennemis, là où ils furent long-temps sans avoir nouvelles de ce qui se passoit de l'autre côté.

Cependant ayant remis en ordre ceux qui avoient été repoussés, & appris ce qu'avoient fait messieurs de Canisy & la Frezeliere, je fais passer en diligence le sieur de Lecques avec son régiment, celui de Cerny & les quatre compagnies de Neufville & l'escadron de S. André, & moi de suite, avec l'escadron de Canillac : en même temps je mandai au sieur de Villeneufve, au colonel Greder, & aux régimens de Montauzier & de Canisy de redonner; ce qui fut fait de toutes parts très-vivement, & tout le camp fut emporté & les ennemis poursuivis dans Morbeighe, où ils tournerent tête souventesfois, & se battirent très bien, mais furent toujours poussés & mis dehors par le gros de la Frezeliere, soutenu de l'escadron de S. André.

Le combat a duré près de trois

heures : nous y avons perdu le Pairat, capitaine de la Frezeliere, très-brave homme, quelques lieutenans & sergens, & plus de cent ou six-vingt soldats, le capitaine Vidau de Montauzier, le capitaine Chalas de Lecques, le sieur Mery lieutenant de Miche *(a)*, & le chevalier de Melun y ont été griévement blessées.

Du côté des ennemis, il en a été tué douze ou quinze cens, & je m'assure plus de 100 Officiers ; & sans la nuit & la montagne, il n'en réchappoit

(a) Charles-François de Miche, sieur de Coq-Fontaine, Liégois, leva, par commission donnée à Fontainebleau le 20 Octobre 1629, un régiment de cavalerie étrangere, composé de six compagnies. Il en leva, un autre de cavalerie Liégeoise de cinq compagnies de cent hommes chacune, pour le service du Roi, par capitulation du 29 Juillet 1634. Ce régiment fut incorporé le 22 Janvier 1638 dans le régiment Liégeois de Gassion, où le sieur Miche continua de servir jusqu'au 30 Avril 1646, qu'il fut fait major du régiment de cavalerie de Marsin.

guères : le comte de Sainte-Seconde y a été tué ; de prisonniers, nous avons le comte de Valence (*a*), neveu de Serbellon, & plusieurs capitaines & officiers, & tout leur bagage entiérement pris, qui a causé le pillage à Morbeigne, lequel ne se pouvoit éviter, outre que les habitans méritoient pis que cela.

Il est certain que tous les corps s'y sont portés très-vaillamment, entr'autres, nos enfans perdus & les régimens de la Frezeliere & de Serres (*b*), où tous les capitaines & officiers ont fait des merveilles.

Il ne faut aussi dérober l'honneur à qui il appartient ; messieurs de Ca-

(*a*) Le comte de Valenza, le comte de San-Secondo, qui commandoit la cavalerie, furent tués dans cette journée, & Serbellon lui-même blessé, suivant Nani, *Hist. de Venise à l'année 1635.* Les comtes de San-Secondo, maison ancienne & fort riche de Plaisance.

(*b*) Jean de Béon, vicomte de Serres, étoit mestre de camp.

nisy & de la Frezeliere sont cause du gain de ce combat.

Le sieur Prunier, aide de camp, n'a jamais abandonné M. de Canisy, & a servi très-utilement en cette action, étant un très-digne homme en la charge qu'il fait.

Si je n'eusse été obligé de songer aux Allemands, j'eusse volontiers poussé le lendemain jusqu'au lac de Como; mais j'ai jugé plus nécessaire de revenir ici, avec la même diligence que j'étois allé là, tellement que je n'ai mis que quatre jours à aller & venir, & faire cette exécution là, ayant fait rendre graces à Dieu par toute la vallée, dont les Valtelins se trouvent bien mortifiés.

Si les Allemands me donnent du repos quatre ou cinq jours, j'espere qu'ils nous trouveront toujours les mêmes qu'ils nous ont éprouvés.



DÉPÊCHES EN COUR, par M. Lafnier, du 18 Novembre 1635, du camp de Tiran.

SIRE,

J'ai reçu la lettre dont il a plu à Votre Majefté m'honorer par M. Lafnier, qui l'informera particuliérement de l'exécution de fa commiffion, dont il s'eft acquité très-dignement; après cela, il a pris la peine de venir jufques ici. Je l'ai prié, Sire, de remontrer à Votre Majefté l'état de votre armée, qui a fur toutes chofes befoin de recruës & de pain, fans quoi il eft impoffible qu'elle puiffe fubfifter; je me promets que Vous y aurez égard & que dans peu de jours Elle commandera qu'on y pourvoye. Car ce délai la ruineroit entiére-

ment; & ce seroit dommage de perdre tant de braves gens, & si zélés au service de Votre Majesté : je lui dirai aussi, Sire, que j'ai donné congé pour trois mois à deux capitaines du régiment de la Frezeliere, l'un nommé Bussy & l'autre Berteville, ci-devant lieutenant du sieur de Beaumont ; il y a plus de quatre mois qu'ils sont partis d'ici, & on n'a nulle nouvelle d'eux. S'il plaisoit à Votre Majesté bailler leurs compagnies, l'une au chevalier de Melun, très-brave garçon, & qui a été fort blessé en cette derniere occasion, & l'autre au sieur de la Tousche, lieutenant audit régiment, qui en la même occasion y a perdu un bras, ce seroit un double exemple pour retenir les libertins & encourager les braves gens. J'attendrai avec impatience l'honneur des commandemens de Votre Majesté, la suppliant très-humblement de croire que je tâcherai toujours de les exécuter, ou de mourir en la peine : je remets toutes choses à la créance dudit sieur

Lasnier, priant Dieu, Sire, qu'il comble Votre Majesté de toute félicité & grandeur.

A M. le cardinal de Richelieu.

MONSIEUR,

J'ai appris par M. Lasnier, que vous agréez les petits services que je tâche de rendre ici au Roi & à vous: ils sont trop récompensés, puisqu'ils vous plaisent, & que je reçois des témoignages de la continuation de l'honneur de vos bonnes graces. Je vous supplie très-humblement, monsieur, de croire que je suis tellement attaché à votre service, que rien du monde ne m'en peut départir.

Vous apprendrez par ledit sieur Lasnier, comme il a exécuté heureusement sa commission; c'est un personnage que si vous vouliez nous le donner ici, il y seroit très-utile. Il pourroit faire la charge d'ambassadeur & d'intendant de la justice & finance: une personne de cette qua-

lité y est du tout nécessaire ; & je l'y desire particuliérement, pour ce que je sçai qu'il est votre créature, & qu'il sera témoin comment je me comporte envers les Catholiques & Eccléfiastiques, ayant besoin de cela, vu les calomnies dont on m'a voulu blâmer jusques à présent sur ce point là, me moquant de tous les artifices dont on peut se servir contre moi en toutes les autres affaires. Mais pour celle-là, je desire avoir un témoin.

Je l'ai prié, monsieur, de vous représenter en quel état j'ai mis l'élection de l'évêque de Coire ; nous avons besoin d'avoir huit ou dix mille livres promptement & ledit sieur Lasnier, avec quoi jespere que malgré les pratiques d'Espagne & d'Autriche, nous ferons un évêque à la dévotion du Roi.

Je me réjouis aussi qu'il ait vu les extrémités auxquelles je me trouve, car c'est un témoin non suspect. Nous avons sur-tout besoin de recrues & de pain, sans quoi cette armée ne

peut subsister. Et si vous voulez que nous fassions quelque chose de plus, suivant le dessein que je vous ai proposé par le sieur chevalier de Saint-Leger & confirmé par mon secretaire, il me faudra fortifier de nouvelles troupes, vous assurant, monsieur, que c'est le moyen le plus assuré pour venir à bout du Milanois. J'aurai de l'impatience d'avoir vos commandemens là-dessus, cependant je n'épargnerai rien pour la conservation de ce pays. Je prie Dieu pour la fin, monsieur, qu'il vous comble de ses graces les plus spéciales. Du camp, &c.

A MM. les surintendans.

MESSIEURS,

Après la dépêche de mon secretaire & la relation de M. Lasnier, je n'ai rien à ajoûter, sinon que sans de l'argent pour avoir du pain & nos recrues dans deux mois, vous n'aurez point d'armée ici; il a vu la nécessité de

de cette vallée & la peine que j'ai pour faire ſubſiſter les troupes du Roi, laquelle ne ſe peut croire, ſi on ne la voit. Au nom de Dieu, faites un prompt effort pour nous, & vous aſſurez que cette armée, ſi elle continue, comme je l'eſpere, ne fera point de honte aux armes du Roi. Sur ce, je vous demande la continuation de vos bonnes graces, & que vous me croyiez toujours autant que je le ſuis.

A M. de Chavigny.

MONSIEUR,

Je ne puis laiſſer partir M. Laſnier, ſans me ramentevoir en votre ſouvenir, & vous ſupplier de continuer vos bonnes graces & vos bons offices aux affaires de ce pays, qui en ont beſoin, comme vous pourra repréſenter ledit ſieur Laſnier & avant lui mon ſecretaire; me remettant donc à ce qu'ils vous en diront, il ne me reſte qu'à vous conjurer de

me croire plus que personne du monde.

A M. Servien.

MONSIEUR,

Je ne puis rien ajoûter à ce que je vous ai mandé par mon secretaire; M. Lasnier, porteur de la présente, vous témoignera l'état auquel nous sommes : il est bien fâché de n'avoir été ici quinze jours plutôt, afin de se trouver à deux combats généraux d'armée, qui, Dieu merci, se sont passés à l'honneur des armes du Roi. Au nom de Dieu, ne permettez que ce petit troupeau périsse, faute de recrues & de pain : car nous n'en pouvons plus.

Il est mort un capitaine au régiment de Montauzier, nommé l'Escrimis. Vous avez un lieutenant dans ledit régiment nommé le sieur de Parsé, de bon lieu, dont le pere a été des premiers capitaines dudit régiment, très-brave soldat, & qui en

cette derniere occasion, y a été blessé. Si le Roi le veut honorer de la compagnie, je l'en crois fort capable. Je vous supplie, monsieur, de me vouloir mander la volonté de S. M. là-dessus. Sur ce, je vous baise bien humblement les mains. Et suis.

Au pere Joseph

MONSIEUR, Je suis très-aise que M. Lasnier soit venu en ce pays, afin qu'il puisse témoigner de toutes mes actions, & surtout comme quoi les Catholiques & ecclésiastiques ont été traités de moi : c'est une personne non suspecte, & dès à présent je me condamne s'il m'accuse ; car je le croi trop homme de bien pour vouloir déguiser la vérité : il vous représentera l'état de ce pays, auquel me remettant, je vous demande seulement la continuation de vos bonnes graces, & que vous me croyiez autant que je suis.

Lettre du Roi, à M. le duc de Rohan, par la voie de M. le duc de Savoie, du dernier d'Octobre, reçue par le ſieur de Luſançon le 21 Novembre 1635.

Mon couſin, ſur les avis que je reçois des forces ennemies dans votre voiſinage, du côté de l'Allemagne; leſquelles ne ſont pas en état de vous donner beaucoup d'appréhenſion de ce côté-la, principalement en la ſaiſon où nous allons entrer, où la chute des neiges vous aidera à défendre vos paſſages, j'eſtime qu'après avoir bien muni vos forts, pourvu à toutes les entrées, & laiſſer un bon ordre dans tout le reſte du pays, vous aurez moyen d'employer une partie de l'armée que vous commandez du côté de l'Italie, ou pour divertir les forces du Milanois, ou pour entreprendre ſur celles qu'on y pourroit faire paſſer d'Allemagne

par les petits cantons. Pour cet effet je desire que vous concertiez avec mon frere le duc de Savoye, de quelle sorte vous pourrez agir pour concourir aux desseins d'Italie, & que vous y apportiez tout ce qui sera en votre pouvoir. Je ne vous veux pas recommander de laisser en ce cas la Valteline en état, qu'il n'y ait rien à craindre pendant que vous vous en éloignerez, ni vous prescrire à quelle sorte de troupes vous confierez la garde des forts & des passages, parce que je ne doute pas que vous ne considériez jusques où s'étend la confiance qu'on doit prendre aux étrangers, tant Grisons que Suisses, pour ne mettre pas entiérement entre les mains un dépôt si important, la perte duquel attireroit la ruine de toutes mes affaires en Italie. Je vous exhorte donc d'y bien pourvoir & m'en repose sur votre prévoyance, priant Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde. Ecrit à Saint Germain-en-Laye, le dernier Octobre 1635.

DÉPÊCHES EN COUR, par le ſieur de Bachevillier, du 23 Novembre 1635, du camp de Tiran.

AU ROY.

SIRE,

J'ai reçu une lettre dont Votre Majeſté m'a honoré, du dernier Octobre, que M. d'Emery (*a*) m'a envoyée par un gentilhomme de M. le duc de Savoye, qui me l'a rendue le 21 de ce mois. Je tâcherai, Sire, d'exécuter les commandemens de Votre Majeſté, avec toute fidélité & promptitude; je Lui envoie copie du mémoire dudit ſieur duc en ma réponſe, par où Elle apprendra les ſentimens des uns & des autres, & ſur cela nous ferons entendre à

(*a*) Alors ambaſſadeur du Roi à la cour de Turin.

tous sa volonté. Pour moi, Sire, je tiens le dessein que je propose comme infaillible, & me persuade que Votre Majesté en recevra contentement; mais Elle me pardonnera si je Lui dis qu'il faut de deçà trois choses, la premiere, de l'argent promptement pour munir les forts de la Valteline & les accommoder, & pour avoir des bleds en abondance & des munitions de guerre pour l'armée qui sera vers Lecco & (a) Como. A cet effet faudra envoyer des

(a) *Como*, Come, ville d'Italie au duché de Milan, sur un lac qui porte aussi le nom de lac de Come, avec un évêché suffragant du patriarche d'Aquilée. Elle donne le nom de *Comasque* au pays qui est aux environs, & est assez forte & peuplée. Elle est située à la pointe méridionale du lac, à six milles seulement de l'état des Suisses, à vingt-cinq milles de Bergame, à cinquante-deux milles de Bresse, & à vingt-cinq milles de Milan. Le lac de Come, lac dans la partie septentrionale du Milanez; ceux du pays le nomment *Lago di Como*: les Latins l'ont connu sous le nom de *Larius Lacus*. Depuis la ville de Come dont il prend son nom, & qui est à son extrémité méridionale, il s'étend vers le

munitionnaires & des gens qui fassent les achats, & même une partie de l'argent par lettres de change à Venise. La seconde, quelques régimens nouveaux, & les expéditions pour les recrues des vieux. La troisiéme, un petit fonds de quinze ou vingt mille livres, mis entre les mains de qui Elle avisera dans les Grisons, pour lever & entretenir en cas de besoin les communes. Car l'entreprise du Milanois réussissant, elle est capable de remettre toutes les affaires de la chrétienté à l'avantage & gloire de Votre Majesté. Je me sentirai trop heureux, si en cette

---

nord, l'espace de trente milles, jusqu'à *Sommo Lago ;* mais d'occident en orient, il n'a pas plus de quatrè à cinq milles de large, à cause des montagnes qui le resserrent. Il reçoit les eaux de l'Adda sur les frontieres de la Valteline. Souvent le lac de Chiavenne est censé faire partie du lac de Come, au regard duquel on l'appelle *le petit lac*. Les lieux les plus remarquables, qui sont sur ses bords, sont *Como*, *Lecco*, *Gravedona* & *Fuentes*.

occasion Elle peut recevoir satisfaction de mes services que je lui rendrai toute ma vie avec tant de passion, qu'Elle connoîtra que je ne cede à personne du monde la qualité, Sire, de

A M. le Cardinal.

MONSIEUR,

Vous verrez par le mémoire que M. de Savoye m'a envoyé, & par ma réponse ce dont il est question, je crois que le seul & sûr moyen de venir à bout du Milanois est de suivre ma proposition, & que la restauration des affaires publiques dépend en bonne partie de l'entreprise du Milanois. Si vous approuvez, monsieur, mon avis, le plutôt mettre la main à l'œuvre, est le meilleur; & vous aurez, s'il vous plaît, agréable que mon secretaire vous fasse entendre ce qui est nécessaire de par-deçà. Si vous ne le jugez pas bon, je croirai m'être trompé, & tel autre

commandement que je reçoive du Roi & de vous je tâcherai de l'exécuter très-ponctuellement. J'attendrai vos ordres avec impatience ; cependant je préparerai toutes choses de deçà au mieux que je pourrai, selon le peu de moyen que j'en ai, & prierai Dieu continuellement.

Au Pere Joseph.

MONSIEUR, Vous apprendrez par cette dépêche & la relation de mon secretaire où les affaires en sont dans le Milanois, quels sont mes sentimens, & ce qui nous est nécessaire pour bien servir le Roi, en quoi je me promets que vous nous continuerez vos bons offices, à ce que Sa Majesté reçoive de nous le service qu'Elle s'en promet. J'attendrai avec impatience la réponse à cette dépêche, cependant je vous conjure de me croire toujours.



A MM. les Surintendans.

MESSIEURS,

Vous apprendrez par mon secretaire le sujet de cette dépêche que je fais au Roi. Je vous supplie bien humblement, que selon les commandemens que j'aurai de Sa Majesté, j'aye le moyen de les exécuter. C'est un coup de partie, & j'espere que l'argent qui viendra de deçà ne sera pas mal employé. Je remets le tout à la créance de mon secretaire ; cependant je vous demande la continuation de la faveur de vos bonnes graces, & que vous me croyiez toujours.

A M. de Chavigny.

MONSIEUR,

Ce mot n'est que pour vous donner créance à mon secretaire sur ce qu'il ajoûtera de ma part à l'explica-

tion de la dépêche que je fais présentement au Roi. J'espere que les affaires de deçà, si elles sont embrassées puissamment, elles réussiront à la grande gloire de Sa Majesté ; j'attendrai avec impatience l'honneur de ses commandemens, cependant je vous conjure de me croire toujours plus que personne du monde.

A M. Servien.

MONSIEUR,

J'ai reçu une lettre du Roi, par la voie de M. d'Emery, sur quoi je lui fais la dépêche présente ; je me promets que si elle est bien goûtée & qu'on donne le moyen à chacun d'exécuter ce que je propose, Sa Majesté en recevra contentement : c'est un coup capable de rétablir toutes les affaires, & l'unique moyen par lequel on puisse mordre sûrement & sans péril sur le duché de Milan. Je me promets que vous le goûterez. J'ai chargé mon secretaire de vous

en entretenir particuliérement ; je vous ſupplierai de le vouloir écouter & me croire plus que perſonne du monde.

Copie du mémoire & inſtruction de M. de Savoye (a) *, au ſieur de Luzançon, envoyé vers M. le duc de Rohan, du 10 Novembre, reçue le 21 dudit. Il a été envoyé copie avec la ſuſdite dépêche.*

I.

Il fera ſçavoir à M. le duc de Rohan, que ſuivant ce qu'il a écrit en France & ici à M. le Duc de Créqui & à M. l'ambaſſadeur d'Emeri (*b*),

(*a*) Victor-Amedée I, duc de Savoye.

(*b*) Michel *Particelli*, ou *Perticelli*, Italien d'origine, marchand de Lyon, ambaſſadeur de France en Savoye, depuis 1635 juſqu'en 1639. Il ſigna en cette qualité à Turin le 3 Juin 1638 la Ligue offenſive & défenſive entre le roi Louis XIII, & madame la

qu'il avoit 5000 hommes de pied & 400 chevaux pour ſortir en campagne & entrer dans l'état de Milan;ne voyant point d'occaſion de douter en ces quartiers de de-là, en y laiſſant ce qui pourroit être néceſſaire pour leur aſſurance, il a été trouvé bon de lui dépêcher ledit Luzançon pour en apprendre plus particuliérement ſes ſentimens, encore que peut-être les choſes feront changées par la venue d'un plus grand nom-

---

régente de Savoye contre l'Eſpagne. En 1639 il étoit conſeiller du Roi en ſon conſeil d'état, intendant & controlleur général des finances. Au commencement de 1647, il fut fait ſurintendant; & il obtint le 29 Novembre de cette année des lettres patentes, pour qu'il lui fût permis de retenir le nom d'Emeri, qu'il avoit toujours porté depuis le premier inſtant de ſon élévation. En 1648, on lui ôta la charge de ſurintendant, & il ſe retira en ſa maiſon de Taulay en Bourgogne. Il fut rappellé en 1649, & rétabli alors dans la charge de ſurintendant des finances. C'étoit un miniſtre dur, mais habile homme. Son luxe a été très-vanté. Il mourut en 1650.

bre d'Allemands dans le Tirol, & que les Espagnols aussi ont fait avancer aux frontieres de l'état de Milan un plus grand nombre de troupes pour favoriser lesdits Allemands s'ils attaquoient M. de Rohan, sur quoi l'on desire sçavoir l'état auquel il se trouve présentement pour pouvoir exécuter quelque dessein qu'il pourroit avoir dans le Milanois, & si à cet effet il aura fait reconnoître quelques lieux, & sçavoir aussi la forme dans laquelle on pourroit faire quelques progrès dans ledit état de Milan. Car si les Allemands du Tirol ne sont puissans pour occuper toutes ses troupes, le Milanois étant ouvert de ce côté-là, où il n'y a aucune place considérable que le fort de Fuentes qui ne lui pourroit pas donner grand empêchement, & n'ayant occasion de s'occuper à point de siége, mais seulement de fortifier en quelque endroit de deçà de Como, on pourroit entreprendre quelques desseins qu'on suivroit, & se loger en façon qu'on

pourroit fermer ce paſſage aux Allemands & Suiſſes, pour ne pouvoir venir dans l'état de Milan, où l'on pourroit faire d'autres progrès notables, & s'aſſurer toujours davantage la Valteline.

II.

Il faudra auſſi ſçavoir de M. de Rohan, quelles troupes il a, tant de cavalerie que d'infanterie, & de quelle nation elles ſont, & s'il étoit beſoin de les augmenter, comme il en pourroit faire davantage, eſtimant, quand il ne fût attaqué, ni eût apparence de l'être, qu'il pourroit ſe fortifier cet hyver de quelque nombre de Griſons qu'il entretiendroit avec peu de frais, & les loger dans les lieux moins importans, comme il jugera néceſſaire, & employer les ſiens dans la plaine, vu qu'il pourra tenir les places en ſûreté avec peu de dépenſe.

III.

Il ſera encore néceſſaire de ſça-

voir de M. de Rohan la contenance des Suiſſes pour s'en ſervir, & quel état il peut faire des Griſons pour l'effet ſuſdit en cas de beſoin.

IV.

Cependant on tâchera de faire des diverſions, non-ſeulement pour empêcher que les Eſpagnols ne puiſſent envoyer des troupes davantage dans la Valteline, mais encore de leur faire retirer celles qu'ils en ont approchées; & en cas que M. de Rohan jugeât d'en faire en même temps de ſon côté, ſçavoir s'il y ſera en perſonne, & qui demeure dans la Valteline & Griſons pour y commander. Et outre ce, il faudra ſçavoir s'il aura les proviſions néceſſaires, tant de vivres que de munitions de guerre, puiſque de deçà on ne l'en pourroit aſſiſter, ayant beaucoup de chemins à faire, qui ne ſont propres pour les chevaux.

V.

Que les premieres neiges ſerreront

tellement les passages des hautes montagnes, que l'on n'y pourra passer qu'avec très-grande difficulté, & l'on pourroit agir tout l'hiver dans la plaine. Il est donc nécessaire de sçavoir au plutôt ce que M. de Rohan peut faire pour y correspondre de ce côté-là, & prendre les résolutions à quoi les conjonctures & la nécessité obligent ; car si les Allemands étoient forts pour entreprendre de le combattre, il faut en ce cas donner des occupations aux Espagnols, en tels endroits qu'ils ne pussent pas envoyer plus de troupes à la Valteline.

VI.

Ledit sieur de Luzançon visitera les fortifications, & s'informera des assistances que M. de Rohan reçoit des Vénitiens, & que peuvent faire les Grisons, s'ils étoient attaqués, pour se défendre, & finalement comme M. de Rohan peut empêcher le passage des Allemands, afin qu'étant de retour, on sçache ce qu'on

devra faire de deçà pour le ſervice du Roi.

VII.

A ſon retour, il fera le chemin de Mantoue, verra M. de la Tour, lui communiquera le ſujet de ſon voyage, & concertera la correſpondance de monſieur de Rohan avec lui, & de lui à Genes avec M. de Sabran qui l'aura ici, pour qu'on puiſſe avoir toutes les ſemaines des avis les uns des autres.

Réponſe de M. le duc de Rohan au ſuſdit mémoire.

Sur le premier article, je réponds que ſoudain que les neiges ſeront tombées & que je n'aurai plus d'appréhenſion des Allemands, qui ſera bientôt, je puis entrer avec 4000 hommes de pied & 500 chevaux très-bons dans le Milanois, & y exécuter de bons deſſeins, pourvu que je ſois épaulé de M. le duc de Savoye.

Mes deſſeins ſont ſur Lecco & Co-

mo, que j'ai fait très-bien reconnoître. Les avantages que nous en retirons sont ceux-ci, que nous serons maîtres de tout le Lac de Como; & par conséquent faut que le fort de Fuentes périsse, & que les Allemands cherchent le Mont S. Gotard pour passer dans le Milanois.

Pour favoriser ce dessein, il faut que Son Altesse se vienne loger sur le Tesin au-dessus de Nouarre, s'y retranche & y fasse un pont, moyennant quoi, détachant 4000 hommes de pied & 1000 chevaux, & deux piéces de canon pour aller à Como qui n'en sera qu'à deux journées, & moi venant en même temps à Lecco, nous prendrons infailliblement les deux lieux.

Je demande deux piéces de canon, pour faire rendre un méchant château qui y est; car pour la ville j'espere que nous y entrerons sans résistance.

Or cela fait, les Allemands n'ont que le S. Gotard pour venir dans le Milanois; & passant par-là, il faut

l'aborder par le lac (*a*) de Lugano droit à Como, ou par le lac Major, lesquels deux passages sont très-faciles à empêcher, si nous avons occupé les susdits lieux.

Il faut encore considérer qu'ils viennent à la file par la Suisse, où ils n'oseroient faire un gros, tellement qu'au sortir de la Suisse & entrant dans le Milanois, on peut défaire autant de troupes qu'il en viendra, & c'est le seul moyen d'ôter au Milanois le secours des Allemands; j'ajoute que par-là ayant nos passages sur la riviere de Tesin & sur celle d'Adde, par le pont que j'occuperai qui est proche de Lecco & que je fortifierai, nous ferons souffrir la ville de Milan.

Pour les vivres & munitions de guerre, l'armée qui sera sur le Te-

---

(*a*) Lac considérable, qui tire son nom de *Lugano*, ou *Lugan*, bourg & capitale d'un des bailliages ultramontains, appartenans aux douze premiers cantons.

ſin les aura du Piedmont; celle qui ſera ſur le lac de Como, les tirera de l'état de Veniſe; & de ce côté-là je m'en charge, pourvu que j'aye de l'argent néceſſaire pour cela.

Quand on ſe ſera mis en cette poſture, je me promets que toutes choſes ſe rendront faciles pour la conquête du Milanois, & que les princes d'Italie qui ſont froids, ſe réchaufferont.

Sur les deuxiéme & troiſiéme articles, je réponds que les trois parts de l'infanterie que je menerai ſera Françoiſe, & toute la cavalerie. Que je puis faire quelques troupes Griſonnes, & même des Valéſiens (a), qui viendront facilement à moi, & que je puis faire état de lever des Suiſſes, hormis des cantons qui ont alliance avec l'Eſpagne.

Sur le quatriéme article, je réponds que prenant Lecco & Como, c'eſt la ſûreté de la Valteline. Que je

(a) Du Vallais, république alliée des Suiſſes.

prétends aller en personne à ce dessein, & donner si bon ordre de deçà, qu'il n'y arrivera aucun inconvénient pour les vivres & munitions de guerre, j'y ai répondu ci-dessus.

Sur le cinquiéme article, je réponds qu'il se faut hâter à venir sur le Tesin, pour ce que je ne doute nullement que les Allemands ne cherchent bientôt le passage de Saint-Gotard; car celui-ci s'en va être bien fermé par la rigueur de la saison.

Sur le sixiéme article, je réponds que si le sieur de Luzançon s'amusoit à voir les forts faits pour la conservation de ces pays, il perdroit un grand temps; seulement dirai-je que la Rive & ses dépendances, le château de Chiavennes, le fort de France, le Steig & Flech (*a*), dans l'Engadine le fort de Süss, les deux tranchées du Val Tasne (*b*) & de

(a) *Flæsch*, en latin *Falisca*, communauté & paroisse dans la seigneurie de Meyenfeld, Ligue des Dix Jurisdictions.

(b) *Val-Tasna*, ou communauté de *Tassa*, dans la basse Engadine en la ligue Cadée. *Cam-*

Campſec, & à Bormio le fort des Bains, ſont en bon état. A quoi j'ajoûte que ſi je fais accommoder dans la Valteline le château de Sondrio & un autre château qui eſt entre Groſſo (*a*) & Groſſoto, & que je laiſſerai tous ces lieux-là bien pourvûs.

Sur le ſeptiéme article je réponds que ladite correſpondance eſt du tout néceſſaire, mais que j'eſpere

---

pogaſt, *Chiamvæſch*, *Camogaſch*, village de la haute Engadine, dans la Juriſdiction d'au-deſſous *Fontana Merla*.

(a) *Groſio* ou *Groſſ*, beau village ſur la droite de l'Adda, dans le haut *Terzero* de la Valteline, juriſdiction du Podeſtat de *Tirano*, donne ſon nom au *Val Groſina*, qui s'étend vers le nord juſqu'à la juriſdiction de Puſclav dans la ligue Cadée, & où prend ſa ſource la riviere de *Ruaſca*, qui ſe jette dans l'Adda, près de *Groſio*.

Groſotto, *Groſſut*, bourg, & la quatrieme communauté dans le haut *Terzero* de la Valteline, juriſdiction du Podeſtat de *Tirano*; la riviere de *Ruaſca* la ſépare de la communauté de *Groſio*. On y trouve auſſi les hameaux *Roncale*, *Prada*, *Piazza*, & *S. Sebaſtiano*.

que

que nous en abrégerons bientôt le chemin, si mon conseil est suivi. Le tout consiste à ne perdre aucun temps; à cet effet, je dépêche un courier au Roi pour lui donner avis de tout ce que dessus. Fait au camp de Tiran, le 23 Novembre 1635.

DÉPÊCHES EN COUR, par la voie ordinaire, du 7 Décembre 1635, du camp de Tiran.

A M. Servien.

MONSIEUR,

Je vous avois écrit, il y a quinze jours, pour le chevalier Melun & le capitaine la Touche, lieutenant au régiment de la Frezeliere, afin qu'il plût au Roi de leur donner les compagnies dans ledit régiment de deux capitaines qui négligeoient de venir servir; maintenant je vous dirai que

lesdits chevalier & de la Touche sont morts de leurs blessures, dont c'est très-grand dommage, & que les deux capitaines sont arrivés, lesquels songeront une autre fois à ne manquer de se rendre à leur devoir au temps qui leur sera prescrit, tellement qu'il ne reste rien à faire de ce côté-là.

Le capitaine Chalas du régiment de Lecques est mort de sa blessure, M. de Lecques vous supplie très-humblement de lui faire cette grace, de lui faire obtenir du Roi la commission en blanc de ladite compagnie, pour ce qu'il a divers braves lieutenans dans son régiment qui y prétendent, & il n'est pas encore bien résolu lequel il demandera à Sa Majesté.

Je crois que le sieur Vidau, premier capitaine du régiment de Montauzier, réchappera de sa grande blessure ; c'est un homme dont la valeur, la bonne conscience, & l'affection qu'il porte au service du Roi & à sa personne, méritent qu'il soit reconnu de S. M.

J'attends avec impatience réponse à mes précédentes dépêches, & surtout les ordres pour faire mes recrues, sans lesquelles je suis prêt de voir périr un des meilleurs petits corps d'infanterie que le Roi ait à son service.

J'apprends, monsieur, que le vicomte de Melun a traité du régiment du Biez, je vous en écrivis par le sieur de Bachevilliers; il seroit bon de prendre garde qu'il n'arrivât pas de brouillerie là-dessus. Ledit vicomte a bien servi le Roi deçà, & y a perdu un frere. De l'autre côté, je crains que Bachevilliers ne veuille pas servir sous lui, & débauche quelques parens qu'il a dans ledit régiment : le meilleur seroit de lui donner quelque autre emploi; car il est homme de service, & a moyen d'y faire dépense.

J'apprends que les troupes qui sont sorties du Tirol ont passé à Memingen (*a*), & prennent le chemin

(a) *Memmingen*, ville impériale en *Souabe*,

de Nordlingen (*a*), c'eſt tourner le dos au mont S. Gotard; néanmoins les Eſpagnols ont envoyé acheter des bleds en Suiſſe pour le paſſage de leurs troupes. J'eſpere que M. Méliand qui ſert très-utilement le Roi où il eſt, les traverſera auſſi-bien auxdits achats, comme en tous leurs autres deſſeins.

Je vous requiers encore d'une choſe, qu'on nous envoye quelques bons officiers de vivres : car c'eſt par-là que je crains plus de périr que par toute autre voie, pour ce que la diſette s'en va grande en Suiſſe ; & c'eſt de-là qu'il faut que les troupes qui ſont dans les Griſons, ſubſiſtent.

La peſte eſt aux Griſons, qui nous

---

preſqu'à mi-chemin entre *Augsbourg* & *Conſtance*, à une petite lieue de la riviere d'*Ill*, ſur la frontiere de l'*Allgæw*.

(a) *Nordlingen*, ville impériale en *Souabe*, ſur la petite riviere d'*Eger*, à ſeize lieues d'*Augsbourg*, & à neuf d'*Oettingen*. Elle ſe livra à diſcrétion le 28 Août 1634, à Ferdinand, roi de Hongrie.

ôte toute communication avec Venise, tellement que les bleds qui nous viennent d'Italie, on nous les apporte sur la frontiere, d'où je les envoye chercher avec beaucoup de difficulté & de dépense. Mais messieurs les surintendans ont de la peine à comprendre ces choses, c'est pourquoi je vous conjure encore un coup, de m'envoyer munitionnaires & commissaires des vivres qui leur puissent rendre compte desdites dépenses, afin que j'en sois déchargé à l'avenir. Je ne laisserai de les protéger & assister de tout ce dont ils auront à faire ; mais je ne désire point en avoir aucun soin, c'est ce que j'ai de nouveau pour le présent. Je vous baise, &c.

A MM. les surintendans.

MESSIEURS,

Je vous supplie bien humblement de ne trouver étrange si je vous fais

tant d'instances pour la subsistance de l'armée du Roi en ce pays, & si je vous demande si souvent des munitionnaires & officiers des vivres. M. Doujat est contraint d'aller à Coire pour tâcher de retenir Florin Friez à ce qu'il continue son marché pour l'année prochaine, les bleds enchérissent tous les jours en Suisse; & s'il peut avoir de ce côté la ration de pain à quatre sols, je crois qu'il en sera fort bon marchand: la peste est dans les Grisons, ce qui nous ôte toute communication avec Venise, tellement qu'il faut apporter mon bled sur la frontiere, & que je l'envoye chercher là; ce qui m'a mis en grande peine cinq ou six jours, m'ayant fait manquer de pain, en telle sorte que si on n'y eût remédié par autre voie, l'armée du Roi étoit prête à se débander. Je vous supplie bien humblement donc de croire que ce n'est pas manque de soin ni d'œconomie, si on fait de la dépense plus que vous ne vous persuadez, en ce pays; mais c'est la si-

tuation & l'état auquel il est mainte-nant qui en est la cause, vous jurant que je n'y obmets aucune chose pour y ménager l'argent du Roi; mais j'ai aujourd'hui toutes les troupes sur les bras à leur fournir du pain. Premiérement, les Suisses ont capitulé de l'avoir, & encore c'est à leur mot, n'en voulant donner ce qu'il coûte au Roi. Les Grisons disent que n'étant pas payés ponctuellement, ils ne peuvent le fournir; si bien que je suis contraint de le faire délivrer à tous, autrement les troupes se débanderoient. Mais pour vous en parler franchement, j'ai des troupes bien inutiles, & qui coûtent bon à Sa Majesté.

Si j'avois ce que j'ai demandé de François en nos recrues, & en augmentation de trois compagnies aux régimens qui n'en ont que douze, & qu'il plût à S. M. mettre des garnisons particulieres à la Rive & aux Bains (a), je croirois, quant à pré-

(a) *Bagni di Bormio.*

ſent, me pouvoir paſſer facilement des Suiſſes; car c'eſt une prodigieuſe choſe de ce qu'ils coûtent pour le peu de ſervice qu'ils rendent. Quand j'aurai vu le ſieur Bourguignon qui n'eſt pas encore arrivé ici, je vous écrirai plus amplement de ces choſes. Sur ce, je vous baiſe bien humblement les mains, & ſuis.

Lettre de M. de Buillon, par le ſieur Bourguignon, du 3 Novembre, reçue le 10 Décembre 1635.

MONSIEUR,

J'avois toujours différé de répondre au mémoire qu'il vous a plû envoyer, jusqu'à ce que nous euſſions ordonné la huitieme montre. Vous verrez, s'il vous plaît, par le double de l'état du fonds que je vous en envoye, comme il y a 12 mois ordonnés en cette année pour les anciens Griſons, ſur un pied complet, quoiqu'il ſoit très-conſtant que leurs

régimens ont été la plûpart du temps très-défectueux, ainsi que vous-même nous en avez donné avis ; & ainsi il ne leur seroit rien dû, si le fonds destiné pour les monstres n'avoit été diverti, dont nous n'avons eu aucune connoissance, qu'après que le sieur Lyonne s'est absenté : nous travaillons à faire vendre son bien & ses offices ; & des premiers deniers qui en proviendront, nous pourvoirons à ce qui pourra être dû ausdits anciens Grisons, ensorte qu'ils auront tout sujet de contentement & satisfaction, ainsi qu'ils l'ont eue par le passé, ayant toujours été payés de douze monstres & par avance.

Pour les nouveaux (*a*) Grisons, & les trois (*b*) mille Suisses nouvellement levés, en touchant les deux monstres qu'on leur envoye présen-

(*a*) Régimens d'Ulysse de Salis, de Jenatsch, de Guler & de Florin.

(*b*) Régimens de Schmid, & de Greder.

tement, ils auront été payés de cinq, depuis qu'ils sont sur pied, auparavant qu'on leur en fasse une revue bien exacte, & que sur le pied d'icelle le nombre effectif qui se trouvera, soit seulement payé.

Quant aux François, c'est la huitieme monstre qu'on leur envoye; ce qui va à près d'onze, ne leur étant fait déduction que de treize deniers pour la moitié du pain, & le surplus leur étant gratuitement fourni aux dépens du Roi.

Ce traitement est si dissemblable de celui des autres armées, & se peut dire même si favorable, qu'il semble que Sa Majesté n'auroit que la vôtre seule à entretenir, dans laquelle Elle trouve aussi à propos qu'on établisse, en cas de nécessités, hôpital pour y recueillir les soldats malades & blessés, & que ce qu'il faudra par-dessus leur solde, soit pris sur les deniers du rabais des aumônes, pour suppléer à cette dépense.

Pour ce qui est de l'ordonnance

des dix pour cent, la résolution en a été prise généralement pour toutes les troupes qui servent, tant dedans que dehors le royaume : il dépend absolument du Roi de modérer ladite ordonnance, & d'y apporter la considération que Sa Majesté jugera importante au bien de son service.

Nous vous avons déja fait entendre que les Suisses & Grisons étant payés de douze mois, doivent payer entiérement le pain qui leur est fourni, au prix du pays, sans que Sa Majesté en porte aucune dépense.

Je suis dans votre même sentiment & trouverois très-à-propos qu'on se servît de lettres de change pour Venise, sur les difficultés qui se rencontrent, à cause du poids des monnoies ; mais je vous puis assurer qu'il est aussi comme impossible d'y envoyer des lettres de change pour la différence de la valeur des especes. Si néanmoins vous pouvez dans les habitudes que vous y avez, tirer

pour 100000 livres de bleds, en donnant avis, on ne manquera de faire acquitter cette partie qu'on fera déduire de temps en temps sur les monstres.

Pour l'achat du canon, montant à 10000 liv. le fonds n'en ayant été pris sur les 85000 livres que M. Dourjat a emportés, la dépense en pourra être prise sur les 60000 livres qui ont été depuis envoyés, étant certain & constant que, suivant ledit mémoire qu'avez envoyé, toutes les dépenses extérieures qui y sont employées, n'excedent ladite somme de 85000 livres, de laquelle il y a pour 50000 livres de bleds, dont le fonds doit être remplacé sur celui qui est fait pour le pain des François, & sur la déduction qui est faite sur leur solde, & celle qui se fait entiérement sur les Grisons & Suisses; de sorte que ledit remplacement fait, il doit rester une somme notable pour les dépenses extérieures, le fort du Rhin étant comme parachevé & bien muni, & ceux de

Rive & Tiran étant auſſi déja en defenſe. Pour le ſurplus des autres paſſages qui ſont à fortifier, s'il vous plaît d'en envoyer votre avis à Sa Majeſté, Elle prendra la réſolution des fortifications qu'Elle jugera à propos de faire audit pays, étant bien aſſurée cependant, dans le nombre de troupes que vous avez, que vous ſçaurez bien pourvoir à la garde & ſûreté deſdits paſſages; en telle ſorte qu'on n'y puiſſe entreprendre au préjudice de ſon autorité, vous ſuppliant de vouloir faire conſidération des dépenſes que Sa Majeſté eſt obligée de ſupporter de toutes parts, & ſur la difficulté qu'il y a de trouver de l'argent, & bien plus dans la guerre que dans la paix, & de croire qu'en toutes occaſions, vous me trouverez toujours dans la paſſion de vous témoigner que je ſuis véritablement, &c.

DÉPÊCHES EN COUR, par la voie ordinaire, du 14 Décembre 1635.

A M. de Bullion, surintendant, par la voie ordinaire.

MONSIEUR,

Pour répliquer à la réponse qu'il vous a plu me faire par votre lettre du 3 Novembre, que le sieur Bourguignon m'a rendue, je vous dirai que la diversion qui a été faite aux vieux Grisons (*a*), l'a été du temps que M. votre frere étoit ici, qui vous en a dû donner avis, & non à moi; car il en avoit l'entiere connoissance, tellement que je ne crois devoir être taxé de cela; &

(*a*) Régimens de Brucker, de Molina, de Salis, &c.

si le fonds des 12 mois a été délivré pour eux, c'est chose qui n'est de ma connoissance, mais bien qu'il leur est dû six mois: il est certain qu'ils n'ont pas leur nombre complet, mais ils le prétendent tel aux monstres; c'est aux commissaires & conseillers des guerres à en répondre, car c'est sur leurs extraits qu'on les paye. Je ne manquerai de leur faire entendre le soin que vous prenez pour les satisfaire, mais ce sont gens qui ne se contentent pas de paroles.

Quant aux (a) nouveaux Grisons, j'en ferai faire la revue la plus exacte qui se pourra. Mais pour les Suisses, ils n'entendent point d'en faire, que quand ils seront entiérement payés; cependant ils prétendent, suivant leurs capitulations, de recevoir leurs montres sur leurs vieux rolles, qui est une chose insupportable :

(a) Régimens de Jenatsch, Guler, Florin, &c.

ce sont gens bien entiers & qui servent peu.

Pour les François, je crois qu'on ne doit avoir aucun regret de les bien traiter, car ils ont fait ce que jamais troupes pouvoient faire : il y a un an qu'ils sont sur pied, ont gagné quatre combats généraux, toujours contre le double de gens d'eux, ont subsisté sans recrues ; mais cela ne peut toujours durer.

Pour revenir aux Suisses, j'avoue que c'est une tyrannie & injustice à quoi ils nous ont violentés, que de ne leur rabattre que trois sols pour le pain qu'on leur a fourni, quoiqu'il en coûte au Roi davantage ; mais je prétends bien qu'on leur rabatra en fin de compte. Et quant aux Grisons, ils n'en font nulle difficulté ; & ce que nous sommes contraints de leur délivrer, c'est par le manquement de leur solde.

Vous aurez vu par les états de M. Doujat, comme le manque de fonds pour le payement des gens de guerre a absorbé une bonne partie des

deniers extraordinaires que vous nous avez envoyés, pour ce que vous ne m'envoyez pas les fonds de tous les gens de guerre qui sont sur l'état du Roi, mais seulement ce que vous estimez qui peut-être effectif, dont il est provenu une grande erreur de calcul, ce qui nous a altéré nos deniers extraordinaires; de telle façon qu'il a fallu emprunter de tous côtés, afin que le pain ne manquât point.

Pour le canon, vous voyez par ce que dessus, que nous n'en avons pu acheter.

Reste à parler des fortifications: je n'ai pu travailler au fort de Tiran, quoique de tout nécessaire, faute d'argent; car c'étoit une piéce de 100000 liv. Mais en attendant, j'ai fait accommoder les châteaux de Sondrio & Grosso, pour contenir la vallée en devoir, & pour retirer nos bagages & munitions de guerre. Car jusqu'à présent si j'eusse été défait en un combat, tout étoit perdu sans ressource. Outre cela il faut tou-

jours travailler à la Rive pour en amoindrir les gardes, au château de Chiavennes, au fort des Bains & à celui de Siiff; je sçais bien que ce ne sont pas de grandes dépenses durant l'hyver, mais toujours il en faut faire. Il y a plus : je me suis placé à Morbeigne à la tête du fort de Fuentes (*a*). Je voudrois continuer le fort que j'y avois commencé l'été passé, à quoi les Espagnols n'ont point touché, & mettre mon camp en sûreté ; cela ne se peut faire sans

(*a*) Ce fort, dont la construction en 1603 occasionna les longs troubles de la Valteline, est situé sur un roc, à l'endroit où l'Adda se jette dans le lac de *Como*, dans le duché de Milan, dans le Comasque, sur la frontiere de la Valteline, & du comté de Chiavenne. C'est un endroit très-mal-sain. On l'appelle *Forte Fuente*, & en latin *Arx Fontana*, du nom du comte de *Fuentes*, gouverneur du Milanez pour le roi d'Espagne, qui le fit élever en dépit des Grisons. Le fort de *Fuentes* est sur la côte septentrionale du lac de Como, à trente milles de la ville de Como, vers le septentrion.

travail, & le travail ſans argent effectif, & non ſur des préſuppoſitions qu'il y en doit avoir.

Pour donc venir à ce qui eſt néceſſaire pour bien ſervir le Roi ici, il faut nos recrues à tous les régimens, & l'augmentation de trois compagnies aux régimens qui n'en ont que douze.

Il faut par avance tous les mois de ſix ſemaines 100000 liv. pour le pain de munition dont vous retirerez dès Paris, ſi vous voulez, les 12 deniers par ration aux François, & le tout aux Suiſſes.

Il faut envoyer le fonds des gens de guerre entier, vous aſſurant que les deniers revenans bons ne ſeront point grivelés.

Il faut un fonds extraordinaire de 20000 liv. par mois pour travailler aux forts, & pour les munir & bâtir.

Je ne comprends point en cela ce qui eſt du fort de France & du Steig, comme choſe ſéparée de ce fonds, quoique j'aye été obligé d'en faire bailler juſqu'à préſent.

M. Doujat eſt allé pour traiter avec Florin Friol, pour la fourniture des troupes qui ſont au Steig, à la Rive, & dans l'Engadine, dont le bled doit venir de Zurich.

Après cela, il traitera pour celle qui vient d'Italie; à cet effet il arrivera des bleds ſur l'aſſurance que vous donnez d'envoyer promptement une lettre de change de 100000 liv. ſur Veniſe: en un mot, toutes choſes me ſont ſupportables, pourvu que le pain ne manque point, & il me manquera certainement, ſi nous n'avons de quoi l'acheter par avance. Mais ſi vous l'aſſignez à le prendre ſur les montres, je déclare dès à préſent, que quiconque l'entreprendra, s'en trouvera mauvais marchand. Pour moi je m'en décharge tout-à-fait, me contentant de la peine que j'y ai eue cette année; je ne laiſſerai d'y aſſiſter ledit ſieur Doujat en ce que je pourrai; mais je ne deſire pas d'être reſponſable des manquemens qui arriveront infailliblement ſans argent comptant. Je

sçai bien que pour ma maison, le pain me coûte quatre sols, qui n'est guéres meilleur que celui des soldats, c'est là le fondement de notre subsistance. Ne plaignez point d'envoyer des officiers de vivres; car ledit sieur Doujat, ou tel autre qui s'en mêle, aura de la peine à se démêler de cette affaire-là, s'il n'a des gens de métier. Quant aux monnoies de Venise, la pistole s'y met à plus haut prix qu'à Paris; mais si Prioleau est encore en cour, il vous en pourra informer. Assurez-vous, monsieur, que je ne me lasse point de servir le Roi; seulement deux choses me seroient dures à digérer, l'une que son armée périt entre mes mains faute de subsistance; l'autre, les calomnies du sieur du Landé & des siens: il va en cour bien préparé, je m'assure, à cela, & vous sçavez qu'il est écouté de gens qui ont pouvoir dans les affaires. Je me persuade que les inclinations de M. le cardinal sont pour moi. Je vous conjure, au nom de Dieu, de conti-

nuer à m'être bon ami, & à cet abord ne permettre que ses impostures soient reçues sans réponse; ma principale assurance est en vous, car j'ai vu combien ceux que vous avez protégés, s'en sont bien trouvés. Si vous me faites la même faveur, j'en espere le même succès, & vous en aurai une éternelle obligation; en un mot, vous n'êtes homme de complimens ni moi aussi: disposez de moi comme de vous-même, & me croyez sans varier.

A M. Bouthillier, le pere.

MONSIEUR,

Je crois que vous verrez le sieur du Landé avant la réception de cette lettre; car j'ai appris qu'il aime mieux aller médire de moi en cour, que d'obéir au Roi. S'en allant en Provence, où il est commandé de se rendre, il a assemblé les chefs des Ligues, a demandé témoignage de ses bonne vie & mœurs, & a tâché

d'obtenir une lettre d'eux, pour montrer qu'il étoit néceſſaire en ce pays pour le ſervice de Sa Majeſté. Je crois qu'il aura auſſi emporté ce qu'il aura pu de mémoires de particuliers contre moi, tant je ſçais qu'il eſt artificieux pour me nuire. En un mot, ſes malices noires, & les inſolences de ſon la Saliniere ſont incompatibles avec ma franchiſe. Et je vous conjure, au nom de Dieu, de me procurer ce repos, qu'avec les bonnes graces du Roi & de M. le cardinal, je n'aye jamais rien à démêler avec ces gens-là. J'attends mon principal ſupport de vous & de M. votre fils, j'en écris auſſi à M. de Bullion, duquel je me promets toute aſſiſtance ; mais ſur-tout je me perſuade que M. le cardinal ne me déniera ſa puiſſante protection, étant ſon ſerviteur au point que je le ſuis.

Je me ſuis placé à Morbeigne ; j'écris amplement à M. de Bullion ſur nos néceſſités, en réponſe d'une lettre qu'il m'a écrite, ce qui m'empêche de vous les redire ici, vous

ſuppliant, monſieur, de contribuer vos ſoins à ce qu'on ne nous laiſſe périr. Je vous baiſe bien humblement les mains, & demeure à jamais.

A M. Servien.

MONSIEUR,

Voyant que les Allemands ne me donnoient plus d'ombrage du côté du Tirol, je me ſuis avancé vers le fort de Fuentes, pour, en toutes façons, favoriſer les affaires du Milanois. J'y avois envoyé M. de Caniſy devant, afin de raccommoder les ponts, & que je puiſſe loger des deux côtés de la riviere d'Adde.

Voici comme ſont toutes le troupes du Roi, tant aux Griſons que la Valteline & les deux Comtés. Le régiment (*a*) de Greder, les quatre compagnies de Berne du régiment

---

(*a*) Wolffgang Greder, de Soleure, en étoit colonel.

de

de Schmid (*a*), & le régiment de Florin (*b*), ſont logés entre Coire & le Steig, & font la garde au Steig, à Flech (*c*) & au pont du Rhin, outre cela eſt la garniſon Françoiſe du fort de France.

Le régiment du colonel Genas' eſt à Caſtels (*d*) & au Val de Sorſet à ſix heures de Coire, & en lieu également diſtant, pour ſecourir le Steig & la comté de Chiavennes, & en un paſſage qu'il peut défendre contre une armée.

Les régiments de Salis (*e*) & de

(*a*) Compagnies d'André de Bonſtetten, & de George Steiger ; j'ignore les noms des autres capitaines de Berne.

(*b*) Chrétien Florin, gentilhomme de la ligue Griſe, en étoit colonel. Il fut depuis fort attaché aux Eſpagnols en 1639.

(*c*) Flæſch dans la ſeigneurie de Meyenfeld.

(d) *Caſtels*, l'une des ſept Juriſdictions de *la ligue* des Dix Juriſdictions, dans le Prætigæw ; ainſi que le Val de Schierſch, que M. de Rohan appelle Val de *Sorſet*.

(*e*) Uliſſe de Salis en étoit colonel.

Moline (*a*), sont dans la comté de Chiavennes.

Le colonel Schmid (*b*), avec cinq compagnies de son régiment, & le régiment du colonel Gouler (*c*), sont dans l'Engadine basse.

Le régiment de Bruker (*d*), dans la comté de Bormio.

Les neuf régimens François & les

(*a*) Antoine Molina, Grison, en étoit colonel.

(*b*) Caspar Schmid, de Zurich, en étoit colonel.

(*c*) Jean-Pierre Guler, de la ligue des Dix Jurisdictions, en étoit colonel. Il se distingua au combat de Morbegno, s'opposa en 1639 à la conclusion du capitulat de Milan, & fut assassiné à Coire, le 8 Janvier 1656, âgé de soixante-deux ans. Il s'étoit beaucoup signalé par sa valeur pour la liberté de sa patrie, contre les Autrichiens & les Espagnols, depuis 1620 jusqu'en 1639.

(*d*) Le chevalier André Brugger ou Brucker, gentilhomme de la ligue des Dix Jurisdictions, capitaine au régiment des Gardes-Suisses du roi Louis XIII, leva en 1635 un régiment Grison de son nom pour l'expédition de la Valteline, sous le duc de Rohan. Il mourut en 1665.

huit cornettes de cavalerie, font au camp de Morbeigne & gardent la Rive; & je les ai logés fort ferrés, afin de m'en pouvoir fervir plus facilement, foit pour attaquer, ou pour me défendre.

Nous avons la pefte à Coire & dans l'Engadine baffe, néanmoins elle n'eft point dans les troupes; elle ne laiffe de nous apporter beaucoup d'incommodité, pour ce que cela nous rend toute communication difficile, fur-tout du côté de Venife.

Le bled qui nourrit les troupes qui font vers Coire, à Sorfet, à Chiavennes & à la Rive, & dans l'Engadine baffe, vient de Zurich, & le recouvrons avec peine & très-grande dépenfe.

Celui qui entretient celles de la Valteline & comté de Bormio, vient d'Italie, & nous n'avons tout l'hiver de paffage affuré pour le faire venir que par l'Auriga, tellement que qui n'a de l'argent content pour faire les avances des provifions né-

ceſſaires, ne ſçauroit répondre de la ſubſiſtance de l'armée, j'en ai écrit à M. de Bullion amplement; j'ai cru pourtant, monſieur, que vous ne ſeriez fâché que je ne vous en touchaſſe un mot.

Les choſes donc du tout néceſſaires, pour conſerver la réputation des armes de Sa Majeſté en ce pays, ou pour l'augmenter, ſuivant ce qu'Elle pourra me commander, ſont premiérement l'argent néceſſaire pour la ſubſiſtance du pain & les recrues des régimens François, & l'augmentation de trois compagnies aux régimens qui n'en ont que douze. M. de la Frezeliere deſireroit fort, & moi auſſi, qu'il pût retirer les trois vieilles compagnies qu'il a, deux en Picardie, & une à Lure que j'y laiſſai. Il ſeroit bon de nous envoyer auſſi les deux compagnies que M. de Caniſy a en Picardie, car pour vous en parler franchement, j'aime beaucoup mieux l'accroiſſement des régimens que j'ai ici, que

le double de nouveaux, pour ce que ce ſont bons officiers, & ce ſont eux qui font battre les ſoldats. Si ces régimens étoient en cet état-là, je ne craindrois pas toute l'infanterie du Milanois; aſſurez vous, monſieur, je vous ſupplie, que j'ai une petite troupe qui fera un grand effort, en quelque lieu qu'elle donne. J'ai trois hommes ici, MM. de Caniſy, de la Frezeliere & de Lecque, que je ne changerois à aucuns que je connoiſſe; & quand nous ſerons enſemble, je me promets avec la bénédiction de Dieu & la bonne fortune du Roi, que nous tiendrons bon compte des ennemis de Sa Majeſté: j'attends avec impatience ſes commandemens ſur mes dernieres dépêches; cependant je vous demande la continuation de la faveur de vos bonnes graces, & que vous me croyiez autant que je le ſuis.

DÉPÊCHES DE LA COUR, par le ſieur Prioleau, du 30 Novembre, reçues le 23 Décembre 1635.

Lettre du Roi, pour faire reconnoître M. de Lecques, maréchal de camp.

Mon couſin, voulant pourvoir au beſoin que vous pourriez avoir d'Officiers en mon armée que vous commandez, pour y agir ſous vos ordres dans les diverſes occaſions qui ſe peuvent préſenter, j'ai fait choix du ſieur de Lecques, qui eſt en madite armée, pour y faire dorénavant les fonctions de la charge de maréchal de camp, dont je lui ai fait expédier le brevet, ayant eu à plaiſir de rencontrer cette occaſion de lui témoigner la ſatisfaction que j'ai des bons ſervices qu'il m'a rendus aux deux derniers combats que vous

avez faits contre les armées Impériale & Espagnole, sur quoi je vous fais cette lettre pour vous en donner avis, afin que suivant mon intention, vous fassiez reconnoître ledit sieur de Lecques, en ladite qualité, dans mon armée, de tous ceux qu'il appartiendra; & n'étant la présente pour autre sujet, je prie Dieu, vous avoir, mon cousin, en sa sainte garde. Ecrit à saint Germain-en-Laye, le 30 Novembre 1635.

Lettre du Roi, pour faire reconnoître M. de la Frezeliere, maréchal de camp, dudit jour.

Mon cousin, voulant pourvoir au besoin que vous pourriez avoir d'Officiers en mon armée que vous commandez, pour y agir sous vos ordres dans les diverses occasions qui se peuvent présenter, j'ai fait choix du sieur de Frezeliere qui est en madite armée, pour y faire dorénavant les fonctions de la charge de maréchal de camp, dont je lui ai fait expédier

le brevet, ayant eu à plaisir de rencontrer cette occasion de lui témoigner la satisfaction que j'ai des bons services qu'il m'a rendus aux deux derniers combats que vous avez eu contre les armées Impériale & Espagnole : sur quoi je vous fais cette lettre, pour vous en donner avis, afin que suivant mon intention, vous fassiez reconnoître & obéir ledit sieur de Frezeliere en ladite qualité, dans madite armée, de tous ceux qu'il appartiendra ; & n'étant la présente pour autre sujet, je prie Dieu vous avoir, mon cousin, en sa sainte garde. Ecrit à S. Germain-en-Laye, le 30 Novembre 1635.

Lettre du Roi, à M. le duc de Rohan, dudit jour.

Mon cousin, ayant appris par le récit que m'a fait le sieur de Prioleau (*a*), la cinquiéme victoire que

(*a*) Le combat d'Ottmersheim, le 26 Fé-

vous avez obtenue ſur les ennemis, depuis que vous commandez mes armées dans la Valteline ; & comme le ſuccès en eſt beaucoup plus avantageux au bien de mes affaires que des précédentes, je ne puis vous exprimer la joie que j'ai de voir mes armes acquérir tant de gloire ſous votre prudente conduite, ni la ſatisfaction que j'ai de tant de ſignalés ſervices que vous me rendez, & à cet état, voulant bien que vous conſerviez cette lettre pour une marque du reſſentiment qui m'en demeure, & du ſouvenir que j'en aurai à jamais. J'ai ſçu auſſi avec combien de courage & de valeur les officiers & ſoldats de mon armée ſe ſont tous portés en cette derniere rencontre. Et deſire que vous leur témoigniez la connoiſſance

vrier 1635 ; le combat de Luvino, le 27 Juin ; le combat de Mazzo, le 3 Juillet ; la priſe de Bormio, le même mois ; le combat de Freel, le 31 Octobre ; celui de Morbegno, le 10 Novembre de la même année.

que j'en ai, & la disposition où je suis de les gratifier de bon cœur, lorsqu'il s'en offrira occasion. Ledit Prioleau vous fera entendre le surplus de mes intentions, & ce que j'estime devoir être fait pour profiter comme il faut des avantages que Dieu a donné à mes armes. A quoi m'assurant que vous contribuerez encore le même zéle, & les mêmes soins, je ne vous ferai celle-ci plus longue. Priant sur ce Dieu vous avoir, mon cousin, en sa sainte garde. Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le 5e jour de Décembre 1635.

De M. Servien, du 4 Décembre 1635.

MONSIEUR,

Espérant peut-être d'être plus heureux envers le sieur Prioleau, que je n'ai été envers tous vos autres couriers qui s'en sont allés sans me rien dire ni prendre mes dépêches, je prépare celle-ci, afin que s'il prend

la peine de me venir voir, je la lui puisse délivrer, sans retarder son départ pour lequel nous avons intérêt de le presser, à cause des ordres qu'il vous porte.

Enfin l'on a reconnu dans le conseil du Roi, qu'il importe de ne conserver pas la Valteline par des combats si fréquens. Il a été résolu de faire fonds de 30000 écus, pour faire & parachever promptement les forts que vous jugerez nécessaires, afin d'assurer cette conquête par une voie moins périlleuse, & ne l'exposer pas si souvent aux événemens douteux des combats, de crainte que la perte d'un seul ne fît perdre au Roi ce que cinq différentes victoires lui ont conservé sous votre généreuse conduite. L'on fera partir au premier jour un gentilhomme pour avoir soin particuliérement de ces travaux, qui sera accompagné d'un fonds considérable destiné pour cet effet; & pour preuve que c'est une affaire extrêmement affectionnée, monseigneur le cardinal a voulu

choisir le lieutenant de ses gardes, pour en aller prendre le soin, & fera partir avec lui un ingénieur pour les tracer & en avoir la conduite.

En même temps l'on a résolu de remplacer les 10000 livres qui avoient été ci-devant envoyés pour acheter des canons, desquels vous pourrez cependant vous assurer dans les états de Venise.

L'on envoyera aussi 25000 livres pour remplir les forts nouveaux que vous ferez faire, & ceux qui sont déja faits, tant des munitions de guerre que des vivres nécessaires ; ensorte qu'il y en ait pour trois mois, peut-être ne jugerez-vous pas cette somme suffisante ; mais sur ce qu'il vous plaira nous envoyer, l'on y fera ajoûter ce que vous marquerez être nécessaire : car à quelque prix que ce soit, on veut faire achever les forts & les munitionner pour trois mois ; & je vous dirai avec cela, que S. M. voudroit qu'il y en eût coûté le double, & que

tout cela fût achevé avant l'arrivée du printemps. On ne doute point que vous n'employiez de bon cœur tous vos ſoins pour faire travailler diligemment, & votre économie ordinaire pour y apporter tout le ménage qui ſe pourra.

Quant aux articles de vos dépêches précédentes, MM. les ſurintendans auxquels j'ai pris ſoin d'en parler diverſes fois, auſſi-tôt que j'ai été délivré d'une maladie qui m'a retenu quelque temps dans la chambre, m'ont aſſuré y avoir pourvu. Le principal & le plus preſſé étoit celui du pain, pour lequel ils croient envoyer un fonds ſuffiſant, quand ils vous donnent 26000 livres par mois, qui eſt pour les troupes Françoiſes, que l'on compte ſur le pied de 6000 hommes, à raiſon de trois ſols la ration. Pour ce qui eſt des Suiſſes, il eſt certain qu'étant payés à douze montres, il eſt raiſonnable qu'ils payent le pain au prix qu'il coûte au Roi, duquel par conſéquent le fonds ſe trouve dans

leurs montres. Je vous puis aſſurer que jamais on ne le donne aux Suiſſes dans les armées du Roi, à cauſe de cette différence de paye ; & quand ils ſe rencontrent en quelque lieu où ils n'en peuvent trouver que par les mains du munitionnaire, la plus grande faveur qu'ils ayent jamais eſpéré, a été de le payer au prix que S. M. le paye, & d'être ſeulement délivrés du prix exceſſif que le munitionnaire y pourroit mettre, n'étant pas obligé de leur en fournir. Je m'aſſure que le ſieur Prioleau vous porte un certificat des Suiſſes du régiment des Gardes, pour prouver ce que je vous dis ; & s'il reſte quelque difficulté ſur le fait dudit pain, nous y ferons pourvoir ſur les mémoires qu'il vous plaira nous adreſſer, leſquels nous apprendront la vérité & les inconvéniens qu'il faut éviter avec moins de complaiſance que vos couriers, ſur leſquels, quand ils témoignent d'être contens, nous aurions mauvaiſe grace d'enchérir.

Je ſuis obligé de vous dire que le ſieur Prioleau vous a fort bien ſervi, & qu'il a fort ſatisfait monſeigneur le cardinal dans le conſeil où il a été ouï aujourd'hui ; mais je n'ai pas moins de ſujet de me plaindre de lui que des autres, puiſqu'il ne m'a pas encore fait la faveur de me venir voir. Je crois que vous ne lui avez pas donné charge de me céler, comme il a fait, les entrepriſes dont vous lui avez ordonné de faire les propoſitions. Quoiqu'il ait pu conſidérer ou ma perſonne ou ma charge, il n'avoit pas ſujet de me traiter de la ſorte ; car, comme madame de Rohan lui aura pu dire que je ne ſuis pas le moins affectionné ni le moins conſtant de vos ſerviteurs, il aura pu voir que monſeigneur le cardinal ne ſe méfie pas de moi pour les affaires ſecrettes, principalement celles qui dépendent de ma charge, comme ſont toutes les actions de guerre.

Je vous envoie les dépêches pour MM. de Frezeliere & de Lecques,

afin qu'ils reçoivent par vos mains l'honneur que le Roi leur fait à tous deux, de leur donner la charge de maréchal de camp. Je vous adresse aussi une dépêche pour M. le (*a*) colonel Greder, par laquelle le Roi lui témoigne la satisfaction qu'il a de son service. Le sieur Prioleau emporte un ordre pour faire délivrer à Lyon tous les habits qui y sont, pour être distribués dans votre armée. J'avois fait résoudre une partie de 6000 livres, pour employer au secours des pauvres blessés; & j'ose ajoûter que si quelques officiers se sont signalés plus que les autres en ce dernier combat, Sa Majesté leur accordera volontiers, à votre recommandation, des lettres d'anoblissement, s'il vous plaît m'en envoyer un mémoire accompagné de votre certificat, Sadite Majesté se promettant que vous le donnerez sans faveur. Je vous adresse

(*a*) Wolffgang Greder, de Soleure.

aussi l'ordre pour faire aller servir en Provence M. du Landé. Pour les recrues, il faut qu'il vous plaise nous envoyer des officiers pour y travailler promptement. L'on a déja résolu de mettre les régimens de Canisy, Frezeliere & Lecques à 20 compagnies, & d'en faire des régimens de Provinces à drapeaux blancs. Le Roi estime que l'on doit licencier celui de Cerny, & qu'il faut choisir six des officiers, pour en mettre deux dans chacun de sesdits régimens. S. M. a donné la lieutenance-colonelle de Lecques au sieur de Boissy; pour les autres cinq, il faudra qu'il vous plaise d'en faire le choix. Par ce moyen il restera six compagnies nouvelles à faire dans chacun des régimens de Canisy & Frezeliere, & trois dans celui de Lecques, qui feront quinze compagnies d'augmentation que vous recevrez au printemps, lesquelles avec le régiment (*a*) de Téobon, qui sera

(*a*) Peut-être Charles de Rochefort,

de seize compagnies, vous renforceront de plus de 3000 hommes, sans compter les recrues qu'il faudra faire dans les mêmes corps auxquels lesdites compagnies sont ajoutées, & dans les autres régimens qui vous demeurent. Il faudra, s'il vous plaît, empêcher que le départ du sieur du Landé ne fasse dépérir son régiment, que l'on marque être encore en fort bon état.

Il ne me reste, monsieur, pour finir une si longue lettre, qu'à vous témoigner les applaudissemens & les louanges que chacun vous donne. Votre seule armée a gagné des victoires, cependant que les autres plus grandes sont demeurées sans rien faire. Je vous assure que je n'en ai pas moins de joie pour votre intérêt, que pour ceux du Roi, étant véritablement & avec toute l'affection qu'on le peut être.

Theaubon-Saint-Angel, marquis de Theaubon, qui avoit levé un régiment d'infanterie le 26 Février 1619.

Lettre de M. Bouthillier pere, dudit jour.

MONSIEUR,

Le Roi vous envoie promptement le sieur Prioleau, tant pour ne vous laisser plus long-temps sans les témoignages du contentement que Sa Majesté a reçu, & de la satisfaction qui Lui demeure de l'avantageux succès que ses armes ont eu entre vos mains, que pour vous informer par la dépêche que ledit sieur Prioleau vous rendra de ses intentions sur ce qu'il a proposé ici de votre part, de laquelle il est très-vrai de dire qu'il ne nous vient que toutes bonnes nouvelles; cette derniere, presque en même temps que la retraite de Valence, ne pouvoit arriver plus à propos. Le Roi s'assure que vous ne demeurerez pas en si beau chemin; & pour vous donner moyen de suivre votre pointe, comme vous jugerez le devoir faire

pour le bien de ſon ſervice, Sa Majeſté vous envoie ſes ordres & les choſes néceſſaires, ainſi que vous verrez par le mémoire & inſtruction qu'Elle a commandé ſur ce ſujet. Le ſieur Prioleau vous fera auſſi voir la réponſe que M. de Bullion & moi lui avons faite ſur un mémoire qu'il nous a donné des choſes néceſſaires pour la ſubſiſtance & pour la perfection des forts commencés ; ſur quoi, nous eſtimons que vous demeurez ſatisfait de nous qui faiſons tout ce qui nous eſt poſſible.

Au reſte, monſieur, je ne vous puis dire combien j'ai eu de joie en mon particulier de la gloire que vous avez remportée en cette derniere occaſion, en laquelle ceux qui vous honorent, comme je fais, ont ſujet de louer Dieu de ce qu'il vous a préſervé dans les dangers que vous avez courus, ayant fait beaucoup plus que ne doit un général d'armée, vous étant mêlé parmi les ennemis, & ayant combattu long-temps de votre main, comme

vous avez fait. Je vous supplie de croire que personne ne s'en est plus réjoui que moi qui vous desire de tout mon cœur tous les signalés & avantageux succès que vous pouvez souhaiter pour le service du Roi. Vous baisant sur ce, très-humblement les mains, je demeure.

Et plus bas : Monsieur, depuis cette lettre écrite, le sieur Prioleau m'a apporté la derniere dépêche que vous lui avez faite par le retour de M. Lasnier. Je n'ai pas été d'avis qu'il retardât pour cela son partement, non plus que pour les copies des papiers trouvés dans la cassette de Serbellon, que j'envoyai hier à monseigneur le cardinal. Le sieur Prioleau me laisse entre les mains les copies que vous lui avez envoyées par ledit sieur Lasnier, de l'instruction donnée par M. le duc de Savoye au sieur de Luzançon que S. A. vous a dépêché, & la copie aussi de la réponse que vous lui avez faite, que je vous puis dire par avance être parfaitement bien. Le

Roi la verra aujourd'hui & S. E. pareillement, & desirera que l'on vous dépêchera aussi-tôt le vicomte de Melun, ou le sieur de Saint-Léger. L'instruction du sieur de Luzançon fait clairement voir les bonnes intentions de S. A.

De M. Bouthillier fils, dudit jour.

MONSIEUR,

J'aurois peine à vous représenter la joie que le Roi eut, lorsqu'il apprit la bonne nouvelle que le sieur Prioleau a apportée, & la satisfaction qui demeure à S. M. de l'avantageux succès que ses armes ont entre vos mains, spécialement cette derniere défaite des Espagnols. Ledit sieur Prioleau vous pourra dire qu'il a connu facilement par les sentimens de S. M. qu'elle est grande, outre que vous en serez encore plus particuliérement assuré par la lettre qu'Elle vous a écrit. Je laisse aussi audit sieur Prioleau de vous faire

entendre combien M. le cardinal a été aise de ce succès qui le confirme dans la grande estime qu'il a fait de vous, & dans l'espérance que vous porterez grand coup à l'avancement des affaires du Roi dans votre voisinage. S. E. a des témoignages si certains de votre amitié, que vous ne devez point douter que la sienne en votre endroit ne soit telle que vous sçauriez desirer. Pour moi, monsieur, je continuerai toute ma vie dans la profession que je fais de vous honorer & servir, vous suppliant de croire qu'il n'y a personne au monde qui desire plus que moi d'en rencontrer les occasions, & qu'elles me seront toujours très-cheres. Vous verrez par le mémoire qui sera dans la dépêche, les intentions du Roi touchant ce que ledit sieur Prioleau a proposé suivant vos ordres, & le dernier article d'icelui vous apprendra que S. M. est contente que M. de Candale ne vienne point en Valteline; ce qu'elle avoit entiérement laissé à votre

choix. Vous aurez aussi contentement entier pour ce qui est de M. du Landé. Le vicomte de Melun ou le sieur de Saint-Léger vous en porteront la dépêche, à quoi vous pouvez vous assurer que je tiendrai la main. Je ne vous dis rien, monsieur, de l'excès de ma joie, lorsque le sieur Prioleau me dit la bonne nouvelle, tant pour l'avantage du service du Roi, que pour le contentement que Sa Majesté devoit avoir de vous, comme Elle a eu plus grand qu'il ne se peut représenter. Je vous supplie donc d'avoir agréable que je vous témoigne les véritables sentimens que j'ai de voir votre vertu en l'estime qu'elle mérite dans l'esprit du Roi & dans le public. Il n'y a rien ici de nouveau que le sieur Prioleau ne sçache. Galas s'est retiré vers Spire. Le duc Charles suivra bientôt la même route, ou ira vers la Franche-Comté. Bannier (*a*) a défait 7000 hommes de

(*a*) Jean Bannier, ou comte de *Banner*, l'élec-

l'électeur de Saxe, qui avoit osé passer l'Elbe. Sur ce, je vous baise très-humblement les mains, & suis.

Du Roy, du 11 Décembre.

Mon cousin, je reçois continuellement de bonnes nouvelles de vous. Celles que Prioleau m'a apportées, sont telles que je ne puis assez vous témoigner le contentement que j'ai de l'avantage que vous avez acquis à mes armes par un succès si à propos. Je le sçais estimer selon les circonstances qui le rendoient assez difficile, & suis bien informé que votre prudence & votre valeur y ont également part. Vous ne devez point douter que je ne desire reconnoître un service si important pour le bien de mes af-

---

d'une maison très-noble de Suede, général des Suédois en Allemagne, l'un des plus grands capitaines de son siécle, mourut à Halberstadt le 10 Mai 1641, âgé de 41 ans.

faires, & tous ceux aussi que vous m'avez rendus auparavant par-delà, comme ils méritent ; ce que je vous ferai connoître par effets. Ledit Prioleau m'a donné compte bien exact du combat, & des preuves que les sieurs de Canisy & de la Frezeliere y ont rendues de leur courage, comme aussi le sieur de Lecques, quoique son régiment eût pris l'épouvante. Je vous prie de leur témoigner la satisfaction que j'en ai, & à mes autres bons serviteurs qui ont tous bien fait en cette occasion, sans oublier les Suisses, & entr'autres le colonel (*a*) Greder, auquel j'envoie une chaîne d'or, avec ma médaille que vous lui donnerez. Vous recevrez avec cette lettre un mémoire,

---

(*a*) Wolffgang Greder, de Soleure. Ce brave colonel mourut le 17 Octobre 1641, dans Aire assiégé par les Espagnols, après avoir donné avec son régiment les plus grandes marques de valeur & de fidélité. *Voyez l'Hist. milit. des Suisses, T. VI, pag.* 476-478.

par lequel vous apprendrez mes intentions ſur ce que Prioleau a propoſé ici, ſuivant vos ordres. Vous y remettant donc, je ne ferai la préſente plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon couſin, en ſa ſainte garde. Ecrit à S. Germain-en-Laye, &c.

Mémoire du Roi.

M. le duc de Rohan verra par le préſent mémoire les intentions de Sa Majeſté ſur les propoſitions qui lui ont été faites par le ſieur de Prioleau, ſuivant l'ordre dudit ſieur duc.

Les Griſons conſentiront que les Valtelins jouiſſent des articles, concernant la religion & l'exécution des juges, pour le criminel & civil, conformément au traité de Monçon.

Pareillement les Valtelins reconnoîtront que la ſouveraineté de la Valteline, Chiavenne, & Bormio appartient aux Griſons, & conſentiront qu'ils jouiſſent des droits de ſou-

veraineté qui seront spécifiés, pour éviter tous débats à l'avenir.

C'est à sçavoir, pour faire paix, guerre, alliance, droit & garde des passages, battre monnoie, imposer gabelles, selon le droit ordinaire, & comme il étoit avant ces mouvemens, sans nouvelles impositions.

Pour les droits de souveraineté de moindre conséquence, comme la pêche, chasse, port des armes pour les particuliers, M. le duc de Rohan fera consentir les parties à ce qui sera de plus faisable & juste.

Pour ce qui regarde les différends qui pourroient intervenir entre les Grisons & les Valtelins, sur quelque nature que ce puisse être, la connoissance & décision en sera remise à l'ambassadeur de France.

Le payement des 25000 ducats sera fait par les Valtelins, & le Roi sera supplié de leur aider en ce payement de quelque avance, jusques à ce que leur pays soit remis des dommages de la guerre.

Quant aux arrérages des 25000 ducats, non payés depuis dix ans, il s'en fera une cotte mal taillée, qui se pourra payer après la paix, lorsque l'on retirera les François de la Valteline.

Et pour plus claire intelligence des intentions du Roi sur ce que dessus, Sa Majesté prêtera aux Valtelins le cens qu'ils sont obligés de donner aux Grisons, dont M. de Rohan prendra le meilleur marché qu'il pourra, à commencer le payement au temps de la paix, s'il se peut, sinon en tel temps dont ledit sieur duc de Rohan conviendra, du consentement des parties.

Pour les arrérages, ledit sieur duc de Rohan composera avec les Grisons, jusques à cent mille francs ou cinquante mille écus, payables seulement au temps de la paix générale, lorsqu'on démolira les forts & qu'on retirera les François, leur faisant connoître que les dépenses que le Roi fait présentement pour eux, sont excessives. S'il peut, il les fera con-

tenter à moins ; l'inportance de cette affaire requiert diligence & sûreté, pour laquelle il semble à propos que ledit sieur duc de Rohan fasse tomber d'accord les Grisons & les Valtelins, à consentir lesdits articles, où il faut prendre garde que les formes soient si bien observées que les Espagnols ou leurs adhérans n'ayent rien à reprocher avec raison contre la validité de cet accord, au temps du traité de la paix générale.

Les Grisons & les Valtelins ayant ensemble arrêté ce que dessus, le Roi donnera pouvoir audit sieur duc de Rohan d'agréer & d'approuver la demande qu'ils en feront à Sa Majesté. Il sera bon de disposer les choses à ce que cet accord ainsi passé entre les Grisons & les Valtelins, & approuvé de Sa Majesté, soit appuyé & maintenu par les cantons des Suisses, & s'il se peut par la république de Venise, sur quoi ledit sieur duc de Rohan tiendra correspondance avec les ambassadeurs de Sa Ma-

jeſté eſdits lieux, pour y agir ſelon qu'il jugera être requis par l'état & la ſuite des affaires.

Il eſt évident qu'un tel traité ne peut être que très-avantageux à tous, & qu'il n'y a que les Eſpagnols qui s'en peuvent fâcher, mais ſans raiſon, ne pouvant plus alléguer le traité de Monçon (*a*), lequel en ce cas ſeroit obſervé en tous ſes points, étant certain que par ledit traité la ſouveraineté étoit réſervée aux Griſons par le premier article d'icelui, qui porte que leſdits Griſons ſeront maintenus en tous leurs droits dont ils étoient en poſſeſſion auparavant l'année 1617, hormis aux points auxquels il ſeroit dérogé formellement par ledit traité. Or par le traité de Monçon, il n'y eſt dérogé qu'aux articles de la religion & des magiſtrats, & nul ne doute qu'en ladite année 1617, les Griſons étoient ſouverains en la Valteline.

(*a*) Conclu le 5 Mars 1626.

De plus il eſt dit par ledit traité, que les deux Rois s'employeront de bonne foi pour faire que ledit traité ſoit accepté des parties. Au contraire les Eſpagnols y ont contrevenu manifeſtement en tous les points, par la force ouverte, & par leurs cabales, & ont empêché les Valtelins de s'accorder avec les Griſons ; de ſorte que le Roi fait ce qu'il doit, d'accorder les parties, ſans y appeller les Eſpagnols, comme étant infracteurs dudit traité.

Sa Majeſté aura très-agréable que M. le duc de Rohan avance cette affaire autant qu'il pourra, & s'il eſt beſoin de trois ou quatre mille écus, pour y diſpoſer ceux qui y ont du pouvoir ; Sa Majeſté conſentira volontiers que l'on faſſe cette dépenſe, & que ledit ſieur duc Lui faſſe entendre ce qui ſera de beſoin, s'aſſurant de ſa prudente affection & bon ménage.

Le Roi approuve grandement l'entrepriſe de Lecco & de Como, qui ſera ici tenue fort ſecrette ; Sa Ma-

jeſté en a donné avis au duc de Savoye par le ſieur d'Hemeri, il y a ſix jours, avec charge audit ſieur d'Hemeri de n'en communiquer qu'audit ſieur duc ſeul, & d'appuyer de tout ſon pouvoir cette entrepriſe qu'Elle juge de grande conſidération. Elle a renvoyé exprès en diligence le ſieur Prioleau, pour ne laiſſer perdre d'un ſeul moment audit ſieur duc de Rohan les occaſions de cette exécution qu'Elle confie à ſa prudence.

Le vicomte de Melun ou le ſieur de Saint-Leger partiront dans peu de jours, pour porter la réſolution des autres points propoſés par ledit ſieur Prioleau, ſur leſquels Sa Majeſté fera pourvoir promptement pour le pain, les recrues, vivres, fort de Tiran & autres choſes.

Sa Majeſté deſire que M. de Rohan faſſe tout ce qu'il pourra pour empêcher que les troupes ſe débandent, ne donnant point de congé que pour grande néceſſité.

M. le duc de Rohan ſçaura par

le sieur Meliand les propositions du commissaire (*a*) impérial, en la derniere assemblée de Lucerne, pour le dépôt de la Valteline, sur quoi ledit sieur duc fera faire aux Grisons la réponse convenable aux intentions du Roi pour leur bien. Il sera bon que, sans que les Grisons se relâchent de ce qui est nécessaire pour leur avantage & celui de la France, ils essayent de convier les Suisses, d'appuyer leur bon droit en toutes occasions contre les dangereux desseins de la maison d'Autriche.

Sa Majesté aura fort agréable que l'on fasse promptement élire pour

(*a*) Jacques-Annibal, comte de Hohen-Embs, fils de Caspar comte de Hohen-Embs, & petit-fils de Jacques Annibal, comte de Hohen-Embs, & de Hortense, comtesse de Borromée, sœur de S. Charles. Il épousa en premieres nôces Anne Sidonia, duchesse de Teschin, & en secondes, Françoise, comtesse de Hohen-Zollern. Il étoit commissaire de l'Empereur, près du corps Helvétique depuis 1635 jusqu'en 1639.

évêque de Coire le prévôt de l'église dudit lieu, auquel Sa Majesté témoignera sa bonne volonté & assistance en ses besoins, en faveur des catholiques, le bon traitement desquels, tant aux Grisons qu'en la Valteline, le Roi recommande instamment audit sieur duc, & spécialement la mission des Capucins.

Le Roi témoigne à M. le duc de Rohan par sa lettre la satisfaction que Sa Majesté a du succès que ses armes ont eu contre les Espagnols par la conduite, valeur & courage dudit sieur duc, duquel Elle connoît de plus en plus le soin & la prudence, qui le fait suffire par-delà à tout ce qui se présente pour son service, & en tous les lieux de la vallée, où ayant été attaqué par les deux extrémités il a été à temps d'un bout à l'autre pour en chasser les ennemis; ce qui fait juger à Sa Majesté, maintenant que les passages du Tirol seront fermés aux Allemands par les neiges, qu'il n'aura rien à craindre

dans ladite vallée de ce côté-là, de sorte que ledit sieur duc pourra exécuter le dessein sus-mentionné, sans qu'il soit besoin qu'il demeure dans ladite vallée personne de telle autorité que celle que l'on destinoit à M. le duc de Candale, sur la proposition dudit dessein, Sa majesté trouve donc bon que ledit sieur duc de Rohan retienne la dépêche qui lui a été envoyée pour ledit sieur de Candale à ce qu'il vînt en ladite vallée. Fait à S. Germain-en-Laye, le 3 Décembre 1635.



DÉPÊCHES EN COUR, par le ſieur Gaillan, du 3 Janvier 1636. Du camp de Morbeigno.

A M. Bouthillier.

MONSIEUR,

M. de Caniſy partant dans deux jours, j'ai réſervé à faire par lui les remercimens que je dois au Roi, à M. le cardinal & à vous ; néanmoins je ne puis me tenir de vous témoigner par avance le reſſentiment que j'ai de la continuation de vos faveurs, & notamment de celles qu'il vous a plû me départir en la derniere occurence, laquelle vous avez fait valoir au-delà de ce que j'euſſe jamais pu eſpérer.

Je n'entrerai point par celle-ci plus avant en matiere, remettant le tout au rapport qu'en fera ledit ſieur

de Canisy, qui s'en va informé de toutes choses, & chargé des mémoires nécessaires.

J'ai mis les fers au feu pour l'accommodement des Grisons & Valtelins, mais je n'y vois pas encore assez clair pour en rendre compte à Sa Majesté ; cependant ayant besoin de toutes nos piéces, je vous supplie de ne retarder point à nous envoyer les provisions que je vous ai demandées du gouvernement de la comté, ville & château de Chiavennes, pour le sieur colonel (a) de Salis, & les autres lettres de noblesse pour les capitaines (b) Rozerol & Steffentis, ces trois personnes nous étant très-utiles pour notre négociation.

Les Espagnols voyant les Allemands retirés, & moi approcher, montrent avoir grande peur de mon

(a) Ulisse de Salis.

(b) Rosenrol, lieutenant-colonel du régiment Grison de Molina.

paſſage dans le Milanois, & ſe fortifient à Lecco gaillardement; cela n'empêchera pas, quand je ſerai en bon état, que m'ajuſtant avec M. de Savoye, nous ne continuerons le deſſein propoſé. Sur ce, je vous baiſe bien humblement les mains, & ſuis.

A M. Servien, dudit jour.

MONSIEUR,

La joie que je reſſens de la ſatisfaction que Sa Majeſté témoigne avoir de mon ſervice, ſeroit complette de tout point, ſi en même temps elle ne ſe trouve altérée par le ſenſible déplaiſir que je reçois de vous voir mal ſatisfait du procédé que mes gens ont tenu à la cour envers vous. Je ne vous peux repréſenter, monſieur, combien cela me touche, ni la peine où je me trouve pour y remédier. Je ne prétends pas les excuſer, mais bien me trouvé-je ſurpris par un tel manquement, vu qu'au-

cun des anciens ne peut ignorer l'eſtime que je fais de votre bienveillance, ni le vif reſſentiment que je témoigne tous les jours des obligations que vous avez acquiſes ſur moi. Je ſçais que ma femme & le ſieur de Choiſy auroient déja tâché d'excuſer vers vous une telle faute, à quoi j'ajoûte que je ſuis tout prêt de vous en faire la ſatisfaction telle qu'il vous plaira l'ordonner.

Au reſte votre derniere lettre du 4 du paſſé, me donne une claire & entiere information des volontés de Sa Majeſté ſur toutes les affaires tant de ce pays que de l'armée.

Je me diſpoſe, ſuivant les ordres du Roi, à travailler aux forts néceſſaires pour la conſervation de cette vallée; mais ni le lieutenant des gardes de M. le cardinal, ni l'argent deſtiné pour cela, n'a pas encore comparu, ce qui recule toutes choſes. Si par quelque conſidération l'envoi de cet argent étoit demeuré accroché, je vous ſupplie de procurer que ſans retardement il nous

ſoit envoyé, n'y ayant point de temps à perdre pour faire travailler.

Il importe auſſi que ſans délai nos recrues nous ſoient envoyées, & que les officiers qui s'en vont vous trouver pour cet effet, ſoient promptement expédiés.

Le ſieur de Galian, major du régiment de Lecques, ſera porteur de la préſente; c'eſt un homme de fort bon ſervice, & qui s'eſt bien comporté en toutes les occaſions qui ſe ſont paſſées ici, & notamment en la derniere de Morbeigne : il eſt frere bâtard de M. de Lecques, & eſt pour pourſuivre des lettres de légitimation, par le conſentement dudit ſieur de Lecques. Puiſqu'il plaît au Roi de gratifier ceux qui ſe ſont ſignalés en cette derniere occurence, je crois que la grace de Sa Majeſté ne peut être mieux employée qu'en celui-ci.

Il y a au même régiment de Lecques un lieutenant nommé Benejet, qui menoit une des troupes des enfans perdus à Morbeigne, lequel a

donné tant de preuves de valeur & de courage, que le Roi accordant des lettres de noblesse à ceux qui ont bien fait, je suis obligé de vous dire qu'il n'y a personne qui les mérite mieux que lui.

Le sieur de Sendres, aide de camp dans cette armée, ayant demandé la compagnie vacante au régiment de Lecques par la mort du sieur Chalas, tué au combat de Morbeigne, je me sens obligé de vous le recommander pour ce sujet, comme personne qui mérite beaucoup plus que cela. Sur quoi, &c.

Au pere Joseph, dudit jour.

MONSIEUR, Vous ne continuez pas de m'obliger, mais vous comblez la mesure de tant de faveurs que jusques ici il vous a plu me départir. Mon secretaire à son retour m'a rendu compte de ce qu'il vous a plu faire pour moi en ces dernieres occurences, dont il me reste un ressentiment si vif dans le

cœur, que je ne crois jamais vous le pouvoir aſſez témoigner.

Pour le moins vous puis-je aſſurer que je ne ferai jamais rien dont vous puiſſiez avoir reproche, & que vous ne vous repentirez jamais de m'avoir appuyé de votre protection.

Cette petite armée fera quelque choſe de bon, pourvu qu'on veuille bien prendre ſoin de pourvoir à ſes néceſſités ; elle a préſentement beſoin de deux choſes dont elle ne ſe peut paſſer, c'eſt à ſçavoir des recrues & du pain.

Quant aux recrues, bien que le Roi & M. le cardinal les ayent commandées, ſi vous n'y mettez la main, je vois bien que c'eſt une affaire qui ira en longueur, cependant le temps viendra propre pour faire quelque choſe de bon. Les ennemis ſe renforceront, & nous n'aurons rien de prêt de ce qu'il nous faut. Je vous ſupplie donc de tenir la main à ce que les officiers envoyés vers M. Servien pour les re-

crues, ſoient promptement expédiés, & qu'il n'y ait retardement, ni pour le fonds, ni pour les commiſſions, ni pour les étapes. Voilà pour ce regard.

Pour le pain de munition, il nous faut avoir de l'argent par avance, pour ne vivre pas au jour la journée, & ne faut point s'attendre de le prendre ſur les montres. Mais il nous faut des lettres de change à Veniſe pou recevoir de quoi acheter du bled pour trois mois en un coup, & ainſi conſécutivement; & afin que cette propoſition n'effarouche pas meſſieurs les ſurintendans, elle peut-être adoucie par ce moyen ici, qui eſt que ſur le calcul que je leur envoye de la dépenſe du pain, pour chacun mois, ils rabatent ce qu'on en doit retirer ſur les montres, & nous le faſſent tenir par lettres de change. Je maintiens que ſi on ne prend cet expédient, les choſes n'iront jamais bien pour ce regard, parce que pour la paye des ſoldats faiſant leur compte ſur un pied qui ne répond pas au

nombre effectif que nous trouvons ici, il se rencontre qu'ils nous assignent le pain de munition sur des deniers revenans bons qui ne sont point, de sorte que comme cela nous demeurerons toujours en arriere ; c'est un mal duquel je me plains incessamment, & auquel on ne remédie jamais. Je vous envoye ici un petit mémoire sur ce sujet, vous suppliant de jetter les yeux dessus & de procurer qu'il y soit pourvu, sçachant mieux que personne de quelle importance sont les vivres. La valeur des soldats peut bien acquérir la gloire de quelques combats, mais le pain est la cause des plus entieres & des plus assurées victoires.

On me mande par mon secretaire, que le lieutenant des gardes de M. le cardinal, vient ici avec un ingénieur & 8000 liv. en pistoles. Il y a 15 jours que mondit secretaire est arrivé, & je ne vois rien de tout cela ; ce qui me met en des peines incroyables, & rompt toutes mes mesures.

Les Eſpagnols ſe fortifient à Lecco & à Como, de ſorte que mon deſſein ſe trouve rompu pour cette fois, non pas pour être éventé, mais parce que tout ce qui eſt facile, eſt ſoupçonneux.

M. de Savoye & moi ſommes après pour nous ajuſter; mais pour cet effet, il faut que nos recrues ſoient arrivées; cependant je continuerai le fort de Tiran, n'attendant pour cet effet que l'argent que le lieutenant des gardes de M. le cardinal me doit apporter.

Quant à la négociation touchant les affaires des Griſons & Valtelins, j'en ai déja mis les fers au feu. Vous ſçavez qu'en pareils cas, on ne manque pas de rencontrer des traverſes; je tâcherai de les ſurmonter, & en peu de temps vous donnerai part de tout. Sur ce, je vous baiſe les mains, & ſuis.

Je vous envoyerai le mémoire dont je vous fais mention par M. de Caniſy, afin qu'il puiſſe raiſonner ſur les points d'icelui. Il part dans deux jours; cependant par avance,

je vous ſupplie de vouloir bien vous employer pour l'exécution de tout ce que deſſus.

En la conjonĉture préſente de la négociation que j'ai pour les Griſons, il importe que je puiſſe promptement avoir les proviſions du gouvernement de Chiavennes, pour le ſieur colonel Salis, en confirmation de celles que je lui ai déja données, l'ayant établi gouverneur de ladite comté depuis quatre mois. Je vous ſupplie, monſieur, que je puiſſe avoir promptement cette expédition qui ne ſera pas de petite conſéquence pour le ſervice du Roi en ce pays. M. Bouthillier s'eſt chargé de ladite expédition.



DÉPÊCHES EN COUR, de M. le duc de Rohan, par le sieur Magnan, du 5 Janvier 1636. Du camp de Morbeigne.

AU ROY.

SIRE,

Je suis honteux de tant d'honneur que je reçois de Votre Majesté pour le peu de service que j'ai tâché de Lui rendre. Ma naissance Lui en doit bien davantage, & ses bontés en mon endroit m'obligent à exposer mille vies pour son service, si je les avois; aussi se peut-Elle assurer que celle que Dieu m'a donnée, je l'emploierai jusqu'au dernier soupir en l'exécution de ses commandemens. J'ai vu, Sire, les ordres que mon secretaire m'a apportés de la part de V. M. Je vais travailler incessamment en ce qui dépend de moi. J'ai mis

mis en charge MM. de la Frezeliere & de Lecques. Je m'assure qu'ils répondront à l'estime que Votre Majesté fait d'eux. J'attends le colonel Greder pour lui rendre le présent qu'Elle lui envoie en reconnoissance de son service. Les marques d'honneur, dont V. M. gratifie ceux qui l'ont bien servie, doivent inciter tout bon François & tout cœur généreux à faire mieux que jamais ; ceux qui ne s'en émouveront pas, ne seront dignes d'y participer. J'espere que telles méconnoissances ne se rencontreront point ici. Je Vous envoie un mémoire qui contient sommairement au vrai l'état de la dépense de cette armée, tant pour les arrérages du passé, que de ce qui est entiérement nécessaire à destiner pour la subsistance d'icelle. Je supplie très-humblement V. M. de le faire bien considérer, étant la derniere instance que je fais sur ce sujet, afin qu'on ne m'impute pas la ruine de son armée, si on néglige d'y pourvoir, selon mon mémoire. Sur

ce, je prie Dieu, Sire, qu'il comble Votre Majesté de toute félicité & grandeur,

A M. le cardinal de Richelieu.

MONSIEUR,

Comme de tous vos serviteurs, nul ne peut vous être plus fidéle que moi, aussi nul ne ressent si vivement les extrêmes obligations que je vous ai. Mon secretaire m'a fait entendre combien vous avez fait valoir la derniere action de Morbeigne, & les marques d'honneur que vous avez procuré pour toute cette armée, étant sans exemple; aussi doivent-elles combler de joie ceux qui en ont été honorés. Pour ce qui me regarde, monsieur, je confesse que j'en suis honteux, & me crois trop récompensé pour les services faits & à faire. Je vous envoie aussi, monsieur, un mémoire qui vous fera voir à quoi a été employé l'argent extraordinaire qui a été envoyé ici

depuis que M. Doujat y eſt. Dieu veuille que S. M. ſoit ſervie auſſi fidélement par-tout qu'ici. Je vous ſupplie très-humblement de vous aſſurer que c'eſt la pure vérité ſans aucune altération, & que l'affaire eſt de telle importance, que le moindre délai peut cauſer la ruine entiere de cette armée. Je vous demande pour la fin la continuation de votre protection & de l'honneur de vos bonnes graces, & que vous me croyiez plus que perſonne du monde.

A MM. les ſurintendans.

MESSIEURS,

Vous apprendrez par le mémoire de l'état de cette armée, comme quoi elle ne peut ſubſiſter, ſi on ne donne ordre au pain, non pas même la cavalerie, tellement que ſi à ce coup on n'y pourvoit pour l'avenir ſérieuſement & effectivement, je ſupplie très-humblement le Roi de

m'en vouloir décharger. Si au passé il y a eu de la malversation, il faut punir ceux qui l'ont faite. Pour moi, je répondrai de ce qui me concerne, de ma tête. J'ai mandé diverses fois que cette vallée & tout le pays des Grisons, n'a pas du bled pour nourrir la dixiéme partie des habitans qui y sont; nous n'en pouvons recouvrer qu'argent comptant, encore faut-il qu'il soit de poids, autrement on a de la peine à faire prendre les pistoles légeres, quoiqu'on en baille autant qu'il en faut pour leur déchet; ce qui a fait perdre sur 800 pistoles plus de 200 livres. Jugez si des lettres de change à Venise, pour l'achat des bleds de ce côté-là, ne seroient point un meilleur ménage, que faire une telle perte sur l'argent léger. Je m'attends aussi qu'au premier jour je recevrai une lettre de change de 100000 livres à Venise, comme vous m'avez promis, laquelle, si elle ne vient très-promptement, nous ne sçaurions nous maintenir. Je vous supplie bien

humblement, MM. pour la derniere fois que je vous en écrirai, vouloir y apporter, par vos soins & prudence, les remédes que le service de S. M. requiert. De ma part, je contribuerai tout ce qui dépend de moi; mais nul n'est tenu à l'impossible. Je vous baise bien humblement les mains, & vous supplie de me croire toujours.

A M. Servien.

MONSIEUR,

Le voyage de M. de Canisy se trouvant retardé de quelques jours, j'ai cru ne devoir différer de vous envoyer par avance ce mémoire, étant de telle importance, que le contenu en icelui ne peut souffrir délai. Je vous supplie de prendre la peine de le considérer & de l'appuyer de votre protection, puisqu'il est de telle conséquence, que si on n'y pourvoit pas, je ne puis répondre de la subsistance de l'armée. Je

n'entre pas en autre matiere avec vous par celle-ci, remettant cela au départ de M. de Canisy. Sur ce, je vous baise bien humblement les mains, & demeure.

A M. de Chavigny.

MONSIEUR,

Je vous ai écrit le 3 du mois passé par le major du régiment de Lecques, pour vous remercier bien humblement de la continuation de vos faveurs en tout ce qui me touche, & particuliérement de ce qu'il vous a plû en la derniere occurrence du combat de Morbeigne, faire valoir au Roi & à M. le cardinal le peu de service que j'ai tâché de rendre en cette occasion. A présent je vous envoie un mémoire qui en peu de mots contient l'état de toute la dépense de cette armée, de laquelle nous sommes en arriere par faute de fonds. Je vous supplie de vouloir appuyer ledit mémoire de

votre protection ; car il est de telle importance, que si on ne pourvoit au contenu d'icelui, il n'est pas à mon possible de pouvoir éviter la ruine entiere de cette armée. Ce sera le comble des autres faveurs que vous m'avez départies, qui m'obligent à jamais d'être.

Au Pere Joseph.

MONSIEUR, Le 3 de ce mois je vous ai écrit une ample lettre sur le sujet des nécessités de cette armée, vous suppliant de procurer qu'on y remédiât au plutôt. A présent je vous envoie le mémoire dont je vous faisois mention par la susdite lettre, afin qu'il vous plaise le considérer & l'appuyer de votre protection, la chose étant de telle importance, que le salut de cette armée en dépend entiérement. Je ne vous en dirai pas davantage par la présente, remettant le surplus à M. de Canisy, qui ne peut tarder de partir. Sur quoi

il ne me reste qu'à vous baiser les mains, & vous assurer que je suis.

Mémoire.

A cause qu'il n'a été fait fonds que pour 12000 hommes de pied, & que par les extraits, il s'en est trouvé davantage, il y a eu manque de fonds, en la sixieme monstre, tant sur les Suisses, Grisons que François, de la somme de. . . .	58000 l.
Pour la même raison en la septieme monstre, sur les François, de	25600 l.
En la huitieme monstre, par estimation, y aura manqué de . . .	18000 l.
A été payé à la garnison du fort de France, la solde de 233 hommes, pour la septieme monstre, outre la compagnie de 200 hommes, pour laquelle a été fait fonds.	2796 l.
Il faudra encore payer toute la garnison entiere pour la huitieme monstre, pour laquelle a été fait aucun fonds.	5600 l.
{ Sommes desdits manques de fonds sur les troupes. }	109996 l.

Il se délivre par chacun jour 7400 pains aux François de cette armée & des forts de France & de Rive, à raison de trois sols six

Ci-contre . . . . 109996 l.

deniers l'un portant l'autre, qui se monte durant le mois de Septembre, Octobre, Novembre & Décembre 157990 l. de laquelle fourniture en a été deduit aux François environ 52000 l. à raison de treize deniers pour chacune ration, laquelle déduction faite, resteroit encore 105990 l. sur laquelle somme nous n'avons en fonds que 60000 l. à raison de 20000 l. pour monstre, partant il y a eu manque de fonds sur ledit pain de la somme de . . . . 45900 l.

Somme totale desdits manques de fonds sur les troupes, & sur le pain. } 155896 l.

La menue dépense extraordinaire, ne monte qu'à . . . . . . 8000 l.

Les fortifications . . . . 24000 l.

Ce qui a été payé aux cavalans. 12000 l.

Somme totale de toutes les susdites sommes. } 199896 l.

Surquoi on a touché d'argent extraordinaire :

D'une part . . . 85000 l.

D'autre part . . . 60000 l.

Qui font en tout 145000 l.

Laquelle somme déduite des 199896 l.

Nous nous trouvons en arrérages de 54896 l.

Pour l'avenir M. Doujat envoye à MM. les ſurintendans les deux marchés faits pour le pain ; l'un avec Florin Friot, fait aux Griſons, & l'autre avec Tomaſo Paravicino & ſes aſſociés, fait ici, par où ils verront que pour 10400 rations de pain qu'il faut par jour, au prix des ſuſdits marchés, nous avons beſoin de 55000 livres par mois de trente jours, leſquels il faut bailler par avance, & ſans quoi l'armée ne peut ſubſiſter, tellement que le ſeul moyen que je trouve eſt d'envoyer promptement pour trois mois d'avance l'argent néceſſaire pour ledit pain ; car ſi nous manquons d'un jour de bailler l'argent aux munitionnaires, ils nous feront périr. Je ſupplie donc bien humblement meſdits ſieurs les ſurintendans, que nous ayons dans le 15 Février au plus tard le ſuſdit argent en piſtoles peſantes, ou bien la moitié en lettres de change à Veniſe.

Moyennant quoi ils pourront retirer dès Paris le rabais de treize de-

niers pour ration sur les François, & de trois sols six deniers sur les Suisses, n'ayant par ce moyen là à fournir que le surplus,

Et afin qu'on ne me puisse imputer la perte de cette armée, laquelle arrivera infailliblement, si on n'y pourvoit en la maniere ci-dessus, je suis obligé d'en avertir le Roi & M. le cardinal.

Plus je trouve du tout nécessaire de fournir à la cavalerie le pain au prix qu'il coûte au Roi, & qu'on envoye le fonds pour lui en fournir comme à l'infanterie, en rabatant dès Paris ladite somme sur les montres. Il faut environ mille rations de pain par jour: car la vallée, ni pour or ni pour argent, ne leur en sçauroit fournir.

Plus, si par nouvelles troupes, ou augmentation de compagnies, tant de pied que de cheval, l'armée vient à se grossir, il faut à proportion augmenter le fonds pour leur subsistance.



DÉPÊCHES DE LA COUR, des 21 & 27 Novembre, & 7, 10, 11, 12 & 13 Décembre 1635, apportées par le sieur de la Houdiniere, & reçues le 10 Janvier 1636.

De MM. les surintendans, du 21 Novembre 1635.

MONSIEUR,

Nous avons reçu celle qu'il vous a plû nous écrire, du 19 du passé, laquelle est toute entiere au sujet de M. de S. Simon, & sur les instances qu'il vous fait pour faire faire une tranchée depuis le fort du Rhin, jusques à la riviere de Lancoire (*a*), & une redoute pour défendre le pont du Rhin, comme aussi pour faire para-

(*a*) Le Lanquart.

chever le fortin quarré dû fort de Steig. Mais comme la dépense de tous ces travaux semble si modérée qu'elle ne peut monter à 12000 liv. au plus, nous croyons bien que si vous l'avez jugée nécessaire pour la défense desdits forts, vous y auriez donné ordre à même temps que la voiture du mois de Septembre aura été arrivée, y ayant trouvé une partie de 60000 liv. destinée pour les dépenses extraordinaires, sans attendre la rigueur de l'hiver, ennemie de semblables ouvrages, étant impossible d'y pouvoir faire travailler pendant ce temps, & particuliérement en vos quartiers. Demeurans d'accord sur les avis qu'il vous plaît nous donner, qu'en cas que lesdits travaux ne soient à présent parachevés par les ordres que vous y aurez pu donner, qu'on y travaille sans discontinuation, aussi-tôt que la saison le pourra permettre, comme aussi que dès maintenant on fasse les palissades que vous proposez pour embarrasser le Rhin, à cause que

les neiges le peuvent rendre gayable, nous écrivions à cet effet à M. Doujat de faire pourvoir à cette dépense.

Il reste pour ce qui est du payement de la garnison desdits forts, laquelle étant composée en partie de 400 hommes, tirés de chacun des régimens de l'armée, ils doivent être payés dès-à-présent de la septieme monstre, tout ainsi que les corps des régimens, & la huitieme doit arriver dans la fin de ce mois. Il y a de plus une compagnie de 200 hommes d'augmentation, que ledit sieur de Saint-Simon a eu ordre de lever au mois de Juin dernier. On lui en ordonna la levée, & la subsistance pour la faire rendre jusques en ladite garnison, & dès le mois de Juillet on lui fit le fonds de deux monstres; mais dans la crainte qu'on eut que le sieur Lyonne dans sa mauvaise conduite, eût diverti une partie dudit fonds, on chargea ledit sieur Doujat, en passant audit fort, de fournir pour l'entretene-

ment de ladite compagnie, jusques à deux mille livres, à quoi il satisfit ; & encore de plus au mois de Septembre on lui a envoyé une monstre, & trois mois des appointemens des officiers, outre six qu'ils ont déja touchés depuis qu'ils y sont, & de plus en envoyant la huitieme monstre pour les François & pour les Suisses & Grisons, suivant leur capitulation. On a écrit audit sieur Doujat de s'éclaircir à ce que ladite garnison a pu avoir touché desdites deux premieres monstres; les ayant touchées, elle ne seroit que trop payée jusqu'au premier de Janvier.

Mais en tout cas d'y pourvoir, le fonds de ladite huitiéme montre ayant été envoyé sur le pied de 13500 hommes pour l'infanterie, & pour une autre montre des Suisses & Grisons complette, & de plus celui de cavalerie tout entier ; les deniers revenant bons d'une compagnie ou deux au plus, ne sont que trop suffisans pour le payement desdits

200 hommes de pied, quand elles seroient même en l'état que vous nous avez mandé. Il y a déja quelque temps, depuis lequel il ne leur est arrivé aucune recrue. Vous jugerez, monsieur, que sans toucher à la partie de 60000 livres, le payement de la garnison se peut facilement trouver, quoique Lyonne eût emporté entiérement le fonds qui lui avoit été fourni desdites montres. Il faut que nous demeurions d'accord que nous n'en n'avons fait aucun pour les cent Suisses, que vous nous mandez avoir été levés pour la garde dudit fort, étant vrai que nous n'avons eu aucune connoissance de cette levée, si vous ne nous en informez particuliérement. On nous a assuré que l'on n'en a envoyé aucune commission audit sieur de Saint-Simon, étant aussi à présumer que s'il en eût eu besoin, vous eussiez pu lui envoyer des 3000 que le Roi entretient par-delà, sans être obligé à une nouvelle dépense. Vous suppliant de croire qu'en toutes celles

qui se présenteront pour le bien & avantage de ses affaires, il n'y sera rien épargné, mais aussi de vouloir user de modération dans la nécessité urgente, & que nous nous promettons bien que vous nous ferez l'honneur de nous tenir.

Lettre de M. Bouthillier le pere, du 10 Décembre.

MONSIEUR,

Depuis que le sieur Prioleau est parti, ce que vous verrez dans la dépêche du Roi, a été résolu ; & ainsi il a été entiérement satisfait à la vôtre du 23 du mois passé, & aux mémoires que ledit sieur Prioleau avoit laissés. Il vous aura dit, comme dès-lors on avoit dessein d'envoyer au plutôt par-delà M. de la Houdiniere, qui vous fera entendre les ordres qu'il a, & vous le verrez même par le mémoire qui fait partie de la dépêche. Il est capitaine des gardes de M. le cardinal,

très-honnête gentilhomme, & duquel vous aurez du contentement pendant qu'il ſera en vos quartiers. Le Roi fera ſçavoir à M. le duc de Savoye, que l'on a pourvu à toutes choſes pour vous donner moyen de faire ce qui a été projetté. De votre part, nous ne doutons point que vous ne preniez le ſoin de l'avertir à temps, de ce qu'il lui conviendra faire. Il faut prévenir, s'il eſt poſſible, les Allemands & les empêcher d'entrer dans le Milanois. M. Meliand vous aura donné avis qu'ils continuent à demander le paſſage aux cantons catholiques, & qu'il eſt accordé au roi d'Eſpagne, à conditions bien hautes; mais ils pourroient bien ſe relâcher. Quoi qu'il en ſoit, l'affaire ſera avantageuſe pour le bien des affaires & ſervice du Roi, & ſi elle réuſſit comme nous eſpérons, vous pouvez juger le contentement que Sa Majeſté en aura, & ce que vous ajoûterez par-là à la ſatisfaction qu'Elle a des ſignalés ſervices que

vous Lui avez rendus. Sur ce, je vous ſupplie de croire que je ſuis toujours.

Monſieur, je vous dois témoigner que le ſieur Prioleau s'eſt fort bien acquitté de tout ce qu'il a eu à dire de votre part par-deçà pour le ſervice du Roi, & que monſeigneur le cardinal a été fort ſatisfait de lui.

Lettre de M. le cardinal de Richelieu, du 27 Novembre.

MONSIEUR, Afin que vous ne ſoyez pas toujours obligé de conſerver les paſſages de la Valteline, par des combats dont les ſuccès ſont incertains & douteux, le Roi a eſtimé à propos de vous envoyer un ingénieur pour faire fortifier pendant l'hiver les poſtes que vous jugerez vous être avantageux, & qui peuvent faciliter la garde, & conſervation des lieux que vous occupez maintenant.

Il a ordre de ſuivre ponctuellement les vôtres, & de faire tout ce

que vous estimerez nécessaire, ainsi que vous sçaurez plus particuliérement par les dépêches de MM. les secretaires d'état, ausquelles me remettant pour toutes les affaires, je me contenterai de vous assurer par celle-ci, de la continuation de mon affection & de mon service, dont je ne perdrai aucune occasion de vous donner des preuves, comme étant véritablement.

Lettre de M. le cardinal, du 7 Décembre.

MONSIEUR, Je ne prends pas la plume pour répondre particuliérement aux points contenus en la lettre que le sieur Prioleau m'a rendue de votre part, me remettant à MM. les secretaires d'état à y satisfaire. Il me suffira de vous témoigner le contentement que le Roi a reçu de la derniere victoire, que vous avez remportée par ses armes sur ses ennemis à Morbeigne, ensuite des autres dont

il a plu à Dieu les bénir, & celui que j'en ressens en mon particulier, pour la part que je prends à ce qui vous touche. Sa Majesté pour vous en témoigner son ressentiment, & celui qu'Elle a de vos services, a voulu vous en donner la marque, que le sieur Prioleau vous fera entendre plus particuliérement; c'est ce qui fait que je n'ajoûterai rien par cette lettre, à ce qu'il vous dira sur ce sujet, sinon que je souhaiterois toujours l'augmentation de votre gloire, & de ce qui vous pourra apporter quelque satisfaction, autant que vous sçauriez faire vous-même, comme étant véritablement, &c.

Lettre du Roi, du 10 Décembre.

Mon cousin, j'envoye par-delà le sieur de la Houdiniere, avec une dépêche qui satisfera au contenu en la vôtre du 23 du mois passé, & aux mémoires que Prioleau laissa ici, lorsque je commandai qu'il fût

renvoyé. Vous apporterez toute la diligence qui vous sera possible pour mettre toutes choses au bon état qu'il convient, au lieu où vous êtes, afin que vous puissiez exécuter au plutôt ce qui a été projetté; j'en espere un succès heureux, tel que ceux que vous avez eu en toutes les occasions où vous avez employé mes armes contre mes ennemis, depuis que vous les commandez par-delà, dont je vous sçaurai d'autant plus de gré, que je juge selon votre opinion, ne se pouvoir rien faire maintenant de plus à propos & important à la réputation & à l'avantage de mes affaires. Ledit sieur de la Houdiniere vous fera entendre les ordres qu'il a, que vous verrez aussi par le mémoire qui sera ci-joint, ayez créance sur ce qu'il vous dira de la satisfaction très-grande que j'ai des signalés services que vous m'avez rendus, & de la bonne volonté que j'ai de vous la faire connoître par tous bons effects. Priant Dieu qu'il vous ait, mon

mon cousin, en sa sainte garde. Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le 10, &c.

Mémoire à M. le duc de Rohan, pair de France, lieutenant-général de l'armée du Roi aux Grisons, du 11 Décembre.

Sa Majesté a été bien contente de voir par la dépêche dudit sieur duc, du 23 du mois passé, que M. le duc de Savoye ait pris soin de lui dépêcher le sieur de Luzançon, afin de concerter avec lui des moyens de faire progrès sur les ennemis dans le Milanois, suivant l'instruction que S. A. avoit donnée audit Luzançon, à tous articles de laquelle Sa Majesté a trouvé que ledit sieur duc a très-judicieusement répondu, & qu'il a fort bien fait de lui donner part du dessein qu'il a fait, afin de l'obliger de sa part à contribuer ce qu'il peut pour le faire réussir, comme très-important pour la réputation & avantage des affaires en Italie.

Pour donc ne laiſſer manquer ledit ſieur duc des choſes qu'il a fait ſçavoir ici être néceſſaires, tant pour laiſſer la Valteline en très-bon état, que les ennemis n'y puiſſent entreprendre pendant qu'il ſera dans le Milanois, qu'afin qu'il ſoit pourvu de tout ce qu'il déſire pour y entrer, Sa Majeſté a donné les ordres ſuivans, qui ſatisfont à la lettre qu'il Lui a écrite ſur ce ſujet dudit jour 23 Novembre, & aux mémoires & inſtructions du ſieur Prioleau.

Le ſieur de la Houdiniere qui s'en va préſentement trouver ledit ſieur duc, porte avec lui 7000 piſtoles, revenans 59500 livres, pour employer aux fortifications & munitions de guerre & de bouche des forts du pays des Griſons & de la Valteline, & auſſi pour quelques dépenſes de canon & attirail.

Sa Majeſté a fait bonne conſidération ſur ce que ledit ſieur duc lui a écrit du ſieur Laſnier, & a réſolu de l'envoyer dans quelques jours par-delà, en qualité de ſon ambaſſadeur

deur aux Grisons, & intendant de la justice, police & finance en son armée, commandée par ledit sieur duc; il lui sera donné 15000 livres pour les communes des Grisons, s'il arrive qu'il soit besoin de les lever, de laquelle somme l'on pourra prendre quelque petite partie pour l'affaire de l'évêché de Coire, dont le sieur duc a bien connu l'importance pour faire élire quelque bon sujet pour le remplir.

Quant à ce qui est des recrues, augmentations de compagnies aux régimens, & levée des deux compagnies de cavalerie, le Roi en a fait sçavoir ses intentions audit sieur duc.

L'on envoye le nommé Pesson, commissaire des vivres fort entendu. Ledit sieur duc pourra laisser de ceux qui sont employés dans l'état de l'armée, un ou deux aux Grisons & en Valteline, & mener celui-ci avec lui, ou disposer autrement desdits commissaires, ainsi qu'il avisera pour le mieux. L'on avoit donné

ordre au ſieur Doujat, que ſi leſdits trois commis des vivres ne ſuffiſoient, qu'il en prît encore d'autres ſur les lieux; mais l'on eſtime que ledit Peſſon pourra ſuffire avec les trois autres.

Outre ce que deſſus, il ſera encore envoyé 15000 livres, pour employer aux munitions de guerre, que ledit ſieur duc a fait connoître être néceſſaire, lorſqu'il s'acheminera pour exécuter ſon deſſein.

L'on a donné auſſi ordre pour trois mois d'avance de pain, à rabattre ſur les montres.

Tous ces fonds iront bien loin, pour les dépenſes que ledit ſieur duc repréſente devoir être faites; il doit de plus y avoir par-delà des deniers revenans bons, le fonds pour le payement des gens de guerre ayant été fait ſur le pied de 13500 hommes pour l'infanterie, & pour la cavalerie complette, bien que ni l'une ni l'autre ne le ſoit à beaucoup près.

Ledit ſieur duc étant ainſi pour-

vu de tout ce qui lui eſt néceſſaire, exécutera au plutôt le deſſein projetté, donnant avis à M. le duc de Savoye, du temps, pour faire de ſa part ce qui lui convient, afin de prévenir, s'il ſe peut, & empêcher l'entrée des Allemands dans le Milanois.

Monſieur le duc de Rohan donnera information ample au ſieur de la Houdiniere, de l'état de toutes choſes par-delà, pour en venir rendre compte au Roi à ſon retour. Il a ordre ſpécialement de voir les forts, & de tenir la main à l'avancement des travaux qu'il y convient faire, particuliérement à celui de Tiran, comme étant le plus important.

Il doit auſſi s'inſtruire des paſſages du pays des Griſons, & de la Valteline en Allemagne, & en rapporter s'il y a moyen, des cartes & des plans des forts. Fait à S. Germain-en-Laye, &c. *Signé* LOUIS, *& au bas*, BOUTHILLIER.

Lettre de M. le cardinal de Richelieu, du 11 Décembre 1635.

MONSIEUR, Le desir que j'ai que vous soyez secouru de ce dont vous pouviez avoir besoin, fait que je vous envoie Houdiniere, lieutenant de mes gardes, avec un ingénieur qu'il vous mene, & un commis du trésorier qui porte 60000 livres pour les fortifications. Je vous conjure de faire si bien travailler cet hiver (pendant que les neiges vous gardent) à fortifier Tiran, & les passages que vous jugerez le devoir être, qu'au printemps vous soyez en état de ne point craindre les efforts des ennemis, qui apparemment seront plus grands qu'ils n'ont point encore été. C'est la principale raison pour laquelle je vous envoie un des miens, afin qu'il soit témoin des diligences qui s'y feront, lesquelles je me promets que vous ferez faire les plus grandes que vous pourrez. M. Lasnier

partira dans dix jours pour aller être ambassadeur aux Grisons, où je crois comme vous, qu'il sera très-bien. Il sera suivi encore de quelque argent nécessaire, pour être employé aux dépenses les plus secrettes & nécessaires que vous sçavez. Cependant assurez-vous que je suis & serai toujours véritablement, &c. A Ruel.

Lettre du pere Joseph, du 11 Décembre 1635.

MONSEIGNEUR,

Le sieur Prioleau vous pourra dire combien m'a touché ce qui regarde votre service, & la part que je prends au contentement que vous donnent vos bonnes actions. Je n'ai pas encore entretenu à loisir M. Lasnier, lequel s'en retournant dans peu de temps, en qualité d'ambassadeur, pourra vous témoigner plus au long dans la suite des occasions, que je n'en perdrai aucune de con-

tribuer, en tout ce qui me ſera poſſible, mes foibles ſoins pour l'avancement de l'ouvrage où vous avez jetté de ſi bons fondemens. Je me remets à ce que le ſieur Prioleau vous pourra dire des diſcours que nous avons eu ſur le ſujet des points contenus en la dépêche qu'il vous a portée, ſoit ſur l'entrepriſe des lieux que vous ſçavez, ſoit pour le traité avec les Griſons & Valtelins, qui ſont deux affaires de grande conſéquence, dignes de votre prudence & de votre bonheur. Monſeigneur le cardinal envoie M. de la Houdiniere, ſon capitaine des gardes, pour vous témoigner le ſoin qu'il prend de ces quartiers-là, & l'eſpérance qu'il en conçoit par une bonne conduite. Je vous ſupplie de me continuer l'honneur de me croire, &c. A Ruel.



Lettre du Roi, du 12 Décembre 1635.

Mon cousin, vous verrez par l'instruction que j'ai donnée au sieur de la Houdiniere, lieutenant des gardes de mon cousin le cardinal, duc de Richelieu, comme j'ai résolu de faire fortifier les passages de la Valteline, pour l'assurer entiérement contre les entreprises de mes ennemis, & envoyant sur les lieux une personne en qui j'ai particuliere confiance, comme lui, & qui a charge expresse d'en avoir soin, vous pouvez juger combien j'affectionne l'avancement des travaux qui seront destinés nécessaires en ladite Vallée. Je fais aussi accompagner ledit sieur de la Houdiniere d'un ingénieur, pour tracer lesdits forts, en lieux que vous estimerez les plus avantageux, en dresser les dévis & les états de toute la dépense qui devra être faite, lesquels je desire que vous m'envoyiez, afin

qu'il soit pourvu à tout ce qu'il faudra, me faisant sçavoir toutes choses au juste, afin d'y apporter tout le ménage qu'il se pourra. J'ai fait délivrer 7000 pistoles, tant pour commencer ces forts, que pour munir de vivres & de munitions de guerre, ceux qui sont déja faits, & les autres, à mesure qu'ils seront en état de défense, voulant que toutes ces provisions & dépenses se fassent par vos ordres, & par les soins dudit sieur de la Houdiniere, & qu'en ménageant mon argent, autant qu'il se pourra, il ne soit néanmoins rien épargné de ce qui y sera absolument nécessaire. Je remets aussi audit sieur de la Houdiniere, de vous faire sçavoir mes intentions sur le mémoire que le sieur de Luzançon vous a porté de la part de mon frere le duc de Savoye, & des réponses que vous lui avez faites, que je trouve très-judicieuses. Ces instructions expriment si clairement ce que je crois pouvoir être fait en ce dessein, que

je desire seulement que vous ajoûtiez entiere créance à ce qu'il vous dira. Priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde. Ecrit à S. Germain-en-Laye.

Mémoire des choses nécessaires, pour la subsistance de l'armée du Roi dans la Valteline, donné par le sieur Prioleau, secretaire de M. le duc de Rohan.

I.

Il faut 50000 livres par mois pour le pain, en comptant le mois de trente jours.

II.

Il faut 2000 hommes de recrue, & l'augmentation de trois compagnies aux régimens qui n'en ont que douze.

III.

Il faut un fonds pour faire travailler au fort de Tiran.

IV.

Il faut un fonds pour acheter du canon, & pour l'attirail dudit canon.

V.

Il faut un fonds pour munir de toutes les choses nécessaires le fort de France, la Rive, Bormio, & Tiran, quand il sera en défense.

VI.

Il faut envoyer des officiers de vivres, qui ayent soin de munir lesdits forts, & même du pain de munition pour l'armée.

VII.

Il faudroit licencier les 3000 Suisses, & en leur place envoyer 3000 François.

Réponses au mémoire ci-dessus.

Pour le premier article, est à considérer qu'on fait état que l'armée est composée de 13500 hommes, dont il y a 7000 Grisons & Suisses, & 6000 François effectifs, auxquels seuls convient fournir ledit pain; ce qui revient pour chacun mois pour lesdits François, à raison de 21 deniers pour ration par jour, ainsi qu'il est accoutumé hors le royaume, à 19500 livres.

Il se voit par les états qui ont été expédiés, que le fonds dudit pain a toujours été ordonné bien plus fort, ayant été fait sur le pied de trois sols, revenant à 26666 livres par mois, ce qui est encore au-delà dudit mémoire, étant porté par icelui, que le pain de toute l'armée revient à 50000 livres par mois, dont il y a 7000 Suisses & Grisons qui le doivent payer entiérement, & en doivent porter 26923 livres, & les 6000 François, à la même

raiſon, 23077 livres, & par ainſi le fonds étant fait de 26666 livres pour leſdits François, il ſe trouve trop fort de 3590 livres.

Pour le ſecond article dudit mémoire, concernant les recrues & l'augmentation des compagnies de chacun des régimens. Sa Majeſté a donné ſes ordres pour cet effet, ainſi qu'Elle le fait ſçavoir à M. le duc de Rohan.

Pour les troiſieme, quatrieme & cinquieme articles dudit mémoire, outre le fonds qui devoit reſter par-delà, il a été envoyé depuis le mois de Septembre pour leſdites dépenſes, 85000 livres, par le ſieur Doujat. Plus depuis, 60000 livres, & préſentement 59500 livres en 7000 piſtoles d'Eſpagne, outre les deniers revenant bons, le fonds ayant été ordonné ſur le pied de 13500 hommes pour l'infanterie, & pour la cavalerie complette, quoique ledit ſieur Prioleau tombe d'accord que les troupes ne ſont pas ſur ce pied-là.

Pour le ſixiéme article, concer-

nant les officiers des vivres, il y a d'employé dans les états de ladite armée, un principal commis avec deux autres. On a écrit audit ſieur Doujat, ſi ce nombre n'étoit ſuffiſant, d'en prendre ſur les lieux, ſinon qu'on lui en envoyeroit de par-deçà.

Pour le dernier article touchant le changement des 3000 Suiſſes en pareil nombre de François, Sa Majeſté a fait ſçavoir à M. le duc de Rohan, qu'Elle l'avoit agréable. Fait à Paris le 13 Décembre 1635.

Signé BULLION & BOUTHILLIER.

Lettre de M. Servien, du 12.

MONSIEUR,

Je ne ſçaurois rien ajoûter à ce que M. de la Houdiniere a été chargé de vous dire ſur le ſujet pour lequel il eſt dépêché, ſans vous importuner d'une redite. Je veux ſeulement me plaindre à vous du ſieur Prioleau votre ſecretaire, qui ne

s'eſt pas contenté de ne me voir point, & de me céler les entrepriſes qu'il a eu charge de propoſer de deçà, comme ſi j'étois ſuſpect aux affaires du Roi, mais qu'il a exigé de ceux auxquels il a parlé de vos intérêts, qu'ils n'en communiquaſſent pas avec moi. Je ne veux pas croire qu'il ſoit ſi mal inſtruit des affaires de cette cour, & de la diſpoſition des eſprits pour ce qui vous regarde, qu'il n'ait plutôt eu ce procédé en mon endroit pour complaire à des perſonnes qu'il a cru plus utiles & plus puiſſantes que moi pour vous ſervir, que pour ſe méfier de moi en ce qui touche votre contentement; auſſi n'en ferois-je point de plaintes, s'il en étoit demeuré-là, & qu'il ne m'eût célé que vos affaires particulieres, quoiqu'il me ſoit toujours fâcheux d'être privé des occaſions de vous donner des preuves de mon ſervice. Mais certes, monſieur, de ne me communiquer pas des entrepriſes de guerre, dont vous l'a-

vez chargé, est me faire une sorte d'injure que j'ai peine à supporter. J'avois cru jusqu'à présent, qu'en cela il avoit outre-passé vos commandemens; mais ayant vu par vos dernieres dépêches, que vous me remettez toujours pour les affaires aux lettres du Roi, dont je ne trouve plus dans mon paquet ni l'original, ni la copie, & que même pour les charges de la guerre qui vaquent parmi les troupes que vous commandez, vous vous en adressez à d'autres aussi-bien qu'à moi, ce changement de style, par lequel vous me privez d'une partie des fonctions de ma charge, & me faites partager le reste, me fait croire que ledit sieur Prioleau ne s'est peut-être pas tant éloigné de vos intentions que je pensois. Si vous en avez quelque ordre du Roi, pourvu qu'il ait passé par monseigneur le cardinal, je n'ai point de sujet de m'en plaindre; mais si cela n'est pas, permettez-moi, Monsieur, de vous dire que je n'ai jamais attendu de votre gé-

nérosité, d'être maltraité de vous par complaisance. Cela n'empêchera pas néanmoins que je ne continue d'être comme j'ai été jusqu'à présent.

Lettre de MM. les surintendans, du 13 Décembre 1635.

MONSIEUR,

Pour répondre à votre derniere du 23 du passé, après nous être réjouis avec vous des bons & glorieux succès qu'ont eu les armes du Roi entre vos mains, nous vous dirons que Sa Majesté en ayant grande satisfaction, nous commande tout ce que vous aviez desiré pour vous donner moyen de la continuer, ainsi que vous verrez par la réponse que nous avons faite à un mémoire que nous a laissé de votre part le sieur Prioleau, avant que de vous retourner trouver, & que vous le connoîtrez encore davantage par une instruction du Roi, que le sieur

de la Houdiniere, lieutenant des gardes de monſeigneur le cardinal, vous porte, dont nous ne vous répéterons rien en cet endroit. Nous vous ſupplions ſeulement de vouloir tenir la main à ce que les 7000 piſtoles revenant à 59500 livres, & les deux parties de 15000 livres chacune, que nous envoyons avec ledit ſieur de la Houdiniere, ſoient fidélement & utilement employées, ſelon qu'il eſt porté par leſdites inſtructions & réponſes. Vous ſçavez combien il eſt néceſſaire de ménager l'argent du Roi en cette ſaiſon, ce qui nous empêchera de vous en dire davantage, ſinon pour vous prier de nous croire toujours.

Depuis cette lettre écrite, nous avons aviſé d'envoyer les 10000 écus par une autre voie qui ne ſera guères moins prompte que celle-ci.



Instruction du Roi, au sieur de la Houdiniere, touchant les fortifications de la Valteline, du 11 Décembre 1635.

Le Roi voulant être exactement informé de l'état de ses troupes aux Grisons & dans la Valteline, comme aussi des forts qui y ont été construits ou commencés pour la conservation desdits pays, & de toutes autres choses concernant son service en ces quartiers-là, y envoye présentement le sieur de la Houdiniere.

Il ira le plus diligemment qu'il lui sera possible trouver M. le duc de Rohan, auquel il rendra les dépêches de S. M. & lui fera entendre la satisfaction très-grande qu'Elle a des services signalés qu'il Lui a rendus; que Sa Majesté se promet qu'il continuera avec le même soin & vigilance, & par sa valeur & bonne conduite, avec le même succès que par le passé; que pour lui en donner

dès marques, le Roi a pourvu à tout ce, qu'il a fait sçavoir ici lui être nécessaire, ainsi qu'il verra par lesdites dépêches, & qu'il connoîtra par l'envoi des 7000 pistoles revenant à 59500 livres, que S. M. envoie avec ledit sieur de la Houdiniere.

Ledit sieur duc informera sans doute le sieur de la Houdiniere de l'état de toutes choses par-delà, afin d'en donner compte au Roi, & spécialement desdites troupes & forts. Il aura un soin particulier de voir lesdites troupes, & de prendre garde, & sçavoir si elles sont complettes, tant les Françoises que les Grisonnes & Suisses, comme aussi la cavalerie.

Pour le regard des forts, il les visitera tous, & verra ce qu'il reste à y faire pour les mettre en bonne défense, la dépense qu'il y convient faire à cet effet, & aussi pour les munitionnaires, & pour l'achat de quelque canon & attirail d'icelui, à quoi lesdites 7000 pistoles sont destinées. S'il se trouvoit des per-

ſonnes qui vouluſſent entreprendre de faire les fortifications & travaux à bon compte, il en donnera avis audit ſieur duc, & tiendra la main que les marchés en ſoient paſſés par l'intendant des finances. Le principal fort de la vallée eſt celui de Tiran ; ledit ſieur de la Houdiniere le verra ſoigneuſement, & jugera à quoi la conſtruction d'icelui pourra monter, s'il y a moyen de faire marché pour les travaux & ouvrages qu'il y faut faire, ſelon le deſſein qui en aura été fait ; enſorte qu'il y eût du ménage & de l'épargne pour le Roi. Il ſeroit à propos de le paſſer comme deſſus, avec la connoiſſance pareillement du vicomte de Melun, gouverneur dudit fort de Tiran, lequel aura ſoin de faire exécuter diligemment & fidélement le contenu audit marché.

Au pays des Griſons, ledit ſieur de la Houdiniere viſitera particuliérement le fort de France, & verra avec le ſieur de Saint-Simon qui y commande, ce qu'il y faut

encore faire, les munitions qu'il convient y mettre, le nombre des gens de guerre qui y ſont en garniſon, les moyens de les empêcher de quitter ledit fort, comme ils font ordinairement.

Si ledit ſieur de la Houdiniere juge ſon ſéjour utile par-delà pour faire avancer le travail des forts, ſpécialement de celui de Tiran, & pour y mettre dedans les munitions néceſſaires, il y pourra demeurer quelque temps.

Cependant il donnera avis ici de ce qu'il connoîtra être néceſſaire audit ſieur duc, pour l'exécution des ordres qui lui ont été envoyés.

Comme auſſi il l'informera de tout ce qu'il pourra découvrir dans le pays néceſſaire pour la conſervation d'icelui.

Il reviendra bien inſtruit de toutes choſes, & particuliérement de tous les paſſages du pays des Griſons & de la Valteline en Allemagne, & des moyens de s'en aſſurer, pour garantir ledit pays de l'invaſion des

d'hui divisée en deux factions contraires, sont d'assez puissantes considérations pour obliger à chercher pour l'avenir un établissement plus solide, aux armes & intérêts de Sa Majesté, que celui qu'ils y ont eu jusqu'à présent.

Sa Majesté a donc résolu de ne rien épargner pour faire promptement fortifier les passages qui en peuvent défendre l'entrée aux ennemis, tant du côté d'Italie que d'Allemagne, & conserver la communication avec l'état de Venise, comme aussi pour bien munir de toutes sortes de provisions de guerre & de bouche, les forts qu'on y jugera nécessaires, & quoique Sa Majesté, par la nécessité qu'Elle a reconnu d'abord à cette dépense, ait envoyé sur les lieux plusieurs sommes de deniers pour y employer; néanmoins soit que ledit sieur duc de Rohan qui a toujours eu les ennemis sur les bras, aux deux bouts de ladite vallée, n'ait pas eu le temps de s'appliquer entiérement à

ce

ce travail, ſoit que la banqueroute du tréſorier Lyonne lui ait ôté le moyen d'y employer le fonds qu'on lui avoit mis entre les mains pour cet effet, ſoit que ledit ſieur duc ait été obligé de divertir celui qui lui a été envoyé depuis peu à des dépenſes plus preſſées; Sa Majeſté ayant appris avec un ſenſible déplaiſir que la plûpart des fortifications qu'il faut faire aux endroits plus importans, ne ſont pas encore commencées, & que les autres qui ont été faites aux autres lieux, ſont en très-mauvais état, deſire qu'on n'épargne ni le travail ni la dépenſe pour les mettre toutes en leur perfection.

Pour cet effet S. M. a choiſi le ſieur de la Houdiniere, en l'affection & fidélité duquel Elle a une entiere confiance, pour s'en aller ſur les lieux en diligence, accompagné d'un ingénieur & d'une bonne ſomme d'argent, pour faire travailler de tous côtés, ſelon les avis & ſous les ordres dudit ſieur duc de

Rohan, lequel après avoir choisi les endroits qu'il faut fortifier, fera tracer les travaux par ledit ingénieur, & y mettra le plus de gens en besogne qu'il lui sera possible, & après en laissera la conduite audit sieur de la Houdiniere, que Sa Majesté a particuliérement chargé d'en prendre le soin, cependant que ledit sieur duc s'occupera à d'autres entreprises.

Sa Majesté ayant fait mettre présentement entre les mains du commis, qui doit accompagner ledit sieur de la Houdiniere, 7000 pistoles, tant pour le travail des fortifications, que pour acheter les vivres, canons & munitions de guerre, pour mettre dans les forts, lesquels Elle entend faire munir pour deux ou trois mois, S. M. desire que ledit sieur duc fasse faire un dévis par estimation de ce que coûteront tous lesdits ouvrages pour les mettre en leur perfection, tant ceux qui sont déja commencés, que ceux que l'on jugera devoir entreprendre de nou-

veau, & de ce qu'il faudra pour les pourvoir de canons, vivres & munitions de guerre, afin que l'on envoye promptement tout ce qu'il faudra pour cette dépense, en laquelle Sa Majesté desire que l'on use de tout le ménage possible, sans toutefois rien épargner de ce qui sera reconnu absolument nécessaire.

Ledit sieur de la Houdiniere avertira ledit sieur duc de Rohan, que ce qu'il y a présentement à faire de plus pressé, est de bien munir les forts qui sont déja en défense, afin que s'il est obligé de s'éloigner dudit pays pour entrer dans le Milanois, il ne laisse aucun sujet de crainte pour les garnisons qu'il y laissera. Pour cet effet il prendra sur ladite somme de 7000 pistoles ce qu'il faudra pour avoir les canons qu'il a marqué par ses précédentes dépêches avoir arrhés dans l'état de Venise, & pour y acheter les autres provisions qu'il faut mettre dans lesdits forts, S. M. ne desirant pas que ladite somme soit employée

pour quelque prétexte que ce ſoit, à aucune choſe qu'à la conſtruction des forts, & à les bien munir

Sa Majeſté ne preſcrit point audit ſieur de la Houdiniere le temps qu'il demeurera ſur les lieux, remettant à ſa diſcrétion, après qu'il aura fait commencer tous les ouvrages & établi à chacun d'iceux de bons conducteurs, de s'en revenir pour rendre compte à Sa Majeſté de ſon voyage.

Il n'oubliera pas pendant ſon ſéjour audit pays, à faire faire une exacte revue de toutes les troupes dont l'armée de S. M. eſt compoſée, & des garniſons qui ſont dans les places, afin qu'Elle puiſſe être informée à ſon retour, du nombre effectif de gens de guerre qu'Elle a préſentement audit pays.

Ledit ſieur de la Houdiniere avertira ledit ſieur duc de Rohan, que ſuivant la propoſition qu'il a faite à Sa Majeſté, elle a deſtiné le ſieur Laſnier pour l'ambaſſade des Griſons, & pour l'intendance de la ju-

ſtice & des finances dans l'armée qu'il commande ; que ledit ſieur Laſnier lui portera au premier jour une ample réponſe à la dépêche qu'il a faite ſur le ſujet du mémoire que M. le duc de Savoye lui a envoyé par le ſieur de Luzançon. Que cependant il doit ſçavoir que Sa Majeſté a entiérement approuvé la réponſe qu'il a faite ſur ledit mémoire, & que pour lui donner moyen d'exécuter les promeſſes qu'il a faites audit ſieur duc de Savoye d'entrer dans le Milanois avec 4000 hommes de pied & 500 chevaux, en même temps que ledit ſieur duc de Savoye s'avancera avec l'armée de Sa Majeſté & la ſienne, ledit ſieur Laſnier lui porte les ſommes d'argent qu'il a demandées, à ſçavoir, 15000 livres pour l'entretenement des communes, ſi l'on eſt obligé de les aſſembler pendant ſon abſence, pareille ſomme pour acheter des munitions de guerre, & 60000 liv. pour acheter des bleds pour la nourriture des troupes qu'il conduira

dans le Milanois pendant trois mois, & qu'en même temps on fera partir les montres des gens de guerre, afin que rien ne puisse retarder l'effet des entreprises qu'il a proposées, que S. M. trouve très-considérables & utiles pour la guerre d'Italie.

Ledit sieur duc pourra faire préparer toutes choses pour cet effet, en attendant l'arrivée dudit sieur Lasnier, & envoyer de nouveau concerter ce dessein avec M. le duc de Savoye & le sieur maréchal de Crequy, afin qu'ils agissent de leur côté, pour en faciliter l'exécution.

Sa Majesté ne veut pas prescrire audit sieur duc ce qu'il doit faire en ce cas, pour laisser la Valteline & le pays des Grisons en assurance, étant bien assurée qu'il n'oubliera rien pour y mettre les choses en état que son éloignement n'y apporte aucun préjudice au service du Roi.

Fait à S. Germain-en-Laye le 11 Décembre 1635.

DÉPÊCHES EN COUR, par M. de Canisy, du 21 Janvier 1636.

SIRE,

Ayant reçu une seconde dépêche de M. de Savoye, par laquelle il semble approuver ma réponse à sa première, & se disposer au dessein proposé, j'ai desiré que M. de Canisy allât trouver V. M. pour l'informer particuliérement de tout ce dessein, & recevoir Ses commandemens, tant pour les faire sçavoir à M. de Savoye, que pour ajuster toutes choses avec lui. Il va très-bien informé de ce qui se peut faire, & expliquera à V. M. les doutes qu'Elle pourra avoir sur le mémoire qu'il Lui rendra de ma part. Remettant donc le surplus à sa créance, je prie Dieu, Sire, qu'il comble de plus en plus V. M. de toute félicité & grandeur.

A M. le Cardinal.

MONSIEUR,

Puiſque la ſaiſon m'ôte la crainte de pouvoir être attaqué, au moins du côté des Allemands, j'ai cru à propos que M. de Caniſy fît ce voyage pour informer le Roi & vous de toutes choſes, & recevoir ſes commandemens & les vôtres, ſur le deſſein propoſé à M. de Savoye, lequel par ſa ſeconde réponſe ſemble l'approuver & ſe préparer pour cela. Trois choſes principales ſont néceſſaires pour l'exécution d'icelui, de pourvoir aux vivres, ſelon que je le propoſe, de faire venir nos recrues & augmentations de troupes pour la fin de Mars ou au commencement d'Avril, & de s'ajuſter avec M. de Savoye.

Je vous envoie un mémoire particulier ſur cela, comme auſſi copie de la derniere dépêche & réponſe à M. de Savoye, remettant le ſurplus

au ſieur de Caniſy, qui s'en va bien informé de toutes choſes. Je ſouhaite, monſieur, qu'en cela & en tout ce qu'il vous plaira me commander, je puiſſe y ſatisfaire de telle ſorte que vous me reconnoîtriez autant que je le ſuis.

Mémoire de M. le duc de Rohan, préſenté au Roi par M. de Caniſy, maréchal des camps & armées de Sa Majeſté, ſur les affaires de la Valteline, & du deſſein propoſé pour le Milanois, du 21 Janvier 1636.

Les Eſpagnols voyant les Allemands retirés du Tirol, ont bien jugé l'importance de conſerver Como & Lecco. A cet effet, ils ont rompu le chemin qui va du fort de Fuentes à Lecco, fortifient tous les endroits par où ils appréhendent que je puiſſe paſſer, & rempliſſent de gens de guerre tous les environs du bord du lac de Como, travaillant à Lecco &

au-deçà, avec plus de 500 prisonniers, tellement qu'il y a apparence qu'ils me rendront ce chemin de difficile abord, pour ce qu'il y a des passages étroits entre la montagne & le lac ; néanmoins si mon passage pour entrer dans le Milanois se rend impossible par-là, il faut le chercher par ailleurs. J'en ai quelques autres du côté de Mezoc (a), que je ne découvre point, & où ils auront de la peine de m'empêcher de passer ; mais de bonne heure il faut me pourvoir des choses nécessaires, & ne perdre un moment de temps à me préparer.

La plus grande difficulté qu'il y a à ce passage, est l'appréhension de manquer de pain ; c'est pourquoi il est du tout nécessaire d'acheter dès-à-présent 1000 à 1200 sacs de bled, mesure de Zurich, les convertir en farine, les faire conduire sur les lieux, & faire la dépense de 400 ou

(a) Masox ou Misox.

500 chevaux de charge, tant pour les porter avec moi, que pour nos munitions de guerre. L'achat desdits bleds se doit faire du côté de la Suisse, lesquels rendus à Coire, pourroient coûter 30000 livres; car il faut cela pour le moins pour le passage de nos nouvelles troupes & recrues par les Grisons, & pour porter pour huit ou dix jours de pain avec soi.

Quand nous serons arrivés à Como, il nous faut pourvoir de munitions de bouche & de guerre pour l'état de Venise; mais il faut avoir pourvu de bonne heure à l'achat & port desdites munitions jusqu'à Bergamo, si bien que sans compter la dépense de cette armée jusqu'à la fin de Mars, il faut avoir présentement d'extraordinaire 150000 liv. à sçavoir, 100000 livres comptant; du côté de Coire, sans quoi il est du tout impossible de passer dans le Milanois, sans voir périr l'armée.

Plus, faut que nos recrues soient en ce pays à la fin de Mars ou au

commencement d'Avril au plus tard, afin de pouvoir exécuter le dessein de Como avant la fonte des neiges, lequel est si important, que c'est le seul moyen d'empêcher le passage des Allemands dans le duché de Milan, & leur ôter toutes espérances d'entreprendre sur la Valteline, pour ce qu'en ce cas-là, outre qu'elles leur seront inutiles, il me seroit très-facile à la secourir.

Mais pour exécuter ce dessein, il faut s'ajuster avec M. de Savoye, afin qu'il vienne de son côté à Como, comme moi du mien. A cet effet il me mande par la derniere dépêche, qu'il travaillera à fortifier un passage sur le Tesin, comme le Roi verra par la copie de son mémoire, & ma réponse, à s'assurer dudit passage, & moi à fortifier la Valteline, afin de pouvoir agir les mois d'Avril & Mai, que les montagnes du Tirol ne sont point encore passables.

Sur ces choses j'ai jugé à propos que M. de Canisy allât trouver Sa Majesté, pour Lui représenter tout ce

que dessus, faire avancer nos recrues, porter à M. de Savoye les résolutions & ordres de S. M. & ajuster avec lui ce qu'il faut faire, afin que nous ne manquions point à nos mesures; car d'entreprendre cette affaire à bâtons rompus, c'est le moyen d'en rendre l'exécution infructueuse.

Si S. M. se résoud à ce dessein, je crois qu'Elle me doit fortifier de cavalerie sur le point de l'exécution, afin qu'elle se fasse plus assurément.

Je me persuade que M. Lasnier n'aura manqué de mener avec lui des officiers des vivres; s'il ne la fait, j'en demande instamment, pour ce que c'est par-là que nous subsisterons ou périrons; c'est pourquoi sur toutes les dépenses qu'il y a à faire, la plus nécessaire est celle du pain. Les exemples sont si fréquens de la ruine des armées par ce manquement-là, que j'ai sujet d'appréhender la même chose pour celle-ci, sur-tout en ces pays &

paſſages ſerrés de montagnes, où non ſeulement l'infanterie, mais auſſi la cavalerie ne ſe peuvent maintenir, ſi on n'a ſoin de lui en faire trouver ; c'eſt-là un article ſans lequel tous les autres ne ſervent de rien.

J'ai envoyé par le ſieur de Magnan, un mémoire bien exact des dépenſes faites depuis que M. Doujat eſt ici, afin qu'on voye où ſont allé les deniers extraordinaires, & de quelle façon il faut y pourvoir à l'avenir, afin que le pain ne manque point : à quoi j'ajoûte que ce que je demande d'extraordinaire maintenant, eſt outre ce qui eſt dans le ſuſdit mémoire, pour ce que c'eſt pour un deſſein nouveau.

Nous avons auſſi 3000 Suiſſes qui ſont de très-grande dépenſe & de peu de ſervice. Je croirois à propos de les licentier, en les payant & les renvoyant contens ; car de les laiſſer débander, faute de payement, ce ſeroit donner ſujet aux cantons de ſe plaindre, & d'appor-

ter de l'incommodité au passage des gens de guerre, & des voituriers qui nous doivent venir.

Les quatre régimens à drapeaux blancs, le nouveau régiment de Théobon, ceux du Landé, de Melun, de Serres & de Vandy, étant de quinze compagnies avec toutes les recrues, il y a assez d'infanterie, y compris les Grisons, pour conserver le pays & exécuter le dessein proposé ; & je m'assure que la dépense ne sera pas plus grande qu'elle est maintenant avec les Suisses.

Je remets le surplus à la créance de M. de Canisy, qui sçaura mieux représenter nos nécessités & les remédes qu'il y faut apporter, que je ne pourrois écrire.

Lettre de M. le duc de Rohan, à MM. les surintendans.

MESSIEURS,

Voyant que le Roi approuve le

deſſein que j'ai propoſé, & que MM. de Savoye & de Crequy s'y diſpoſent, j'ai jugé à propos que M. de Caniſy fît ce voyage, afin d'ajuſter de toutes parts ce qui eſt néceſſaire pour l'exécution d'icelui, & ſur-tout que je puiſſe être aſſiſté des chöſes dont je ne puis me paſſer; car telles exécutions ne peuvent réuſſir, ſi on ne fait ſes préparatifs tels qu'il appartient, & au temps qu'il convient. J'en envoie un mémoire au Roi & à M. le cardinal, bien particulier, ſur lequelledit ſieur de Caniſy expliquera tous les doutes qu'on pourroit avoir ſur icelui. Je me remets donc à ſa créance; cependant je vous ſupplie de me croire toujours.

Au pere Joſeph

MONSIEUR, J'ai jugé à propos que M. de Caniſy fût porteur de cette dépêche, afin de faire réuſſir le deſſein propoſé par moi, & approuvé par le Roi & M. le

cardinal d'une part, & par MM. de Savoye & de Crequy de l'autre, comme vous verrez par la copie de la derniere dépêche reçue de ce côté-là, que j'envoie au Roi. Le tout consiste à me pourvoir des choses que je demande, & que ce soit à temps, & à m'ajuster avec M. de Savoye. Je remets le surplus à la créance de M. de Canisy; cependant je travaille à l'autre affaire que vous sçavez. Pour la fin, je vous demande la continuation de vos bonnes graces, & que vous me croyiez toujours.

A M. de Chavigny.

MONSIEUR,

J'ai cru à propos que M. de Canisy fît ce voyage, afin que le dessein que j'ai proposé, & qui a été approuvé du Roi & de M. le cardinal, puisse réussir. Il va bien informé, & résoudra tous les doutes qu'on pourroit avoir sur le mémoire qu'il

porte de ma part à S. M. Nous n'avons pas plus de temps qu'il nous faut pour préparer les recrues & provisions nécessaires pour l'exécution d'icelui. Je remets à répondre par le sieur de la Houdiniere, sur le sujet de son voyage. Je parts présentement pour aller travailler fort & ferme à nos fortifications. Je vous demande toujours la continuation de vos bonnes graces, & que vous me croyiez plus que personne du monde.

A M. Servien.

MONSIEUR,

Voyant que le Roi & M. le cardinal approuvent le dessein proposé pour le Milanois, & que MM. de Savoye & de Crequy se dispofent en l'exécution d'icelui, j'ai jugé à propos que M. de Canisy fît ce voyage vers le Roi & M. le cardinal, afin de leur représenter les choses qui nous sont nécessaires, de

procurer que nous les ayons à temps, & de s'ajuster avec M. de Savoye; car il faut toutes ces choses pour faire réussir l'affaire au contentement de S. M. Je Lui en envoie un mémoire assez ample là-dessus, sur lequel ledit sieur de Canisy est si bien informé, qu'il éclaircira tous les doutes qu'on pourroit avoir sur icelui. Je me remets donc à sa créance, n'allongeant cette lettre que pour vous conjurer de me témoigner la faveur de vos bonnes graces, autant comme vous avez fait par le passé, & de me croire sans varier.

Lettre du Roi, du dernier Décembre 1635, reçue le 24 Janvier 1636.

Mon cousin, j'envoie présentement ordre en diligence au sieur Meliand, mon ambassadeur en Suisse, touchant le colonel Kunig (*a*), qui

(*a*) François-Pierre Kœnig, conseiller

étoit ci-devant au ſervice de l'Empereur (*a*), & qui offre à préſent de s'employer au mien, pour traiter avec ledit colonel, d'une levée au moins de 2000 hommes de pied & de quelque cavalerie, moyennant quoi il ſe propoſe de faire quelque choſe d'important. Ledit ſieur Meliand a charge de vous donner avis

---

d'Etat du canton de Fribourg, major, puis colonel au ſervice de l'empereur Ferdinand II, & l'un de ſes chambellans, commandoit en 1633 à Lindau, & voulut cette année pendant le ſiége de Conſtance par les Suédois, emporter la ville de Zell ſur le lac de Conſtance; mais il fut repouſſé avec perte par les Suédois. Depuis, l'empereur l'envoya auprès du prince Gabriel Bethlen. Le colonel Kœnig ſe titroit de Kœnig de Mohr, ou de Mœhren: il étoit ſeigneur de Billens, de Valloriat, de Granchettes & d'Ennens; & s'étant retiré dans ſa patrie, il fut fait en 1645 avoyer de la ville & république de Fribourg. Sa famille eſt préſentement éteinte. L'empereur Ferdinand II avoit ennobli le colonel Kœnig, & lui avoit conféré le titre de baron du ſaint Empire Romain.

(*a*) Ferdinand II.

de tout ce qui ſe paſſera en cette affaire ; & lorſque ledit Kunig ſera en état de ſervir, ce ſera ſelon vos ordres & peut-être près de vous, au cas que ce qu'il propoſe de faire ailleurs, ne ſe puiſſe exécuter. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon couſin, en ſa ſainte garde. Ecrit à S. Germain-en-Laye le dernier Décembre 1635.

Lettre de M. Chavigny, dudit jour.

MONSIEUR,

Ce mot n'eſt que pour accompagner la lettre que le Roi vous écrit & qui vous ſera envoyée par M. Meliand touchant le Colonel Kunig, de l'affaire duquel & de tout ce qui s'y paſſera, ledit ſieur Meliand ayant ordre de vous donner entiere information, je me contenterai de vous continuer par cette occaſion les aſſurances de mon très-humble ſervice & de vous ſupplier de croire que je ſerai toute ma vie.

DÉPÊCHES EN COUR,
par la voie de M. Meliand, du 26 Janvier 1636, du camp de Tiran.

AU ROY.

SIRE,

J'ai reçu la lettre de Votre Majesté touchant le Colonel Kunig avec une ample dépêche de M. Meliand sur ce sujet. Après avoir bien considéré cette affaire & les conséquences qu'elle peut avoir, je me sens obligé de Lui représenter ce que j'estime être de son service pour ce regard, d'autant plus hardiment qu'il a plu à Votre Majesté me faire donner part de tout ce qui se passe en cette négociation.

Je Vous représenterai premièrement, Sire, ce que je sçais de la personne & déportement du colonel

Kunig, & ensuite de cela le jugement que je fais du service qu'il Vous peut rendre.

Le colonel Kunig est fils d'un tailleur de Fribourg, & lui-même a fait profession de ce métier-là ; de sorte que pour ce regard, il en est encore aujourd'hui en mépris dans la Suisse, où certainement il n'a pas le crédit qu'il veut faire croire. Depuis qu'il a quitté le service de l'empereur, il n'est d'aucune considération parmi les catholiques, & a toujours été haï des protestans, comme chacun sçait ; son humeur est de se faire des fêtes, & d'avoir toujours quelque traité par les mains pour se rendre considérable ; mais quoi qu'il propose, il a toujours un œil tourné vers la maison d'Autriche, parce qu'ayant le plus beau & le plus clair de son bien sur les salines de la Franche-Comté, il y est attaché par son propre intérêt ; & par les propositions qu'il a plu faire faire à Votre Majesté jusques à présent, il sera aisé de

comprendre que c'eſt un homme irréſolu, & qui ne venant jamais à aucun effet, tire le temps de longueur par de nouvelles ouvertures, en attendant qu'il voye plus clair en ſes autres affaires, & qu'il a fait comprendre aux miniſtres de la maiſon d'Autriche, qu'il eſt recherché de Votre Majeſté, afin de prendre de-là ſes avantages. Voilà, Sire, ce qu'on croit du colonel Kunig.

Quant au ſervice qu'il peut rendre à Votre Majeſté, il faut que ce ſoit ou en Suiſſe & lieux circonvoiſins, ou en Allemagne, ou dans la Valteline. Dans la Suiſſe il pouvoit débaucher les troupes Allemandes qui paſſoient en Italie ; mais dès-à-préſent il ne peut plus rien en cette affaire, puiſque leſdites troupes ſont dans l'état de Milan. Au voiſinage de la Suiſſe, il pouvoit entreprendre ſur quelque place, principalement ſur Lindau, où il a été gouverneur ; pour cet effet, il ne faudroit pas attendre le temps qu'il eût fait une levée ; mais à l'im-

l'improviste avec des gens affidés, il auroit pu faire cette entreprise à la faveur des glaces.

Quant au secours de Hotwil (*a*), il n'y peut rien plus, puisque le siége en a été levé.

En Allemagne où il a demeuré long-temps, il pourroit peut-être, par le moyen de ses habitudes, rendre quelques services à Votre Majesté ; mais de cela je n'en ose rien dire, n'en ayant pas de connoissance.

Pour la Valteline, il n'y a nul lieu de l'y employer ; car étant homme léger & sujet au changement, il pourroit y être corrompu par les partisans de l'Empereur & d'Espagne, qui tous les jours y menent des pratiques secrettes. S'il prétend faire une levée d'Allemands,

---

(*a*) Hohentwiel, en latin *Duellium*, ou *Duellum*, château presque imprenable, appartenant à la maison de Wirtemberg. Il est sur une montagne dans le Hegow, au duché de Wirtemberg.

j'estime que pour ce regard, encore doit-il moins être employé dans la Valteline, qui seroit bientôt ruinée dans le désordre auquel les Allemands sont accoutumés de vivre. Je déclare donc ingénument que j'estime plus 500 François, que tout ce qu'offre le colonel Kunig.

Quant à la place, montre ou lieu d'assemblée, il seroit bien malaisé de lui en donner dans la Valteline, où votre armée à grand peine peut subsister.

Pour le pays des Grisons, c'est chose certaine, que sur la simple ouverture qu'on feroit de donner place d'armes dans leurs terres, toutes les Communes prendroient les armes sans délai contre nous, étant la seule chose qui peut le plus promptement détruire & ruiner un pays. Je conclus donc que Votre Majesté ne peut tirer service du colonel Kunig, si ce n'est en la surprise de quelque place sur le lac de Constance, encore douté-je qu'il y réussisse, ou en Allemagne,

comme j'ai dit ci-dessus, par le moyen de ses habitudes ; mais étant tenu par tout homme vain, sans foi & sans courage, je ne sçais ce qu'on s'en peut promettre. Je me suis étendu sur ce sujet, pour obéir aux commandemens que Votre Majesté me fait, & afin qu'Elle reste bien informée avant entrer plus avant au traité avec ce personnage. Sur quoi il ne me reste qu'à prier Dieu, Sire, qu'il comble V. M. de toutes ses bénédictions.

A M. de Chavigny.

MONSIEUR,

Vous verrez la réponse que je fais à la lettre qu'il a plû à S. M. m'écrire touchant le colonel Kunig. Je n'ai rien à y ajoûter, sinon que ce seroit un notable préjudice pour le service du Roi en ce pays, si au lieu du renfort de François que nous attendons ce printemps, on nous envoyoit ledit Kunig avec ses trou-

pes. Je vous ſupplie, M. de détourner ce coup; car je vous proteſte que ce ſeroit ruiner tout ici. Au nom de Dieu, qu'on ne s'arrête point aux ouvertures de Kunig, & que nos recrues ne ſoient point retardées pour ce regard. Il n'y a pas une heure de temps à perdre pour cela, le printemps approche, & les Eſpagnols ſe renforcent dans le Milanois, où les Allemands ſont déja paſſés.

Propoſitions de Kunig, colonel.

Le baron de Kunig, du canton de Fribourg en Suiſſe, ayant fait entendre à (*a*) V. R. par le capitaine S. Georges, le deſir qu'il a de ſervir Sa Majeſté par-tout où ce qu'il plaira à icelle de l'employer; mais

(*a*) C'eſt-à-dire, *Votre Révérence*. Cette lettre paroît avoir été écrite au fameux pere Joſeph du Tremblai, capucin, & favori du cardinal de Richelieu.

ledit baron de Kunig ayant fait représenter à V. R. la division que l'on peut faire du côté du lac de Constance, tant en faisant lever le siége de devant Hohuil (*a*), laquelle seule tient encore dans le duché de Virtemberg, & pour ce faire, il n'avoit pas seulement pris connoissance de l'état de la place, mais aussi des troupes qui l'assiégent, il avoit aussi d'une part disposé le vieil comte de Papenheim (*b*), de qui la place reçoit commandement par l'ordre du duc (*c*) de Virtemberg, à le favoriser de tout son possible, & de l'autre les villes & cantons de Zurich, & Schaffausen l'ont assuré de l'assister sous main de tout ce qui seroit nécessaire, & mêmement le vieil

(a) *Hohentwiel.*

(*b*) Maximilien, comte de Pappenheim, & de Stulingen, fut le dernier de la branche de Pappenheim, établie dans l'Allgow. Il mourut en 1639.

(*c*) Everard III, duc de Wirtemberg, qui mourut le 2 Juillet 1674.

comte de Papenheim l'a assuré de munitions & canons, pour après cette exécution se saisir de quelques places le long du lac de Constance, ce que le baron de Kunig espéroit de faire facilement, vu la grande connoissance qu'il a de tout le pays, & d'autre part ayant grande intelligence dans les villes de Zell (*a*), Kempten (*b*) & Lindau, il pouvoit

(a) *Zell* ou *Ratolf-zell*, jolie ville sur le lac de Constance, à la maison d'Autriche. Elle s'appelle en latin *Ratolfi*, ou *Ratoldi Cella*, du nom d'un saint évêque de Verone, qui mourut moine de Richenau en 875, & qui avoit fondé en 835 un monastere de Bénédictins, à l'endroit où est aujourd'hui la ville de Ratolf-Zell. Son corps repose dans l'église canoniale de cette ville.

(b) *Kemptem*, en latin *Campodunum*, ou *Campidona*, ville impériale en Souabe, entre *Memmingen*, *Issni*, *Leutkirch*, & *Kauffbayern*, dans l'*Algow*, sur la riviere d'*Ill*. C'est une des plus anciennes villes d'Allemagne: on y voit une célébre abbaye de Bénédictins, dont l'abbé est prince du S. Empire Romain, & *Archi-maréchal* de l'impératrice. Cette abbaye est toute composée de religieux

par ainsi avec un petit nombre faire grande diversion. Tous les semblables desseins dudit baron de Kunig, ont été amplement communiqués à V. R. par le capitaine S. George, auquel V. R. a fait donner pour le baron de Kunig, brevet du Roi pour la charge de maréchal de camp en ses armées, & de colonel entretenu sa vie durant d'un régiment de 3000 Suisses, si bien que le baron de Kunig s'assurant que l'exécution dudit brevet de Sa Majesté ne seroit aucunement retardée, sur cette espérance il a cultivé plus que jamais ses intelligences ; s'étant transporté inconnu aux confins dudit pays de Constance, & de la forteresse de Hochenwil, où il a eu conférence secrette avec le vieil comte de Papenheim, lequel lui a de nouveau promis & confirmé l'assurance des effets de sa bonne volonté, & même-

---

gentilshommes. Elle fut fondée en 777, par la princesse Hildegarde de Souabe, femme de Charlemagne.

ment s'est abouché avec ceux de ses intelligences, & a entretenu jusques à présent quelques colonels & capitaines bien expérimentés, auxquels moi-même ai délivré au nom dudit baron de Kunig, la somme de sept à huit mille écus, si bien que si le capitaine S. George eut apporté les patentes & expéditions nécessaires, tous les desseins & entreprises dudit baron de Kunig, ne pouvoient que bien réussir à l'avantage du Roi.

Mais le capitaine S. George s'est excusé, disant que V. R. faisoit trop grande difficulté pour le régiment entretenu, & que pour lui il n'osoit pas entreprendre outre son instruction, laquelle lui défendoit entiérement de ne rien conclure sans l'entretien du régiment, tellement que par le retardement de l'exécution du brevet du Roi, on a donné le temps à certaines troupes impériales de s'approcher de ces quartiers, lesquelles en pourroient rendre l'exécution un peu plus difficile;

toutesfois le baron de Knnig n'en perd pas entiérement l'espérance, puisque ses intelligences continuent, par le moyen desquelles il a eu avis que toutes ces troupes étoient destinées pour passer en Italie par le mont S. Gotard, si bien que dans peu de temps l'on pourra avoir occasion favorable pour exécuter facilement tout ce qui a été proposé à V. R. C'est pourquoi il sera nécessaire que Sa Majesté fasse avancer environ 2000 hommes dans le Porentrui (*a*),

---

(*a*) C'est-à dire, dans les états de l'évêque prince de Bâle, qui réside à Porentru, en allemand *Prundrut*; c'est une ville avec un beau château, dans l'Elsgaw, au diocèse de Besançon, sur la frontière du Sundgaw, & du Montbeliard. Les états de l'évêque de Basle sont bornés au nord par le comté de Ferrette & le Sundgaw, à l'occident par le comté de Montbeliard & la Franche-Comté; au midi, par le comté de Neuchâtel, & par les cantons de Berne & de Soleure; & à l'orient, par ceux de Basle & de Soleure. Ses sujets sont partie catholiques, & partie réformés.

ou dans le comté de Montbeliard, à sçavoir, 500 chevaux, 500 dragons, & 1000 hommes de pied. S'il plaît à Sa Majesté d'écrire ses intentions à M. Meliand, ambassadeur ordinaire pour le Roi en Suisse, il en pourra communiquer avec le baron de Kunig, lequel, par son moyen, pourra avoir correspondance avec les gouverneurs de Montbeliard, & de Porentrui.

L'intention du baron de Kunig ne tendant qu'à l'avancement du service du Roi, le rend ingénieux à chercher les occasions, par le moyen desquelles il puisse rendre très-humble service à Sa Majesté, à Laquelle s'il plaît commander audit baron de Kunig de lever régimens Allemands, & de toutes sortes de nations, tant de cavalerie que d'infanterie, il a déja colonels, capitaines & officiers pour ce faire, s'offrant de les conduire où il plaira à Sa Majesté, soit en Italie, pour se joindre à M. le duc de Rohan, ou à M. le duc de Crequy; mais il sera

bon qu'on m'expédie promptement avec patentes, commissions & argent. Le baron de Kunig espérant d'attirer à soi un bon nombre de ces troupes qui doivent bientôt passer en Italie, il y trouvera grande facilité, parce qu'il connoît tous les capitaines & officiers qui sont dégoûtés du service de l'Empereur, & par ce moyen en affoiblissant l'armée espagnole d'Italie, le Roi se fortifiera par le moyen de ces troupes Allemandes.

Sa Majesté est bien humblement suppliée de faire exécuter le contenu du brevet, en recevant à son service le baron de Kunig, en qualité de maréchal de camp en ses armées, & de colonel entretenu sa vie durant d'un régiment Suisse au même pied des autres ; que si le nombre des 3000 Suisses semble trop grand à Sa Majesté, qu'Elle le réduise à 1000 ou 15000, sur la promesse que fait le baron de Kunig à Sa Majesté, de n'avoir point de Suisses dans son régiment que des volontaires, qui

s'employeront en toutes sortes d'occasions, & serviront par tout pays, hors directement dans les pays héréditaires de la maison d'Autriche qui ne sont pas de grande étendue, & par ce moyen il peut obliger un nombre de capitaines & d'officiers bien expérimentés, à quitter le service de l'Empereur, & à l'imitation du colonel Kunig, épouser celui de Sa Majesté. Sa Majesté considérera, s'il Lui plaît, que le baron de Kunig ne peut pas entiérement abandonner le parti impérial, que premiérement il n'ait assurance d'un entretien sa vie durant, convenable à sa condition, de laquelle il prend hadiesse de donner connoissance à Sa Majesté, sans diminuer ni augmenter la vérité.

Le baron de Kunig est homme qui a la connoissance de tout l'empire; il a exercé la charge de commissaire général, a été lieutenant du feu comte Colalto (a) en la charge

---

(a) Rambold de Colalto comte de S. Salvator, de la maison de Colalto, dans la Mar-

de maréchal de camp général ; il a commandé comme colonel d'un régiment de cavalerie & d'infanterie, a été gouverneur de la ville impériale de Lindau ; en un mot, il est parvenu à des charges par ses propres mérites, plus grandes que jamais Suisse ait osé prétendre (a). J'ai représenté tout ce qui est de l'instruction du baron de Kunig, avec autant de fidélité que je suis,

De Sa Majesté, très-humble & très-obéissant serviteur Reynault (b), fils du capitaine qui commande les Suisses au fort de Barreaux.

---

che Trevisane en Italie, célébre général des impériaux, étoit mort à Coire en Grisons, au mois de Décembre 1631.

(a) Au service de l'empereur.

(b) Antoine de Reynold, (d'une illustre famille de Fribourg en Suisse,) dont le pere, Antoine de Reynold, étoit capitaine au régiment des Gardes-Suisses depuis 1626, & en même tems capitaine d'une compagnie Suisse de cent hommes, en garnison au fort

DÉPÊCHES DE LA COUR, par la voie ordinaire, du 29 Décembre, reçues le 23 Janvier 1636.

DU ROY.

Mon cousin, vous verrez par la copie que j'ai commandé vous être envoyée d'un mémoire que j'ai fait expédier, & partir par courier exprès au sieur d'Hemery (*a*), mon

de Barraut. Il obtint le premier Décembre 1638 cette compagnie du fort de Barraut; fut fait colonel du régiment Suisse de Praromann en 1648, capitaine aux Gardes-Suisses en 1653, & mourut en 1686 ou 1687, pere de François de Reynold, grand-croix de l'ordre militaire de S. Louis, lieutenant-général ès armées du Roi, & colonel du régiment des Gardes-Suisses.

(*a*) Michel Particelli d'Emeri, d'abord commissaire du Roi aux Etats du Languedoc, puis ambassadeur en Piémont, & enfin surintendant des finances, mort en 1650.

ambaſſadeur en Piedmont, que mon frere le duc de Savoye ſera prêt de ſa part à ſe mettre aux champs dès le mois prochain, pour exécuter en la maniere que vous verrez, ce qui a été projetté devoir être fait par concert entre lui & vous; de ſorte qu'il eſt beſoin que vous vous prépariez pour vous avancer de votre côté, lorſque vous aurez avis de lui. Je ne doute point que vous n'apportiez en cette affaire ſi importante toute la diligence, affection, prudence & valeur que vous avez fait paroître en toutes celles que vous avez juſques ici conduites ſi heureuſement par-delà : me repoſant donc ſur vous, je prie Dieu qu'il vous ait, mon couſin, en ſa ſainte garde. Ecrit à S. Germain-en-Laye, &c.

Copie du mémoire envoyé au ſieur d'Hemery, ambaſſadeur du Roi en Piedmont.

Sa Majeſté a vu les projets des deſſeins que ledit ſieur ambaſſadeur a envoyés pour l'année prochaine;

le premier dont l'exécution se doit faire durant le mois de Janvier, Février & Mars, étant celui qui presse le plus, Sadite Majesté a jugé à propos de faire sçavoir audit sieur ambassadeur ses intentions sur icelui, telles qu'il s'ensuit. Au premier jour, il apprendra sa volonté pour ce qui sera à faire depuis ledit mois de Mars pendant le reste de l'année.

Le Roi, en premier lieu, donne charge au sieur d'Hemery, de faire entendre à M. de Savoye, qu'il approuve la résolution qu'il a prise de donner des troupes à M. de Parme pour garder ses Etats ; ce qui servira pour lui faire connoître le soin particulier que le Roi prend de ce qui lui touche, ainsi que Sa Majesté fera toujours dans toutes les occasions qui se présenteront. Sadite Majesté approuve pareillement la proposition de se saisir des postes de Romagnano (*a*) & d'Oleg-

(a) *Romagnano*, dans le *Novarese*, sur la riviere de *Sessia*.

gio (*a*), ayant auparavant fait le magasin projetté à Gastinare (*b*), comme aussi qu'on fasse un pont sur le Tesin avec un fort pour l'assurer du passage, & pour se mettre en état de se pouvoir joindre avec M. de Rohan, lorsque l'occasion le requerra.

Pour cet effet le Roi juge très-à-propos qu'il s'avance de concert pour prendre Lecco & s'y fortifier, différant à un autre temps l'entreprise de Come, pour les raisons déduites dans la dépêche dudit sieur d'Hemeri ; ce que Sa Majesté fera entendre audit sieur duc de Rohan, auquel ledit sieur d'Hemeri l'écrira pareillement, ledit sieur duc ayant déja reçu ordre de tenir bonne correspondance avec M. de Savoye sur ce sujet, comme sur

---

(a) *Oleggio*, dans le *Novarese*, sur le Tesin.

(b) *Gattinara*, dans la seigneurie de Verceil, sur la droite de la *Sessia*, entre *Serravalle*, & *Verceil* ou *Vercelli*.

toutes les autres qui s'offriront pour le service de Sa Majesté en Italie.

Le Roi ne doute point que ce dessein n'ait un bon succès, devant être conduit par M. de Savoye, qui ne manquera pas d'y contribuer ses soins & sa prudence ordinaire, & M. de Parme devant exécuter en personne l'entreprise d'Oleggio dans laquelle Sa Majesté s'assure qu'il fera paroître le même courage dont il a donné des marques signalées dans les occasions passées.

Selon le projet envoyé par ledit sieur ambassadeur, le Roi doit fournir pour ce dessein 6000 hommes de pied & 500 chevaux, lesquels joints à pareil nombre de gens de pied que M. le duc de Savoye contribuera avec 2500 chevaux font 12000 hommes de pied, & 3000 chevaux que l'on a jugés nécessaires.

Lettre de M. de Chavigny, à M. le duc de Rohan, dudit jour 29 Décembre 1635.

MONSIEUR,

Cette lettre sera seulement pour ne laisser partir M. Lasnier, qui s'en va ambassadeur aux Grisons, sans vous assurer par cette bonne occasion de la continuation de mon très-humble service. Il porte avec soi les 10000 écus dont il vous a été donné avis par la dépêche que M. de la Houdiniere vous aura rendue, sçavoir, 15000 livres pour l'entretenement des communes, si vous jugez ci-après qu'il soit besoin de les mettre sur pied, & pareille somme pour les munitions de guerre, quelque artillerie & autres choses qui vous seront nécessaires pour l'exécution des ordres que le Roi vous a envoyés. Cette affaire s'avance fort du côté de M. de Savoye, ainsi que vous verrez par la copie ci-jointe

d'un mémoire envoyé à M. d'Hemery, & dès le mois prochain, ledit sieur duc se mettra en campagne pour exécuter ce que vous verrez. Nous attendons au premier jour nouvelle de ce que vous aurez moyenné entre les Grisons & Valtelins, selon la dépêche que le sieur Prioleau vous a portée; cela ne vous devra point retarder, parce que si cet accommodement ne peut si-tôt être conclu, ledit sieur Lasnier y pourra travailler en votre absence; il seroit pourtant mieux que cette affaire fût terminée avant que vous vous missiez aux champs; mais il ne vous doit pas néanmoins retenir. Ledit sieur Lasnier vous dira tout ce qu'il y a ici de nouveau; & sur ce, je vous supplie très-humblement de croire que je serai toute ma vie.

Le dessein de M. de Savoye est, ayant fortifié les postes mentionnés audit mémoire, de détacher de son gros 5000 hommes de pied & 1500 chevaux, pour se joindre à vous au-delà du Tesin, prendre Lecco

& faire ensuite ce qui sera jugé plus avantageux pour le bien commun.

Lettre de M. de Chavigny, à M. le duc de Rohan, par l'ordinaire, du 7 Janvier 1636, reçue le 28.

MONSIEUR,

N'ayant pour le présent aucune lettre de vous, ce mot sera seulement pour vous dire que vous ferez chose très-agréable, si en même temps que vous avancez le traité entre les Grisons & les Valtelins, vous pouvez ménager avec lesdits Grisons quelque avantage pour la religion catholique, comme seroit que les biens appartenans à l'évêché de Coire fussent restitués, le tout ou au moins une partie, & que les PP. Capucins fussent dorénavant solidement établis dans l'Engadine, & non point par tolérance. L'instruction de M. Lasnier a été chargée de ceci qui fut oublié, lorsque le

mémoire touchant ledit traité, vous a été envoyé. Sa Majesté ne doute point que vous ne travailliez pour ce regard avec la même affection que pour les autres affaires concernans son service, le bien duquel requiert que les catholiques Grisons, voyant ce soin de Sadite Majesté, soient détournés d'entendre aux pratiques que les Espagnols font parmi eux, sous prétexte d'un faux zéle, qu'ils font paroître pour notre religion.

Il n'est point besoin de vous rien dire sur l'affaire principale touchant laquelle il vous aura été écrit du côté de M. de Savoye. Vous êtes sans doute bien averti que les Allemands se préparent pour passer au mont S. Gotard, & qu'il a été envoyé de l'argent de Milan aux cantons catholiques pour les contenter, & obtenir le passage.

Vous aurez pu sçavoir que les ennemis, après leur retraite, ont pris leurs logemens vers Basle, Porrentrui & Colmar. M. de Mani-

tan (*a*) qui commande dans ledit Colmar, leur a enlevé quelques quartiers & pris cinq canons.

Le Roi est toujours à S. Germain-en-Laye, où Sa Majesté se porte le mieux du monde, Monsieur est en cette ville, où M. le cardinal est venu passer quelques jours. Sur ce, je vous supplie de croire que je serai toute ma vie.

De M. Bouthillier, du 8 Janvier, reçue comme devant.

MONSIEUR,

L'affaire de M. le vicomte de Me-

(*a*) Achilles de Longueval, comte de Manicamp, mestre de camp du régiment de Normandie, depuis 1627 jusqu'en 1643. Le cardinal de Richelieu le fit mettre dans la citadelle d'Amiens, en Août 1638. Le comte de Manicamp avoit été fait maréchal de camp en 1635, & l'année suivante commandant à Colmar en haute Alsace, jusqu'au mois de Mars 1638. Il fut fait gouverneur du fort de Waten en 1641, & lieutenant géné-

lun pour le régiment du Biez, ayant reçu quelque obstacle sur la rencontre du traité par écrit, fait avec lui par le sieur de Montroty, fils du sieur de la Neufville (*a*), lequel d'autre côté avoit fait un autre verbalement avec le sieur de Bachevillier ; enfin accordé selon le desir qu'a le vicomte de Melun de servir le Roi en cette charge sous vos commandemens. La raison a été entiérement de son côté : car non seulement il avoit un traité par écrit ; mais de plus il en avoit sa commission de mestre de camp, que Sa Majesté lui avoit donnée. Cependant, M. il est vrai que le sieur de Bachevillier mérite le témoignage que vous avez rendu de

---

ral des armées du Roi, le 30 Octobre 1646 ; & servit fort long-temps avec toute la distinction possible.

(*a*) Antoine du Biez de la Neufville, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, qui fut donné en 1635, à sa mort, à Guy d'Arbaleste, vicomte de Melun.

lui.

lui. Il a pris la peine de me venir dire qu'il ſe déportoit du tout de ſa prétention du régiment, lequel il laiſſoit très-volontiers au vicomte de Melun. S'il ſe préſente occaſion de quelque autre emploi pour lui, je ne manquerai pas de faire ſouvenir au Roi de ce que vous avez écrit à ſon avantage. Je ſçai que vous faites l'honneur au vicomte de Melun de l'affectionner, & qu'il me feroit ſuperflu de vous le recommander, ce qui m'empêchera de vous en dire davantage.

Au reſte, M. pour réponſe à votre derniere ſur le ſujet du ſieur du Landé, vous pouvez aſſurément croire que s'il entreprenoit de parler de deçà à votre déſavantage, il y ſeroit fort mal reçu du Roi, & de monſeigneur le cardinal. Sur quoi vous baiſant très-humblement les mains, je demeure toute ma vie.

DÉPÊCHES EN COUR, par le sieur de la Houdiniere, du 11 Février 1636.

AU ROY.

SIRE,

Suivant le commandement de Votre Majesté, je me suis transporté à Tiran, où j'ai résolu le lieu où il falloit y faire le fort; mais l'incommodité du temps m'empêchant d'y travailler, j'ai cru plus à propos d'achever celui de Mantel (*a*), à quoi plusieurs raisons m'ont induit, comme Elle entendra plus particuliérement par le sieur de la Houdiniere, qui Lui dira aussi comme tou-

(a) *Mantello*, village, & la derniere communauté de la *Squadra* de *Trahona*, dans le bas *Terzero* de la Valteline.

tes difficultés surmontées, j'ai fait élire évêque de Coire, le prévôt (a) dudit évêché, lequel, j'espere, servira fidélement aux intérêts de Votre Majesté; mais pour le faire plus puissamment, il est besoin de l'assister; & je crois qu'Elle ne sçauroit mieux employer une abbaye de 7 à 8000 livres de rente, que de la lui bailler. Je pense avoir mis encore en bons termes l'accommodement des Grisons & Valtelins, étant venu en ce lieu pour en conférer avec les députés Grisons. Si l'affaire réussit, comme j'espere, j'en envoyerai le traité à V. M. dans trois semaines par mon secretaire. J'y ai rencontré de toutes parts de très-grandes difficultés, comme ledit sieur de la Houdiniere Lui pourra représenter.

J'attends des nouvelles de M. de

(a) Jean Fluog d'Aspremont, prévôt du chapitre de Coire, en fut élu évêque, le premier Février 1636, & mourut en Janvier 1661.

Savoye, pour le seconder en ses desseins; mais je supplie très-humblement V. M. Sire, de n'avoir point désagréable que je Lui dise franchement que la nécessité que souffre son armée, est telle que si on n'y remédie promptement, elle est plutôt en état de se débander que d'agir. Les capitaines Suisses & Grisons sont sur le point de me remettre leurs compagnies, & les François de se voir sans soldats, si l'argent du pain manque d'arriver. Je me fâche grandement d'être contraint de Vous importuner d'une si mauvaise nouvelle : je ne le fais qu'à l'extrémité, afin de n'être coupable de la ruine de Votre armée, pour Vous avoir celé l'état auquel elle est. Ledit sieur de la Houdiniere Vous en représentera les particularités. Sur ce, je prie Dieu, Sire, qu'il comble Votre Majesté de toute félicité & grandeur.



A M. le cardinal de Richelieu.

MONSIEUR,

Vous apprendrez particuliérement par le ſieur de la Houdiniere l'état de nos fortifications, ce qui m'a mû de venir travailler au fort de Mantel, & les néceſſités de cette armée. Cela m'empêchera de vous en rien particulariſer ici, m'aſſurant que vous procurerez qu'il y ſoit pourvu, ſelon que le ſervice du Roi le requiert, me déchargeant à vous, M. des inconvéniens qui ſont ſur le point d'arriver, & vous ſuppliant très-humblement de croire qu'il n'y aura point de ma faute, quand ce malheur arrivera, qui ne peut manquer, ſi l'argent du pain ne vient, comme je l'ai ſi ſouvent demandé.

Après pluſieurs difficultés, j'ai enfin fait élire évêque de Coire, le prévôt, ſuivant l'ordre de Sa Ma-

jesté. M. le cardinal Antoine (*a*) a écrit en sa faveur efficacieusement à M. le Nonce (*b*) qui est à Lucerne, lequel de sa part y a apporté ce qui dépendoit de lui.

Je suis venu en ce lieu pour conférer avec les députés Grisons, sur leur accommodement avec les Valtelins. Je crois avoir réduit le traité en bons termes, & que dans trois semaines je pourrai l'envoyer au Roi, & à vous par mon secretaire. S'il réussit, comme j'espere, & qu'on prenne soin de l'évêque (qui nous ramenera les catholiques,) je crois réduire tous ces pays en grande obéissance au service de S. M.

Je remets le surplus, M. à la

(*a*) Antoine Barberin, cardinal, archevêque de Reims, grand aumônier de France, le 24 Avril 1653, mort le 3 Septembre 1671.

(*b*) Ranuttio Scotti, évêque de San-Donini, nonce en Suisse depuis 1630 jusqu'en 1640. On a de lui un ouvrage assez estimé: *Helvetia sacra & profana*, imprimé à Macerata 1642, *in*-4°, en italien.

créance dudit ſieur de la Houdiniere, lequel a pris grand ſoin de s'inſtruire de toutes choſes pour vous les rapporter exactement, & n'a pas manqué de ſolliciter un chacun à ſon devoir. Je reçois ſon envoi pour une marque de votre bienveillance en mon endroit; auſſi vous puis-je aſſurer, M. que vous n'honorerez jamais perſonne de vos bonnes graces, qui vous ſoit plus fidélement acquis que moi qui ſerai le reſte de mes jours ſans varier.

Monſieur, je vous envoie ici les principaux points du traité projetté; s'il y a quelque choſe qui ne ſoit pas conforme à votre intention, me le faiſant ſçavoir, je tâcherai d'y remédier, quoiqu'ayant emporté la religion, & la judicature, comme vous l'avez deſiré, je me perſuade avoir tout ſurmonté.



Mémoire de M. le duc de Rohan, à M. le cardinal, touchant le traité projetté entre les Grifons & Valtelins.

Enfuite du mémoire que j'ai déja envoyé au Roi, en date du 15 Janvier, touchant l'ajuftement des différends entre les Grifons & Valtelins, après plufieurs obftacles de part & d'autre, j'ai finalement obtenu avec les députés, ce qui fuit.

Qu'en la Valteline & comtés de Bormio & Chiavennes, il n'y aura exercice d'autre religion que de la catholique romaine, fans l'habitation d'aucun proteftant audit pays.

Que l'adminiftration de la juftice, pour le criminel & civil, fera laiffée aux Valtelins & Comtois avec cette reftriction, que les Grifons pour chaque juge en nommeront trois de la Valteline, & deux Comtés, defquels trois les Valtelins & Comtois en choifiront un.

Pour les différends qui font furve-

nus, ou qui pourront ſurvenir entre les Griſons & Valtelins, de quelque nature qu'ils puiſſent être, la connoiſſance & déciſion en ſera remiſe à M. l'ambaſſadeur de France aſſiſté de deux Griſons & de deux Valtelins, pour l'informer des uſages & coutumes du pays.

Pour le cens ou tribut annuel que les Valtelins doivent donner aux Griſons pour le droit de judicature à eux accordé, j'ai diviſé cela en trois temps. Pour le paſſé, depuis le traité de Monçon, juſqu'à la concluſion du préſent traité, le cens non-payé qui monteroit pour les dix ans d'arrérages à 250000 écus, a été réduit par moi à 20000 écus. Depuis la concluſion du préſent traité juſqu'à la paix entre les deux Couronnes, les Valtelins payeront aux Griſons 15000 écus pour chacun an. Depuis la paix à l'avenir, nous nous ſommes tenus à la ſomme de 25000 écus, portée par le traité de Monçon, ſur laquelle ſera priſe la penſion dûe à M. l'évêque de Coire.

Pour le point de la souveraineté, il n'y a rien été changé, mais seulement expliqué, toutes choses pour ce regard devant demeurer en la forme & maniere qu'elles étoient avant les mouvemens de l'année 1617.

Les autres points sont de peu de conséquence, & entiérement dépendans de ce que dessus.

Ce projet est arrêté par les députés qui promettent de le faire ratifier par les communes, après quoi les deux parties écriront au Roi, pour supplier S. M. d'agréer le traité fait par mon entremise, & me vouloir envoyer le pouvoir de le ratifier.

Au pere Joseph.

MONSIEUR, Je remets au sieur de la Houdiniere, à vous dire les particularités de son voyage. Vous sçaurez par cette-ci, que le prévôt de Coire en est élu évêque, selon l'intention du Roi. M. le car-

dinal Antoine, & M. le nonce qui est à Lucerne, se sont entiérement portés aux intentions de S. M. ils en méritent remerciment. Si on cultive cet évêque, & qu'on prenne soin de l'évêché, ce sera un puissant moyen pour s'assurer de tous les catholiques de ces pays; on ne sçauroit mieux employer une abbaye de 7 à 8000 livres de rente, que de la donner audit évêque.

Quant au traité d'entre les Grisons & Valtelins, je le tiens en bons termes, & j'espere que dans trois semaines mon secretaire vous le portera en bonne forme. J'y ai rencontré des difficultés presque insurmontables de toutes parts; mais j'en remets les particularités, quand mondit secretaire aura l'honneur de vous voir.

Pour la fin, les nécessités nous accablent; & si l'argent du pain nous manque, selon que je l'ai demandé, tout est perdu sans ressource. J'en écris mon sentiment à qui il appartient. Je vous supplie de tout mon

cœur, ſelon la paſſion que vous avez au ſervice de S. M. d'en vouloir parler hautement & franchement ; car je ne puis plus ſubſiſter avec des paroles. Je vous demande pour la fin la continuation de vos bonnes graces, & que vous me croyiez toujours.

A MM. les ſurintendans.

MESSIEURS,

Je ne puis rien ajoûter à ce que je vous ai mandé, & ſuis très-aiſe que le ſieur de la Houdiniere, pour ma décharge, aye vu le miſérable état auquel eſt l'armée du Roi. Les Suiſſes menacent de ſe débander, faute de payement. Les capitaines Griſons pour même ſujet ſont ſur le point de quitter leurs compagnies ; & les François, faute de pain, ne peuvent ſubſiſter. Je l'écris librement au Roi & à M. le cardinal, & ne puis céler plus long-temps tel manquement, ſans me rendre coupable

envers S. M. Je vous ſupplie bien humblement encore un coup, de conſidérer ces choſes. Si vous y pourvoyez, l'honneur vous en ſera dû de la conſervation de l'armée. Si auſſi elle vient à périr, faute de payement, j'aurai cette ſatisfaction de n'en être pas cauſe, & de vous en avoir averti aſſez à temps pour y pourvoir. Je me veux encore promettre cette fois, que vous prendrez créance à ce que je vous demande, & que ſelon cela, vous donnerez ordre à notre ſubſiſtance. Sur ce, je vous baiſe bien humblement les mains, & ſuis.

A M. Servien.

MONSIEUR,

Le ſieur de la Houdiniere s'en va ſi inſtruit des affaires de ce pays, qu'il ſeroit ſuperflu de vous importuner par mes lettres. Le ſervice du Roi requiert principalement deux choſes; la diligence pour nos re-

crues & nouvelles troupes, & l'argent pour les faire ſubſiſter. J'en écris pour la derniere fois à MM. les ſurintendans, auſſi franchement que le ſervice de Sa Majeſté le requiert, portant très-impatiemment de voir une armée détruite par la néceſſité, laquelle a réſiſté ſi généreuſement contre les Allemands & Eſpagnols. Cela me met au déſeſpoir, & je ne ſçais plus à qui m'en plaindre.

Nous avons enfin fait l'évêque que le Roi deſiroit à Coire. Ce n'a pas été ſans difficulté. M. de Saint-Simon y a très-bien ſervi; c'eſt lui qui, en l'abſence de M. Laſnier, a conduit l'affaire. Je vous dirai auſſi que vous nous avez envoyé un très-honnête homme en la perſonne du ſieur Petit. C'eſt à mon gré un des gentils perſonnages que je connoiſſe pour les fortifications. Je tâcherai à ne le laiſſer point oiſif. Il ne me reſte qu'à vous demander la continuation de vos bonnes graces, & vous ſupplier de me croire toujours.

A M. de Chavigny.

MONSIEUR,

J'ai appris par le retour de mon ſecretaire, le ſoin que vous prenez de m'obliger, & par les lettres de ma (*a*) femme, la continuation de

(*a*) Marguerite de Bethune, fille aînée de Maximilien de Bethune I du nom, duc de Sully, pair, maréchal, & grand-maître de l'artillerie de France, & de Rachel de Cochefilet. Elle mourut à Paris le 21 Octobre 1660. Le duc de Rohan l'avoit épouſé par contrat paſſé à Paris le 7 Février 1605. Il eut de ce mariage quatre fils & quatre filles, qui moururent en bas âge, & Marguerite qui épouſa, contre la volonté de ſa mere, le 6 Juin 1645, Henri de Chabot, ſeigneur de S. Aulaye, auquel elle porta le duché de Rohan, avec clauſe expreſſe que les enfans qui naîtroient de ce mariage, porteroient le nom & les armes de Rohan. On ſçait qu'elle eut un grand procès à ſoutenir contre Tancrede, qui ſe diſoit fils du duc de Rohan, & que madame la ducheſſe de Rohan douairiere, reconnoiſſoit également être né de ſon

vos bons offices, dont je vous remercie bien humblement. Vous ne favoriſerez jamais perſonne qui vous ſoit plus affectionné ſerviteur que moi. Le ſieur de la Houdiniere s'en retourne inſtruit de toutes choſes, ce qui m'empêchera de vous rien particulariſer. Nous avons fait l'évêque de Coire, tel que le Roi a deſiré. Le traité des Griſons & Valtelins eſt en bons termes. J'eſpere que mon ſecretaire en portera la réſolution dans trois ſemaines. Nos néceſſités augmentent; & ſi on n'y pourvoit promptement, le mal ſera ſans remede. Je vous baiſe bien humblement les mains, & ſuis du meilleur de mon cœur.

---

mariage avec le duc de Rohan, le 18 Décembre 1630, à Paris, lorſqu'elle étoit revenue de Veniſe, où elle étoit reſtée avec le duc de Rohan, depuis le mois de Février 1630, juſqu'au 8 Octobre de cette année.



Mémoire des dépenſes néceſſaires, pour fortifier & munir les Griſons & la Valteline, par M. le duc de Rohan.

Au fort de France, Steig, Flech (*a*) & Pont du Rhin, faut faire la redoute au-delà du pont du Rhin, & accommoder la tranchée qui eſt au-devant.

Creuſer les foſſés dudit fort, y achever quelques logemens de ſoldats commencés, creuſer le puits & en faire un nouveau.

Au Steig, fermer le fortin & les redoutes de la garde & de la batterie.

Seroit bon auſſi de faire revêtir de murailles le retranchement qui eſt entre les redoutes de la garde & de la batterie.

Je mande au ſieur Fabry, qu'il faſſe un devis de ce que cela coûtera, & qu'il le baille au ſieur de la Houdiniere.

(a) *Flæſch*, paroiſſe & communauté dans la ſeigneurie de Meyenfeld.

Pour les munitions de guerre, ledit ſieur de la Houdiniere en emportera l'état. Je crois qu'avec ce que j'achete de Peter Rampa, il y en a de de-là pour le préſent ſuffiſamment.

Pour maintenir la garniſon Françoiſe dans le fort, je ne ſuis point d'avis qu'on hauſſe leur paye, à cauſe de la conſéquence, mais bien qu'on les faſſe travailler au creuſement des foſſés, ſans quoi ils ne ſe peuvent maintenir.

Quant à ladite garniſon, elle doit être entiérement payée, ſéparée du corps de l'armée; car encore qu'au commencement on prît des ſoldats de chaque compagnie des régimens de Chamblay (*a*), Lecques & Landé pour la former, néanmoins étant licenciés comme ils furent, lors leſdits ſoldats n'ont jamais été comptés

(*a*) François de Haraucourt, baron de Chamblai, Henri de Chaumont, baron de Lecques, & Joab de Sequeville, ſieur du Landé, étoient meſtres de camp de ces régimens.

dans les autres régimens en aucune recrue.

Il y a fours & moulins dans ledit fort, & 500 sacs de bled, mesure de Zurich, qui font 100000 rations qui peuvent nourrir 1000 hommes trois mois durant.

A la Rive & château de Chiavennes, le sieur de la Houdiniere a pris en passant le prix des choses qu'il est nécessaire de faire pour mettre ces lieux-là en sûreté, & pour amoindrir les gardes. Ce qui consiste principalement en quelques magasins, corps de gardes, fours, trois ou quatre tours, & quelques bâtimens pour le logement des soldats.

J'ajoûte qu'on peut faire venir une fontaine à la Rive pour 2 ou 300 pistoles, qui sauveroit la vie à 100 soldats par an. Tout cela pourra coûter par estimation 12000 livres.

Pour les vivres, j'ai fait mettre dans la Rive 100 charges de bled & 50 de châtaignes, qui font 30000 rations, & qui nourriront 300 soldats trois mois.

Dans le château de Chiavennes; j'ai fait 100 charges de bled, qui font 20000 rations, & nourriront 200 ſoldats trois mois.

Je ferai mettre du vin dans les deux lieux, ſans qu'il en coûte rien au Roi.

La Rive & Chiavennes ſont aſſez bien fournis de munitions guerre, hormis de mêche qui ſe conſomme toujours.

Seroit bon de faire venir une demi-douzaine de petits moulins de fer de Lyon, pour mettre dans les forts. Ils ne coûtent au plus que 100 livres la piéce.

Pour les Engadines, il eſt néceſſaire d'achever le fort de Sus (*a*), il y faut 100 ſoldats de garde; 50 charges de bled les y nourriront trois mois. Ce qu'il y convient faire, pourra coûter par eſtimation 10000 livres.

(*a*) Suſſ, en latin *Suſa*, bourg dans la baſſe Engadine, au pied du mont *Fluela*: on y trouve beaucoup d'antiquités Romaines.

Faut faire une tour à Piatta (*a*) Mala, & une à Campſec (*b*), qui par eſtimation coûteront 2000 livres les deux, moyennant quoi je crois les Engadines en bon état. Il y a des munitions de guerre.

Pour la Valteline, le deſſein du fort de Tiran fait par le ſieur Petit, ſera voir combien il coûtera à conſtruire, bâtir les logemens & le munir de vivres & de munitions de guerre. M'y étant tranſporté ſuivant l'ordre du Roi, je trouve du tout impoſſible d'y travailler de plus de ſix ſemaines.

Pour les Bains (*c*), il y a encore quelque choſe à y faire; mais on n'y peut travailler que les neiges ne ſoient fondues. J'y mets 100 charges

---

(a) *Piatta Mala*, paſſage très-étroit de *Breuſſ* ou *Bruſcio*, dans la Valteline pour aller à *Tirano*.

(b) *Campagaſt* ou *Chiamuaeſch*, gros village de la haute Engadine, juriſdiction d'au-deſſous de *Fontana Merla*.

(c) *Bagni di Bormio*.

de bled qui suffiront pour deux mois, à 300 liv. Il y a aussi des munitions de guerre.

Pour les châteaux de Grossio & Sondrio, j'ai fait état que pour les achever, il faut par estimation 6000 livres.

Il me faut de temps en temps acheter de la mêche. J'ai du plomb suffisamment; mais il me faut acheter 10000 milliers de poudre.

Or encore que je juge le fort de Tiran fort nécessaire, néanmoins n'y pouvant travailler de six semaines, les Allemands étant passés en Italie, les Espagnols s'y étant renforcés, j'ai jugé par toute raison de guerre, que je ne devois point séparer l'armée, laquelle si je la tenois toute vers Tiran, j'abandonnerois aux Espagnols le meilleur de la Valteline, tellement que pour ne perdre le temps, je me suis résolu de venir achever le fort de Mantel, pour brider les Espagnols, pour après étant renforcé de nouvelles troupes, pouvoir aller assurément

travailler à Tiran : auſſi-bien les deux forts ſont-ils du tout néceſſaires, autrement on ne tiendroit que la moitié de la Vallée. J'ajoûte que les deux forts tiennent également le paſſage ouvert avec les Vénitiens, à ſçavoir, celui de Tiran ſur le Breſſan, & celui de Mantel ſur le Bergamaſque, & de plus me lier avec la Rive & Chiavennes.

La derniere conſidération eſt que je ne puis favoriſer les deſſeins de M. de Savoye que d'ici, ſi bien que puiſqu'il faut faire les deux forts, il eſt du tout néceſſaire de commencer par mettre celui-ci en défenſe ; ce que je tâcherai le plus diligemment que je pourrai, pour aller à l'autre. Le tout eſt que l'argent ne me manque pas.

Lettre en chiffres de M. d'Hemery, du 25 Janvier, reçue le 8 Février 1636.

Sur l'avis donné par M. le duc de Rohan à M. de Savoye, qu'il pou-

voit ſortir en campagne avec 6 ou 7000 hommes de pied & 6 ou 700 chevaux, pour venir même juſques ſur le bord du Teſin, ſe joindre à M. de Savoye, ſon Alteſſe a réſolu que M. de Toirax (*a*) paſſeroit à Parme, & qu'il iroit joindre M. de Rohan juſqu'au lieu où il pourra s'avancer ſans péril, & même s'il eſt beſoin, que M. de Toirax paſſera juſqu'au lieu qui ſera concerté entre M. de Rohan & M. de Toirax, dont ils prendront jour enſemblement. M. de Toirax lui fera ſçavoir de ſes

(*a*) Jean de S. Bonnet, ſieur de Thoiras, maréchal de France en 1630, tué le 14 Juin 1636 en Italie, quelques jours avant le combat du Teſin. C'étoit l'un des plus grands capitaines de ſon temps. Sa vie a été imprimée en un volume *in-fol.* Ce fut à l'attaque de Fontanetto que le maréchal de Thoiras fut tué. Il étoit alors âgé de cinquante-un ans. Grotius dit dans une de ſes lettres au chancelier Oxenſtiern, (Ep. 605:) *L'Italie n'a jamais ceſſé de louer hautement les rares vertus de Toiras. La France ne les a pas ignorées, mais elle a fait ſemblant de ne les pas connoître.*

nouvelles

nouvelles. M. de Toirax passera avec 1200 chevaux effectifs. Ils partiront ensemblement du lieu pris pour venir rompre le Navillo (*a*) de la Canonique & de la Serenede, vis-à-vis d'Oleggio, au-delà du Tesin, où M. de Rohan se présentera le même jour. Avec les barques que l'on prendra sur le lac, on fera un pont pour se joindre, on fortifiera les bords du Tesin d'un côté & d'autre. Oleggio en étant éloigné d'un mille, on prendra le château d'Arona (*b*), & par ce moyen on empêchera le passage des Allemands, on incommodera Milan ; & joints ensemble, on fera quelque dessein avantageux.

Pour cette exécution, il est à propos que M. de Rohan soit en état de partir le 8 de Mars du lieu où il est, cette exécution ne pouvant

---

(a) *Ticinello ò Navilio.*

(*b*) Situé sur le *Lago Maggiore*, entre *Belgira* & *Borgomainero*. Les isles Borromées, *Isole Boromee*, n'en sont pas éloignées.

plus longuement, ſans hazard, être différée. C'eſt pourquoi il faut qu'on avance les fortifications, & que l'on faſſe avancer les recrues de France, où on a dépêché pour cet effet, afin que l'on y expédie promptement celui que M. de Rohan envoyera à la cour, avec ordre de paſſer ici pour nous ajuſter avec lui. M. de Rohan aſſuré, comme il l'eſt, d'être fortifié du côté de France, de nouvelles troupes, pourra ſortir plus fort; ſon renfort arrivera avant que les neiges ſoient fondues. Comme elles arriveront ſans doute, M. de Savoye ne peut utilement ſe mettre en campagne que le même jour que M. de Rohan ſortira, parce que ſi les ennemis voient que l'on occupe le deçà du Teſin, ils occuperont le bord de de-là, & ainſi cette entrepriſe ſeroit ſans fruit.

Car M. de Savoye ne peut occuper Gatinare (*a*), Romagnano &

(a) *Gattinara*.

Oleggio avec les deux bords du Tesin, avec les forces qu'il a. Il faut pour cela être joints ensemble.

C'est pourquoi il faut qu'il fasse ensorte d'être en campagne le 8 de Mars, & s'il est besoin, faire quelques levées aux Grisons. On attend sa résolution qu'il donnera en diligence.

Réponse à M. d'Hemery, par M. le duc de Rohan.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre lettre du 25 de Janvier à Chiavennes le 9 Février seulement, par où je vois avec contentement la généreuse résolution de M. de Savoye. J'ai dépêché M. de Canisy en cour, comme j'avois promis. J'y renvoie de nouveau pour qu'on vous mande par lui les intentions du Roi, & quand mes recrues se pourront rendre ici, afin que sur cela on s'ajuste bien.

J'attendrai aussi des nouvelles de

M. de Toirax, & concerterai avec lui où se pourra faire notre jonction.

Je prévois que mes recrues & nouvelles troupes ne seront ici qu'à la fin d'Avril, & que je ne pourrai plutôt me mettre en campagne, tellement que si M. de Savoye ne peut fortifier avec ses seules forces le pont du Tesin, il faut de toute nécessité retarder l'exécution. Cependant je me préparerai toujours, & avancerai tant que je pourrai les fortifications de la Valteline.

S'il me faut aller jusqu'au bord du Tesin, vous devez pourvoir au pain de mon infanterie, tandis que que je serai en ce quartier-là; car éloignant le lac de Come, je n'y puis pourvoir par le côté de deçà.

Lettre de M. le duc de Rohan, à M. le cardinal de Richelieu.

MONSIEUR,

Comme le sieur de la Houdiniere étoit sur son partement, il m'est arri-

vé une dépêche en chiffres de M. de Savoye, dont je vous envoie copie, & de ma réponse. Je crois qu'il est nécessaire qu'il soit promptement averti des intentions du Roi, par M. de Canisy, afin que, s'il faut que je me joigne à lui, toutes choses soient bien ajustées. Si je dois aller jusqu'au Tesin, il me faut fournir du pain extraordinaire pour quinze jours : à cet effet il est besoin d'acheter du bled extraordinairement & par avance, & d'avoir des chevaux pour le porter, ce qui ne se peut faire sans argent; mais la lenteur & les petits ménages qu'on apporte en toutes les affaires où il faut de l'argent, perdent tous bons desseins. Si les levées & recrues étoient faites dès le temps que vous les avez fait résoudre, cette affaire seroit maintenant sans difficulté; mais au lieu de cela, les Suisses & Grisons sont sur le point de tout quitter, faute de payement, & les François, de se dissiper par la pure nécessité de toutes choses, sur-tout de pain.

J'attendrai avec impatience l'honneur de vos commandemens sur ce que dessus. Cependant je prie Dieu, M. qu'il vous comble de ses saintes graces, & vous conserve longuement pour le bien de la France.

De Chiavennes le 11 Février 1636.

DÉPÊCHES EN COUR, par l'ordinaire, du 15 Février 1636.

A M. Servien.

MONSIEUR,

Depuis le partement de M. de la Houdiniere, les Espagnols se sont fortifiés sur le lac de Come, jusqu'au nombre de 5 ou 6000 hommes. Ils menacent de m'attaquer, quand les Allemands les auront joints. Néanmoins je crois qu'ils se grossissent plutôt pour m'empêcher de passer, que pour venir à moi. Car ils tra-

vaillent inceſſamment par tous les endroits où ils croient que je veuille tenter mon paſſage. Jugez en quelle peine je ferois ; ſi partie de l'armée du Roi étoit à Tiran, & l'autre ici, il faudroit maintenant joindre toutes les troupes enſemble. Si c'étoit ici, j'euſſe quitté l'ouvrage de Tiran. Si c'étoit à Tiran, j'abandonnerois aux ennemis la moitié de la Valteline, ſi bien que par toute raiſon de guerre, j'ai dû commencer de fortifier la tête. Tout ce qui me met au déſeſpoir, eſt que je ne vois point qu'on donne aucun ordre à la ſubſiſtance de l'armée. Si dans le vingtieme de ce mois, je n'ai de l'argent pour le pain, il faut que je périſſe. J'ai au moins cette ſatisfaction, que j'en ai averti, juſqu'à m'en rendre importun, aſſez à temps pour y pourvoir. Dieu m'envoie quelque bonne nouvelle là-deſſus. Je l'attends avec impatience. Cependant je vous baiſe bien humblement les mains, & demeure.

Il y a une semblable lettre à M. de Chavigny.

Lettre du Roi, par M. Lasnier, du 29 Décembre 1635, reçue le 25 Février 1636.

Mon cousin, j'envoie le sieur Lasnier, conseiller en mon conseil d'état, pour résider dorénavant aux Grisons, comme mon ambassadeur, avec ordre d'y agir en toutes les affaires qui se présenteront, de concert avec vous, & selon les bons avis que vous lui départirez. Il recevra de vous l'information nécessaire touchant l'accommodement, dont je vous ai envoyé les ordres entre les Grisons & les Valtelins, afin d'y travailler conjointement avec vous, & ainsi que vous jugerez à propos, comme aussi en toutes autres affaires qui se présenteront par-delà pour mon service. Le desir que vous avez témoigné qu'il fût employé en cette ambassade, m'a

convié à la lui donner, ne doutant point qu'il ne s'en acquitte dignement, & qu'il ne s'y conduise à votre égard, ainsi qu'il convient. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde. Ecrit à S. Germain-en-Laye le

Lettre de M. le duc de Rohan, à M. le cardinal de Richelieu, par la voie ordinaire, du dernier Février 1636.

MONSIEUR,

J'ai vu arriver M. Lasnier ici avec étonnement, n'ayant qu'une lettre de change de 10000 livres sur S. Gal, & ayant été comme chassé de Paris, sans qu'aucun des ordres résolus en votre présence, en matiere d'argent, ait été exécuté. Jusqu'ici j'ai remontré avec tout respect & à diverses fois, les nécessités de cette armée; mais soit qu'on n'ait ajoûté foi à ce que j'ai mandé, ou bien qu'on soit prévenu par de faux rapports con-

tre moi, il est certain qu'on n'y a nul égard. Néanmoins il n'est pas raisonnable que les affaires du Roi pâtissent. C'est pourquoi, monsieur, je vous supplie très-humblement me faire encore cette grace, après tant d'autres obligations que je vous ai, de vouloir faire pourvoir principalement à l'entretenement du pain de cette armée, ou me faire donner mon congé avec les bonnes graces de S. M. & les vôtres. Ce n'est pas que je m'ennuie de servir. Car je n'ai goutte de sang dans les veines, que je n'employe en ce service; mais il y a quelque animosité contre moi. On peut faire périr l'armée entre mes mains, & m'en rejetter la faute, ce que je desirerois éviter. J'ai mandé par tous mes mémoires le manque de fonds qui s'est trouvé en la derniere montre, pour à quoi satisfaire en partie, il a fallu se servir des deniers extraordinaires, le reste est encore dû aux Suisses & Grisons; les premiers prêts de se débander, avec des méconten-

temens préjudiciables au service du Roi en Suisse ; & les autres, de remettre par impuissance leurs compagnies entre mes mains. Outre cela, il m'a fallu délivrer 1000 pistoles de l'argent que le sieur de la Houdiniere a apporté pour faire élire l'évêque de Coire ; autres 1000 pistoles distribuées à des particuliers, pour faire réussir le traité entre les Grisons & Valtelins, suivant l'ordre que j'en ai eu par l'instruction qui m'a été envoyée sur ce sujet.

Quant aux François, j'ai mandé qu'il falloit 4000 pistoles par mois, & par avance, pour leur fournir le pain de munition, & que tant pour eux que pour les Suisses, il leur falloit par mois 55000 livres dès le commencement de cette année ; au lieu de cela est arrivé M. Lasnier, avec une lettre de change de 10000 livres, pour pourvoir à toutes choses. Par-là, monsieur, vous pouvez juger l'état auquel je suis. J'ai bourfillé dans cette armée jusqu'à

1000 pistoles, qui a été pour huit jours. Les 10000 livres nous ont achevé le mois de Février. J'ai écrit à M. Meliand, pour voir s'il me pourra assister d'argent pour le mois de Mars. S'il me manque, il faut tenir pour certain le débandement des troupes.

C'est, monsieur, l'état au vrai de cette armée, que je vous représente. Je vous demande, au nom de Dieu, de faire pourvoir à temps à ses nécessités, ou me retirer d'ici avant qu'elle périsse, afin que le plus obligé & fidéle serviteur que vous ayez au monde, ne se trouve point accablé de calomnies en ce débris. Je me promets de votre bonté cette faveur, & qu'en une affaire qui regarde mon honneur de si près, vous ne me voudrez abandonner.

Pour le surplus, je me remets à la créance de mon secretaire, qui dans peu de jours vous rendra compte exact de toutes choses. Sur ce, je prie Dieu, monsieur, qu'il comble votre personne de toute félicité &

grandeur. Du camp de Travonne (a) le premier de Mars 1636.

DÉPÊCHES DE LA COUR, des 10 Février, 2 & 6 Mars, par Isaac, reçues le 19 dudit mois.

Lettre du Roi, à M. le duc de Rohan.

Mon cousin, il y a quelque temps qu'ayant considéré les réponses que vous aviez faites au sieur de Luzançon, au premier voyage qu'il a fait près de vous, de la part de mon frere le duc de Savoye, je vous fis sçavoir que j'avois approuvé les résolutions que vous aviez prises aux conférences que vous avez eu ensemble, d'entrer dans le Milanois,

(a) *Trahona*, bourg principal du *Terzero di Sotto* de la Valteline.

avec une partie des troupes dont l'armée que vous commandez, est composée, au temps que mondit frere vous marqueroit qu'il s'avanceroit d'un autre côté avec mon armée & la sienne. Je vous donnai avis aussi en même temps que j'aurois fait pourvoir par les surintendans de mes finances, aux choses que vous m'aviez représenté vous être nécessaires pour entreprendre ce voyage dans un pays ennemi, & sur-tout à la dépense de munition pendant trois mois, pour les troupes que vous seriez obligé de conduire avec vous, comme aussi à la dépense d'un mois de solde pour la milice du pays des Grisons, au cas que pendant votre voyage, on fût obligé d'en lever pour la sûreté du pays, & que les troupes que vous y laisseriez, ne s'y trouvassent suffisantes pour en défendre l'entrée aux ennemis. Je ne doute point que le sieur Lasnier mon ambassadeur aux Grisons, & intendant de la justice & des finnaces dans l'armée que

vous commandez, n'ait emporté toutes les dépêches & provisions nécessaires pour cet effet, suivant la résolution qui en avoit été prise dans mon conseil. Depuis, ayant appris par la dépêche de mon cousin le maréchal de Crequy, lieutenant général de mon armée d'Italie, & par celle du sieur d'Hemery mon ambassadeur en Piedmont, qu'au dernier voyage que ledit sieur de Luzançon a fait vers vous, il vous a représenté de la part de mondit frere le duc de Savoye, qu'il étoit absolument nécessaire que vous commençassiez d'entrer dans le Milanois du côté où vous êtes, précisément au 8 du mois de Mars prochain, pour ne perdre pas les avantages que l'on peut acquérir en prévenant les ennemis, & se mettant de bonne heure en campagne pour exécuter le dessein qu'il vous a proposé, lequel je juge très-important. Je vous envoie ce courier exprès pour vous dire qu'il est absolument nécessaire que vous fassiez toutes sortes d'ef-

forts pour surmonter les difficultés qui pourroient retarder ce dessein, & pour ne manquer pas d'entrer dans le Milanois, s'il est possible, au temps qu'il vous a marqué, avec le plus de forces que vous pourrez. Je ne vous recommande pas de laisser en ce cas un si bon ordre dans la Valteline & le pays des Grisons, que votre éloignement ne puisse faire arriver aucun inconvénient préjudiciable à mon service, m'assurant bien que vous ne manquerez pas d'y apporter tout l'ordre & la prévoyance requise, & surtout à considérer, comme je vous ai déja marqué ci-devant, jusqu'à quel point se doit étendre la confiance qu'on peut prendre aux troupes étrangeres qui sont dans mon armée des Grisons, l'affection & fidélité desquelles vous avez eu loisir de connoître depuis le temps qu'elles sont sous votre commandement. J'ai vu par vos dernieres dépêches, qu'en la derniere revue, il s'est trouvé plus de 13000 hom-

mes, & que vous demandez du fonds pour le ſurplus; cela étant, j'eſtime que vous pourrez entrer dans le Milanois avec un corps conſidérable, & en laiſſer un ſuffiſant pour la conſervation du pays, puiſque même j'ai augmenté les régimens de Caniſy, Frezeliere & Lecques, juſqu'à vingt compagnies; celui de Melun à quinze. Que j'ai ordonné des recrues à tous les autres, qui ſont dans votre armée. Qu'outre cela j'ai fait lever quatre régimens nouveaux pour paſſer dans la Valteline, à ſçavoir Mermelles (*a*), Puy-ſaint-Martin,

(*a*) Ou plutôt Mervielle & Merveille. Il étoit de douze compagnies de 100 hommes chacune, & avoit été levé le 8 Juillet 1635. Charles d'Eſcars, marquis de Merville, en étoit peut-être le meſtre de camp.

Le régiment du Puy-ſaint-Martin fut auſſi levé le 8 Juillet 1635. Jacques d'Eſpinay, vicomte de Colle, de la même maiſon que MM. de S. Luc, leva un régiment d'infanterie le 29 Avril 1635. Le marquis de la Baume leva un régiment d'infanterie de vingt

Cole & la Baulme, dont le dernier eſt de vingt compagnies, & que tout ce renfort arrivera près de vous, comme je crois, dans le mois de Mars prochain, qui vous mettra en état, non-ſeulement de ne craindre pas l'effort des ennemis, mais de pouvoir licencier les Suiſſes, l'entretenement deſquels m'apporte une double dépenſe. Je vous recommande donc derechef de ſi bien ajuſter toutes choſes, que le deſſein de mondit frere le duc de Savoye ne ſoit pas retardé par vous, & que je reçoive en cette occaſion les mêmes preuves d'affection, pru-

---

compagnies de 100 hommes chacune le 31 Décembre 1635. Ce régiment porta indifféremmment le nom de Forez & de la Baume juſques en 1637, qu'il fut donné à Antoine de Clermont-Tonnere, ſeigneur de Montoyſon. Le marquis de la Baume, étoit peut-être Roger d'Hoſtun, marquis de la Baume, depuis maréchal de camp, commandant en Lyonnois, Forez & Beaujolois, & pere du maréchal de Tallart.

dence & diligence que vous avez fait paroître en toutes celles qui se sont présentées par-delà, qui ont toutes si heureusement réussi par votre sage & vaillante conduite. Je ne vous dis point le dessein qu'a mondit frere de vous envoyer mon cousin le maréchal de Toirax au-devant avec 1000 ou 1200 chevaux, parce que je crois qu'il vous en aura donné avis, & que je ne desire pas que vous y fassiez fondement, si ce n'est lorsque vous en recevrez la nouvelle de sa part, & que vous aurez concerté ensemble le lieu & le temps de votre jonction. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Paris les an & jour que dessus, &c.

Lettre de M. Servien, du même jour.

MONSIEUR,

Je ne puis assez dignement vous

remercier de ce qu'il vous a plu m'écrire sur le procedé du sieur Prioleau en mon endroit. J'ai toujours eu tant de confiance en l'honneur de votre bienveillance, & tant de desir de la mériter, que je n'en ai jamais attendu d'autres témoignages que ceux qu'il vous a plu me donner en dernier lieu, dont je me sçais extrêmement votre redevable. Je vous supplie de croire que vous n'avez point un plus véritable & fidéle serviteur.

MM. les surintendans ont assuré au dernier conseil qui a été tenu pour les affaires de la Valteline, qu'ils ont remplacé les manquemens de fonds, qui se sont rencontrés à la derniere montre, tant pour le pain de munition, que pour la montre des François, dont vous avez été contraint de prendre une partie sur celle des étrangers. Je suis bien marri de ne vous en pouvoir donner un éclaircissement plus particulier; mais c'est tout ce que j'ai pu tirer avant le départ de ce courier.

Vous recevrez par lui une dépêche du Roi, qui eſt très-importante ; c'eſt pourquoi, monſieur, ne l'ayant pu retarder, j'ai différé juſques à la premiere dépêche de vous rendre compte plus exactement du fonds qui aura été mis entre les mains du tréſorier, pour les dépenſes de votre armée. J'ajoûterai ſeulement à celle-ci les proteſtations que je vous réïtere de la paſſion avec laquelle je ſerai toujours.

Lettre du Roi, par le même, du 2 Mars 1636.

Mon couſin, j'ai vu les mémoires que vous avez envoyés par-deçà, touchant le traité que je vous ai donné ordre de moyenner entre les Griſons & les Valtelins, duquel ſi leſdits Valtelins deſirent avoir la république de Veniſe, pour garant en la maniere portée par l'un deſdits mémoires, mon intention eſt que vous agiſſiez en cela, ainſi que le ſieur de Chavigny vous en écrit

plus au long, ſuivant le commandement que je lui en ai donné, & que vous informerez le ſieur de la Thuillerie mon ambaſſadeur à Veniſe, de ce qu'il aura à faire ſur ce ſujet. Vous aurez avec la préſente une lettre pour lui, par laquelle je lui ordonne d'ajoûter la même créance à ce que vous lui manderez ſur ce ſujet, qu'à moi-même, l'exécutant de la même ſorte, que ſi je lui en avois donné ordre & inſtruction expreſſe. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon couſin, en ſa ſainte garde. Ecrit à ſaint Germain-en-Laye, les jour & an que deſſus.

Lettre de MM. les ſurintendans, du 6 Mars 1636, par le même courier.

MONSIEUR,

La voiture de la montre que nous avons ordonnée pour votre armée, ne pouvant dans cette ſaiſon y arriver ſi promptement, nous

avons estimé à propos, pour empêcher qu'en attendant il n'y puisse avoir aucun manque, de vous envoyer une partie des 100000 livres, qui étoient à Soleure (*a*). Nous mandons à M. Meliand de vous la faire tenir en toute diligence, afin que sur les occasions qui se pourront présenter, vous vous en puissiez servir, & que le service du Roi ne reçoive aucun retardement. Nous vous promettons néanmoins que ladite voiture suivra de bien près, vous suppliant de croire que nous n'oublierons aucuns soins pour la subsistance de votre armée, & pour vous témoigner la passion que nous avons de demeurer.

(*a*) Ville capitale du canton catholique de ce nom, située sur l'Aar, à douze lieues de Basle, à six de Berne, à douze de Fribourg, à quatorze de Lucerne, à dix-huit de Zug, & à dix d'Arau. Les ambassadeurs de France y font leur résidence depuis l'époque du changement de religion, arrivé à Zurich. C'est une très-ancienne ville, & agréablement bâtie & située.

Lettre de M. de Chavigny, dudit jour 11.

MONSIEUR,

J'ai reçu vos dépêches des 5, 15, 21 & 26 Janvier, & du 11 du mois passé, & les mémoires y joints que j'ai fait voir & considérer, où il a été besoin. Sur le premier concernant les fonds qui vous manquent pour les dépenses nécessaires de l'armée, il a été résolu que les 100000 livres qui avoient été destinées pour le colonel Kunig, vous seront envoyées incontinent par M. Meliand; & outre cela l'on fait passer à vos quartiers 300000 livres. Sur les deux autres, concernant le traité à faire entre les Grisons & Valtelins, il me semble que je n'ai rien à vous répondre, puisque par votre derniere dépêche vous me mandez l'avoir arrêté avec les députés de part & d'autre, selon les articles portés par votre dépêche, qui

qui ont été ici entiérement approuvés, de ſorte que nous voyons que les deux difficultés ſur leſquelles vous demandiez par votre précédente les inſtructions du Roi, ceſſent; l'une étoit qu'il ſeroit exprimé dans le traité qu'il fût relatif à celui de Monçon, ce qui eſt indifférent, pourvu que ce ſoit au gré des parties; l'autre, que les Valtelins repréſentoient être néceſſaire, qu'il y eût un garant dudit traité, comme la république de Veniſe, demeurant d'accord à cet effet de ſouffrir qu'elle eût un fort dans la vallée. Si les Valtelins perſiſtent à demander que les Vénitiens ſoient garants dudit traité, Sa Majeſté le trouvera bon, ſon intention ayant toujours été d'engager ladite république en l'affaire de la Valteline. Mais il y a grande apparence que n'y ayant pas voulu prendre part juſqu'ici, l'on ne pourra pas la porter à préſent à entrer dans cette garantie contre le gré des Eſpagnols, ſpécialement étant à la veille de rupture avec le Pape; ce qui l'occupe entiérement, & l'oblige vraiſemblablement à ne rien faire qui mécontente

l'Eſpagne. S'il eſt donc néceſſaire de parler de ladite garantie, l'on pourra mettre dans ledit traité que ladite république ſera conviée par le Roi à l'accepter, auquel cas les Griſons & Valtelins conſentiront qu'elle ait un fort à Tiran, à quoi il ſeroit très-à-propos d'ajoûter que ce qui proviendra de quelques péages voiſins, ſera employé pour l'entretenement de la garniſon dudit fort, afin que ladite garantie ne ſoit point à charge, s'il y a moyen, à ladite république, qui l'accepteroit mal-volontiers, s'il lui en falloit de beaucoup augmenter ſa dépenſe. C'eſt ce qui me ſemble ſe pouvoir faire à préſent pour ladite garantie de la république. Si les Valtelins perſiſtent à la demander, il faut éviter de mettre dans le traité que ſans icelle il demeurera nul, ni autres termes qui induiſent la même choſe. Quoiqu'il n'y ait pas d'apparence que ladite république accepte pour le préſent ladite garantie, néanmoins étant à déſirer qu'elle s'y porte tôt ou tard, il eſt très-à-propos de l'informer de ce traité, & de la convier à y prendre

part, tant au nom du Roi, que des Grisons & Valtelins qui lui en pourront écrire ; à cet effet, vous donnerez telle information qu'il sera nécessaire de cette affaire, à M. de la Thuillerie, ambassadeur du Roi à Venise, pour lequel vous aurez une lettre de créance de Sa Majesté dans cette dépêche, portant ordre de faire par-delà les offices que vous lui manderez, & bien qu'ils seront peut-être inutiles présentement, il se pourra faire que ladite république y fera ci-après bonne considération dans quelques autres conjonctures. J'estime que tout ce que dessus ne vous servira pas beaucoup, ne croyant pas, puisque vous n'avez rien dit, par votre derniere dépêche, de cette garantie de la République, qu'il en soit plus question par-delà.

Par l'un des articles du traité projetté, il est dit qu'aucun protestant n'habitera dans la Valteline & les Comtés ; beaucoup moins le Roi y peut établir un gouverneur de la religion protestante, tel qu'est le colonel Salis ; ce que vous considérerez, s'il vous plaît, ainsi

que la chose nous semble mériter. Pour le regard dudit colonel que vous avez mis dans Chiavennes, s'il y a quelqu'autre moyen de le gratifier, le Roi sera très-aise de le faire sur l'avis que vous en donnerez à Sa Majesté; j'en expédierai les lettres de noblesse pour les capitaines Rozerol (*a*) & Steffentis; & si elles peuvent être scellées avant le partement du courier, elles seront jointes avec la présente.

Le Roi a fait telle considération qu'il convient sur ce que vous lui avez mandé touchant le colonel Kunig, à quoi l'opinion de M. Méliand s'est trouvée conforme.

Il a été donné ordre pour la recrue des Grisons, ainsi que M. Desnoyers vous fera sçavoir plus particuliérement.

Pour ce qui est des Suisses, il faudra voir, s'il vous plaît, s'il y aura moyen de réduire leurs troupes à un régiment composé du nombre effectif auquel elles sont maintenant; & en ce cas il seroit

(*a*) Rosenroll.

nécessaire de réformer quelques officiers, trouvant moyen de ce faire, sans leur donner mécontentement qui puisse nuire au service du Roi, lequel ne comporte pas pour les raisons que vous pouvez assez juger qu'ils soient licenciés.

Sur quoi vous aurez agréable de considérer les avis que M. Méliand vous pourra donner, comme ayant connoissance du sentiment des cantons pour le regard desdites troupes de leur nation qui sont par-delà.

Ce que dessus étant écrit, je n'ai pas voulu fermer ma lettre sans la faire voir au Roi & au Conseil pour sçavoir la derniere intention de Sa Majesté, pour le regard du traité dont est question; sur quoi Elle m'a commandé d'ajouter ici qu'Elle juge à propos que vous fassiez ce qui vous sera possible à ce que ledit traité ait relation à celui de Monçon, faisant comprendre aux Grisons qu'il est ainsi nécessaire pour le rendre plus solide, & rencontrer moins de difficultés & de contradictions à le faire observer & subsister, même à l'égard des ennemis; cela ne

peut nuire auxdits Grisons en façon quelconque, puisque par le premier article dudit traité de Monçon il étoit dit qu'ils entreroient dans leurs droits de souveraineté de la Valteline, de la même sorte qu'en l'année 1617. Il faudra donc, s'il vous plaît, qu'il soit exprimé dans le traité à faire, que c'est des interprétations de celui de Monçon; & si ce terme est trop exprès selon le sentiment des Grisons, vous pourrez user de quelqu'autre qui sera plus à leur goût, ensorte qu'il paroisse que ledit traité soit relatif, & comme en interprétation de l'autre. Si néanmoins cela ne se peut, il ne faudra pas rompre ledit traité pour cette raison, ni même que cela soit cause qu'il tire en quelque longueur, mais plutôt s'accommoder au sentiment desdits Grisons, puisqu'en effet il paroîtra assez par la substance dudit traité de sa conformité & relation à l'autre. Nous attendrons par vos premieres dépêches quelque chose de plus précis & plus particulier touchant les droits de souveraineté dont les parties demeurent d'accord; Sa Ma-

jesté desire que vous usiez de diligence en cette affaire, afin qu'il ne soit point diverti par les Espagnols. Vous jugez bien, M. qu'il sera bon que le traité soit conçu en telle sorte, que lors d'une paix générale, il puisse être soutenu par Sa Majesté, & confirmé par le traité général qui se fera, ce qui sera d'autant plus facile, si ledit traité est relatif à celui de Monçon.

Le Roi est toujours en bonne santé, graces à Dieu : Sa Majesté continue son séjour à S. Germain-en-Laye; Monsieur part au premier jour pour Blois : M. le duc de Parme s'en retourne en Italie, bien satisfait du bon traitement qui lui a été fait ici, & résolu de faire, par le moyen des troupes que Sa Majesté lui a accordées pour former avec celles dudit duc un corps d'armée à part, toutes sortes de bons & utiles effets pour le bien commun. Nous avons eu des nouvelles que les Espagnols qui étoient entrés avec les troupes du duc de Modene (a) dans les terres dudit

(a) François I d'Est, duc de Modene,

duc, ont été repoussés avec perte par le marquis de Ville (a), avec les troupes Françoises & la cavalerie de M. de Savoye, qui étoit allée dans le Parmesan & Plaisance, ce que vous aurez peut-être déja appris. Sur ce, je vous baise très-humblement les mains, & suis..

---

depuis 1629, mourut en 1658. Il avoit succédé à son pere Alfonse III, qui ayant abdiqué en 1629, se fit capucin, & mourut en 1644.

(a) Guy, marquis de Ville, général de la cavalerie du duc de Savoye, maréchal de camp en France, par brevet du 3 Janvier 1636. Il servit toujours en Italie, & fut fait lieutenant-général, sous le prince Thomas de Savoye, par pouvoir du 26 Juin 1643. Il continua de servir en Italie avec grande distinction, & commanda l'armée de Piedmont en l'absence du maréchal du Plessis en 1646, & en l'absence du prince Thomas en 1648., & fut tué la même année au siége de Crémone.

Fin du Tome second.


Digitized by Google